





IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

8	exemplaires sur	papier	du Japon
7	—	—	Whatman
23	—	—	de Hollande

LE ROI LOUIS-PHILIPPE

VIE ANECDOTIQUE

1773 — 1850

DU MÊME AUTEUR

Le Comte de Paris, un vol. in-8° orné de huit portraits et d'un fac-similé.

Chez Perrin et Cie, éditeurs (octobre 1887).



Grave par J Bein

LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS DUC D'ORLEANS

ROI DES FRANÇAIS

1830 - 1848

Ne le 6 Octobre 1773 - Mort le 26 Aout 1850

LE
ROI LOUIS-PHILIPPE
VIE ANECDOTIQUE
1773 — 1850

avec 130 Lettres ou Documents autographes inédits
du Roi Louis-Philippe, de la Famille royale
et des Ducs d'Orléans, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours

PAR

LE MARQUIS DE FLERS

Ouvrage orné de dix portraits, et de dix fac-similé



PARIS
E. DENTU ÉDITEUR
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
3, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL
1891

AVANT-PROPOS

Le Béarnais disait à ses amis : « On ne me rendra justice qu'après ma mort! » Le comte de Montalivet nous a dit avoir entendu souvent le Roi Louis-Philippe répéter ces douloureuses paroles de son aïeul Henri IV.

Tant de révolutions ont bouleversé la France depuis cent ans, qu'avec l'injustice naturelle aux partis, on a souvent mal apprécié les événements. Les préjugés ont laissé s'accréditer les erreurs, car plus on est proche des révolutions, moins bien on les juge. Après plus d'un demi-siècle, les passions sont calmées, les documents surgissent à l'appui des récits, la vérité se dégage alors, et illumine de sa clarté les périodes mal connues de notre histoire.

La génération actuelle connaît, peu ou mal, la vie d'un Prince, qui joua un grand rôle dans l'histoire de son pays, et qui peut être considéré comme un des

meilleurs souverains que la France ait possédés. Raconter en détails l'existence très accidentée du dernier Roi des Français, depuis sa naissance, en 1773, jusqu'à sa mort, en 1850, nous a paru une chose utile, nécessaire même, à nous qui depuis notre enfance professons pour ce Roi une admiration d'autant plus grande, que nous l'avons entendu attaquer avec une incroyable partialité.

En écrivant ces pages, nous nous sommes appliqué à ne froisser personne, et à respecter toutes les convictions. A l'aide de documents puisés aux sources les plus sûres, en recherchant nos notes, alors que, dans notre jeunesse, nous vivions dans l'intimité d'un des meilleurs amis du Roi, le comte de Montalivet, un de ses exécuteurs testamentaires, nous avons eu pour but d'éclairer les indifférents, et de dissiper des préventions injustifiées.

Lorsque Louis-Philippe accepta la Couronne en 1830, il sauva la France de l'anarchie, après avoir tout tenté pour n'être que le régent du Roi Henri V. Bien peu le savent. Au contraire, n'a-t-on pas dit et répété à satiété, qu'il avait préparé et exploité la révolution, contre le Roi Charles X. Rien n'est plus inexact. Nous avons l'espoir que le lecteur, après avoir lu le chapitre consacré à la Révolution de Juillet, sera édifié, et reconnaîtra que le Duc d'Orléans, à cette époque, n'avait le choix qu'entre l'exil ou le trône. Les dix-huit années de grandeur et de prospérité qu'il a données à la France montrent qu'il a agi conformé-

ment aux véritables intérêts du pays, et si son cœur a dû saigner de voir ses parents partir pour un exil immérité, sa conscience a pu lui répondre qu'il n'avait rien négligé pour éviter cette déplorable révolution. S'il avait refusé la couronne, c'était la République proclamée, c'est-à-dire à l'intérieur l'anarchie, et la fin de la liberté, à l'extérieur, une coalition de l'Europe inquiète et hostile, bientôt la guerre, et peut-être l'invasion!...

La République, qui use tant les mots sans user les choses, donne-t-elle, aujourd'hui encore, *la Liberté, l'Égalité, la Fraternité*, si pompeusement affichées sur les monuments publics? De 1830 à 1848, on a pu jouir vraiment de cette liberté légale, de cette égalité devant la loi, et de cette fraternité avare de sang humain, prodigue de clémence, qui furent les caractères distinctifs de la Monarchie de Juillet.

Mais ce n'est point l'histoire de ce règne que nous prétendons écrire; des plumes plus autorisées que la nôtre s'en sont déjà acquittées. Ce que nous avons voulu faire, c'est retracer en détails la vie d'un Prince, féconde en anecdotes souvent piquantes, parfois inédites, toujours fort curieuses. L'existence entière du Roi Louis-Philippe a l'intérêt d'un véritable roman, où se succèdent les aventures les plus étranges. Pour tout lecteur impartial des pages que nous venons d'écrire, il ressortira ce fait éclatant : c'est qu'en 1792, en 1814, comme en 1830 et en 1848, ce Prince fut, avant tout, et en toutes circonstances, un grand et

sincère patriote, préoccupé toujours. et exclusivement de son pays, qu'il aimait passionnément.

Nous avons fait suivre notre travail d'un grand nombre de documents inédits et de lettres autographes, du Roi Louis-Philippe et de sa famille, ainsi que des Ducs d'Orléans, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. La plus grande partie de ces pièces provient du cabinet du Roi Louis-Philippe. Depuis quarante ans, mon père d'abord, moi ensuite, nous avons acheté en ventes publiques la presque totalité de ces documents, examinés par l'excellent et intelligent expert, Étienne Charavay, qui en a reconnu l'authenticité absolue.

On y verra en leur plein jour la bonté du Roi Louis-Philippe, en même temps que son véritable et constant souci des intérêts de l'État; l'inépuisable charité de la Reine Marie-Amélie, cette mère admirable, s'oubliant elle-même quand il s'agissait, pour ses fils, de servir la France. On connaîtra mieux, la sœur du Roi, Madame Adélaïde, à l'esprit droit, élevé, et d'une intelligence supérieure; tous ces Princes d'Orléans, enfin, au cœur chevaleresque, aimant ardemment la France, tellement qu'un homme d'esprit les comparait avec justesse à la vraie mère du jugement de Salomon s'écriant : « J'accepte tout, tout, pourvu que l'enfant vive!... »

Nous avons dû faire un choix dans les nombreux dossiers que nous possédons, et par une respectueuse déférence pour d'augustes et vénérées mémoires, garder par devers nous bien des pièces intimes. Mais, avec les 130 lettres ou documents inédits que nous donnons

aujourd'hui, nous sommes certain que le lecteur s'expliquera notre admiration pour le Roi Louis-Philippe, la Reine Marie-Amélie et leurs enfants, et qu'il comprendra la vivacité de nos sentiments à leur égard.

Ce Roi honnête homme et scrupuleux observateur des lois, a légué son patriotisme à ses enfants et petits-enfants. Si ce volume sert à mieux faire connaître et apprécier, par mes concitoyens, l'aïeul de Mgr le Comte de Paris, ce Prince qui, en réparant les maux dont nous souffrons, peut seul préparer l'avenir avec un gouvernement vraiment national, ayant, selon une royale parole, « le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but, » si le lecteur, comparant le passé avec le présent, envisage quels biens précieux la France a perdus avec la Monarchie, et sans relâche, sans découragement, travaille à les lui rendre, l'auteur aura la plus belle, la plus douce récompense qu'il ait jamais pu rêver.

Le Marquis de Flers.

Septembre 1891.

conscience, i

vendre est

Ce mercred

Fac-simile. — Lettre autographe signée du Roi Louis-Philippe (1831).

Je préviens M. le Président du
Conseil des Ministres que ma
conscience & mon serment ne
me permettant pas de sanctionner
aucune mesure contraire à
la Charte, je regarderais
comme synonyme de la
Confiscation qu'elle a proscrite
impérativement, tout séquestre
& toute obligation de vendre
des biens possédés en France,
quelque fût le délai alloué
pour les ventes forcées, car selon ma

conscience, toute obligation de vendre est une confiscation.

Louis Philippe

Ce mercredi 23 Mars 1831.

toute obligation de

une confiscation.

Louis Philippe

23 Mars

1831

LE ROI LOUIS-PHILIPPE

VIE ANECDOTIQUE

1773 — 1850

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les Ducs d'Orléans depuis Louis XIV jusqu'à Louis-Philippe-Joseph, père du roi Louis-Philippe. — Enfance de Louis-Philippe; traits de bonté. — Madame Adélaïde. — Les jeunes Princes chez Bernardin de Saint-Pierre. — Voyage à Spa. — La Cage de fer du Mont Saint-Michel (1788). — Louis-Philippe, colonel du 14e dragons. — Deux prêtres sauvés à Vendôme. — Il sauve la vie à un homme qui se noyait (août 1791). — Couronne civique donnée par la municipalité de Vendôme.

Henri IV eut deux fils, de son mariage avec Marie de Médicis. L'aîné, Louis XIII, qui lui succéda sur le trône de France, et le second, Gaston, Duc d'Orléans, qui, marié deux fois, ne laissa que quatre filles, lorsqu'il mourut en 1660.

Louis XIII eut, de la Reine Anne d'Autriche, deux fils, Louis XIV et Philippe de France, Duc d'Orléans, etc., qui naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 21 septembre 1640, et mourut au château de Saint-Cloud, le 9 juin 1701. Philippe devint le chef de la Maison d'Orléans. En 1661, il épousa Henriette d'Angleterre, fille du Roi Charles I[er], morte très jeune en 1670, et dont Bossuet fit une si célèbre oraison funèbre. En 1671, il prit pour femme la Princesse Palatine de Bavière, Charlotte-Élisabeth. La jalousie ombrageuse de Louis XIV l'écarta presque toujours des armées du Roi, où il obtint rarement, non sans peine, un commandement. Toutefois, en 1667, il fit la campagne de Flandre, en 1668, celle de la Franche-Comté; en 1672, la guerre des Pays-Bas. Il montra le plus brillant courage aux sièges de Maëstricht, Besançon, Dôle, Limbourg, Saint-Omer, et battit le prince d'Orange près du Mont-Cassel, le 11 avril 1677. L'enthousiasme de l'armée pour le Duc d'Orléans fut si grand, que Louis XIV en ressentit un dépit qu'il put à peine dissimuler. Aussi, depuis ce jour, il ne parut plus à l'armée que sous les ordres du Roi, en 1678, 1691 et 1692.

Ce fut à cette époque que Louis XIV lui fit don du Palais-Royal. Ce palais, élevé en 1629 par le cardinal de Richelieu, avait été offert à Louis XIII par ce prélat. Louis XIV le dédaigna et habita le

Louvre, le Palais-Royal servant de refuge à la veuve et à la fille de l'infortuné Charles Ier. Lors de son mariage avec Henriette d'Angleterre, en 1661, le Duc d'Orléans en prit possession, mais ce ne fut qu'en février 1692, qu'il en obtint la propriété. Il avait eu deux filles[1] de son premier mariage. De son union avec la Princesse Palatine, Charlotte-Élisabeth de Bavière, il eut : 1° Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, qui fut Régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. 2° Elisabeth-Charlotte, mariée en 1698 au Duc Léopold-Charles de Lorraine.

Philippe d'Orléans, né au château de Saint-Cloud, le 2 août 1674, eût, dans sa jeunesse, à souffrir, comme son père, de la jalousie de Louis XIV. Il s'était distingué sous les yeux du Roi en 1691 et 1692 aux sièges de Mons et de Namur. A la bataille de Steinkerque il fut blessé ; à la bataille de Nerwinden, en 1693, emporté cinq fois par son ardeur au milieu des ennemis, il faillit être fait prisonnier et échappa à grand peine à la mort, car il refusait de se rendre. Le maréchal de Luxembourg avait félicité ce

1. 1° Marie-Louise d'Orléans, née en 1662, mariée malgré elle, en 1679, à Charles II, Roi d'Espagne, morte, dit-on, empoisonnée, en 1689.

2° Anne-Marie d'Orléans, née en 1669, mariée en 1684 à Victor-Amédée II, Duc de Savoie, morte en 1728. Elle fut mère de la Duchesse de Bourgogne.

jeune Prince devant toute l'armée : Il fut reçu froidement à Versailles.

En 1706, il obtint d'être envoyé à l'armée d'Italie contre le Prince Eugène. En y arrivant, il trouva des troupes démoralisées et en désordre. Dans un Conseil de guerre, le Duc d'Orléans exposa avec beaucoup de vigueur et de clarté, la nécessité d'attaquer l'ennemi. Soutenu par tous les généraux, il dut cependant s'incliner devant un ordre formel de Louis XIV, que montra le maréchal de Marsin. On resta dans les lignes, bientôt forcées par le Prince Eugène qui remporta devant Turin une victoire complète. L'armée fut battue et le Duc d'Orléans dangereusement blessé.

Peu après, il fut chargé, par Louis XIV, du commandement en chef des armées françaises en Espagne, pour soutenir Philippe V. Il s'y conduisit en habile général, soumit les royaumes de Valence et d'Aragon, prit Xativa, Alcaraz, emporta d'assaut Lérida [1], puis Tortose, et en 1708 réussit dans les expéditions de Denia et d'Alicante. Philippe V le reçut à Madrid avec les plus grands honneurs.

Devenu Régent du Royaume, le 2 septembre 1715, il montra des qualités de premier ordre, comme chef d'État. Si, sous la Régence, les

1. Voir page 204 la lettre de Louis XIV au Duc d'Orléans.

mœurs furent relâchées, la sévérité outrée de la cour, à la fin du règne de Louis XIV et de la marquise de Maintenon, en fut peut-être la cause. Le Régent n'en gouverna pas moins la France avec beaucoup de sagesse, de prudence, d'habileté et rétablit l'ordre dans les finances. En 1718, il avait éteint pour quatre cent millions de dettes. Aux guerres sans cesse renaissantes de Louis XIV succéda la paix. Après l'intolérance du règne précédent, le Régent sut amener la pacification des querelles religieuses. Après le despotisme de Louis XIV annihilant les Parlements, le Duc d'Orléans réintégra ces Assemblées dans leurs anciens droits de remontrance à la couronne.

Presque par ordre de Louis XIV, le Duc d'Orléans avait épousé, en 1692, Françoise-Marie de Bourbon, Mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de la marquise de Montespan, Il en eut un fils et cinq filles; Voltaire a dit de lui :

« C'était un prince à qui on ne pouvait repro-
« cher que son goût ardent pour les plaisirs et
« pour les nouveautés. De toute la race de
« Henri IV, Philippe d'Orléans fut celui qui lui
« ressembla le plus; il en avait la valeur, la
« bonté, l'indulgence, la gaîté, la facilité, la
« franchise, avec un esprit plus cultivé. Sa phy-
« sionomie, incomparablement plus gracieuse,
« était cependant celle de Henri IV. Il se plai-

« sait à mettre une fraise, et c'était alors Henri IV « embelli..... »

Le Régent mourut d'une attaque d'apoplexie au château de Versailles, le 2 décembre 1723.

Son fils Louis, Duc d'Orléans, né au château de Versailles, le 4 août 1703, avait un caractère bizarre.

Il se jeta, jeune encore, dans une dévotion exagérée, et, par moments, sa raison en fut altérée. Très instruit, le fils du Régent joignait à la connaissance des langues orientales, l'étude des sciences naturelles. Il cultiva les plantes médicinales et forma une collection qui fut l'origine du Cabinet d'histoire naturelle qui existe aujourd'hui, car c'est sur l'emplacement même de son jardin que s'élève le Muséum et le Jardin des Plantes. Il avait épousé la Princesse Marie de Bade, qui mourut très jeune en 1726[1]. Il se retira alors à l'Abbaye Sainte-Geneviève où il s'astreignit à la vie monastique la plus dure. Très charitable, il avait plusieurs hommes de confiance à son service, qui l'aidaient à soulager bien des misères, payant les dettes des pères de famille retenus en prison, assurant la subsistance d'enfants orphelins ou de vieux soldats. Lorsque le Duc d'Orléans mourut le 4 février 1752, la Reine Marie Leckzinska s'écria : « C'est un

1. Voir page 207, sa lettre à propos de la mort de la Duchesse d'Orléans.

« bienheureux qui laisse après lui beaucoup de « malheureux!..... »

Son fils, Louis-Philippe, Duc d'Orléans, né au château de Versailles le 12 mai 1725, épousa, en 1743, la Princesse Henriette de Bourbon-Conti. Il se destina à la carrière des armes : pendant la campagne de Flandre, en 1743, il se distingua à la bataille de Dettingue, prit part à la victoire de Fontenoy (1745), aux célèbres journées de Rocoux, de Laufeld, et, en 1757, contribua au succès de la bataille d'Hastembeck.

Une intrigue de cour, pendant la puissance de la marquise de Pompadour, l'éloigna de l'armée. Il se retira, en 1763, dans son château de Bagnolet sans se plaindre, et s'entoura d'artistes et de gens de lettres. Mal avec la cour, au moment de la querelle des parlements, il refusa cependant de servir de chef à la noblesse bretonne contre les ministres de Louis XV. En 1759, il avait perdu la Duchesse d'Orléans, dont il avait eu deux enfants qu'il osa faire inoculer, quoiqu'alors la vaccine fut très combattue en France. Il avait l'habitude, comme son père, de faire en secret de nombreuses charités, et dépensait annuellement, à cet usage, près de 300,000 livres.

Louis XV, auquel il témoigna la plus grande déférence, craignant avant tout de lui déplaire, l'en récompensa en permettant, en 1773, son mariage morganatique avec la jeune veuve d'un

officier général, la marquise de Montesson, dont la beauté et l'esprit charmèrent ses dernières années[1]. Le Duc d'Orléans mourut d'une attaque de goutte, au château de Sainte-Assise en Brie, le 18 novembre 1785.

Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, issu du premier mariage de son père avec la Princesse Louise-Henriette de Bourbon-Conti, naquit au château de Saint-Cloud, le 13 avril 1747. Il avait obtenu de Louis XV, puis de Louis XVI, de servir dans la marine; il fit plusieurs campagnes (1772-1778), sur la Méditerranée et l'Atlantique. Après avoir passé par tous les grades, il fut fait lieutenant-général des armées navales, le 4 janvier 1777. En 1769, il avait épousé la Princesse Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du Duc de Penthièvre, dernier descendant de la branche légitimée de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Il en eut trois fils et une fille. Le 27 juillet 1778, au combat naval d'Ouessant contre les Anglais, le Duc d'Orléans fit preuve d'un courage froid, tranquille et d'une admirable présence d'esprit. A cette époque Louis XVI créait pour lui la charge de colonel-général des hussards et troupes légères avec un régiment colonel-général.

C'était un Prince spirituel, mais léger, et d'une faiblesse extrême, n'ayant jamais l'énergie néces-

1. Voir de la page 214 à la page 218 ses lettres à l'occasion de ce mariage.

saire pour résister aux mauvais conseils de ses amis. Louis-Philippe-Joseph adopta les idées nouvelles, fut député de Crépy (Oise), à l'Assemblée nationale en 1789, puis chargé par Louis XVI d'une mission diplomatique à Londres[1]. Comme il était à la fois brave et généreux jusqu'à la prodigalité, il devint très populaire. Après le 10 août 1792, il entra à la Convention comme député de Paris. Nous parlons plus loin du rôle qu'il y joua. Arrêté au Palais-Royal, le 6 avril 1793, conduit en prison à Marseille, ainsi que ses deux fils, le Duc de Montpensier et le Comte de Beaujolais, il fut ramené à Paris où il périt courageusement sur l'échafaud, le 6 novembre 1793.

Louis-Philippe d'Orléans, son fils, naquit à Paris le 6 octobre 1773. Il reçut, à sa naissance, le titre de Duc de Valois qu'il porta jusqu'à la mort de son grand-père en 1785. Il prit alors, selon l'usage des aînés de sa maison, le titre de Duc de Chartres. Jusqu'à l'âge de cinq ans, il eut pour gouvernante la marquise de Rochambeau et pour sous-gouvernante M[me] Desrois. A cinq ans, le Prince fut confié au chevalier de Bonnard que Buffon avait recommandé spécialement au Duc d'Orléans,

En 1782, la comtesse de Genlis qui, depuis 1778, était gouvernante des deux filles jumelles du Duc

1. Voir de la page 221 à la page 229, ses lettres à ce sujet.

d'Orléans (nées en 1777), devint l'institutrice des trois fils du duc d'Orléans. L'aîné, Louis-Philippe, Duc de Valois, avait alors neuf ans, le duc de Montpensier sept, et le Comte de Beaujolais environ trois ans. C'était déroger à l'usage de choisir une femme au lieu d'un gouverneur. Louis XVI, auquel le Duc d'Orléans expliqua les raisons de ce changement, approuva le Prince, ce qui causa même un certain étonnement à la cour.

M[me] de Genlis modifia complètement le système employé jusqu'alors dans l'éducation des princes. Elle voulut faire de ces jeunes enfants des hommes instruits, aptes à tout, et les habitua à une véritable discipline. A sept heures le lever, puis une leçon de latin et d'instruction religieuse, donnée par l'abbé Guyot, suivie d'une leçon de calcul par M. Lebrun. Depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, M[me] de Genlis présidait à l'éducation, et c'est en sa présence, et sous sa direction, qu'étaient données les leçons de grec, d'allemand, d'anglais, d'italien, de chimie, de botanique et de dessin. Le chevalier de Bonnard ne voulant pas accepter, sur l'éducation des princes, les vues de M[me] de Genlis, s'était retiré. Deux valets de chambre, l'un allemand, l'autre italien, ne parlaient jamais aux jeunes princes que leur langue maternelle.

Le Duc de Valois, tout d'abord, était un peu paresseux lorsque M[me] de Genlis entreprit son éducation. Quelques mois plus tard, il était devenu un

élève très appliqué et s'était corrigé de ses petits défauts. Le Prince, lorsqu'il se promenait avec le chevalier de Bonnard au bois de Boulogne, était précédé de deux domestiques chargés d'écarter les chiens dont l'enfant avait grand peur. Mme de Genlis le raisonna si bien à ce sujet, que le Duc de Valois, surmontant sa répugnance, lui demanda un chien, et n'eut plus, à l'avenir, aucune aversion pour cet animal. En même temps, son institutrice lui faisait perdre l'horreur de l'odeur du vinaigre.

L'histoire de France l'intéressait excessivement; la vie d'Henri IV l'enthousiasmait, et il était ému jusqu'aux larmes, quand on en arrivait au récit de l'assassinat du Roi par Ravaillac. Les victoires du grand Condé et du maréchal de Turenne l'émerveillaient, et il promettait à Mme de Genlis de les imiter un jour. La fin prématurée du Duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon, lui faisait s'écrier avec douleur : « On ne pourrait encore rien dire de moi!... » La littérature française et la géographie furent apprises avec une extrême facilité. Pendant l'hiver, une des grandes récompenses était d'aller à la Comédie-Française entendre les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. On avait soin de choisir les spectacles, et, le lendemain, les jeunes Princes faisaient une narration succincte des pièces qu'ils avaient vu jouer la veille.

Une des grandes distractions était aussi la

lanterne magique dont les sujets montrés aux enfants étaient tirés de l'histoire sainte et de l'histoire grecque. Enfin, à l'aide de petites constructions en bois faciles à démonter et à remonter, ils apprirent, en jouant, les différents ordres de l'architecture. Un petit carré de jardin était réservé à chacun, et, sous la surveillance d'un jardinier, ils eurent ainsi quelques notions de la botanique.

Les promenades étaient consacrées à la visite des manufactures, des usines, des cabinets d'histoire naturelle, des galeries de tableaux, des églises et des principaux monuments. Mlle Adélaïde, restée à quatre ans la seule fille du Duc d'Orléans par la mort de sa sœur jumelle, prenait part à quelques-unes des leçons de ses frères. Elle avait une intelligence précoce, beaucoup d'esprit, mais un penchant à la moquerie et une susceptibilité qui disparurent très vite sous la direction de Mme de Genlis. Jamais la petite Princesse n'avait un mouvement d'humeur ou d'impatience. Très artiste à quatorze ans, elle jouait de la harpe dans la perfection, Elle était très bienfaisante, et se dépouillait sans cesse de ses petits bijoux, pour venir en aide aux malheureux.

Dès son enfance, le Duc de Valois montra trois précieuses qualités : de l'esprit, de l'amour-propre et un bon cœur. Non seulement il apprit vite la

littérature, l'histoire, le dessin[1] et les sciences, mais il désira connaître un métier et apprit la menuiserie. Une pauvre paysanne de Saint-Leu était dans la misère. Le Prince voulut lui fabriquer des meubles lui-même, et il lui envoya un jour une grande armoire et une table à tiroir aussi bien travaillées que par le meilleur menuisier. Une autre fois, à treize ans, il assistait à une fonte d'argent chez un orfèvre. Il s'approcha trop près de l'ouvrier et reçut à la jambe une éclaboussure qui le blessa grièvement. Il ne poussa pas un cri et ce n'est qu'à la fin de l'opération que l'on remarqua son bas déchiré et sanglant. Ce fait est peu de chose en lui-même, mais, comme a dit Jean-Jacques Rousseau : « la physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions : c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre. » L'équitation, la natation, les armes, les longues promenades à pied, l'habitude de se servir seul, à coucher sur un lit de bois recouvert d'une simple natte de sparterie, à braver le soleil, la pluie, le froid, à supporter la fatigue, telle était l'éducation du jeune Prince et de ses deux frères, le Duc de Montpensier et le Comte de Beaujolais. Dans une de ses promenades, le hasard mit sur la route

1. Carmontelle et Bardin furent les maîtres de dessin du jeune Prince; mais leurs leçons étaient données sous la surveillance de David, toujours présent.

du Prince un petit paysan blessé à la jambe et qu'un charlatan voulait amputer. Le Duc de Chartres fit venir un habile chirurgien qui guérit l'enfant sans lui couper la jambe. On peut juger quelle joie pour le pauvre petit et pour sa famille !...

Lorsque mourut le grand-père du Duc de Chartres, en 1785, Louis-Philippe-Joseph, son fils, continua les pensions qui étaient faites par le feu Duc d'Orléans à plusieurs hommes de lettres : il en augmenta même la liste, en accordant la même faveur à La Harpe, Marmontel, Palissot, Gaillard, et à l'ami intime de J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre.

A cette époque, celui-ci était tombé dans une extrême pauvreté, et le futur auteur de *Paul et Virginie*[1] accueillit avec joie et reconnaissance les trois fils du Duc d'Orléans, le Duc de Chartres, le Duc de Montpensier, le Comte de Beaujolais, qui avaient tenu à venir, en personne, lui faire part de la décision de leur père. Il fut très sensible aux compliments que lui faisait adresser en même temps le Duc d'Orléans, pour son grand ouvrage : *Études de la Nature*, paru en 1784, et qui avait obtenu un immense succès.

Les voyages étaient le complément indiqué à l'éducation des fils du Duc d'Orléans. On les ha-

1. *Paul et Virginie* parut en 1788.

bitua à voyager à pied et à cheval, à dormir sur un lit de camp, et à s'instruire dans tout ce qu'ils ne connaissaient pas. Arrivaient-ils dans un port de mer, après avoir parcouru les chantiers de la marine, ils visitaient un grand vaisseau de la marine royale, et, tout à coup, à la stupéfaction des matelots, on les voyait grimper au haut d'une vergue avec les mousses. Lorsque Louis-Philippe fut proscrit en 1793 et exposé pendant bien des années aux privations de tout genre, il put apprécier et sentir combien lui était précieuse l'éducation donnée pendant ses jeunes années.

En 1787, les Princes accompagnèrent leur mère en Belgique, à Spa, dont les eaux rétablirent la santé de la Duchesse d'Orléans. Aux environs de Spa, aux eaux de la Sauvinière, on leur montra, avec un très beau point de vue, l'ancien château de Franchemont où étaient renfermés les détenus pour dettes : « Tant qu'il y aura des prisonniers « derrière ces murailles, s'écria le Duc de Char- « tres, ce paysage sera bien triste malgré sa « beauté! .. » Il proposa d'ouvrir une souscription qui fut promptement couverte, grâce à sa généreuse initiative, et les pauvres gens ne tardèrent pas à être rendus à la liberté.

L'année suivante, les jeunes Princes visitèrent la Touraine, la Bretagne et la Normandie.

A Saint-Valery, le Duc de Chartres et Mademoiselle Adélaïde furent parrain et marraine

d'un vaisseau auquel le Prince donna son nom.

A cette époque (1788), il se privait de tout l'argent qu'il recevait et l'employait en œuvres de bienfaisance. Il ne pouvait connaître une infortune sans chercher à la soulager et donnait en secret tout l'argent de sa bourse à son valet de chambre pour délivrer un prisonnier. Le 31 décembre 1788, il écrivait à Mme de Genlis, son institutrice : « Je me priverai de mes menus plaisirs jusqu'à la fin de mon éducation, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril 1790 et j'en consacrerai l'argent à la bienfaisance; tous les premiers du mois nous en déciderons l'emploi... » Il était alors colonel-propriétaire du 14e régiment de dragons, suivant l'usage de cette époque. Il le passa en revue à Givet, au retour de son voyage de Spa, puis il alla en Bretagne, au Mont Saint-Michel et il y détruisit de ses propres mains, à coups de hache, la cage dite de fer où, pendant des siècles, avaient souffert tant de prisonniers! Cette cage était en bois, faite avec de forts madriers et était la terreur des prisonniers qu'on y mettait encore, de temps à autre, pendant quelques jours, comme punition.

Le 1er janvier 1789 le jeune Duc de Chartres recevait du roi Louis XVI l'ordre du Saint-Esprit. Quand s'ouvrit l'année 1790, la Révolution était un fait accompli. Le Duc de Chartres, suivant l'exemple des plus grands seigneurs du royaume,

se rendit au district de Saint-Roch, fit supprimer tous les titres de noblesse dont on avait fait suivre son nom et ajouta la simple qualité de *citoyen de Paris*. Il avait dix-sept ans, et il assistait régulièrement aux séances de l'Assemblée constituante. Il avait accueilli avec joie les réformes, car il détestait l'arbitraire et les abus, mais il rêvait encore l'établissement d'une royauté constitutionnelle, n'admettant pas qu'on pût même mettre en question le nom du Roi Louis XVI. En toute occasion se manifestait son heureuse nature. Quand il apprit que l'Assemblée avait aboli le droit d'aînesse, il s'écria en embrassant ses frères : « J'en suis heureux, mais quand on ne l'eût pas fait, cela n'aurait rien changé entre nous..... mes chers frères le savent bien depuis longtemps ! » Il était l'absolu partisan de l'égalité des droits.

La fuite et l'arrestation du Roi à Varennes avait surexcité les esprits (21-23 juin 1791). Le Duc de Chartres, depuis le 20 novembre 1785, avait le brevet de colonel du 14e dragons qui portait son nom. Il se trouvait alors à Vendôme, et le 24 juin une procession du Saint-Sacrement fut le prétexte d'une émeute. Le peuple se précipite sur deux prêtres, qui se réfugient à grand peine dans une auberge. La municipalité fait demander les dragons pour maintenir l'ordre et faire cesser le trouble qui allait en croissant. Le

Duc de Chartres arrive avec quelques-uns de ses dragons. Le tumulte augmente, on veut forcer la porte et massacrer les deux prêtres. Le Duc de Chartres cherche à calmer les plus furieux, en disant combien il serait odieux au peuple de se faire justice lui-même. — Soit! crie-t-on, on leur fera grâce à cause de vous qui êtes un bon patriote, mais qu'ils partent, qu'ils quittent Vendôme de suite. — Vous jurez de les respecter?..... — Oui, oui, faites-les descendre. Le prince pénètre dans la maison, et s'apprête à faire monter en voiture les deux prêtres, calmes, résolus, et dont les traits montrent la résignation des martyrs..... — Non, non, qu'ils s'en aillent à pied à Blois!.... — Eh bien! à pied, dit le Duc de Chartres, mais vous êtes de trop braves gens pour oublier la promesse que vous m'avez faite. Le cortège s'ébranle au milieu des clameurs. Au passage d'un petit pont sans garde-fous, les cris : « A l'eau, à l'eau! » s'élèvent avec force. Le Prince parvient, non sans peine, à franchir le pont. Il croit les prêtres sauvés, car les assistants deviennent de moins en moins nombreux, quand tout à coup descend de la montagne une nombreuse troupe de paysans très excités. Ils n'ont rien promis, ils veulent la vie de ces deux prêtres; l'un d'eux en a déjà saisi un par la soutane, quand le Duc de Chartres parvient à le dégager; mais on ne l'écoute plus : une inspiration vient au Prince.

Conduisons-les en prison, mais respectez leur vie. — Oui, oui, en prison, qu'on retourne à Vendôme. Cet avis est adopté et on allait rebrousser chemin quand un homme s'avance, et couchant en joue avec son fusil un des prêtres : Laissez-moi tuer celui-là, rangez-vous!..... D'un bond, le Prince se jette devant lui, et couvrant les deux ecclésiastiques de son corps : « Vous me tuerez d'abord! »..... Ces mots dits, d'une voix vibrante par un militaire qu'ils aiment et respectent, en impose aux plus furieux, et les deux prêtres parviennent enfin à la prison de Vendôme, d'où la nuit suivante ils purent partir. Mais l'agitation révolutionnaire gagnait la province. Les Vendômois, mécontents, se dirigent vers l'Oratoire où logeait le supérieur qui avait refusé le serment demandé au clergé; le Duc de Chartres put encore les apaiser et le supérieur se hâta de quitter Vendôme.

Le lendemain, tout était redevenu calme. La municipalité et la plupart de ceux qui étaient les plus acharnés contre les prêtres vinrent, en pleurant, remercier le colonel des dragons de les avoir empêchés de commettre un crime. Un paysan même arriva chez le Duc de Chartres, en lui offrant une corbeille de fruits : « Ce sont les plus beaux de mon jardin, mon colonel, et je vous les apporte de bien bon cœur; c'est moi qui hier, en colère, je ne sais vraiment trop pour-

quoi, ai voulu tuer le prêtre que vous avez sauvé. Je viens vous remercier de m'avoir épargné un crime! »

Le peuple français était encore animé de bons et généreux sentiments, et personne alors n'aurait pu croire aux massacres qui allaient ensanglanter la France entière.

Quelques semaines plus tard, le 3 août 1791, le Duc de Chartres, après une journée de fatigue, était allé se baigner. C'était le soir, et il était en train de remettre ses vêtements, n'ayant avec lui que son domestique, un nègre nommé Édouard Noir. Il entend tout à coup crier : « Au secours, au secours, je me noie! » Sans prendre le temps de retirer ses habits, le Prince se jette à l'eau et aperçoit un homme épuisé de fatigue battant l'eau de ses mains : « Courage, mon ami, je viens à vous ». Le malheureux pousse un cri et disparaît au moment où sa main seule sortait de l'eau. Le Duc de Chartres parvient à la saisir, mais le noyé se cramponne à son sauveur et paralyse ses mouvements; le courant les entraîne vers un gouffre qui avait déjà coûté la vie à plusieurs personnes. Heureusement le nègre Édouard s'était jeté à l'eau et nageait vigoureusement. Il empêche le noyé de saisir le Prince; tous trois parviennent au rivage, non sans peine, et raniment le malheureax qui témoigne une vive reconnaissance. C'était un sous-ingénieur

des ponts et chaussées à Vendôme, M. Siret.

Le Duc de Chartres avait oublié presque cet incident, mais M. Siret, dans l'élan de sa gratitude, en rendit compte au club de Vendôme. L'enthousiasme pour le Prince qui venait de risquer sa vie pour sauver un de ses semblables, fut immense. La municipalité de Vendôme vint en corps le remercier, consigna le fait officiellement dans un procès-verbal, et, le 11 août, décerna au Duc de Chartres une couronne civique. Celui-ci ne put la refuser, et il répondit avec effusion à ce témoignage d'estime et de gratitude[1].

1. Cette couronne était peinte sur toile, et encadrée très simplement : Le ruban qui liait la couronne de feuilles de chêne, portait l'inscription suivante : *A l'Humanité et au Courage; décernée par la Ville de Vendôme.* Lorsque le Prince quitta Vendôme pour aller avec son régiment de dragons, d'abord en garnison à Valenciennes, puis combattre à la frontière; il pria un de ses amis, M. de Musset-Pathay * chez lequel il demeurait à Vendôme, de lui garder cette couronne. Celui-ci pût la conserver pendant la Terreur, et lorsque l'Empire disparut en 1814, il vint à Paris, et l'offrit à Madame la Duchesse d'Orléans, qui la conserva pieusement à Neuilly, puis aux Tuileries, comme un noble exemple à montrer à ses enfants.

En 1848, cette couronne fut sauvée du pillage du Palais des Tuileries, et rapportée en Angleterre, à la Reine Marie-Amélie, qui la plaça dans sa chambre à coucher, au château de Claremont. La Reine la légua avec les autres souvenirs de famille, échappés aux tempêtes révolutionnaires, à Mgr le Comte de Paris. Elle se trouve actuellement au château d'Eu, avec son vieux cadre simple et modeste de 1791, et est placée dans la Salle d'Etudes des jeunes Princes.

* M. de Musset-Pathay, littérateur né en 1768, mort en 1832, devint en 1791 chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, puis à celui de la Guerre, comme ancien officier de génie. Il était le père du grand poète, Alfred de Musset.

CHAPITRE II

Louis-Philippe en garnison à Valenciennes. — Une lettre de Louis-Philippe en 1792. — La guerre est déclarée (20 avril 1792. — Combat de Mons. — Louis-Philippe est nommé Maréchal de Camp. — Il sert sous les ordres des généraux Kellermann et Dumouriez. — Bataille de Valmy (20 septembre 1792). Brillante conduite de Louis-Philippe. — Il va à Paris. — Sa curieuse conversation avec Danton (24 septembre 1792).

Au milieu d'août 1791, le régiment de dragons, que le Duc de Chartres commandait, fut envoyé à la frontière, car les préparatifs de guerre se poursuivaient avec activité, et personne ne doutait qu'elle ne dût bientôt éclater. La garnison du 14e régiment de dragons était Valenciennes. Après quelques jours passés à Paris, le Prince rejoignit ses dragons à Valenciennes, et il y passa l'hiver, remplissant les fonctions de Commandant de place. C'est à cette époque que, tout en faisant bravement son devoir, Louis-Philippe laissait percer déjà dans ses entretiens et sa correspondance cet amour éclairé de la paix qui devait, quarante ans plus tard, guider sa politique.



LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS, DUC DE CHARTRES

LIEUTENANT GÉNÉRAL EN 1792

LOUIS PHILIPPE 1er ROI DES FRANÇAIS

en 1830

Au moment même, où il allait montrer des qualités militaires de premier ordre, il regardait déjà la guerre comme un des fléaux de l'humanité.

Voici ce qu'il écrivait, en 1792, à M. Th. de Lameth :

Valenciennes, octobre 1792.

Mon cher Monsieur,

Me voilà ici depuis hier; j'y ai trouvé une nouvelle mission. Comme le plus ancien colonel de la division, j'ai dû prendre le commandement de la place, et je suis fort occupé.

Je viens de recevoir l'avis du décret rendu contre les princes français. Quelle que soit mon opinion sur cet acte, je m'y soumets avec le respect que j'aurai toujours pour les lois de mon pays; mais je crains bien que les princes de ma famille, qui n'ont pas été élevés comme j'ai eu le bonheur de l'être, ne voient dans ce décret une occasion de troubles, et que dans leur intérêt même ils ne soient disposés à le combattre par la guerre étrangère, la guerre que je regarderai toujours comme le plus terrible fléau de l'humanité. Je ne sache pas de plus grand malheur pour une nation.....

. . . .

Depuis Huningue jusqu'à Dunkerque trois corps d'armée défendaient la France sous les ordres du maréchal de Rochambeau, du maréchal Luckner et du général de Lafayette. Le gouvernement autrichien n'ayant pas donné de réponse satisfaisante sur la réunion des nombreuses

troupes réunies dans l'Électorat de Trèves, le 20 avril 1792, la guerre fut déclarée par la France.

Le Duc de Biron, ami du Duc d'Orléans, était chargé du commandement des troupes rassemblées à Valenciennes et à Maubeuge. C'est sous ses ordres que le Duc de Chartres fit ses premières armes. Biron, avec six escadrons et six bataillons, s'avança sur Quiévrain puis sur le village de Boussu occupé par les Autrichiens qui défendaient les hauteurs près de Mons. Un combat eut lieu sans grand avantage de part et d'autre, quand tout à coup dans la soirée, une panique nullement justifiée se manifeste dans la cavalerie française. Heureusement que le Duc de Chartres et les officiers se jettent en avant, et arrêtent les fuyards, non sans risquer leur vie plusieurs fois. On crut que la trahison n'était pas étrangère à cette fausse alerte. Le général de Biron rendit hommage aux officiers qui avaient si courageusement fait leur devoir. Le 14 mai le Duc de Chartres était nommé maréchal de camp, en même temps que Berthier, qui plus tard devint Prince de Wagram.

En juin, l'armée française marche sur Courtrai : le Duc de Chartres prend part à la prise de la ville. Le maréchal Luckner était remplacé par Kellermann. Le jeune Prince, à la tête de sa brigade, composée des 14e et 17e dragons, vient se

mettre sous les ordres du nouveau commandant : — Corbleu ! lui dit Kellermann, je n'ai pas encore vu d'officier général aussi jeune. Comment diable avez-vous déjà ce grade? — C'est que je suis le fils de celui qui vous a fait colonel. — Eh bien ! je suis enchanté de vous avoir sous mes ordres, car on m'a dit que vous étiez un brave militaire..... Tous deux devaient bientôt se couvrir de gloire. La France était envahie. La patrie avait été déclarée en danger au mois de juillet. Grand était l'enthousiasme produit par l'enrôlement des volontaires. De toutes parts arrivaient des bataillons qui, à peine équipés, partaient pour la frontière. En trois jours, la ville de Paris, seule, avait armé et mis sur pied quarante-huit bataillons d'infanterie formant un total de 32,000 hommes. Ces troupes n'étaient pas encore aguerries et étaient peu disciplinées, mais arrivées à Châlons-sur-Marne où le maréchal Luckner commandait la réserve, elles se formèrent vite.

Le général Dumouriez avait reçu le commandement en chef de l'armée du Nord. En peu de jours, avec une activité extrême, il accomplit ses réformes et réussit à établir partout l'ordre le plus parfait. C'est qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Les Prussiens avaient pris Longwy, Verdun et menaçaient Thionville. Dumouriez comprit que les défilés de l'Argonne étaient la meilleure ligne de défense pour arrêter l'ennemi. Il s'y

porta par une marche rapide, et écrivit au Gouvernement, à Paris, que si ces défilés étaient les Thermopyles de la France il espérait bien être plus heureux que Léonidas. L'immense forêt de l'Argonne s'étend de Passavent à Sedan. Des cinq grands défilés, Dumouriez choisit les deux plus importants, Grandpré et les Islettes. A Paris, on aurait voulu que la Marne fut adoptée comme ligne de défense (ce qui était une erreur), là où était l'armée de Kellermann qui devait faire sa jonction avec celle de Dumouriez. Celui-ci fut inébranlable. Enfin Kellermann se décida à le rejoindre, et prit position, le 19 septembre 1792, sur la gauche de Dumouriez entre Valmy et Dommartin-la-Planchette. Il campa sur deux lignes; la première sous les ordres du général Valence, la seconde sous ceux du général Duc de Chartres.

L'armée prussienne s'avançait dans les plaines de la Champagne et pénétrant jusqu'à Châlons, s'interposait entre l'armée française et Châlons. Le 20 septembre avant le jour, les hussards prussiens surprirent, à Gisancourt, le 1er régiment de dragons, derrière le camp de Kellermann. Mais n'ayant pas d'infanterie avec eux, ils durent se replier devant les troupes françaises, qui reprirent ce poste. A six heures du matin commença la canonnade : le combat était engagé. Le Duc de Chartres reçut l'ordre d'établir une forte batterie d'artillerie sur le point le plus élevé des coteaux,

au moulin de Valmy. L'ardeur était telle, que le Prince ne put obtenir d'aucun soldat de rester à garder les bagages, et le bataillon de Saône-et-Loire le supplia de le conduire au combat : « Soit, répondit le Duc de Chartres, je n'exigerai pas que vous gardiez les bagages; les équipages se garderont tout seuls aujourd'hui. En avant!... » Tout cela avait fait perdre du temps, et il était près de huit heures lorsqu'il parvint, à la tête de son infanterie, au moulin de Valmy : Arrivez vite, lui dit le général Stengel, je ne peux quitter ce poste avant de vous l'avoir laissé, et j'ai ordre d'occuper rapidement, avec mes troupes, la côte de l'Hyron... Il part, et arrive à l'Hyron au moment où s'avançait une colonne prussienne qu'il repousse vigoureusement.

Le général Dumouriez, voyant que l'armée de Kellermann aurait à supporter l'effort principal de l'ennemi, avait pris ses dispositions en conséquence. La canonnade augmentait, et les Prussiens concentraient le feu de leur artillerie sur le moulin de Valmy, où les Français perdaient beaucoup d'hommes. Sauf un moment, où un obus fit sauter deux caissons pleins de cartouches, ce qui amena un peu de désordre, les troupes du Duc de Chartres, ralliées promptement par leur général, reprirent avec avantage leur place dans la ligne de combat. L'ardeur et l'entrain étaient extrêmes, quand un dragon ou un carabinier se

trouvait démonté, il venait se placer dans l'infanterie, la carabine sur l'épaule, pour continuer à se battre.

Le brouillard se dissipa vers onze heures et on découvrit l'armée ennemie qui se déployait lentement, mais en très bon ordre : 100,000 hommes étaient en présence. Vers deux heures les Prussiens se disposaient à marcher en avant, quand leur chef, le duc de Brunswick, intimidé sans doute par l'aspect de l'armée française, et les médiocres résultats obtenus depuis le matin, fit déployer trois fois ses colonnes sans jamais se décider à leur donner l'ordre d'avancer. Jusqu'à la nuit, la lutte fut donc réduite à une canonnade qui ne cessait pas, et les officiers d'artillerie évaluèrent à 40,000 le nombre de coups de canon tirés par les deux armées; Kellermann avait presque épuisé les munitions de ses canons à la fin de la journée. La nuit mit fin à la lutte. Le Duc de Montpensier, frère du Duc de Chartres, était son aide de camp à la bataille de Valmy. Il se conduisit à cette bataille de manière à mériter ce témoignage du général Kellermann :

Du quartier général de Dampierre-sur-Auve, le 21 septembre 1792, à neuf heures du soir.

Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un grand courage, que M. le Duc de Chartres et son aide de camp, M. le Duc de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des feux les

plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable...

KELLERMANN [1].

Sans être une grande et décisive bataille, Valmy fut un succès pour l'armée française, car c'était la première fois que l'on voyait, depuis le commencement de la campagne, une armée étrangère reculer devant la nation luttant pour son indépendance. Le roi de Prusse sentit tellement qu'il ferait une faute lourde en cherchant à pénétrer en France, qu'un armistice eut lieu, bientôt suivi de l'évacuation totale du territoire français par l'ennemi.

Peu de jours avant la bataille de Valmy, le duc de Chartres avait été nommé gouverneur de Strasbourg; mais il avait refusé de s'enfermer dans une place forte et avait obtenu de rester dans l'armée active. Le général Dumouriez avait été à Paris, expliquer de vive voix au ministre son plan de campagne pour anéantir les Autrichiens toujours en France. Il avait été précédé par le Duc de Chartres qui avait donné au ministre de la guerre, Servan, tous les détails sur la journée de Valmy.

M. Taine raconte ainsi le commencement de la curieuse conversation du Prince avec Danton : Nous devons d'en connaître la fin à une personne qui approcha le Roi Louis-Philippe[2] . . . .

1. *Moniteur*, 22 septembre 1792.
2. *Les Origines de la France contemporaine*, par H. Taine, de l'Académie Française. *La Révolution.* Tome II ; *La Conquête Jacobine*, pages 284 et 285.

« Le soir de la bataille de Valmy, le jeune officier est envoyé à Paris pour porter la nouvelle. En arrivant (22 ou 23 septembre 1792) il apprend qu'on l'a remplacé, qu'il est nommé gouverneur de Strasbourg. Il va chez Servan, ministre de la guerre ; on refuse d'abord de l'introduire : Servan est malade, au lit, avec tous les ministres autour de lui. Il dit qu'il arrive de l'armée et apporte des nouvelles ; il est admis, trouve en effet Servan au lit, avec différents personnages autour de lui, annonce la victoire. — On l'interroge, il donne des détails. — Puis il se plaint d'avoir été remplacé, dit qu'il est trop jeune pour commander avec autorité à Strasbourg, redemande son poste dans l'armée active. — « Impossible, répond Servan, la place est donnée, un autre est nommé. » Là-dessus un des personnages présents, d'une figure étrange et d'une voix rude, le prend à part et lui dit : « Servan est un imbécile, venez me voir demain, « j'arrangerai votre affaire. — Qui êtes-vous ? — Danton, ministre de la justice ». — Il va le lendemain chez Danton qui lui dit : « C'est arrangé, vous aurez le même poste, pas sous Kellermann, mais sous Dumouriez. Cela vous va-t-il ? » — Le jeune homme, enchanté, remercie. L'autre reprend : « Un conseil avant votre départ, vous avez du talent, vous arriverez ; mais défaites-vous d'un défaut : vous parlez trop ; vous êtes à Paris depuis vingt-quatre heures, et, déjà, plusieurs fois, vous avez blâmé l'affaire de septembre. Je le sais, je suis informé. — Mais c'est un massacre ; peut-on s'empêcher de trouver qu'il est horrible ? — C'est moi qui l'ai fait. Tous les Parisiens sont des j... f... Il fallait mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés. Vous êtes trop jeune pour comprendre de telles choses. Retournez à l'armée, c'est le seul poste aujourd'hui pour un homme comme vous et de votre rang. Vous avez un avenir ; mais n'oubliez pas qu'il faut vous taire. »

Danton continua ainsi :

« Tout cela, général, nous regarde nous, et non pas vous. Votre rôle n'est pas de faire de la politique, mais de vous battre vaillamment pour votre pays, comme vous

l'avez fait jusqu'à présent, je le reconnais..... je sais et je sens fort bien que cette République que nous venons de proclamer ne durera pas. Beaucoup de sang sera encore répandu ; cependant la France sera ramenée par ses vices, peut-être aussi par ses vertus, à la monarchie. Mais l'ancien régime a fait son temps, on ne reviendra pas en arrière, et les conquêtes de la Révolution ne risquent rien ; elles subsisteront toujours. Une monarchie démocratique sera établie. Jamais la France ne supportera la branche aînée de votre famille !... tandis que vous, qui avez combattu sous le drapeau tricolore, vous aurez de grandes chances de régner. Aussi, votre devoir est de vous réserver. Je vous étonne sans doute en vous tenant ce langage, mais vous reverrai-je jamais, dit-il amèrement. Oh ! vous aurez une tâche difficile, celle de donner à ce peuple les deux biens qu'il désire le plus, et qu'il sait le moins garder, l'ordre et la liberté... Vous en aurez une autre non moins grave aussi, celle d'assurer notre indépendance nationale, toujours menacée par la position géographique de Paris. Vous saurez alors, vous qui aurez fait cette glorieuse campagne de 1792, où est le point faible. Il est ici. Souvenez-vous bien que Paris est le cœur de la France, et faites ce que nous n'aurons pas eu le temps de faire, fortifiez bien Paris !..... Allez maintenant, général, rejoignez l'armée de Dumouriez, et battez les Autrichiens..... »

Le Duc de Chartres, très ému, s'inclina sans répondre, et se retira. Quarante ans plus tard, il était Roi des Français, et aimait à raconter les détails de cette entrevue. Il se souvenait aussi de la prédiction de Danton, et parvenait, non sans peine, à faire élever les fortifications de Paris, malgré une opposition irréfléchie.

CHAPITRE III

Bataille de Jemmapes (6 novembre 1792). — Comment fut gagnée la bataille. — Combat d'Anderlecht. — L'armée française maîtresse de la Belgique. — Échec à Neerwinde (18 mars 1793). Habile retraite. — Fureur de la Convention à Paris. — Commissaires envoyés pour arrêter le généra Dumouriez. — Ils sont eux-mêmes arrêtés par le général. — Départ de Dumouriez pour l'exil accompagné de Louis-Philippe et de son état-major. — Ordre du jour du général Dumouriez à son armée. — Arrestation de Philippe-Egalité et de ses deux fils, le Duc de Montpensier et le Comte de Beaujolais. — Premiers voyages de Louis-Philippe en exil. Il parcourt la Suisse (1793). — La Duchesse d'Orléans pendant la Terreur. — Mort de Philippe-Égalité (6 novembre 1793).

La bataille de Valmy avait appris aux Prussiens ce que peut un peuple vaillant, combattant pour la défense de ses foyers. Il était réservé aux Autrichiens de le reconnaître à Jemmapes. Chacune des deux armées était composée de 25,000 hommes environ. Du 3 au 5 novembre 1792 il y eut quelques combats d'avant-postes. Le 5 au soir, le général Dumouriez fit bivouaquer ses troupes en face de l'ennemi qui s'était retranché sur les hauteurs de Jemmapes. Les Autrichiens

occupaient quatorze redoutes garnies de cent bouches à feu; dans les bois environnants étaient disséminés les chasseurs tyroliens et une magnifique cavalerie, placée en arrière, s'apprêtait à fondre sur nos bataillons, dès qu'ils auraient été entamés.

Dumouriez avait ainsi disposé ses troupes : le général de Beurnonville et le général de Dampierre formaient l'avant-garde, ayant devant eux la gauche de l'ennemi, le général d'Harville était à droite, et au centre le Duc de Chartres, qui avait ordre d'aborder Jemmapes de front. L'attaque s'engagea le 6 novembre au matin. Elle a lieu d'abord mollement à droite; Dumouriez s'en aperçoit, et envoie le colonel Thouvenot prendre le commandement. Celui-ci entraîne les colonnes impatientes, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes, et arrive avec impétuosité sur les Autrichiens qui reculent, écrasés par une avalanche d'hommes, pleins d'enthousiasme et d'ardeur guerrière. Dumouriez forme en colonnes l'infanterie du centre et, s'adressant aux soldats : « Voilà les hauteurs de Jemmapes, en avant, à la baïonnette !..... » L'émulation la plus grande existait entre nos bataillons de volontaires et les anciens régiments de l'armée régulière du temps de Louis XVI. Quand les colonnes d'assaut s'ébranlèrent pour attaquer ces hauteurs de Jemmapes défendues par une formidable artillerie, un cri

partit à droite : En avant, Navarre sans peur!..... Un autre cri répondit à gauche : Vive Auvergne, sans tache!..... C'étaient les anciens régiments de Navarre et d'Auvergne, qui poussaient leurs vieux cris de guerre, avant d'aborder l'ennemi.

« J'étais là, a dit un témoin oculaire, à dix pas de Louis-Philippe, de mon général : Les balles pleuvaient autour de nous, mais nous ne ripostions pas ; et si l'un tombait, on serrait les rangs et l'on avançait toujours. Je vois encore le duc de Chartres, au milieu du régiment, criant : « Vive la nation ! en avant ! » Nous traversons la plaine sans subir de trop grandes pertes, car on allait vite, mais voilà tout à coup que par une trouée, nous voyons surgir un régiment de cavalerie autrichienne. Une de nos brigades se disperse en désordre. Si l'ennemi avait su profiter de ce moment d'émotion, pour appuyer fortement sa cavalerie, l'armée, coupée en deux, aurait pu être écrasée. Il n'en fit rien, heureusement. Mais notre brave général a vu le péril. Il se jette au milieu des soldats démoralisés, il les rallie, et en forme une colonne où se mêlent plusieurs bataillons : Ce sera le bataillon de Jemmapes, s'écrie-t-il ; il fond sur l'ennemi, et la lutte devient plus acharnée que jamais. On approche des redoutes autrichiennes ; la cavalerie va recommencer la manœuvre qui nous a fait tant de mal : cette fois, le Prince qui avait prévu le mouvement, découvre

subitement une batterie d'artillerie qui mitraille les escadrons autrichiens; ceux-ci sont décimés et se replient en bon ordre. ».....

« .....Plus tard, en racontant ce moment de la bataille, Louis-Philippe s'exprima ainsi : « J'étais près de l'ennemi; je pouvais compter les cavaliers, j'étais frappé de leur air martial et de leur belle contenance. Tout à coup le canon gronde; je vois tomber devant moi des rangs entiers de ces hommes tout à l'heure pleins de vie; le flot de la cavalerie autrichienne recula devant la digue de feu que je lui opposais. Ma première pensée fut pour la joie du succès; la seconde, aussi rapide et plus profonde, fut pour tous ces malheureux, pour toutes les familles que je venais de priver d'un fils ou d'un frère; c'est au milieu même de cette victoire de Jemmapes, que je me jurai à moi-même de donner au monde, si jamais tel était mon pouvoir, l'horreur de ces jeux cruels. ».....

Les bataillons, en entrant dans les redoutes, y pénétraient la baïonnette en avant, et s'emparaient de plusieurs canons que la cavalerie autrichienne cherchait vainement à faire rentrer à Mons. Dès ce moment la victoire était certaine. A l'aile gauche, le colonel Thouvenot et le général Ferrand, à l'aile droite les généraux de Beurnonville et de Dampierre ont repoussé les Autrichiens qui sont en pleine retraite. Du-

mouriez, qui chargea lui-même à la tête d'un escadron, a chassé l'ennemi de toutes ses positions; il laisse le champ de bataille couvert de ses morts et de ses canons. En résumé, l'honneur de cette grande journée revint principalement au colonel Thouvenot, qui détermina et conduisit l'attaque de la gauche, et à la présence d'esprit du duc de Chartres qui, à un moment très critique, rallia la cavalerie et l'infanterie au centre, et emporta d'assaut les formidables positions de l'ennemi. Le gain de la bataille avait été chèrement disputé; les Autrichiens laissaient entre nos mains 1,500 prisonniers, et 4 à 5,000 morts ou blessés; nous avions fait aussi de grandes pertes, mais c'était la première fois, depuis la guerre, qu'on remportait la victoire en bataille rangée, aussi l'enthousiasme fut-il immense.

Après la victoire de Jemmapes, qui causa une grande joie à Paris et dans toute la France, l'armée française fut promptement maîtresse de la Belgique; elle jeta même un détachement en Hollande. En effet, le 7 novembre 1792, le général Dumouriez entrait à Mons; le 12, l'armée française continuait sa marche en avant; le 13, à Anderlecht la route était barrée par 6,000 Autrichiens, appuyés par un corps d'armée assez fort, que commandait le Prince de Wurtemberg. La lutte fut vive et Dumouriez eut grand peine à maintenir ses positions. Enfin il donne l'ordre au

général duc de Chartres d'emporter Anderlecht d'assaut. Le Prince se précipite en avant à la tête de sa brigade pleine d'ardeur, et, après six heures d'un combat acharné contre l'ennemi campé sur des hauteurs, malgré l'infériorité numérique de l'armée française, Anderlecht est pris, et les Autrichiens se retirent en désordre. Le 14, Dumouriez entrait à Bruxelles. Le 22, il se remet en marche, et un combat s'engage à Tirlemont. Le général Valence commandait la droite, le général Miranda la gauche, et le duc de Chartres le centre. L'ennemi fut battu, et perdit quatre cents hommes. Le 28, Liége était pris, le 29 Anvers, et le 2 décembre Namur ouvrait ses portes. L'armée française prit alors ses quartiers d'hiver, et la reprise des hostilités fut décidée pour la fin de l'hiver de 1793.

C'est à ce moment que le Duc de Chartres apprend que la Convention vient de mettre Louis XVI en jugement. Il n'hésite pas. Dumouriez lui accorde un congé de quelques jours. Il accourt à Paris. Suivi de sa sœur, la Princesse Adélaïde d'Orléans, de ses deux frères le Duc de Montpensier et le Comte de Beaujolais, il se présente à l'improviste devant son père, le Duc d'Orléans, député à la Convention et appelé alors Philippe-Égalité[1]. Le Duc de Chartres le supplie de quitter la France, et de se récuser pour le procès du

1. Voir page 341 les motifs de ce surnom.

Roi. On discutait en ce moment la question d'exiler le Duc d'Orléans et toute sa famille, malgré les services rendus à la patrie, par lui et les siens. Philippe-Égalité refusa de partir, mais il promit formellement à ses fils de ne pas prendre part au procès du Roi. Les instances, les menaces des jacobins devaient malheureusement le faire changer de résolution..... Décrété d'accusation quelques mois plus tard, Philippe-Égalité périssait sur l'échafaud le 6 novembre 1793[1] un an,

1. Philippe-Égalité arriva à Paris le vendredi 1er novembre 1793. Après avoir subi l'interrogatoire réglementaire, il fut conduit directement à la Conciergerie. Le mardi matin il reçut assignation à comparaître le lendemain devant le Tribunal révolutionnaire, à neuf heures du matin, le mercredi 6. Voidel, ancien membre de l'Assemblée constituante, qui avait publié un mémoire pour sa défense lorsqu'il comparut devant le juge à Marseille, s'entretint avec lui, et paraissait plein de confiance. A dix heures, sous le prétexte imaginaire de conspiration contre la République, le tribunal le condamnait à mort, sans avoir fait la moindre attention aux paroles de Voidel, son avocat. Le Prince entendit son arrêt avec le plus grand calme, et se contenta de dire : « Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous « auriez dû chercher, au moins, des prétextes plus plausibles, pour « y parvenir, car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que « vous m'ayez cru coupable de tout ce dont vous venez de me déclarer « convaincu ;..... au reste, puisque mon sort est décidé, je vous de- « mande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain et que je sois « conduit à la mort aujourd'hui même..... » L'accusateur public, Fouquier-Tinville, y consentit, et donna les ordres nécessaires. Ramené à la Conciergerie, le Duc d'Orléans déjeuna tranquillement, et demanda un prêtre. L'abbé Lothringer, un Alsacien, reçut une lettre de Fouquier-Tinville, le chargeant de donner au Prince les derniers secours de la religion.

Dans une lettre du 25 juillet 1797, l'abbé Lothringer s'exprime ainsi sur les derniers moments du Duc d'Orléans * :

* *Annales Catholiques*, chez Leclerc (1797). Tome III, supplémemt, p. 167.

jour pour jour, après la victoire de Jemmapes, auquel son fils aîné avait pris une part si glorieuse.

A cette époque (5 décembre 1792), au moment où le Duc de Chartres et le Duc de Montpensier combattaient si brillamment, on inscrivait leur sœur, la Princesse Adélaïde, sur la liste des émigrés en la sommant de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et la France sous trois jours.

..... « M. le Duc d'Orléans me demande si j'étais le prêtre allemand « duquel lui avait parlé la femme du concierge de la Conciergerie, si « j'étais dans les bons principes de la religion ; je lui ai dit, que « séduit par l'évêque de Lydda, j'avais prêté le serment; qu'il y avait « longtemps que je m'en repentais; que je n'avais jamais varié de « principe dans ma religion; que je n'attendais que le moment favo- « rable de m'en défaire.

« M. le Duc d'Orléans se mettant à genoux, me demande s'il avait « encore assez de temps pour faire une confession générale ; je lui « ai dit que oui, et que personne n'était en droit de l'interrompre ; et « il fit une confession générale de toute sa vie. Après sa confession, « il me demanda avec un repentir vraiment surnaturel, si je croyais « que Dieu le recevrait dans le nombre de ses élus. Je lui ai prouvé, « par des passages et des exemples de la Sainte-Écriture, que son « noble repentir, sa résolution héroïque, sa foi en la miséricorde « infinie de Dieu, sa résignation à la mort le sauveraient infaillible- « ment. — Oui, me répondit-il, je meurs innocent de ce dont on « m'accuse, que Dieu leur pardonne, comme je leur pardonne. J'ai « mérité la mort pour l'expiation de mes péchés, j'ai contribué à la « mort d'un innocent, et voilà ma mort; mais il était trop bon pour ne « point me pardonner. Dieu nous joindra tous deux avec Saint Louis..... « Je ne peux assez exprimer combien j'étais édifié de sa noble rési- « gnation, de ses gémissements et de ses désirs surnaturels de tout « souffrir dans ce monde et dans l'autre, pour l'expiation de ses « péchés, desquels il me demandait une seconde et dernière absolu- « tion aux pieds de l'échafaud » . . . .

A trois heures et demie montaient avec le Duc d'Orléans, dans la charrette qui le menait à l'échafaud, quatre personnes : 1° Coustard,

Il eût été dangereux même de réclamer. Sur l'avis de son père, le Duc de Chartres vint chercher sa sœur, et la conduisit à Tournay.

La fin tragique de Louis XVI avait excité en Europe la plus vive indignation. Un mois après, la guerre était déclarée à l'Angleterre et à la Hollande. Le général Dumouriez était découragé par la tournure que prenaient les événements politiques à Paris. Il y vint offrir sa démission qui fut refusée ; on sentait qu'on avait encore besoin

ex-lieutenant des maréchaux de France, député à la Convention, dont le seul crime était d'avoir tardé à revenir à Paris, en restant quelques jours à Nantes, après une mission dans l'Ouest, donnée par la Convention; 2° Pierre Gondier, agent de change, accusé d'avoir voulu affamer Paris « parce que l'on avait trouvé chez lui une grande quantité de pain, rompu en morceaux et gâté, caché dans un coffre placé au 5e étage de sa maison » ; 3° Nicolas de la Roque, ex-noble, ayant un fils émigré, était *supposé* devoir être en correspondance avec lui ; 4° Antoine Brousse, garçon serrurier, coupable, *étant ivre*, d'avoir déblatéré contre le drapeau tricolore, et baisant des écus de six livres, d'avoir plaint le sort du ci-devant Roi, qu'il appelait : « Mon pauvre Capet !.....

La charrette, entourée de gendarmes, le sabre nu, quittait la Conciergerie, suivait le Pont au Change, le quai de la Mégisserie, la rue de la Monnaie, la rue Saint-Honoré. Lorsque l'on arriva sur la place du Palais-Royal, près de la rue de la Loi (rue Richelieu) un encombrement se produisit avec d'autres voitures, et le hasard fit qu'il y eut une station de quelques minutes devant le Palais. La foule examinait avec curiosité l'attitude du Duc d'Orléans. Celui-ci, le corps droit, la tête haute, l'air fier et dédaigneux, regardait froidement son palais qui lui rappelait tant de souvenirs..... Enfin, quand à quatre heures on atteignit la rue Royale, on entendit un roulement de tambours sur la place de la Concorde, auprès de l'échafaud, entouré d'un immense concours de peuple. Le Prince descendit de la charrette d'un pas ferme, sans faiblesse, dit quelques mots à l'abbé Lothringer, l'embrassa, et se livra aux exécuteurs. Il avait quarante-six ans.

de lui. Mais on ne lui laissa pas exécuter, comme il le comprenait, son plan d'envahissement de la Hollande. Son armée ne put prendre Maëstricht, et subit un échec à Neerwinde (18 mars 1793). A cette bataille, le Duc de Chartres se multiplia : l'aile droite de l'armée française lui dut son salut. Accablée par des forces considérables, les troupes faiblissaient et se repliaient en désordre. Leur jeune général a son cheval tué sous lui. Mais il les rallie, avec un sang-froid intrépide, fait exécuter la retraite en bon ordre, et empêche ainsi l'armée ennemie de continuer la poursuite.

Quand l'échec de Neerwinde fut connu à Paris, les conventionnels (ainsi nommait-on alors les députés), furent dans une profonde colère. Ils envoyèrent trois commissaires auprès de Dumouriez. Celui-ci, aigri par ses derniers échecs, ne dissimula pas son indignation contre la Convention, et les lois de sang et de proscription, les unes déjà votées, les autres encore en préparation. De retour à Paris, les commissaires exagèrent la gravité de leur entretien avec Dumouriez. Immédiatement, le Comité de Salut public mande à sa barre, non seulement le général Dumouriez, mais aussi le duc de Chartres. Quatre commissaires : Bancal, Quinette, Camus, Lamarque et le ministre de la guerre Beurnonville, se rendent dans le nord, au camp de Saint-

Amand. A peine introduits auprès du général Dumouriez, ils lui enjoignent de se soumettre à cet ordre. — Moi, répliqua Dumouriez, aller me livrer à ce tribunal de sang, qui condamne à mort les citoyens les plus innocents? Allons donc, je ne suis pas assez fou pour cela. Les services que j'ai rendu à mon pays, les victoires que j'ai remportées seront-ce des titres à ma justification ? En réalité, de quoi m'accuse-t-on? Vous ne sauriez le dire ?..... On ne m'écoutera même pas ; c'est ma tête que vous me demandez et aussi celle du général de Chartres. — Eh bien! répond Camus, je vous suspends de vos fonctions, et je vous révoque..... — C'est trop d'impudence! à moi, hussards ! Arrêtez ces hommes, qu'on ne leur fasse aucun mal. Puis, se tournant vers eux : « Souvenez-vous que je vous rends un véritable service, car un jour où l'autre, à Paris, on vous guillotinerait..... Le soir même, les cinq commissaires escortés par les hussards, partaient pour Tournay, puis Maëstricht où les Autrichiens les reçurent, non comme prisonniers de guerre, mais comme otages, et les retinrent jusqu'en 1796. Dumouriez avait raison car très certainement leur tour serait arrivé de monter sur l'échafaud, les Conventionnels y envoyant les plus modérés d'entre eux, comme les plus violents[1].

1. Nous avons eu sous les yeux, aux Archives nationales, des rapports officiels, qui prouvent qu'en avril-mai 1793, le Cabinet fran-

Le 4 avril 1793, le général Dumouriez sortit de son camp, à cheval, accompagné du Duc de Chartres, des colonels Thouvenot et Montjoie et d'une faible escorte, pour se rendre à Condé, où depuis plusieurs jours était fixée une entrevue avec les chefs autrichiens, pour renouveler des conventions militaires.

A une demi-lieue de Condé, il rencontre une colonne de trois bataillons de volontaires, troupe indisciplinée à laquelle il donne l'ordre de rebrousser chemin, aucun commandant n'ayant pu leur indiquer de se rendre à Condé ce jour-là. Ceux-ci ricanent, et se débandent en criant, et faisant même des gestes menaçants. Surpris de cette démonstration il franchit un fossé, et au milieu des coups de fusils tirés par cette soldatesque, parvient à s'échapper, et à gagner Bury.

Le lendemain cependant, le général Dumouriez revint au milieu de son armée. Mais l'arrestation des commissaires envoyés par la Convention était connue, et l'accueil qui lui fût fait fut glacial.

çais entra en négociations avec le maréchal, prince de Cobourg, alors à Mons, et commandant en chef les troupes autrichiennes, pour échanger la Reine Marie-Antoinette, le jeune Dauphin (Louis XVII), Madame Royale (la future Duchesse d'Angoulême), et Madame Élisabeth, contre les quatre commissaires arrêtés par le général Dumouriez.

L'incroyable négligence du Cabinet autrichien, notamment du baron Thugut, directeur de la Chancellerie d'Etat à Vienne, fit ajourner toute décision. Trois mois plus tard, la terreur dominait en France, et il devenait impossible de sauver la famille royale.

Il prit rapidement sa résolution. Il fit mettre le trésor et les équipages sous la protection de l'avant-garde, composée de troupes sûres et fidèles, et adressa de touchants adieux à cette brave armée qu'il avait conduite si souvent à la victoire. Puis, suivi d'un nombreux état-major, composé du général Duc de Chartres, des colonels Thouvenot, Montjoie, Barrois et d'autres officiers, qui pressentaient que la loi des suspects serait bientôt appliquée dans l'armée même, il se dirigea sur Mons. Avant de quitter la France, le Duc de Chartres, qui avait été très ému du jugement et de l'exécution de Louis XVI, n'avait pu contenir les sentiments qui l'agitaient.

« Ce jeune Prince, en émigrant, écrivit une lettre très dure à son père, qui ne lui pardonna jamais. Son fils lui reprochait très vivement la mort du Roi. Je me rappelle parfaitement cette lettre, dit Mme Elliott[1] car je l'ai eue deux jours en ma possession. Le Duc la brûla dans ma chambre, la dernière fois qu'il vint chez moi. »

Quand ces nouvelles furent connues à Paris, on arrêta immédiatement le Duc d'Orléans, Philippe-Égalité, son jeune fils âgé de treize ans et demi, le Comte de Beaujolais, la Duchesse de Bourbon, sa sœur, et le Prince de Conti, son oncle. Un décret du 8 avril les transféra dans les

1. *Mémoires de Mme Elliott sur la Révolution Française*, pages 140 et 141.

ordres seron

m'embarq

pour les É

que je vien

dois perdu

moyen d'a

& les souffr

Je crois rêver

Hambourg, Sept: 1796.

Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, & je serai parti pour l'Amérique; je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les Etats Unis. Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position & les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtems! — Je crois rêver quand je pense que dans peu, j'embrasserai mes frères, & que je serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce dont le contraire m'eut jadis paru impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée, je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse; je ne la croirai même pas malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, & si j'ai pu encore une fois servir ma Patrie en contribuant à sa tranquillité, & par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifice qui m'ait couté pour elle; & tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

prisons de Marseille, d'où Philippe-Égalité ne sortit, sept mois plus tard, que pour monter sur l'échafaud à Paris, ainsi que nous l'avons raconté plus haut. Par ce même décret, le second fils du Duc d'Orléans, le Duc de Montpensier, adjudant-général-lieutenant-colonel à l'armée d'Italie, dont le quartier général était alors à Nice, y fut arrêté et conduit en prison à Marseille avec son père et son frère. Il devait y rester trois ans et demi. Seule, la Duchesse d'Orléans, dont la conduite était si touchante et la bienfaisance si grande, obtint de rester provisoirement dans le château de son père, le Duc de Penthièvre, à Vernon : ce Prince était mort le 4 mars 1793, et sa popularité était telle que l'on n'avait jamais osé l'inquiéter.

La Duchesse d'Orléans, arrêtée au milieu de septembre 1793, fut conduite au Palais du Luxembourg, transformé en prison. Les habitants de Vernon avaient vainement tenté de s'opposer par la force à cette mesure. Le laitage était la seule nourriture que son état maladif et l'extrême faiblesse de son estomac lui permettaient de supporter. Une pauvre femme de Sceaux vint tous les jours à la prison de Luxembourg, lui porter du lait et de la crème, pendant les dix-huit mois que dura sa captivité. Chaque jour, la Duchesse d'Orléans voyait partir quelques-uns de ses compagnons d'infortune ou de ses amis, pour

le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire pour l'échafaud. Pieuse et douce, elle s'attendait à chaque moment à voir arriver son tour, et se préparait à la mort par de fréquentes prières. Un jour, l'ordre vint de la transférer à la Conciergerie : c'était le signal de sa mort. Le courage de Benoît, le concierge du Luxembourg, la sauva. Sous le prétexte que la Princesse était gravement malade, et point transportable, il refusa opiniâtrément de la remettre aux agents, chargés par le Comité de Sûreté générale, de la transférer à la Conciergerie. Ce sursis lui sauva la vie, car elle fut oubliée pendant de longs mois. Lorsque la Princesse sortit de cette prison, où elle avait échappé, par miracle, à la mort, elle ne put rien faire accepter à la paysanne qui lui avait porté son lait, et qui lui dit : « Vous ne me devez « rien..... je suis la pauvre femme à qui vous « avez fait bâtir une petite maison, et ma vache « ne mange que l'herbe du parc qui vous appar- « tient ! [1] » . . . .

. . . .

1. Déportée en Espagne par le Directoire, après le Coup d'État du 18 fructidor 1797, la Duchesse d'Orléans passa plusieurs années dans ce pays, et, comme on le verra plus loin, assista au mariage de son fils, à Palerme, en 1809. Elle revint en France en 1814, et mourut en 1821, des suites d'un accident arrivé au commencement de février. Un domestique avait laissé tomber sur la Princesse un gros livre, dont l'angle la frappa au sein gauche ; une tumeur se forma, augmenta de jour en jour, sans qu'il fût possible de la résoudre

C'est alors que commença, pour la famille d'Orléans, une série de cruelles épreuves qui devait durer plus de vingt ans.

Le Duc de Chartres était arrivé à Mons, où le Prince de Saxe-Cobourg, commandant en chef l'armée impériale, lui offrit d'entrer au service de l'Empire avec le grade qu'il portait en France. Le Prince refusa énergiquement cette proposition, et ne demanda que des passeports pour lui et César Ducrest, son aide de camp. Il se dirigea sur Liége, Aix-la-Chapelle, Cologne, Francfort, où il apprit l'arrestation des siens à Paris, puis à Bâle, et enfin Schaffhouse où il rejoignit sa sœur, la Princesse Adélaïde, qui était accompagnée de son ancienne institutrice, Mme de Sillery[1]. Ils y restèrent jusqu'au 6 mai, puis allèrent à Zurich, et enfin à Zug. Ils s'installèrent dans une maison isolée, se faisant passer pour Irlandais. Mais reconnus par des émigrés qui ne pardonnaient pas au Duc de Chartres l'invasion repoussée à Valmy et à Jemmapes, la situation devenait difficile : les gazettes allemandes donnèrent de la publicité à ce fait, et le Grand-Conseil de Berne

comme on s'en était flatté un moment. La Princesse supporta ses souffrances avec une héroïque et pieuse résignation, et mourut dans son château d'Ivry, le 23 juin 1821, entourée de ses enfants et petits-enfants. Elle était née à Paris, le 13 mars 1753.

1. La comtesse de Genlis, gouvernante de la Princesse, était désignée depuis 1785, sous le nom de son mari, le marquis de Sillery, comte de Genlis.

reprocha aux magistrats de Zug leur condescendance. Sur ces entrefaites, le Comte de Montjoie, fixé à Bâle avec sa famille, vint voir le Duc de Chartres. Il lui apprit que le général de Montesquiou, qui avait rendu de grands services à la Suisse, était à Genève. Celui-ci consulté, se chargea de faire recevoir Mademoiselle d'Orléans et Mme de Sillery au couvent de Sainte-Claire, à Bremgarten, sous le nom de Mme Lenox; il engageait son frère à parcourir la Suisse sans se fixer nulle part longtemps. Le Duc de Chartres suivit ce conseil et se sépara de sa sœur [1].

A Bâle, le Prince vendit ses chevaux, car il était sans argent, et n'en conserva qu'un seul : il s'était ainsi procuré une soixantaine de louis. Il dût se séparer d'amis dévoués, et ne garda auprès de lui que son fidèle domestique Beaudoin qui, lorsqu'il quitta l'armée, avait protégé son départ avec une rare présence d'esprit.

Quoique malade, Beaudoin voulut accompagner son maître. Celui-ci exigea qu'il montât son cheval jusqu'à sa guérison, et les paysans étonnés admirant sa conduite, saluaient ce jeune homme qui montrait tant d'attention pour son serviteur.

1. Voir de la page 343 à la page 350 la curieuse lettre de Madame Adélaïde, à son oncle le Duc de Modène.

CHAPITRE IV

Louis-Philippe repoussé de l'hospice du Saint-Gothard. — Aventure dans une grange. — Rencontre d'un négociant français. — Louis-Philippe obtient la place de professeur d'histoire et de mathématiques au collège de Reichenau, en Suisse. Octobre 1793 — Août 1794. — Il reste en Suisse, incognito, jusqu'en mars 1795. —Voyage en Danemark, en Suède et en Laponie. — Le Gouvernement du Directoire, en France, lui fait offrir de mettre ses deux frères et sa mère en liberté, s'il part pour l'Amérique. — Lettre de Louis-Philippe à sa mère. — Départ de Louis-Philippe pour l'Amérique (24 septembre 1796). — Réunion de Louis-Philippe et de ses frères à Philadelphie (8 février 1797). Visite à Washington. — Voyage dans l'Amérique septentrionale. — Aventures chez les Indiens. — Excursion au Niagara et dans le Nord. — Retour à Philadelphie et à Boston. — Décret du 26 septembre 1797 qui exile tous les Bourbons. — La Duchesse douairière d'Orléans déportée en Espagne.

Le Duc de Chartres et son compagnon arrivèrent, le 29 août 1793, devant un hospice au haut du Saint-Gothard (hospice qui fut détruit en 1800 lorsque Russes et Français se battirent sur le Saint-Gothard). Le Prince sonna. — Que voulez-vous, lui demanda en italien un capucin qui venait d'ouvrir une fenêtre. — Un gîte et de la nourriture pour deux personnes. — On ne reçoit pas ici les piétons, et les piétons de votre espèce.

— Mais nous paierons ce que vous voudrez? — Il ne s'agit pas d'argent. Allez en face..... Et refermant la fenêtre, il désigna un mauvais hangar, où des muletiers se partageaient un fromage. Le Duc de Chartres y passa la nuit et parcourut ensuite le pays des Grisons. A Gordona, on lui refusa encore l'hospitalité. La situation était critique. Il pleuvait, et comme la nuit était sombre, l'hôtesse consentit à donner abri au voyageur dans une grange, au milieu du foin. Il s'y endormit d'un profond sommeil, quand au matin il fut tout surpris d'apercevoir à ses pieds un jeune homme, un fusil à la main. — Que faites-vous donc là? lui demanda-t-il. — C'est ma tante qui m'a dit de tirer sur vous, si cette nuit vous vous étiez levé pour la voler. Voyez-vous, elle est avare, ma tante, elle a grand peur des voleurs, et est très méfiante..... — Le Prince se mit à rire, paya son écot, et continua sa route.

Au bord du lac des Quatre-Cantons, non loin de Lucerne, il rencontra un prêtre français émigré, qui débattait avec un batelier le prix de son passage et celui d'un marchand français qui était avec lui. Le prêtre était sans ressources, le Duc de Chartres paya pour lui, et les trois Français causèrent. Le marchand lui apprit qu'il était opticien au Palais-Royal, et qu'il avait vendu bien souvent des lunettes au Duc d'Orléans. Le connaissez-vous? dit le Duc de Chartres. — Si je

le connais?..... parfaitement, lui et tous les siens. Étonnement et léger embarras du Prince, qui s'aperçut que l'opticien se vantait. La même chose lui était déjà arrivée à Coblentz, avec un aubergiste qui lui montrait les portraits de toute sa famille. L'ecclésiastique, soupçonnant un voyageur de distinction dans le Duc de Chartres, le pria de le prendre comme chapelain. Le Prince le remercia de son offre, mais lui dit que sa position ne lui permettait pas d'avoir des chapelains.

Pendant qu'il faisait ces excursions, le général de Montesquiou cherchait les moyens de le sortir d'embarras. Le Prince tenait, plus que jamais, à conserver le plus strict incognito. M. de Montesquiou était très lié avec le capitaine Aloyse Jost de Saint-Georges, directeur du Collège de Reichenau. Il apprit qu'une place de professeur au collège était vacante par suite de l'absence d'un émigré français nommé Chabaud La Tour, à qui elle était promise, et qui n'arrivait pas[1]. Il fit offrir au Duc de Chartres de l'occuper. Celui-ci subit les examens nécessaires à son admission, et entra en fonctions sous le nom de Chabaud à la

1. C'était le nom d'un gentilhomme français protestant, qui fut député en 1815. Son fils fut le général, baron de Chabaud La Tour, aide de camp du Duc d'Orléans et du Comte de Paris. Député en 1837, il était rapporteur, à la Chambre, de la loi sur les fortifications de Paris, qu'il défendit avec succès contre M. de Lamartine. Député aussi en 1871, puis sénateur, il fut enfin ministre du maréchal de Mac-Mahon.

rentrée des classes, en octobre 1793, aux appointements de 1,400 francs par an. Le directeur du collège, seul, connaissait son véritable nom.

Le château de Reichenau, où se trouvait le collège, est situé dans le canton des Grisons, à deux lieues de Coire. Des magnifiques jardins du collège on a une vue superbe. Le Duc de Chartres accepta avec empressement la nouvelle situation qui lui était faite, et pendant huit mois enseigna aux élèves les langues française et anglaise, l'histoire, la géographie, les mathématiques et la géométrie. La simplicité de ses manières, sa bienveillance jointe à une grande fermeté, le firent promptement aimer de tous ses élèves. Quel spectacle que ce jeune Prince de vingt ans, qui après avoir servi son pays comme soldat avec la plus haute distinction et le plus grand courage, était réduit, par la rigueur des temps, à vivre ignoré, en exerçant la modeste fonction d'instituteur!.....

Au moment où il commençait à s'habituer à sa nouvelle situation, calme et paisible, il apprit la mort tragique de son père..... Ce coup le frappa douloureusement. Il demeura encore quelques mois à Reichenau, mais le capitaine Jost, directeur du collège, ayant été élu député des Grisons pour représenter Reichenau à l'Assemblée de Coire, le Prince, muni d'un passeport et d'un certificat de bons et utiles services (délivrés tous

deux au nom de Chabaud La Tour), partit à pied, et rejoignit, de nuit, le général de Montesquiou à Bremgarten. Ce n'était plus le Duc de Chartres, mais le Duc d'Orléans qui revenait chez son vieil ami, et c'est désormais sous ce nom que nous désignerons le Prince. En Suisse, il prit cependant encore le nom de Corby, un ancien aide de camp du général de Montesquiou. Grand fut l'étonnement de ce Corby qui lui-même vint peu après chez le général sous le nom de Chevalier de Rionel, en voyant un inconnu affublé de son propre nom. Comme il tenait à cacher son existence en Suisse, il se garda bien de réclamer.

Le Duc d'Orléans resta auprès de M. de Montesquiou jusqu'en janvier 1795; mais sa retraite avait été découverte, et les gazettes allemandes annonçaient qu'il vivait fastueusement dans un *palais* que le général de Montesquiou avait fait bâtir.

A cette époque, la Princesse Adélaïde, sa sœur, quitta le couvent de Bremgarten et partit pour la Hongrie, où sa tante, la Princesse de Conti, lui offrait un asile. Le Prince n'ayant plus à veiller à la sûreté de sa sœur chérie, songea à quitter la Suisse. Il s'éloigna de Bremgarten, le 10 mars 1795, avec son fidèle Beaudoin. Des amis partirent, en même temps que lui, pour Brunswick et Hambourg, M. de Montjoie et la Comtesse de Flahaut. Là, il rencontra un vieillard émigré, et qui avait pu, après la mort du Duc d'Orléans,

son bienfaiteur, fuir jusqu'à Hambourg. Il ne restait plus au jeune prince que quatre louis dans sa bourse; il en donna un à ce malheureux. Ayant pu toucher quelque argent, mais non assez pour se rendre en Amérique, il se dirigea vers le Nord et, avec M. de Montjoie et Beaudoin, arriva en Danemark. De Copenhague, le Duc d'Orléans se rendit à Elseneur, à Gothembourg, et enfin s'arrêta en Norvège. Il demeura pendant quelques mois à Christiania, puis il longea les côtes de Norvège jusqu'au golfe de Salten, visita le Malstrom, malgré les dangers qui en défendent les abords. A certains mois de l'année des tourbillons se forment auxquels les plus gros, comme les plus petits navires, ne peuvent résister, et sont engloutis.

Le Prince visita les pêcheries des îles Loffoden, dans l'Océan glacial, et, le 24 août 1795, arriva à Hemersfeld, dans les îles Qualœ à la pointe la plus septentrionale du Cap Nord. Il était à dix-huit degrés du pôle arctique, c'est-à-dire à cinq degrés plus près du pôle que les deux seuls Français qui, avant lui, avaient parcouru ces contrées (le savant Maupertuis et le poète Regnard). Le Duc d'Orléans aimait à étudier les mœurs de ce pays, il questionnait souvent les habitants, et s'habillait comme eux, pour se préserver du froid. Après avoir traversé la Laponie suédoise, il descendit à Tornéo, à l'extrémité du golfe Bothnique,

se rendit de là à Abo, parcourut une partie de la Finlande et s'embarqua pour les îles d'Aland, et de là pour Stockholm, où il parvint à la fin d'octobre.

L'accueil le plus distingué lui fut fait. Curieux d'assister à un bal à la cour, il avait eu un billet que son banquier lui avait procuré ; il était dans une des tribunes les plus élevées de la salle. Reconnu par l'envoyé de France en Suède, M. de Rivals, celui-ci le nomma au chancelier, le comte de Sparre, qui avertit le Roi et le duc de Sudermanie, alors régent. Ceux-ci prodiguèrent au Duc d'Orléans les marques de distinction et les offres les plus généreuses. Le Prince y fut très sensible, et en profita uniquement pour visiter mieux en détail la Suède. Il visita les mines de la Délécarlie, et le superbe arsenal de Carlscrona, admirablement organisé pour la construction et les réparations des vaisseaux.

Le Duc d'Orléans revint, par Copenhague et Lubeck, à Hambourg en 1796. On lui renouvela alors les propositions qui lui avaient déjà été faites d'avoir un grand commandement militaire, car on appréciait fort sa valeur et ses talents militaires, mais malgré les offres les plus brillantes, appuyées par le Comte de Provence (depuis Louis XVIII), il refusa de porter les armes contre son pays.

Le Directoire, composé de cinq hommes qui

gouvernaient alors la France à leur fantaisie, redoutait la présence du Duc d'Orléans en Europe. Il négocia avec la Duchesse d'Orléans, sa mère, la levée du séquestre de ses biens, et la liberté du Duc de Montpensier et du Comte de Beaujolais qui depuis le 8 avril 1793 étaient en prison à Marseille. Mais on ignorait où se trouvait le Duc d'Orléans. Dès que l'on sut, à Paris, qu'il se trouvait à Friedrichstadt, petite ville du Holstein, on lui fit remettre une lettre de sa mère, où, dans leur intérêt à tous, à elle-même, à ses frères, elle le priait de consentir à la demande du gouvernement français, et à partir pour les États-Unis.

La Princesse s'exprimait ainsi :

« Que la perspective de soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre la situation des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le calme de ton pays, exalte ta générosité. ».....

Le Duc d'Orléans accepta avec empressement, ravi à la pensée que dans quelques mois il aurait retrouvé ses frères en Amérique.

Voici dans quels termes il répondit à la Duchesse d'Orléans :

..... « Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique; je m'embarquerai sur le premier bateau qui fera voile pour les États-Unis. Et que ne ferais-je pas, après la lettre que je viens de recevoir? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai

encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps!

« Je crois rêver, quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères, et que je serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir croire ce dont le contraire m'eût paru jadis impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée; je n'ai que trop senti qu'elle pouvait être encore plus affreuse. Je ne la croirai pas même malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité, et par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifice qui m'ait coûté pour elle; et tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire. »

Le prince s'embarqua à bord du vaisseau l'*America*, sortit de l'Elbe le 24 septembre 1796, et le 21 octobre il arrivait à Philadelphie. Ses deux frères avaient été mis en liberté le 5 novembre 1796. Le vaisseau suédois le *Jupiter*, retenu dans la Méditerranée pendant vingt-trois jours, dut faire relâche à Gibraltar. Enfin, après un voyage de quatre-vingt-treize jours, le 8 février 1797, les trois frères étaient réunis, et décidés à unir désormais leurs destinées; la mort seule devait les séparer.

Avant leur arrivée, le Duc d'Orléans, suivant le conseil de sa mère, était allé remettre à la légation de France, aux États-Unis, une copie du mandat d'arrêt de la Convention contre lui, l'état

de ses services militaires et tous les actes relatifs à sa conduite politique. Il tenait, avec raison, à convaincre le Directoire qu'il n'avait nullement été mêlé aux actes du général Dumouriez. Sur le point d'être arrêté, ce qui, à cette époque, équivalait à une condamnation à mort, il s'y était soustrait par la fuite, mais montrant toujours et partout ce véritable et sincère patriotisme, cet ardent amour pour la France, qu'il conserva jusqu'à son dernier soupir.

Philadelphie était alors le siège du Gouvernement fédéral des États-Unis. Les princes français assistèrent à la séance où le Président Washington adressa au Congrès son dernier discours : ils virent ensuite l'illustre patriote dans sa modeste demeure de Mount-Vernon. En 1797, Washington avait soixante-cinq ans. Ce fut une grande joie pour l'illustre Américain de s'entretenir de la France et des derniers événements avec un militaire aussi distingué que le général duc d'Orléans. Le prince et ses frères furent invités à passer quelques jours chez Washington, à Mount Vernon. Ils s'y rendirent avec empressement.

Un matin, de bonne heure, le Duc d'Orléans ouvrant sa fenêtre, aperçut le général américain qui revenait d'une inspection de ses ouvriers et de ses terres. La tournée avait dû être longue, à en juger par l'état des chevaux, du maître et du domestique.

Le Duc d'Orléans fut si vivement frappé de cette activité infatigable, qu'au déjeuner il ne put s'empêcher de dire à Washington : « ..... Nous « nous étions quittés tard hier soir, et cependant, « ce matin, à six heures et demie, je vous ai « aperçu *rentrant* à cheval. Vous ne dormez donc « pas? — Mais si, au contraire, je dors très « bien, Monseigneur, et savez-vous pourquoi?... « C'est que je n'ai jamais écrit une lettre, un mot « même, sans me dire que je pourrais le voir « imprimé ! Aussi, dès que je suis au lit, je m'en- « dors vite, et je repose très tranquillement.... »

Trente-cinq années plus tard, devenu Roi des Français, le Duc d'Orléans se plaisait à rappeler cette conversation de 1797 avec le grand patriote américain.

Washington prépara aux trois princes l'itinéraire de leur voyage et les munit de lettres de recommandations pour leur route.

Ils parcoururent l'Amérique septentrionale et les Montagnes Bleues, qui séparent la Confédération du nord au sud, jusqu'à la Géorgie et l'Alabama. Ils pénétrèrent même dans la tribu belliqueuse des Indiens Chérokées, très hospitalière pour les Français, qu'ils préféraient aux autres nations.

Un jour, le Duc d'Orléans, fatigué par une longue marche au milieu de ces vastes forêts, avait fait une chute sans gravité, mais il crut

prudent de se saigner, et cela en présence des Indiens..... Quand il eut arrêté le sang et fermé la veine, il vit ces Indiens si surpris, qu'il leur expliqua par gestes que le malaise dont il souffrait avait disparu. On le conduisit alors chez un vieillard malade et on lui demanda de le saigner. Après s'être renseigné le plus possible sur l'état du malade, le Prince fit une légère saignée au vieillard qui, quelques heures après, se trouva bien mieux. Saisis de respect et d'admiration, les Indiens le considérèrent comme un Dieu, et lui prodiguèrent les marques du plus profond respect. Mais on ne trouva pas cela suffisant, et on chercha par quels moyens on pourrait lui faire honneur. Dans ces tribus indiennes, toute une famille couche dans la même chambre, sur des nattes rangées par ordre d'âge et de rang. La famille du vieillard invita le Duc d'Orléans à passer la nuit au milieu d'eux, et le Prince ne put se soustraire à l'insigne honneur de reposer toute une nuit sur les nattes, entre la grand'mère et la grand'tante. Le lendemain, le prince et ses frères partaient, malgré les efforts de ces pauvres Indiens, pour retenir encore quelque temps auprès d'eux le *visage pâle*, devenu une divinité pour eux[1].

1. Après la Révolution de juillet, le Roi Louis-Philippe fit cadeau de la lancette qui lui avait servi en 1797, à un étudiant en médecine, qui s'empressa de la déposer au Musée de l'École de Médecine de Paris.

Les jeunes princes se dirigèrent ensuite vers les lacs supérieurs, pour visiter la chute du Niagara. Ils supportèrent avec courage les fatigues de ce long voyage à travers d'immenses savanes, vastes plaines d'herbages ou de hautes forêts, souvent difficiles à traverser. Le Comte de Beaujolais fut assez sérieusement malade à Pittsbourg, sur les frontières de la Virginie : les soins éclairés du Duc d'Orléans le rendirent bientôt à la santé. Enfin, après avoir été à Buffalo, exposés nuit et jour aux intempéries du climat, souvent mortel aux Européens, ils pénétrèrent dans l'État de New-York, et, au mois de juin 1797, regagnaient Philadelphie où sévissait la fièvre jaune. Faute d'argent, ils ne purent quitter cette ville avant le mois de septembre.

Arrivés à Boston, ils apprirent par les journaux qu'à la suite du coup d'État du Directoire, le 18 fructidor, un décret avait été rendu, expulsant de France tous les Bourbons sans exception. La Duchesse d'Orléans, leur mère, avait été déportée, le 26 septembre 1797, en Espagne, avec le Prince de Conti et la Duchesse de Bourbon. Ses fils n'eurent plus d'autre pensée que de la rejoindre : la chose était difficile, car leurs ressources étaient minces, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre interceptait presque toutes les communications.

CHAPITRE V

Départ des Princes français pour la Louisiane. — Arrivée à la Nouvelle-Orléans (17 février 1798). Ils sont arrêtés dans le golfe du Mexique par un bâtiment espagnol. — On s'excuse et ils sont débarqués à La Havane. — Le gouvernement espagnol leur fait signifier, à Cuba, que l'Espagne et ses colonies leur sont interdites (21 mai 1799). — Négociations avec le gouvernement anglais. — Arrivée en Angleterre (janvier 1800). — Réunion des trois Princes, avec les Princes de la branche aînée de la Maison de Bourbon. — Curieuse conversation de Louis-Philippe avec le Comte d'Artois. — Lettre de Louis-Philippe au Comte de Provence (Louis XVIII). — Le Duc d'Orléans refuse d'entrer dans l'armée des émigrés. — Il ne peut encore pénétrer en Espagne. — Installation de Louis-Philippe et de ses frères en Angleterre (1800-1808). — Mort du Duc de Montpensier (18 mai 1807). — Mort du Comte de Beaujolais à Malte (30 mai 1808). — Un trait de la vie du Comte de Beaujolais. — Louis-Philippe à Palerme. — Fiançailles du Duc d'Orléans avec la Princesse Marie-Amélie des Deux-Siciles. — Le gouvernement anglais et les puissances s'opposent à son entrée en Espagne. — Réunion avec la Princesse Adélaïde, sa sœur (janvier 1809), puis avec la Duchesse douairière d'Orléans, à Palerme (15 octobre 1809). — Mariage du Duc d'Orléans, à Palerme, avec la Princesse Marie-Amélie (25 novembre 1809).

Une seule route était possible : atteindre la Louisiane par la navigation des fleuves de l'Amé-

rique, et, de là, gagner la Havane. Les Princes quittèrent Philadelphie le 10 décembre 1797 par la saison la plus rigoureuse, et, après avoir descendu au milieu des glaces l'Ohio et le Mississipi, ils arrivèrent à la Nouvelle-Orléans le 17 février 1798. Pendant ce voyage de trois cents lieues, ils n'avaient rencontré que deux ou trois habitations.

Le gouverneur leur témoigna les plus grands égards, ainsi que les habitants. Ils attendirent vainement cinq semaines un bâtiment espagnol, et s'embarquèrent sur un vaisseau américain. Une frégate anglaise interrompit sa marche dans le golfe du Mexique, et le bâtiment américain dut se rendre après quelques coups de canon. Les trois princes furent arrêtés tout d'abord, et assez brutalement. Le duc d'Orléans se fit alors connaître, ainsi que ses frères, au capitaine anglais qui, immédiatement, leur fit offrir de venir à son bord, en ajoutant qu'il se mettait à leur disposition. Pour y monter, on devait se servir d'une corde qui fut si maladroitement lancée, que le Duc d'Orléans tomba à la mer, et ce fut à la nage qu'il aborda le navire où le meilleur accueil lui fut fait. Le capitaine les conduisit à La Havane, selon leur désir, et ils y débarquèrent le 31 mars.

Le roi d'Espagne, Charles IV, ne laissa pas les princes français venir en Espagne. Imbu des pré-

jugés d'une cour à l'esprit étroit et borné, il ne pouvait pardonner au Duc d'Orléans d'avoir servi son pays sous le gouvernement républicain, et d'avoir repoussé l'étranger en 1792. Le 21 mai 1799, le gouverneur de Cuba recevait l'ordre de signifier aux princes français que l'Espagne et ses colonies leur étaient interdites. On offrait de les reconduire à la Nouvelle-Orléans. Ils refusèrent, et partirent pour les îles anglaises des Bahamas, puis pour Halifax et New-York.

Enfin, après une longue négociation avec le gouvernement anglais, les princes furent autorisés à venir en Angleterre. Ils s'embarquèrent sur le *Grantham* et arrivèrent à Falmouth, en janvier 1800, après une traversée de vingt-un jours.

Le Duc d'Orléans comprit que le moment était venu de se rapprocher de la branche aînée de sa famille, et il partit pour Londres, précédant ses frères de quelques jours.

Là, le Comte d'Artois et le Duc d'Orléans se virent plusieurs fois; mais malgré ses efforts, le frère de Louis XVIII ne put déterminer le Duc d'Orléans à s'enrôler sous le drapeau de l'émigration. Il l'engagea à écrire à Louis XVIII, ce que fit immédiatement le Duc d'Orléans. Sa lettre, très simple, très courtoise, ne désavouait aucune de ses idées : Cela déplut au Comte d'Artois qui osa lui conseiller de parler au Roi de « ses

erreurs. » — ..... « Des erreurs, dit le Duc d'Orléans? j'ai pu en commettre comme vous-même. Il aurait donc fallu dire *nos* erreurs, et ce n'eût été ni poli pour les autres, ni noble pour moi-même. ».....

Louis XVIII était un homme de l'esprit le plus fin. Il répondit à cette lettre sans qu'aucune allusion au passé put froisser le Duc d'Orléans. Le Comte d'Artois, cependant, revint à plusieurs reprises à la charge, mais le Duc d'Orléans refusa obstinément de se joindre à l'armée des émigrés qui rêvaient de renverser Bonaparte, premier consul, avec l'aide de Georges Cadoudal en Bretagne. Le duc demanda et obtint, du gouvernement anglais, d'être transporté sur une frégate à l'île de Minorque.

A peine arrivé dans cette île, on le sollicita encore d'entrer dans l'armée de Condé, qui devait faire sa jonction prochainement avec l'armée anglaise. La victoire des Français à Marengo, en Italie, arrêta tous ces plans (1800).

Le Duc d'Orléans put quitter Mahon sur une corvette napolitaine, et arriver à Barcelone ; mais la méfiance ou la haine que son nom inspirait au cabinet espagnol lui interdit encore d'entrer en Espagne. Il obtint seulement que sa sœur, la Princesse Adélaïde, pourrait quitter la Princesse de Conti en Hongrie, et rejoindre, en Espagne, leur mère, la Duchesse d'Orléans.

Après tant de voyages lointains, tant d'efforts infructueux pour revoir sa mère, le Duc d'Orléans s'établit avec ses deux frères en Angleterre, aux environs de Londres, à Twickenham, n'ayant pour eux trois qu'un seul serviteur, et se faisant préparer leurs repas par une femme du pays.

La conclusion de la paix d'Amiens amena la dissolution de l'armée dite de Condé ; Louis XVIII avait dû quitter Mittau, et n'avait obtenu de rester quelque temps en Prusse, qu'en prenant le titre de Comte de Lille et en cessant de se qualifier : Roi de France. Les agents royalistes s'agitaient toujours à Paris, mais le Duc d'Orléans se tint sur la plus grande réserve, et son nom ne fût mêlé à aucune conspiration contre le Premier Consul.

Le chevalier de Broval, l'un de ses premiers instituteurs, l'avait rejoint à Twickenham, et aidait les jeunes princes de sa vieille expérience. Ceux-ci vivaient très retirés, très modestement, et leur existence, pleine de tenue, inspirait le plus grand respect à la société anglaise qui critiquait la vie plus légère des autres princes français. Le Duc d'Orléans se plaisait à visiter les monuments publics et les grands établissements industriels en Angleterre et en Écosse : le Duc de Montpensier et le Comte de Beaujolais herborisaient et dessinaient, non sans talent. Mais leur santé, à tous deux, avait été très compromise par

leur longue captivité dans les prisons de Marseille. Le Duc de Montpensier supporta avec courage une longue agonie, et, atteint d'une maladie de poitrine, il s'éteignit dans les bras de ses frères désolés, le 18 mai 1807, à Christchurch dans le sud de l'Angleterre. En 1829, le Duc d'Orléans put lui faire élever un magnifique tombeau dans l'église de Westminster à Londres.

Le Comte de Beaujolais était atteint de la même maladie : il le savait, et, malgré les médecins qui lui conseillaient de se rendre à Madère, ou au moins à Malte, il ne pouvait se décider à partir, voulant mourir auprès de son frère, et reposer auprès du Duc de Montpensier. Les instances du Duc d'Orléans, qui lui promit de ne pas le quitter, le déterminèrent enfin à se rendre à Malte. La chaleur y devint si forte, qu'après avoir bien supporté tout d'abord le climat de l'île, qui semblait favorable au malade, le Prince reconnut qu'une autre résidence était préférable. Le Duc d'Orléans écrivit au roi de Naples, Ferdinand IV, pour obtenir la permission de conduire son frère dans une villa située dans les environs du mont Etna. Quand la réponse arriva, le Comte de Beaujolais avait cessé de vivre. Il s'éteignit à vingt-huit ans, le 29 mai 1808, et fut enterré à Malte avec les plus grands honneurs, dans l'église Saint-Jean, où, en octobre 1843, un superbe mausolée lui fut élevé.

Comme son frère, le Comte de Beaujolais était ardent patriote : il avait pu prendre part, dans les rangs de l'armée française, aux combats qui repoussèrent l'invasion ennemie en 1792, et il ne pouvait se consoler d'être éloigné de sa chère patrie. Un soir, en 1802, à Londres, il était à l'Opéra. Il apprend que quelques heures plus tard un bâtiment anglais partait pour examiner les préparatifs qui se faisaient au camp de Boulogne. Le prince quitte l'Opéra, obtient de l'Amirauté la permission de monter sur le bâtiment. On a beau lui objecter qu'il risquera sa vie, et inutilement, car le bâtiment peut être coulé : « Qu'importe, s'écria-t-il! Au moins j'aurai encore une fois aperçu les rivages de ma chère France que, peut-être, je ne reverrai jamais!..... » Il put heureusement accomplir son projet sans accident.

Resté seul, le Duc d'Orléans partit pour Messine, où le roi Ferdinand IV lui avait envoyé la réponse la plus affectueuse au sujet du Comte de Beaujolais. Dans sa lettre, le roi lui disait aussi qu'il espérait le voir à Palerme. Le Duc d'Orléans s'y rendit, et ses hautes qualités, le récit de sa vie si bien remplie déjà, firent à la cour la meilleure impression. La cour de Naples avait dû abandonner le continent devant les armées françaises, et ne conserver que la Sicile, protégée par les flottes anglaises et napolitaines. Le Roi lui demanda de se rendre en Espagne, avec son fils le prince

Léopold, pour le proposer comme régent à la junte de Séville. Ses cousins étaient alors trahis par Napoléon qui cherchait à conquérir l'Espagne. Le Duc d'Orléans ne put refuser au Roi, qui venait de lui promettre la main de sa fille, la princesse Marie-Amélie, mais le gouvernement anglais s'opposa à leur débarquement. Le Duc d'Orléans s'embarqua pour l'Angleterre, et ne put même obtenir d'aller voir sa mère, toujours en Espagne. On lui offrit de le reconduire à Naples, mais sans toucher les côtes d'Espagne (janvier 1809). A Portsmouth, il eut la joie de retrouver sa sœur, la princesse Adélaïde, qui arrivait de Gibraltar. Après une séparation de quinze ans, le frère et la sœur se jurèrent de ne plus se quitter. Ils partirent pour Malte d'abord, avec le chevalier de Broval, et la comtesse de Montjoie : en route, ils purent envoyer le chevalier de Broval sur un brick, porter une lettre à leur mère, qui avait quitté Figuières pour s'établir à Port-Mahon, lorsque son habitation avait été bombardée au mois de juin 1808, et que, pour échapper aux bombes, elle avait dû s'enfuir au milieu de la nuit et se réfugier quelques jours à Tarragone.

Le Duc d'Orléans et Madame Adélaïde restèrent plusieurs mois à Malte, mais le Prince ayant appris que certaines intrigues cherchaient à faire retirer au Roi Ferdinand, et à la Reine Marie

Caroline[1] leur parole pour le mariage de leur fille, il se hâta de partir pour Palerme, où, en quelques jours, furent dissipées toutes les préventions contre lui, et ses calomniateurs confondus.

Vingt-cinq ans plus tard, le roi Louis-Philippe racontait ainsi lui-même comment il avait pu décider la reine Caroline à son mariage[2].

— « J'ai eu, disait-il un soir, en 1834, à un diplomate, M. de Bacourt, beaucoup de peine à arriver en Sicile, quand j'ai voulu m'y rendre pour épouser la Reine. Le Gouvernement anglais ne voulait pas me permettre de faire ce voyage; j'ai même été ramené de force, sur un bâtiment anglais qui me prit sur les côtes d'Afrique, et, à mon retour en Angleterre, on me déclara qu'on ne m'en laisserait plus sortir; plus tard, cependant, on se relâcha de cette rigueur, et, m'étant rendu en Espagne, l'amiral Collinvood consentit à m'envoyer en Sicile, mais il eut soin de me dire : « Vous allez à Palerme, Dieu vous y garde de la reine Caroline! c'est bien la plus méchante femme qu'il ait jamais créée. »

— « Il est vrai, continua le Roi, qu'elle n'était pas bonne, mais, personnellement, je n'ai eu qu'à me louer d'elle, et je dois lui en savoir doublement gré, puisque j'étais son gendre. Dès que mon arrivée à Palerme lui fut signalée, elle m'attendit sur le perron du palais, et, quand je me présentai, elle me prit par la main, puis, sans m'adresser une seule parole, m'emmena dans son appartement. Là, dans l'embrasure d'une fenêtre, me tenant la tête entre ses mains, elle me regarda longtemps.

— « Je devrais, dit-elle enfin, vous détester, car vous avez combattu contre nous, et néanmoins je me sens du penchant pour vous; vous venez pour épouser ma fille,

1. La Reine des Deux-Siciles, Marie-Caroline, fille de l'Impératrice d'Allemagne, la grande Marie-Thérèse, avait mis au monde la Princesse Marie-Amélie, le 26 août 1782.

2. *Le Prince de Talleyrand et la Maison d'Orléans*, par la comtesse de Mirabeau, chez Calmann Lévy, éditeur.

eh bien! je ne serai pas contre vous, mais racontez-moi bien franchement la part que vous avez prise à la Révolution française; d'avance, je vous pardonne tout, à la condition de tout savoir. »

— « Je fis ma confession entière, et, peu de temps après, j'épousai ma femme. »

La main de la princesse Marie-Amélie lui ayant été officiellement accordée, le Duc d'Orléans obtint enfin du gouvernement anglais la permission d'aller chercher sa mère en Espagne, afin qu'elle pût assister à son mariage en Sicile. Il présenta sa sœur à Palerme, à sa nouvelle famille, puis s'embarqua avec elle pour Mahon où ils parvinrent le 7 septembre 1809. Ils y apprirent que la Duchesse douairière d'Orléans en était déjà partie pour les rejoindre. Celle-ci arriva à Palerme le 15 octobre, et ce fut une grande joie pour le Duc d'Orléans d'être réuni à sa mère, la plus vertueuse, la meilleure des Princesses, dont il était séparé depuis tant d'années, et après les vicissitudes les plus grandes en Europe, comme dans le Nouveau-Monde. Le Roi et la Reine des Deux-Siciles entourèrent les Princes et Princesses d'Orléans des plus grands égards, et la Reine rappela à la Duchesse d'Orléans, qu'en 1776, lors de son voyage à Naples, elle était enceinte, et lui avait dit en lui montrant le jeune Duc d'Orléans (qui portait alors le titre de Duc de Valois) : « S'il plaît à Dieu de me donner une fille, je souhaite qu'elle soit l'épouse de votre fils »..... Son

vœu était exaucé. Sa fille, la princesse Marie-Amélie, qui devait un jour donner, sur le trône de France, le spectacle de toutes les vertus, et mériter jusqu'à la fin de sa vie l'amour et l'affection des Français, avait été élevée pas une femme de mérite, Mme d'Ambrosio. Elle lui avait inspiré une piété solide, et en même temps une bienveillance et une tolérance extrêmes, jointes à une inépuisable charité. C'était à la fois une femme à l'esprit supérieur et d'une grande bonté.

Le contrat de mariage fut signé le 15 novembre 1809, et le mariage célébré à Palerme le 25 novembre, dans la chapelle du Palais-Royal [1], où un appartement avait été offert au Duc et à la Duchesse d'Orléans, en attendant que fut restaurée, agrandie et rendue habitable la résidence de Santa-Teresa, qui porte encore aujourd'hui le nom de Palazzo d'Orléans, et appartient à S. A. R. le Duc d'Aumale.

1. La Reine des Deux-Siciles, Marie-Caroline, était sœur de la Reine Marie-Antoinette. En 1782, après la naissance de la Princesse Marie-Amélie, une correspondance eut lieu entre les deux sœurs et il se forma une sorte d'accord pour marier un jour la jeune Princesse avec le premier Dauphin, né en 1780, mort en 1789. « Il se trouva loin de Versailles (dit M. Trognon, dans son remarquable volume : *Vie de Marie-Amélie, Reine des Français*), un cœur pour ressentir, à l'unisson des leurs, la perte qu'ils venaient de faire : « Je pleurai beaucoup mon petit-cousin, disait à Claremont la « fiancée de sept ans, devenue octogénaire, et elle ajoutait, avec une « douce ironie : « Vous voyez que j'avais toujours été destinée à être « Reine de France..... »

CHAPITRE VI

Le Duc d'Orléans en Espagne. — Naissance du Duc de Chartres (septembre 1810). — Avènement de Louis XVIII (avril 1814). — Arrivée du Duc d'Orléans à Paris. — Arrivée en France de la Duchesse d'Orléans et de ses enfants (août 1814). — Les Cent Jours. — Louis-Philippe à Lille. — Instructions patriotiques du Prince aux commandants de place. — Opinion de Napoléon sur le Duc d'Orléans. — Départ du Prince pour l'Angleterre. — Séjour en Angleterre (1815-1817); Retour en France (mars 1817).

Après seize années d'une existence bien agitée, le Duc d'Orléans jouissait, dans un calme nouveau pour lui, d'une vie tranquille et heureuse auprès de sa femme qui l'aimait tendrement, et qui allait bientôt le rendre père. Cela ne dura que peu de mois. Pendant son court voyage à Cadix, en 1808, le Duc d'Orléans, avec son futur beau-frère, le prince Léopold, avait montré un véritable coup d'œil politique et exposé devant les Espagnols des connaissances militaires qui l'avaient mis en grande estime auprès des chefs du gouvernement insurrectionnel en Espagne. Ceux-ci envoyèrent le 5 mai, à Palerme, une

députation pour lui offrir le commandement en chef de l'armée de Catalogne.

Napoléon, quoiqu'il fût en France au faîte de la puissance et de la gloire, n'était pour l'Europe que l'oppresseur et l'ennemi commun, objet de haine autant que de terreur, tandis que le peuple espagnol, dans la lutte héroïque qu'il soutenait contre lui, était l'objet d'une admiration et d'une sympathie universelles : Sa cause était la cause sacrée de l'indépendance des nations, celle pour laquelle, sous un autre drapeau, le Prince patriote avait, en 1792, combattu dans les armées républicaines. Là encore, il crut pouvoir et devoir la servir, et il partit pour la Catalogne. Mais ceux qui l'avaient appelé, ne tardèrent pas à l'abandonner : l'esprit démocratique des Cortès ne voulut point des services d'un prince ; s'étant investies elles-mêmes du titre souverain de Majesté, elles craignaient l'ombre de tout pouvoir qui eût pu rivaliser avec le leur ; le Duc d'Orléans revint vers la fin d'octobre à Palerme. En y arrivant, le Duc d'Orléans eut la joie d'apprendre la naissance de son fils aîné, Ferdinand-Philippe, Duc de Chartres. Le roi Ferdinand IV et la Duchesse douairière d'Orléans furent son parrain et sa marraine.

Reconquérir le royaume de Naples sur Murat, telle était la pensée constante du Roi Ferdinand IV et de la Reine Marie-Caroline. Mais

celle-ci, maladroite politique, ne conseillait au souverain que des mesures pouvant exciter la colère et la jalousie des Siciliens et le mécontentement des Anglais. Personne n'écoutait les avis très sages du Duc d'Orléans ; des impôts vexatoires furent créés, et l'Angleterre ayant appris que pour se débarrasser de la flotte anglaise, Marie-Caroline cherchait à négocier, soit avec Murat, soit même avec Napoléon, exigea son exil. La Reine partit le 15 juin 1813. Le Duc et la Duchesse d'Orléans, retirés à la campagne, voyaient se réaliser leurs tristes prévisions. Ils montrèrent beaucoup de prudence et un grand tact, placés entre leur attachement pour la Sicile, et leurs devoirs envers Leurs Majestés Siciliennes.

Tout à coup, le 23 avril 1814, le vaisseau anglais l'*Aboukir* arrive avec des dépêches qui annoncent l'abdication de Napoléon, et à Paris, la proclamation de Louis XVIII, Roi de France. Le Duc d'Orléans entre brusquement chez la Duchesse en criant : « Bonaparte est fini ! Louis XVIII est rétabli ; je peux partir pour Paris, un bâtiment est mis pour cela à ma disposition !..... » Après être allé au palais des Colli, annoncer la grande nouvelle au Roi Ferdinand IV, qui montra une joie excessive, le Duc d'Orléans quitta Palerme à la fin d'avril.

Arrivé à Paris, le 18 mai, le Prince se logea

dans un hôtel de la rue Grange-Batelière jusqu'à ce que les appartements que le Roi avait ordonné de lui préparer au Palais-Royal, fussent prêts. Ce palais était dans un état de délabrement et de dégradation difficile à décrire : il avait servi, pendant tout l'Empire, de dépôt, pour les objets d'ameublement que le gouvernement commandait aux fabriques de Paris dépourvues d'ouvrage. Le Prince ne put résister, dès son arrivée, au désir de revoir la demeure de ses ancêtres, qui lui rappelait tant de souvenirs, et qu'il avait quittée à la fin de 1792. Sans prendre le temps de se reposer, il traverse la rue de Richelieu, pénètre par le passage Beaujolais dans le jardin où il se promène avec joie. Après avoir fait le tour des galeries du Palais-Royal, il entre par la cour des Colonnes et, s'adressant au suisse, encore revêtu de la livrée impériale, il ne se nomme point et peut, non sans peine, franchir le seuil de son palais. Quel ne fut pas l'étonnement du suisse, quand il vit le Duc d'Orléans, en proie à une vive émotion, tomber à genoux et baiser les marches du grand escalier..... Le lendemain, le Duc d'Orléans portait ses félicitations et son loyal hommage au Roi Louis XVIII. Le Roi le reçut avec bienveillance en lui disant : « Il y a vingt-cinq ans vous étiez lieutenant-général ; vous l'êtes encore »..... L'ordonnance avait été signée le 15 mai.

Au mois de juillet 1814, le Prince, accompagné du baron Atthalin, et du comte de Sainte-Aldegonde, qu'il avait attachés à sa personne en qualité d'aides de camp, arrivait à Palerme. Il s'était embarqué sur le vaisseau de ligne français *La Ville de Marseille*. Le 27 juillet, la Duchesse d'Orléans avec son jeune fils, le Duc de Chartres, et ses filles, la Princesse Louise [1] et la Princesse Marie [2], montait à bord du bâtiment, saluée par les acclamations et les vœux du peuple, qui conserva toujours fidèlement son souvenir. Son état de grossesse avancée (elle devait mettre au monde, le 25 octobre suivant, le Duc de Nemours) lui commandait de voyager, autant que possible, par eau. Le Duc et la Duchesse d'Orléans remontèrent le Rhône jusqu'à Arles, s'arrêtant successivement à Avignon, Valence, Vienne et arrivèrent à Lyon, le 4 septembre, où ils furent reçus par le maréchal Augereau. Le 9, ils s'embarquèrent sur la Saône, qu'on quitta à Châlons, pour achever à petites journées le voyage par terre, jusqu'à Paris.

L'accueil le plus gracieux fut fait à la Duchesse d'Orléans par Louis XVIII, et toute la cour apprenant bientôt à la connaître dans ses récep-

1. Née le 3 avril 1812 ; elle épousa Léopold Ier, Roi des Belges, et mourut le 11 octobre 1850.

2. Née le 12 avril 1813 ; elle épousa le Duc Alexandre de Wurtemberg et mourut le 2 janvier 1839.

tions au Palais-Royal, rendit un public hommage à sa parfaite bienveillance et à la haute dignité de ses manières. Une année n'était pas écoulée que le retour de Napoléon, de l'île d'Elbe, allait remettre en question l'avenir de la Maison de Bourbon.

Il n'est pas dans notre sujet de retracer ici par quel enchaînement de fautes le gouvernement de Louis XVIII rendit si facile le débarquement de Napoléon à Fréjus, et sa marche triomphale jusqu'à Paris où il arriva le 20 mars, sans qu'il fût possible de lui opposer la moindre troupe. Le 5 mars dans la soirée, le Duc d'Orléans avait été précipitamment et mystérieusement mandé au château des Tuileries, par le Roi, qui lui apprit le débarquement de Bonaparte, et lui donna l'ordre de partir le 6 pour Lyon, afin d'y organiser la résistance avec le Comte d'Artois, frère du Roi. Le Duc d'Orléans obéit ; mais quand il fut démontré aux deux princes que toute résistance était impossible, le Duc d'Orléans revint à Paris le 12, déclarer au Roi qu'il était prêt à le servir ailleurs, et à partager sa bonne comme sa mauvaise fortune. Pressentant que la situation deviendrait de plus en plus grave, il fit secrètement partir sa famille pour l'Angleterre. Débarquée à Londres, après une rude traversée, et la princesse Louise étant gravement malade, la Duchesse d'Orléans ne revit son mari que le

3 avril, après que le Roi se fut établi en Belgique. Le 16 mars, le Duc d'Orléans assista au Conseil tenu pour décider de quel côté se dirigerait Louis XVIII, et il combattit fortement l'avis de ceux qui voulaient que le Roi se retirât derrière la Loire. Nommé au commandement en chef de l'armée du Nord, le Duc d'Orléans, accompagné du maréchal Mortier, duc de Trévise, son ancien compagnon d'armes en 1792, visita les places de Cambrai, Douai et Lille. Le 20 mars, le prince envoya à tous les commandants des places du ressort de son commandement les instructions suivantes : « Faire céder toute opinion au cri pressant de la patrie ; éviter les horreurs de la guerre civile ; se rallier autour du Roi Louis XVIII et de la Charte constitutionnelle, et surtout n'admettre, sous aucun prétexte dans nos places, des troupes étrangères. » Enfin, dans une dernière proclamation, il déclarait que « Quelles que fussent les dissensions intérieures qui pussent déchirer la patrie, il concourrait avec elle, de tout son pouvoir, à la défense des places contre les étrangers, s'ils tentaient de s'en emparer ou de s'y introduire d'une manière quelconque. »

On rapporte qu'en lisant ces documents, Napoléon fut surpris et dit : «Je ne croyais pas de tels sentiments au Duc d'Orléans. Après tout, lui, du moins, n'a jamais porté les armes contre sa patrie. »

Le Duc d'Orléans, averti de l'entrée de Napoléon à Paris, se rendit néanmoins à Valenciennes le 21 [1], et retourna à Lille pour y recevoir le Roi le 22. Sur l'avis du maréchal Mortier, Louis XVIII crut prudent de quitter Lille sans tarder. Le 23 mars, à trois heures, il fit ses adieux au Duc d'Orléans et au maréchal sans leur laisser aucune instruction. « Faites tout ce que vous jugerez bon de faire !..... » tels furent ses derniers mots. Le Duc d'Orléans se démit de son commandement, en écrivant au maréchal une lettre empreinte d'un tel patriotisme, que Napoléon ne put s'empêcher de dire : « ..... Cette lettre à Mortier fait honneur au Duc d'Orléans ; celui-là a toujours eu l'âme française..... »

Le Duc d'Orléans prit congé de ses aides de camp en leur disant : « Allez reprendre la cocarde nationale, je m'honore de l'avoir portée, et je voudrais pouvoir la porter encore..... » Puis, accompagné de la princesse Adélaïde, sa sœur, il rejoignit sa famille en Angleterre. Dès le 2 mai, on alla à Richmond, puis, peu après, à Twickenham, où le Duc et la Duchesse d'Orléans et leur famille passèrent deux ans. Tout d'abord, ils éprouvèrent une vive émotion à la nouvelle de la bataille de Waterloo (18 juin 1815) et devant la

1. Voir page 267 une note du Duc d'Orléans sur son séjour à Valenciennes à cette époque.

joie bruyante du peuple anglais, ils se tinrent à l'écart.

Le parti de l'émigration reprochait au Duc d'Orléans de ne pas s'être rendu à Gand auprès de Louis XVIII. Le Prince, pressentant quelle réaction violente allait avoir lieu à Paris, y passa seul le mois d'août, puis revint en Angleterre auprès des siens. Quand l'esprit de modération prévalut dans les Conseils du Roi, en 1816, le Duc d'Orléans se disposa à rentrer dans son pays, et à faire cesser un exil qui n'était que volontaire, quoique l'on ait prétendu à tort le contraire.

Au commencement de 1817, il échangea les écuries de Chartres contre le château de Neuilly qui était entré dans le domaine de la Couronne. La Duchesse d'Orléans et ses enfants arrivèrent le 15 août au Palais-Royal et s'installèrent peu après à Neuilly, dont le magnifique jardin et les beaux ombrages plurent beaucoup à la Princesse. Elle était alors, enceinte, et le 3 juin 1817, y mit au monde, une fille, Madame la Princesse Clémentine (qui devait épouser plus tard le Duc de Saxe-Gobourg et Gotha). Au mois de mai 1818, la mort d'une enfant, née en Angleterre en 1816, la petite princesse Françoise, lui fit connaître une douleur ignorée jusqu'alors. La naissance du Prince de Joinville, le 14 août 1818, fut pour la Duchesse d'Orléans une compensation que lui envoya la Providence.

CHAPITRE VII

Le Duc d'Orléans encourage les lettres et les arts (1817-1830.) — Bonnes relations avec le Duc de Berry. — Trait de générosité. — Monument de Corneille à Saint-Roch. — Éducation des jeunes Princes, ses fils. Ses observations sur les cahiers de ses fils. — Louis-Philippe pendant le règne de Charles X. — Sa réserve et ses sages conseils au Roi. — Bal au Palais-Royal (29 mai 1830). — Les ordonnances du 26 juillet 1830.

De retour en France, le Duc d'Orléans se consacra tout entier au soin d'élever ses enfants, et de liquider la lourde succession de son père, afin que les créanciers ne perdissent rien. Ami des lettres et des arts, il s'entoura de toutes les notabilités, et l'accueil le plus bienveillant fut fait aux peintres : Gérard, Gros, Géricault, Girodet, Horace Vernet, aux écrivains, notamment à Casimir Delavigne et à Alexandre Dumas qui faisait jouer son *Henri III* avec succès au Théâtre-Français. Il savait aussi avec un tact et une délicatesse rares, consoler et indemniser les esprits indépendants de la persécution ou de l'injustice du Gouvernement.

Les relations du Duc et de la Duchesse d'Or-

léans avec la Famille Royale étaient excellentes.

« Le Duc de Berry avait toujours eu les meilleurs sentiments pour le Duc d'Orléans et pendant l'émigration l'avait toujours défendu contre les rancunes des royalistes intransigeants. A partir de 1817, les rapports devinrent fréquents et intimes entre le Palais-Royal et l'Élysée. La Duchesse d'Orléans aimait à raconter qu'en 1819, au moment de la naissance de Mademoiselle, M. le Duc de Chartres, entendant les premiers coups de canon, avait dit : « C'est ma femme ou mon roi qui vient au monde. » Après son rétablissement la Duchesse de Berry, dès qu'il lui fut permis de sortir, se rendit au Palais-Royal avec son mari pour remercier Mme la Duchesse d'Orléans de ses soins. On amena Mademoiselle. Elle était sur les genoux de la gouvernante des enfants de France, quand le Duc de Berry, se souvenant de la réflexion du jeune Duc de Chartres, lui dit : « Chartres, allez donc embrasser votre femme. » Le jeune Prince rougit, mais n'avança point ; on s'amusa de sa timidité [1] ».

Beaucoup d'anciens militaires, débris de nos grandes armées, blessés pour la plupart, étaient réduits à la misère, pauvres honteux qui souffraient en silence. Un bureau de secours fut établi au Palais-Royal, pour venir en aide à toutes

1. *La Cour de Louis XVIII*, par Imbert de Saint-Amand ; chez Dentu, éditeur.

les infortunes. Un jour un des secrétaires du Duc d'Orléans lui demanda un secours de cinq cents francs pour un homme de lettres. Le Prince, préoccupé, parlait d'un important discours prononcé par le Président du Conseil : l'entretien se prolongeait, quand on vint avertir le Prince qu'il était attendu à son Conseil. « A propos, dit-il, vous m'avez demandé mille francs pour une famille malheureuse? — Mille francs! Monseigneur, c'est une erreur qu'il faut bien se garder de relever. — Vous avez raison, mon ami; les erreurs des Princes coûtent souvent si cher, que je ne suis pas fâché que la mienne profite à ces pauvres gens. » Et au lieu de cinq cents francs, il remit un billet de mille francs. Le Duc d'Orléans recevait chez lui les grands orateurs libéraux des deux Chambres comme le général Foy, Dupin, Laffitte, Casimir Périer, le duc de Broglie; il ne déguisait pas son opinion sur les fautes du gouvernement, et quand l'occasion s'en présentait, il s'en expliquait franchement avec le Roi.

Il n'avait pas oublié son vieux compagnon d'armes, le général Dumouriez, et lui servait une pension de six mille francs en Angleterre, où l'ancien vainqueur de Valmy mourut, en 1823, âgé de 85 ans.

Les cendres du grand Corneille reposaient à l'église Saint-Roch, non loin du Palais-Royal. Aucune inscription ni monument ne le dé-

signait. Le Duc d'Orléans y fit placer le beau médaillon en marbre que l'on voit aujourd'hui, offrant en bas-relief l'image de Corneille.

Le Prince voulut que ses fils profitassent de l'éducation publique. Il les envoya de bonne heure suivre les cours des collèges, à Paris. Confondus avec les autres élèves, ils ambitionnaient, comme eux, les prix universitaires et apprenaient à ne pas connaître que des courtisans. Louis XVIII eut, à cette occasion, un moment de mauvaise humeur, quoique le Duc d'Orléans lui eut rappelé qu'Henri IV avait été envoyé aux écoles publiques du Béarn, et plus tard, le Prince de Condé, à Paris. Des professeurs, MM. de Boismilon, Larnac, Trognon, Cuvillier-Fleury, s'occupaient spécialement, en dehors du collège, des répétitions et des récréations des jeunes Princes. Louis-Philippe se faisait remettre chaque jour des notes sur le travail et la conduite des enfants, et toujours elles étaient renvoyées avec des observations écrites de sa main. Ces notes sont vraiment curieuses; elles ont été écrites de 1820 à 1824 [1]. En voici quelques-unes : M. de Boismilon écrit :

1. Les pièces originales font partie de la collection d'autographes de M. le marquis de Flers.

Jeudi, 30 mars 1820.

Le Duc de Chartres (alors âgé de dix ans) n'a pas assez de tenue avec Becker, et fait souvent bien des choses qui rebutent cet excellent homme, il est vrai que c'est en badinant, mais il arrive à un âge où il est bien important qu'il s'habitue à une sorte de réserve et de maintien dans ces rapports-là.

Le Duc d'Orléans inscrit au-dessous :

Je dirai à Chartres qu'on ne doit badiner qu'avec ceux à qui leur position dans le monde permet de nous le rendre. Or, comme Becker doit nécessairement s'en abstenir avec lui, il y a, à la fois inconvenance, mauvais goût, et défaut de tact à se le permettre avec lui. C'est, en outre, un mauvais exemple à donner à ses frères et sœurs, et il faut que Chartres se corrige absolument de cette mauvaise habitude.

Lundi 19 avril 1824. (Sur le Prince de Joinville âgé de six ans.) Écriture et calcul. Bien. *Idem* pour le rudiment et l'allemand au soir. Catéchisme, rudiment, explication, conjugaisons latines : Bien. Mal, pour l'emploi du temps. Conduite : il n'a pas été docile en promenade. Il a encore cueilli des fleurs dans le parc, quoique Monseigneur l'ait réprimandé hier à ce sujet.

Le Duc d'Orléans ajoute :

Si Joinville continue à s'amuser à la dévastation, il me forcera à prendre des mesures sévères pour l'en corriger.

Il ne doit rien cueillir sans en avoir demandé et obtenu la permission. Il s'est bien conduit dans le bateau, et en considération de cette bonne conduite, je lui pardonne le reste pour cette fois. J'espère qu'il ne me donnera pas lieu de regretter cette indulgence.

Jeudi, 22 avril 1824.

Le travail du matin a été très bien. Avant sa leçon d'allemand, il m'a promis qu'on serait content de lui, il m'a tenu parole : On a été très content de lui et il semble avoir voulu effacer les deux mauvaises notes consécutives qu'il avait eues.

Le travail du soir a été presque aussi bien.

La conduite est à l'unisson du travail.

Le Duc d'Orléans écrit après ces lignes :

J'ai été aussi fort content de l'effet que lui ont fait mes exhortations d'hier et celles de sa tante ce matin. J'espère que cet effet sera durable, et il s'en trouvera bien, car nous l'en aimerons tous davantage.

Un autre jour on reproche encore au jeune Prince de Joinville d'avoir la mauvaise habitude, quand il entre quelque part, de se mettre en possession de toutes les clefs qu'il trouve sous sa main, et son père l'en réprimande. . . . .

. . . .

Si nous nous sommes étendus sur ces menus dé-

6.

tails, c'est pour montrer combien était véritable et grande cette sollicitude de tous les instants du Duc d'Orléans pour ses enfants dès leur plus jeune âge, combien il surveillait de près leur première éducation. Nous verrons plus tard que Louis-Philippe en fit, non seulement des Princes, mais des hommes éminents, des militaires braves, hardis, intrépides au feu, et dignes en tous points de leur père, comme de leurs aïeux.

Depuis le mariage du Duc de Berry avec une nièce de la Duchesse d'Orléans, la princesse Marie-Caroline de Naples, le Duc d'Orléans paraissait un peu plus souvent à la cour. Mais Louis XVIII ne l'aimait pas, et lui refusa obstinément le titre d'Altesse Royale. Le Prince était qualifié Altesse Sérénissime, pendant que la Duchesse d'Orléans était Altesse Royale!..... Louis XVIII redoutait l'immense popularité du Duc d'Orléans, ce Prince qui répondait, lorsqu'on était surpris de voir dans sa galerie de tableaux les batailles de Montmirail et de Champaubert : « C'est que j'aime tout ce qui est français! »

Charles X, à son avènement au trône (1824), répara l'injustice de Louis XVIII : le Duc d'Orléans reçut le titre d'Altesse Royale, et le Roi permit au Prince de Condé d'assurer le domaine de Chantilly, avec sa fortune, au quatrième fils du Duc d'Orléans, le Duc d'Aumale (né le 16 janvier 1822). Deux ans après, la Duchesse d'Orléans

donnait le jour à son cinquième fils, le Duc de Montpensier (31 juillet 1824).

Cependant Charles X, cédant à de funestes conseils, accumulait fautes sur fautes. Après avoir renvoyé le ministère présidé par M. de Martignac, homme d'État d'un grand mérite, qui aurait consolidé le trône, il prit, contre le vœu des Chambres, un cabinet de combat, dont la présidence fut donnée à M. de Polignac. La Chambre dissoute le 17 mai 1830, l'armée française en route pour venger l'affront du Dey d'Alger à notre consul, le gouvernement se crut maître de la situation. Il allait bientôt être cruellement déçu.

Le 31 mai, le Duc d'Orléans reçut chez lui Charles X au Palais-Royal. Le bal était donné en l'honneur du roi de Naples, de passage à Paris. La fête était superbe; toute la famille royale y assistait. C'est à ce bal que le comte de Salvandy, félicitant le Duc d'Orléans, lui dit cette phrase devenue célèbre : « C'est une fête toute napoli-
« taine, Monseigneur, car nous dansons sur un
« volcan. — Je le crois comme vous, lui répondit
« le Prince, mais je n'aurai pas à me reprocher
« de ne pas avoir ouvert les yeux au Roi; que
« voulez-vous! rien n'est écouté. Je ne sais où
« nous mènera cette politique dans six mois,
« mais je sais bien où je serai. Ma famille et moi
« nous ne quitterons pas le Palais-Royal, quelque

« danger qu'il puisse y avoir à y demeurer; je « suis décidé à ne plus séparer mon sort, et celui « de mes enfants, de celui de mon pays ; c'est mon « irrévocable résolution. ».....

Les élections eurent lieu, et la défaite du gouvernement fut complète. Les 221 membres de l'opposition furent tous réélus. On n'attendait plus que la nouvelle de la prise d'Alger. Le canon annonça la victoire, et dans le *Te Deum* à Notre-Dame, l'archevêque de Paris osa dire au Roi que « cette victoire était le présage d'une plus impor- « tante encore. »

Le dimanche 25 juillet, Paris était calme. Tout à coup le lundi 26 paraissent les ordonnances royales, qui supprimaient les garanties essentielles de la liberté, inscrites dans la Charte. Il ne convient pas à notre sujet de raconter en détails la Révolution de Juillet. Nous nous bornerons à retracer brièvement le rôle joué par le Duc d'Orléans, et l'impartiale histoire doit recueillir les efforts peu connus, faits par ce prince pour déterminer Charles X à lui confier le Duc de Bordeaux, dont il aurait été le régent.

Mais remontons quelques jours en arrière.

« Dix jours avant le 31 juillet, M. de Sémonville se promenant après le dîner, dans le parc de Neuilly, avec le Duc d'Orléans, profita d'un moment où M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, s'éloignait, pour dire au Prince : — Mon-

seigneur, avez-vous des chevaux? — Sans doute, pourquoi la question? — Des chevaux de main je n'en doute pas, mais des chevaux de poste? — Que voulez-vous que j'en fasse? — Ah! c'est que d'ici peu de jours vous en aurez besoin. — Vous croyez, demanda le Prince, avec une expression singulière. — Oui, vous aurez à faire un de ces trois voyages, Saint-Cloud, Paris ou Londres. — — Ah! bah! Sémonville, *il*[1] vient d'envoyer les lettres closes,..... il n'y a rien à craindre..... Venez mercredi, faire votre visite de digestion; vous verrez qu'il n'y aura rien de plus.....

Le mercredi indiqué, M. de Sémonville ne pût pas faire sa visite, parce que..... *c'était le 28 juillet!* mais le samedi suivant le Duc d'Orléans montait à cheval et faisait le voyage..... de l'Hôtel-de-Ville[2]. »

1. Le Roi Charles X venait de convoquer les Chambres.

2. *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville de Paris* (1830), par M. Hippolyte Bonnelier, ancien secrétaire de la commission municipale, gouvernement provisoire. (Paris, Houdaille, éditeur, 1835.)

CHAPITRE VIII

La Révolution de Juillet. — Déclaration des députés. — Le Duc d'Orléans à Neuilly puis à Paris. — Abdication de Charles X. — Le Duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume. — La mission du colonel Caradoc auprès de Charles X. Curieux détails. — Les dépêches du Duc de Wellington. — Hésitations du Duc d'Orléans. — Louis-Philippe Ier, Roi des Français. — Traits de bonté envers la branche aînée de la famille royale. — Lettre du Roi s'opposant à la confiscation de Chambord. — Courage de Louis-Philippe pendant l'émeute du 6 juin 1832. — Les trois députés chez le roi. — Sa popularité.

Pendant que le peuple combattait à Paris, et que les régiments de la ligne passaient à l'insurrection à la vue du drapeau tricolore, le Duc d'Orléans se tenait à Neuilly entouré de sa famille, à l'exception du Duc de Chartres qui se trouvait à Joigny avec le régiment dont il était colonel. Chaque coup de canon produisait la plus vive émotion : « Pauvre Paris! Pauvre France!..... » s'écriait douloureusement le Prince.

Le jeudi 29, le Louvre et les Tuileries étaient pris comme la veille l'avait été l'Hôtel-de-Ville; on annonça, à onze heures, à Neuilly, la retraite

Mathieu Dum…

a' o…
Ms…
pour…
Royau…
Couleur…
de s'a…
La proc…
indispen…

Deputé de la Seine —
Ed. Bignon député de l'…
Baudray député de la Seine
Dubosfaut…
Bernard de Rennes
député de l'île et vilaine
et des côtes du nord.
C. Perret député
J. Loudon dép. du Gers.

…l. le Marquis de Flers.

Champagny
député des Vosges
Benjamin Constant

…tonolu…

… 2 vote 9: …

La réunion des Députés actuellement à Paris, a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans de se rendre dans la Capitale, pour y exercer les fonctions de Lieutenant-Général du Royaume et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte.

Paris, ce 30 Juillet 1830

C. Comte, député de la Seine — [illegible], député de la Seine

J. Laffitte

S. Berard, député de Seine et Oise — B. Delessert

[illegible], député de la Moselle

[illegible], dép. de Maine et Loire

[illegible], député du Calvados — [illegible], dép. de la Somme — Horace Sébastiani, député de l'Aisne

[illegible] — [illegible], député de l'Aisne — [illegible], député de la Marne

Dép. de la Moselle

[illegible] — Charles Dupin

Bertin de Veaux, dép. de Seine et Oise — [illegible], député de la Seine — [illegible], député de la Seine

A. Odier, député de la Seine

André Gallot, député de la Charente inférieure — Louis, député de la Meurthe

[illegible], député de la Vendée — [illegible] de l'Aisne

Mathieu Dumas
député de la Seine —

les couleurs nationales reconquises par le peuple doivent être conservés. la charte revisée. voila le voeu du peuple français que je suis chargé de manifester. de Schonen

Ed. Bignon député de l'Eure.

Daunay député de la Mayenne

Duchaffault dep.t de la Vendée

Bernard de Rennes
député de l'Ile et vilaine
et des côtes du nord.

Persil député

Laudoin dep.t du Gers.

Méchampré

député des Vosges.

Benjamin Constant

G. L. Ternaux
député de la haute Vienne

Dugas-Montbel
Député du Rhône

Alexandre Laborde
député de la Seine

Garnier Pagès?

Le Gl. Mion député de la charente Inf.re

Lobau
député de la Meurthe.

Vte Eirles

le Cte de Bondy
député de l'Indre

Meunier? député de la Sarthe

Casimir Périer

Firmin Didot
député d'Eure et Loir

Prévost Leygonie
Député de la Dordogne.

les couleurs nationales reconquises par le peuple doivent être conservées. la charte révisée, voilà le vœu du peuple français que je suis chargé de manifester. de Schonen

Dép.t de la Vendée

G. L. Ternaux

député de la haute Vienne

Dugas-Montbel

Député du Rhône

Alexandre Laborde

député de la Seine

Pompières

[illegible] député de la Charente Inf.

Lobau

le C.te de Bondy

des troupes sur Rambouillet où était Charles X. MM. Dupin et Persil, députés, vinrent le lendemain apprendre au Duc d'Orléans qu'une quarantaine de députés, réunis chez M. Laffitte, avaient résolu de conférer au Prince le titre de lieutenant-général du royaume, en l'invitant à se rendre immédiatement à Paris. Voici quel était le texte exact de la résolution prise par les députés :

La réunion des Députés actuellement à Paris, a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte.

Paris, ce 30 juillet 1830[1].

Suivent les signatures.

La Duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde répondirent que le Duc n'était plus à Neuilly. Il ne revint du Raincy que le soir, et lut, au flambeau, dans le parc, la résolution des quarante députés auxquels, depuis le matin, s'étaient joints beaucoup de leurs collègues. Inspiré par le seul désir de sauver Paris et la France du désordre qui

1. La pièce originale fait partie de la collection d'autographes de M. le marquis de Flers : Le fac-similé en est reproduit ci-contre.

pouvait suivre une insurrection si formidable, le Duc d'Orléans, accompagné de MM. de Berthois, Heymes et Oudard, vêtus tous en bourgeois, avec la cocarde tricolore, rentra au Palais-Royal, le 30 au soir, par la maison de la rue Saint-Honoré, 216, n'entendant sur son passage, à tous les postes, que les cris de : « Vive la Charte ! » Le lendemain matin, 31 juillet, la lutte avait cessé, et on lisait sur tous les murs la proclamation suivante :

Habitants de Paris !

Les Députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

En rentrant dans la ville de Paris je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.

Les Chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

La Charte sera désormais une vérité.

Louis-Philippe d'Orléans.

Les députés se rendirent officiellement, en corps, au Palais-Royal, pour saluer le Prince et

l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville. Le Duc d'Orléans, à cheval, traversa au pas une foule immense qui l'acclamait sur son passage, et telle était sa popularité que pas un cri discordant ne retentit. Il fut reçu à l'Hôtel-de-Ville par la commission municipale, parut au balcon avec le général de Lafayette, tenant à la main le drapeau tricolore et, quand il revint au Palais-Royal l'ovation fut telle, qu'il eut peine à s'y soustraire. Et cet enthousiasme du peuple parisien était sincère, car, dans cette foule, sans police pour la maintenir, un attentat impuni eût été si facile!.....

Le soir, à neuf heures, la Duchesse d'Orléans et ses enfants arrivaient au Palais-Royal.

La première ordonnance du lieutenant-général prescrivit de reprendre les couleurs nationales, et la seconde, de convoquer les Chambres pour le 3 août.

Charles X confirma cette nomination de lieutenant-général du royaume, à Rambouillet, par ordonnance royale du 1er août, et, dans la nuit du 2 au 3 août, le Duc d'Orléans reçut la double abdication du Roi et du Duc d'Angoulême en faveur du Duc de Bordeaux. Le 3 eut lieu l'ouverture des Chambres, et le 4, le *Moniteur* annonça que la double abdication de Charles X et de son fils avait été déposée aux archives de la Chambre des Pairs.

Pourquoi le Prince insista-t-il pour le dépôt

aux archives de l'acte d'abdication du roi Charles X, alors qu'il avait déjà le pouvoir en mains, sans le titre de Roi qu'on allait lui offrir? Parce que, quoiqu'en aient dit certains écrivains, le Duc d'Orléans, soutenu en cela énergiquement par la Duchesse d'Orléans, envisageait avec peine, avec douleur même, la nécessité dans laquelle il allait se trouver d'être Roi. On a cru, chez ce Prince honnête et grand politique, à une ambition démesurée, et à je ne sais quelle conspiration permanente contre les aînés de sa race. Nullement, et nous allons prouver que c'est bien malgré lui qu'il fut proclamé Roi des Français le 9 août 1830.

A peine le Duc d'Orléans avait-il reçu la double abdication dans la soirée du 2 août, qu'il s'adressa à lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris, pour qu'il autorisât un officier anglais, le colonel Caradoc (depuis lord Howden), attaché à l'ambassade d'Angleterre, à aller trouver Charles X de la part du nouveau lieutenant-général du royaume. Lord Stuart et le colonel Caradoc y consentirent, et le fait est relaté en détails dans deux publications[1].

1. Correspondance de Donoso Cortez publiée en 1880 par le comte d'Antioche, dans un volume intitulé : *Deux diplomates.*

— Dépêches, correspondances et mémorandums du feld-maréchal, duc de Wellington, 2e série, tome VII. (Le tome VII a paru à Londres en 1878.)

Voici ce qui se passa :

Le colonel se rendit au Palais-Royal le 3 août, et le Duc d'Orléans lui remit un billet qui fut cousu dans le collet de son habit ; il était ainsi conçu : « Croyez, sire, tout ce que le colonel Caradoc vous dira de ma part. Louis-Philippe d'Orléans. » Le colonel, malgré les ordres sévères donnés aux barrières, parvient sans passeport à sortir par la barrière de l'Étoile, où il était connu. Il prend la poste, et arrive à deux heures de distance de l'endroit où Charles X et la famille royale s'étaient arrêtés pour passer la nuit, puis il monte à cheval et continue sa route à travers champs. Charles X le reçoit avec empressement et lui demande avec anxiété des nouvelles de Paris. L'officier anglais lui raconte tout ce qu'il sait, remet au Roi des journaux et, lui montrant la lettre du Duc d'Orléans, lui fait part des propositions de son cousin. Puis il fait entrevoir au Roi que la présence du jeune Duc de Bordeaux aux côtés du lieutenant-général était indispensable pour rendre courage à ses partisans, et décider la Chambre des Pairs à se prononcer. Il lui fait remarquer quelle importance avait le dépôt aux Archives de l'acte d'abdication, car il rappelle à tous qu'un enfant innocent est enveloppé dans le naufrage de la Monarchie. Il insiste pour ramener avec lui le Duc de Bordeaux. Le Roi fait immédiatement mander la Duchesse

de Berry, la met au courant de la situation, et lui déclare qu'il est tout disposé à accepter. La Duchesse de Berry fait les plus vives objections, et ajoute qu'elle ne croirait jamais l'enfant en sûreté loin d'elle-même. Le colonel se retire alors, et deux heures après, repart pour Paris, pendant que trois commissaires, MM. de Schonen, Odilon-Barrot et le maréchal Maison, nommés par le Gouvernement provisoire à Paris, arrivaient auprès de Charles X pour protéger sa retraite jusqu'à Cherbourg, où toute sa famille s'embarqua avec lui le 16 août[1].

Les trois commissaires s'acquittèrent avec tact de leur délicate mission, et purent prévenir des excès auxquels une population égarée et surexcitée aurait pu se livrer. M. Odilon-Barrot raconte, dans ses *Mémoires*, qu'à la fin de ce voyage, la Duchesse de Berry faisant sans doute allusion à la mission du colonel Caradoc, lui avait dit : « Que serait-il arrivé si je m'étais rendue à l'Hôtel-de-Ville, et si j'avais placé le Duc de Bordeaux sur les genoux du Duc d'Orléans? — Madame, répondit-il, il est probable que ni vous, ni moi, ne serions ici.

. . . .

Le duc de Wellington était alors le chef du

1. Voir pages 251 à 258, les pièces autographes relatives à ce voyage des commissaires.

ministère anglais, et les événements qui se passaient à Paris le plaçaient dans une situation difficile. C'était au moment des élections générales anglaises et de l'agitation réformiste. L'excitation des esprits était extrême contre les torys, et le duc de Wellington sentait bien que le pouvoir allait lui échapper Il était à la fois de mauvaise humeur contre Charles X et contre le gouvernement provisoire français, redoutant les complications qui peut-être allaient surgir, et compromettre la paix de l'Europe. Des instructions très nettes avaient été envoyées à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Stuart de Rothsay, lui prescrivant la neutralité la plus absolue. Il fut donc très irrité quand lord Aberdeen lui envoya une lettre de l'ambassadeur et le rapport dans lequel le colonel Caradoc rendait compte de la mission qui lui avait été confiée par le Duc d'Orléans. Aussi, dans sa réponse à lord Aberdeen, le 13 août 1830, le duc de Wellington ne cache pas sa mauvaise humeur.....

« Lord Stuart ne paraît pas se douter que dans l'état où se trouve Paris, ce qui peut être vrai un jour ne l'est plus le lendemain. Lorsque le Duc d'Orléans demandait que le Duc de Bordeaux fut laissé en France auprès de lui, et indiquait que c'était la seule chance de sauver la dynastie, l'intervention de lord Stuart aurait pu servir à quelque chose, à la condition de ne pas mettre en campagne une des personnes attachées à l'ambassade, et

même, dans ce cas, cette intervention de l'ambassadeur aurait été contraire aux intentions de son gouvernement et aux principes que ce gouvernement a toujours soutenus. *Mais c'était au moment où il recevait l'acte d'abdication du Roi, que le Duc d'Orléans s'était adressé à lord Stuart.* Les événements accomplis entre cet instant et le départ du colonel Caradoc tendaient à établir en France un nouvel ordre de choses, et à faire passer la couronne au Duc d'Orléans. C'est alors que le colonel Caradoc presse Charles X de laisser en France son petit-fils, en lui disant que c'est le seul moyen d'amener le peuple à se prononcer en sa faveur!

Supposons que le Roi suive ce conseil, et qu'il laisse en France son petit-fils, qu'un parti se déclare pour lui, et que la guerre civile s'ensuive? Sur qui portera la responsabilité? Nous aurons beau jurer nos grands dieux que nous n'y sommes pour rien, personne ne voudra croire que lord Stuart ait agi sans ordres, et l'on sera convaincu que nous avons voulu pousser à la guerre civile. Supposons que le jeune Prince vienne à périr, nous serions à jamais déshonorés. Mon seul espoir est que le bon sens du Roi Charles X, et son affection pour son petit-fils, l'empêcheront de suivre le conseil absurde qu'on lui donne, et de prêter l'oreille aux détestables arguments qu'on emploie pour le convaincre. »

Le 16 août, le duc de Wellington écrit encore à lord Aberdeen :.....

« Je ne crois pas que nous puissions laisser lord Stuart à Paris. Son intervention auprès de Charles X sera connue aussitôt que les Commissaires qui ont accompagné ce Prince à Cherbourg seront de retour, et le gouverne-

ment anglais sera compromis par cette folle démarche. *Nous ne pouvons avouer que Louis-Philippe désirait voir le Duc de Bordeaux rester en France*, et que lord Stuart s'est chargé de communiquer ce désir au Roi. Nous n'avons donc pas autre chose à faire que de le rappeler..... »

Il restera donc acquis à l'histoire que le Duc d'Orléans, avant d'accepter la couronne, chercha à faire proclamer Roi le Duc de Bordeaux. Était-il sincère? Ses actes dans les jours qui suivirent la Révolution de Juillet le prouvent. Que l'on veuille bien remarquer que le colonel Caradoc, messager du Duc d'Orléans, n'était pas seulement chargé de demander que le Duc de Bordeaux restât en France, mais de le ramener à Paris avec lui, si Charles X y avait consenti. Le Duc d'Orléans était ainsi dans l'impossibilité de se délier. Or, le Prince devait croire que le Roi accueillerait d'autant mieux l'envoyé, que c'était un diplomate connu de lui, et de nature à lui inspirer toute confiance. On a vu plus haut qu'en effet Charles X songea à remettre le jeune prince au colonel Caradoc; il le savait homme d'honneur, et l'intervention de l'ambassade anglaise dans cette affaire était une garantie de la sincérité du Duc d'Orléans.

Il est évident que la présence du jeune Duc de Bordeaux à la Chambre des députés, aux côtés du nouveau lieutenant-général du royaume,

entrant, tenant par la main le royal enfant, aurait donné du courage à ses partisans et aurait peut-être décidé les Chambres en faveur d'Henri V. La publication de l'acte d'abdication de Charles X au *Moniteur* rappelait aussi à ceux qui se préparaient à disposer du trône, qu'un enfant innocent était enveloppé dans le naufrage de la monarchie, et mettait l'opinion publique en demeure de se prononcer.

Le colonel Caradoc revint à Paris, et parut fort surpris que le Duc d'Orléans ignorât encore l'échec de sa mission auprès de Charles X. Il rendit compte en détails, à Louis-Philippe, de l'insuccès de sa démarche et du refus absolu opposé par la Duchesse de Berry.

Le nouveau lieutenant-général du royaume avait eu soin, jusqu'alors, de donner constamment au nouveau gouvernement un caractère essentiellement provisoire. Dans ses proclamations, dans ses discours à l'Hôtel-de-Ville et aux Chambres, il ne parlait que du respect dû à la Charte, et de la nécessité de la maintenir. Le *Moniteur* lui ayant fait dire dans sa proclamation : *Une* Charte sera désormais une vérité, il faisait rectifier le lendemain et insérer; le lieutenant-général a dit : *La* Charte sera désormais une vérité.

Le Duc d'Orléans avait su choisir pour la délicate mission auprès de Charles X le colonel

Caradoc, qu'il considérait comme un loyal, intelligent et brave officier; cette mission ayant échoué, on lui fit observer que le provisoire ne pourrait durer longtemps sans laisser tous les partis livrés à de folles espérances, et exposer ainsi le pays à des déchirements intérieurs qui amèneraient la guerre civile. On insista de toutes parts pour qu'une résolution décisive fut prise, maintenant que toute entente était devenue impossible avec la branche aînée de la Maison de Bourbon.

Le Duc d'Orléans attendit cependant encore un jour avant de céder, s'entretint de la situation avec le prince de Talleyrand, et fit prendre l'avis des principaux membres du Corps diplomatique accrédités à Paris, lord Stuart de Rothsay, le le comte Pozzo di Borgo, le baron de Werther, le comte Appony. Ceux-ci envisagèrent la Révolution de 1830 comme le pendant de la Révolution de 1688 en Angleterre ; ils engagèrent donc vivement le Duc d'Orléans à accepter la couronne. On assure même que, dans une entrevue secrète au Palais-Royal, M. Pozzo di Borgo dit au lieutenant-général : « Acceptez la couronne, Monseigneur, c'est le plus grand service que Votre Altesse Royale puisse rendre à l'Europe, à l'ordre et à la paix. »

Frappé par ces unanimes sympathies, et aussi par les nouvelles de la province, où le nouvel état de choses avait été acclamé, où la vue du

drapeau tricolore provoquait partout un enthousiasme indescriptible, le Duc d'Orléans accepta enfin résolument le nouveau rôle qu'il était appelé à remplir après cette révolution prévue par lui, mais qu'il avait tout fait pour empêcher, en donnant à Charles X des conseils qui ne furent jamais écoutés.

Le 9 août 1830, les Chambres appelaient au trône Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans. Celui-ci, après avoir prêté serment à la Charte constitutionnelle, fut proclamé Roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

Peu de jours après, Charles X étant sans ressources, envoya un de ses amis à Paris, pour emprunter 600,000 francs. Celui-ci s'adressa au nouveau Roi, en lui montrant le message où il était dit que Charles X avait besoin de 600,000 francs en or, et que le porteur devait faire en sorte de les lui procurer. Louis-Philippe écrivit immédiatement au baron Louis, ministre des finances, en déclarant qu'il couvrirait le trésor de cette avance, et les 600,000 francs furent remis entre les mains du général X., qui les porta le jour même à Charles X, sans lui dire comment il avait pu se les procurer. Trois semaines plus tard, le Roi Louis-Philippe rachetait le haras de Meudon au Duc d'Angoulême, le payant 100,000 francs, le double de l'évaluation présentée par l'administrateur du haras, au nom

du prince. Enfin, l'année suivante, le Roi Louis-Philippe apprit qu'une partie des effets de Charles X avait été saisie en Écosse, que la liberté même du vieux Roi était compromise. Un de ses créanciers de la première émigration, M. de Pfaffenhoffen avait vainement réclamé devant les Chambres françaises pendant toute la Restauration, de 1815 à 1830, et poursuivant son royal débiteur, il s'armait de toute la rigueur des lois françaises et anglaises. Louis-Philippe fit rechercher, sans tarder, l'impitoyable créancier, avec ordre à son mandataire, de traiter à tout prix avec lui. L'affaire, activement conduite par M. Casimir Périer, fut heureusement et promptement terminée. Au moyen du paiement immédiat de 100,000 francs, et de la constitution d'une rente annuelle et viagère de 10,000 francs payable par avance, le comte de Pfaffenhoffen renonça au bénéfice du jugement qu'il avait obtenu en Écosse contre le Roi Charles X. Ce Prince ignora toujours les dangers qu'il avait courus.

Un peu plus tard, on voulut confisquer Chambord, et le Roi Louis-Philippe s'y opposa avec énergie. Voici ce qu'il écrivait alors de sa propre main :

Je préviens Monsieur le Président du Conseil des Ministres, que ma conscience et mon serment ne me permettant pas de sanctionner aucune mesure contraire à

la Charte, je regarderais comme synonyme de la confiscation, qu'elle a proscrite impérativement, tout séquestre et toute obligation de vendre des biens possédés en France, quel que fût le délai alloué pour faire ses ventes, car, selon ma conscience, toute obligation de vendre est une confiscation.

LOUIS-PHILIPPE.

Ce mercredi, 23 mars 1831.

Noble et beau langage chez un souverain n'hésitant pas à s'opposer à ses ministres et à se montrer plus soucieux du respect absolu de la propriété que ne devait l'être un autre Chef d'État en 1852.

Le Roi félicita vivement le Président du tribunal de Blois, M. Bergevin, député de Loir-et-Cher en 1846, du jugement fortement motivé, par lequel le tribunal maintenait M. le Comte de Chambord en possession du château et de la terre que le Gouvernement avait prétendu le forcer à aliéner.

L'année suivante, en juin 1832, la France entière put constater combien était grande alors la popularité du Roi Louis-Philippe.

Les républicains, qui sentaient leur cause perdue dans l'opinion publique, crurent la rétablir par une insurrection. Les obsèques du général Lamarque servirent de prétexte. Dans la soirée du 5 juin 1832, des barricades furent élevées dans

les rues Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, et le cloître Saint-Méry fut le centre de la résistance.

Dès que le Roi eut connaissance, à Saint-Cloud, de la gravité des événements, il dit à la Reine, qu'il partait pour Paris. Celle-ci lui répondit qu'elle l'y accompagnerait. Mais Louis-Philippe, sans attendre que l'escorte fut prête, monta à cheval à 9 heures et demie du soir, suivi seulement de quelques officiers. Des paysans, sur la route, le saluèrent des cris de : « Vive le Roi!...
« il n'a pas peur, c'est un brave! . . . .

Dès son arrivée aux Tuileries, il visita les postes, et de là se rendit au Carrousel, où était la première légion de la garde nationale et un régiment de ligne. Partout il fut chaleureusement acclamé : « Que ne puis-je, disait-il, parcourir « ainsi toutes les rues! ma présence ferait plus « que les coups de fusil, mais on m'attaque, je « dois me défendre. Au reste, mes amis, soyez « tranquilles, tout cela sera peu de chose, car le « peuple est avec nous!. . . . .

A minuit, les ministres étaient réunis au Palais des Tuileries, et demandaient que la ville fut immédiatement déclarée en état de siège. Le Roi fit ajourner la décision au lendemain. A 6 heures du matin, il alla voir les gardes nationales de la banlieue, qui étaient descendues à Paris pendant la nuit.

Le 6 juin à 11 heures, Louis-Philippe montait à cheval, accompagné du maréchal Soult, ministre de la guerre, et du comte de Montalivet, ministre de l'intérieur. Il passa en revue les troupes réunies sur la place de la Concorde et les Champs-Élysées. Puis il suivit les boulevards jusqu'à la place de la Bastille, se rendit à la barrière du Trône, en parcourant le faubourg Saint-Antoine, et revint, par les quais, aux Tuileries.

Si la cause du Roi n'eût pas été populaire, elle le serait devenue dans cette journée, de l'aveu même de l'opposition. Près de la rue Planche-Mibray, un coup de fusil fut entendu à une cinquantaine de pas du lieu où se trouvait le Roi. On lui fit observer qu'il s'exposait beaucoup : « Mes enfants sont ma meilleure cuirasse, répondit-il. » D'une barricade peu éloignée, on vit un ouvrier agiter sa casquette, en criant : « Bravo, le Roi !..... et peu après, la barricade était abandonnée par des hommes qui comprenaient déjà la folie de leur criminelle tentative.

Pendant que la garde nationale et l'armée risquaient leur vie pour la défense de l'ordre, trois députés de l'opposition, MM. Laffitte, Arago et Odilon-Barrot sollicitaient une audience du Roi : elle leur fut accordée sur l'heure. On verra plus loin[1] comment nous sommes en mesure d'é-

1. De la page 298 à la page 301.

claircir, par un document autographe venant du cabinet du Roi, un des points essentiels de cette conversation qui, en somme, n'était qu'une longue récrimination et une injuste critique de tous les actes du Gouvernement.

Pendant ce temps, le canon grondait : l'ardeur de la garde nationale, qui montra un courage remarquable, et qui fut vigoureusement secondée par l'armée, amena promptement la fin de cette émeute. La lutte la plus sanglante avait eu lieu au cloître Saint-Méry et rue Saint-Martin. Quand la tranquillité eût reparu, la mise en état de siège de Paris fut établie pendant quelque temps, sur les nouvelles instances de M. Thiers, malgré l'avis contraire du Roi, qui ne céda que lorsque la majorité du Conseil des ministres se fût prononcée pour cette mesure.

Grâce à la sagesse, à l'habileté et à la croissante popularité de Louis-Philippe, non seulement l'émeute fut réprimée partout, mais le gouvernement s'affermit, appuyé, soutenu, encouragé par la province autant que par Paris. La présence du Roi dans les rues, son courage froid, tranquille, pendant l'émeute, son affabilité avec les habitants qui l'approchaient très facilement, et qui pouvaient tous l'entretenir quelques instants, enthousiasmèrent la garde nationale et la population.

Il y eut, plus tard, d'autres émeutes, les fac-

tieux sont incorrigibles, mais le peuple, qui sait se souvenir, résista longtemps aux plus violentes excitations et soutint la monarchie jusqu'au jour où le Roi, trop confiant et vieilli, laissa ses nouveaux ministres, Thiers et Odilon-Barrot, refuser au maréchal Bugeaud le droit d'écraser une poignée d'insurgés. Que ne se souvenait-il de 1832!.....

CHAPITRE IX

Ce que fut le Gouvernement de Juillet. — Le Roi et le ministère Casimir Périer. — La vie intime du Roi. — Il visite les travaux du Louvre et des Tuileries. — Le Roi au Conseil. Le Roi au Palais de Versailles. — Un tableau du Duc de Nemours. — Les manufactures de Sèvres et des Gobelins. — Rapports du Roi avec l'Académie française et la littérature. — Bontés du Roi envers la Comédie-Française. — Les concerts aux Tuileries. — Les soirées au Palais. — Les veilles du Roi. — Opinion de Victor Hugo. — Anecdote sur la détention de la Duchesse de Berry. — Anecdote du courrier de poste. — Anecdotes : Louis-Philippe et le gamin de Neuilly. — Au bal : le domestique infidèle. — Bienfaisance de la Reine Marie Amélie. — Le marchand de vin de Bordeaux. — Visite à Eu de la Reine d'Angleterre. — Souvenirs de la jeunesse de Louis-Philippe. — Le Roi Louis-Philippe à Windsor. — Un accident à Eu.

Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de retracer combien la France fut grande et prospère pendant les dix-huit années que dura la Monarchie de Juillet. Rappelons seulement que sous ce gouvernement, la France fit la conquête de l'Algérie, où fut formée notre brave armée qui, six années après la révolution de février, combattit glorieusement en Crimée; le royaume de Belgique fut fondé malgré la mauvaise hu-

meur de la plupart des puissances, et principalement de la Prusse, qui recula devant le langage énergique tenu alors par le ministère français : la Turquie fut soustraite à la protection exclusive de la Russie; l'Égypte, redevable de son indépendance uniquement à la France, se constitua sous le gouvernement d'une vice-royauté héréditaire; Paris reçut enfin des fortifications, les forces militaires du pays furent considérablement accrues, et en 1840, au moment où M. Thiers, alors ministre, allait témérairement entraîner la France dans une guerre européenne, ce fut le Roi qui, se séparant de son ministre, évita à la France, par sa sagesse et sa haute prudence, les dangers d'une guerre européenne.

Et cependant on ne savait pas gré alors au Roi du bon sens qu'il montrait et de l'intelligence avec laquelle il faisait prévaloir sa volonté.

Ces formules idiotes : *la paix à tout prix — l'abaissement continu — la halte dans la boue;* partaient d'un bureau quelconque de journal chargé de tenir lieu d'esprit à une multitude d'imbéciles. Comme on l'a dit si justement, « nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur les divers prix de la paix, les divers degrés d'abaissement et les diverses épaisseurs de boue! Quelle solidité de bon sens ne fallut-il pas, quel instinct des véritables intérêts du pays, pour résister à une impulsion redoublée, chaque matin,

par les rumeurs de la rue, par les épigrammes des salons, par les provocations de la tribune, par les rodomontades de la presse! Quelle sagacité, pour distinguer ce qu'il y avait de révolutionnaire dans ces explosions d'un prétendu patriotisme, pour deviner que cette furieuse envie de rendre à la France son lustre, cachait le désir, non moins vif, d'ôter au Roi sa couronne? »[1].....

Le comte de Nesselrode n'avait-il pas raison, au moment même où la Monarchie s'écroulait (le 24 février 1848), de s'exprimer ainsi dans une dépêche diplomatique adressée à Lord Palmerston :

« La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. Elle se verra environnée de tous côtés par un rempart d'États constitutionnels, organisés sur le modèle français, vivant de son esprit, agissant sous son influence..... »

C'était véritablement cette politique persévérante et généreuse, ennemie des excès révolutionnaires et amie des évolutions libérales, qui, sous la direction du Roi Louis-Philippe, contribua puissamment au bonheur de la France.

Les adversaires les plus avérés de la monarchie de Juillet l'ont loyalement reconnu depuis. Un écrivain légitimiste des plus distingués, le vicomte Armand de Pontmartin, raconte qu'au temps du *tyran* Louis-Philippe on aimait à se moquer du Roi sortant avec son parapluie.

1. *Derniers Samedis*, par A. de Pontmartin.

..... « Qu'y avait-il donc sous ce parapluie? moi qui n'étais pas de la paroisse, au contraire!... je puis l'avouer, à présent que nos passions sont apaisées, et que, pour être conséquents, nous sommes forcés de nous contredire. Il y avait l'équilibre des pouvoirs? le respect des libertés et des lois, les vraies conditions de la Monarchie constitutionnelle et du gouvernement au grand jour; il y avait la sagesse d'un souverain mûri par l'adversité, instruit par l'expérience, admirablement renseigné sur tous les détails de la politique extérieure et des chancelleries européennes, se débattant contre une situation fausse qui affaiblissait son autorité, au moment où elle lui devenait le plus nécessaire, et l'obligeait de garder l'étiquette révolutionnaire en combattant la révolution. Il y avait tout ce qui nous a manqué depuis sa chute : l'allègement graduel de l'impôt du sang, la juste proportion entre les dépenses et les recettes, l'influence assurée aux plus capables, l'exercice des droits, mesuré d'après la faculté de les exercer en connaissance de cause, les garanties données à l'ordre, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, aux finances publiques, aux fortunes privées. Il y avait enfin l'émouvant spectacle d'un roi, servant de point de mire à tous les artistes en assassinat, se demandant, à chacune de ses sorties, s'il ne sera pas fusillé à bout portant par Barbès ou par Alibaud, par

Darmès ou par Meunier, par Fieschi ou par Lecomte : singulier aveuglement du régicide refusant de comprendre que la mort tragique d'un roi entouré d'une si belle famille était le plus sûr moyen de fonder sa dynastie!. . . . . »

. . . .

Un trait peu connu du Roi Louis-Philippe montrera combien ce Prince faisait toujours passer l'intérêt de l'État avant son intérêt personnel.

Au mois de décembre 1830, M. Laffitte, président du Conseil, avait, d'accord avec tous les ministres, déposé à la Chambre des députés un projet de loi concernant la liste civile du nouveau Roi qui devait être fixée à 18 millions. Ce projet reconnaissant le principe de l'apanage des Ducs d'Orléans, en attribuait la jouissance à l'héritier du trône quand il aurait atteint dix-huit ans, et fixait des dotations pour les autres princes et princesses de la famille royale. Cette disposition donnait, par le fait, au Prince Royal, un revenu de deux millions, en économisant au Trésor toute dotation pour l'héritier présomptif. Aucun président du Conseil n'était plus apte que M. Laffitte à le faire voter, grâce à ses nombreuses relations avec les députés de la gauche. S'il n'était plus ministre, la situation changeait. Le Roi le savait; mais lorsqu'il vit M. Laffitte avoir avec la gauche une politique de concession et de faiblesse qui nuisait au Gouvernement,

il n'hésita pas à rassurer le parti conservateur en formant le cabinet où Casimir Périer montra une énergie et une intelligence si remarquables. Le nouveau ministère crut devoir, avec le consentement du Roi, réduire de 18 millions à 12 la liste civile du Souverain, écarta le principe de l'apanage pour le Prince Royal, et rendit les dotations éventuelles.

Casimir Périer eut, pendant tout son ministère, l'appui ferme et constant du Roi, qui, en véritable Souverain constitutionnel, le soutint, même lorsque ses sentiments étaient blessés, comme lorsque le cabinet le força de sanctionner la loi qui bannissait les membres de la branche aînée de la Maison de Bourbon. Pendant tout son règne, pas un jour, pas une heure, le Roi n'eut d'autre souci que le bien de l'État, négligeant toujours ce qui pouvait le toucher personnellement.

A peine monté sur ce trône qu'il n'avait jamais ambitionné, le Roi ne changea rien à sa vie de famille, et ne modifia ni ses goûts, ni ses habitudes.

Levé à huit heures, il lisait d'abord ses lettres et expédiait les affaires les plus urgentes. Puis à neuf heures, dans son cabinet de toilette, la Reine et ses enfants venaient le retrouver. Pendant que le Roi se rasait lui-même, la conversation était gaie, pleine d'abandon, et il se plaisait à répondre aux questions de ses plus jeunes enfants. Il prenait un soin minutieux de ses dents

qu'il avait fort belles. A dix heures, le Roi déjeunait sobrement, puis il allait visiter les travaux de maçonnerie que l'on exécutait presque constamment au Palais des Tuileries ou au Louvre. Souvent ses habits étaient couverts de plâtre, car il aimait à s'entretenir avec les ouvriers qui, en exécutant ses ordres, ne se doutaient presque jamais qu'ils parlaient au Roi. On reprochait à Louis-Philippe, dans son entourage, de trop aimer la truelle. — « C'est vrai, disait le Roi à son ministre et ami, le comte de Montalivet, mais je suis en trop bonne compagnie pour ne pas en prendre mon parti. Saint Louis, François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon ont aussi beaucoup aimé la truelle. Qui le sait mieux que moi? ma truelle, à moi, qu'on fait si infatigable et si prodigue, est insuffisante à restaurer tous les monuments élevés par eux. D'ailleurs, ajoutait-il, c'est un beau défaut pour un Prince que d'aimer à bâtir; s'il est par là condamné aux quolibets des hommes de loisir, il en est bien consolé par les bénédictions de tous ceux qui travaillent!..... »

Ces excursions du Roi se terminaient vers midi, heure à laquelle se tenait le Conseil des ministres. Le Roi y assistait toujours et laissait se développer librement devant lui les opinions les plus contradictoires. Louis-Philippe était un de ces souverains qui veulent tout savoir, tout connaître, afin

de se bien rendre compte de l'état du pays. Un jour M. Thiers, à la fin d'une discussion, disait devant lui : « On ne me trompera pas, Sire, car je suis bien fin..... — Soit, répliqua le Roi, mais je le suis plus que vous, car je ne le dis pas. » Pendant le Conseil des ministres, tout en écoutant attentivement, Louis-Philippe dessinait à la plume, sur une feuille de papier, des figures de fantaisie, qui souvent étaient fort bien faites. Le jour de la tentative d'assassinat d'Alibaud, le Roi avait dessiné un groupe d'oiseaux aquatiques que l'on se disputa après la séance, car ces croquis étaient très recherchés par les ministres, sans que leur auteur se soit jamais douté de la valeur qu'on y attachait.

Après le Conseil, le Roi signait des ordonnances, examinait quelques affaires, ou se livrait à sa correspondance intime ; puis, vers quatre heures, il retournait visiter ses travaux des Tuileries, du Louvre, et, quelques années plus tard, du Palais de Versailles qu'il faisait restaurer magnifiquement[1]. Pendant les cinq ou six mois que le Roi passait aux Tuileries, c'était au Louvre qu'il se rendait principalement. Il avait fait établir un salon, avec tous les objets du temps de Henri IV que l'on avait pu retrouver ; car il

1. La restauration du Palais de Versailles, commencée en 1833, fut achevée en 1837, et l'inauguration eut lieu à l'occasion du mariage du Duc d'Orléans.

professait un culte profond pour le Béarnais. Souvent il s'approchait des peintres pendant qu'ils travaillaient. MM. Alaux, Court, Delacroix, Horace Vernet, Couder, recueillaient avec soin les observations toujours justes du Souverain. Il n'oubliait pas qu'en 1793 il avait été professeur de dessin au collège de Reichenau. Un jour, au grand désespoir de M. Couder, il lui fit recommencer un tableau pour les galeries de Versailles représentant la fête de la Fédération en 1790, parce qu'il n'était pas exactement reproduit d'après ses souvenirs, et paya 25,000 fr. pour ce travail : « C'est une rature un peu cher, dit-il, mais je la dois à l'histoire. »

Voici comment il s'exprimait devant le comte de Montalivet sur ce tableau de la fête de la Fédération :

« C'est une belle peinture, disait-il au peintre, M. Couder, mais ce n'est point la Fédération de 1790. Vous vous êtes trompé d'époque, monsieur Couder; en 90, la minorité n'était pas encore devenue maîtresse de la Révolution. Le désordre était sur le second plan, pourquoi l'avoir mis au premier? tous ces gens-là semblent vouloir escalader le trône ou ébranler l'autel de la patrie; ils ne le feront que trop tôt. Où sont les 130,000 acteurs de cette grande scène, députations accourues des divers points du territoire? Où est cette acclamation solen-

nelle d'une grande force organisée, qui était alors plus nationale que révolutionnaire ? j'y étais, monsieur Couder ; j'ai vu tout ce que je viens de vous rappeler ; cela vaut mieux que ce qui a suivi cette journée de près ou de loin. Voilà la vérité de votre sujet, abordez-le franchement, et recommencez votre tableau. »

. . . .

Le Roi Louis-Philippe tenait essentiellement à ce que les œuvres d'art exécutées sous son règne fussent une exacte reproduction de la vérité historique. Cette anecdote prouve qu'il faisait pour cela tous les sacrifices nécessaires.

Une autre fois, au Palais de Versailles, un peintre lui soumet le projet de décoration d'une salle destinée à perpétuer le souvenir de son gouvernement. Le Roi lui écrivit : « ..... Vos renommées sont trop grandes : quelles dimensions réservez-vous à celles de Marengo et d'Austerlitz? Restons ce que nous sommes. Nous n'en paraîtrons pas plus petits. Représentez l'agriculture, le commerce, l'industrie et les arts protégés ; montrez la paix se reposant sur l'épée de la France, en face de *la Loi*, dominant toutes les situations, même la mienne, et j'ose croire que la postérité reconnaîtra les principaux traits de mon règne. »

C'était là un digne et beau langage. Nous avons vu, hélas! depuis, d'autres gouvernements élever

des statues disproportionnées, entourées de renommées tapageuses : œuvres vides et vaines, que la postérité ne reconnaîtra pas.....

Ce Prince, qu'on a si injustement accusé de parcimonie, paya 23 millions et demi, sur sa liste civile, pour la restauration du Palais de Versailles. Il surveilla et dirigea tout lui-même. Comme on lui faisait observer qu'il serait impolitique de consacrer des salles aux souvenirs glorieux de la Restauration, avec les portraits de Louis XVIII et Charles X. — « Non, répondit Louis-Philippe, je « ne reculerai pas devant la passion populaire, « et je la ferai taire en la bravant. Tout ce qui « est honorable pour la France, doit être « honoré!..... »

La haute impartialité du Roi eut raison de la passion; les salles furent ouvertes, et l'unanime applaudissement du pays, à la vue du magnifique palais de Louis XIV, sauvé de la destruction et de la ruine, donna pleinement raison à Louis-Philippe : l'appel fait par la royauté à l'apaisement des passions avait été entendu et compris[1].

Le Roi remarqua, à l'Exposition annuelle de peinture, une aquarelle signée d'un nom inconnu, représentant un combat en Afrique. L'exécution était bonne, et l'engagement avec les Arabes était rendu avec tant de vérité, que l'œuvre plût beau-

1. Voir, page 315, une lettre du Roi montrant combien il s'intéressait aux plus petits détails dans la restauration du Palais de Versailles.

coup au Roi qui fit manifester à l'auteur son désir de l'acquérir. Quelle fut sa surprise et sa satisfaction quand on lui nomma le Duc de Nemours, soldat de la glorieuse campagne de Constantine, devenu le peintre de l'un de ses épisodes. Le tableau fut placé dans le cabinet du Roi. Il fut détruit, comme tant d'autres objets précieux, le 24 février 1848, au pillage des Tuileries[1].

Non seulement Louis-Philippe donnait aux artistes d'importantes commandes, mais, après un rapport annuel, plusieurs d'entre eux durent la croix de la Légion d'honneur à l'intervention personnelle du Roi, et des subventions même furent accordées, sur la liste civile, aux moins fortunés.

Les manufactures de porcelaine de Sèvres, des tapisseries des Gobelins et de Beauvais furent réorganisées avec soin. Le Roi trouva, à la tête de la manufacture de Sèvres, M. Brongniart, l'ami de Cuvier, qui, depuis 1801, dirigeait la manufacture, où il avait été placé par le premier Consul. Il l'appelait souvent, pour s'entretenir avec lui des moyens de rendre à la manufacture son ancien éclat.

1. Rappelons que les dévastations qui eurent lieu dans le domaine privé de Louis-Philippe, le 24 février 1848, s'élevèrent, pour les bâtiments, objets d'art, bibliothèques, mobilier, écuries et caves, au chiffre total de 6,938,054 fr.

Le Roi, qui était un charmant causeur, aimait à s'entourer d'hommes d'esprit : le comte Molé, qui avait beaucoup vu et vécu à la cour de Napoléon, était un de ceux avec lesquels il s'entretenait volontiers. Quelque temps après la Révolution de Juillet, Louis-Philippe était bien aise de n'avoir plus à subir ces familiarités, ces rudesses, ces rugosités révolutionnaires, démocratiques ou bourgeoises qui, l'a si bien dit A. de Pontmartin, furent probablement le cilice des premières années de son règne. Avec M. Molé, il était sûr de n'avoir pas à entendre comme le bruit des clous d'un soulier ferré : — « Sire, lui dit un jour le président de la Chambre, M. Dupin, nous ne serons jamais d'accord sur cette question ! — Je le pensais, monsieur Dupin, mais je n'aurais jamais osé vous le dire..... »

Le gouvernement royal avait les vues les plus hautes en matière religieuse. Si, par une déplorable faiblesse des autorités préfectorales, il n'avait pu empêcher les excès à Saint-Germain-l'Auxerrois et à l'Archevêché, en 1831, il voulait que la liberté des cultes fut entière, et M. Guizot déclarait que la première condition pour cela était qu'aucun culte ne fût insulté. Le Duc de Broglie, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, évitait avec beaucoup de clairvoyance, par sa modération, les embarras ou les périls de conflits que l'impatience de certains ministres

aurait amenés. Il détournait le Roi de s'enferrer dans quelques-unes de ces querelles théologiques où, disait-il : « On ne tarde pas à avoir, contre « soi, toutes les bonnes âmes, pour soi, tous les « vauriens. » — « Vous avez bien raison, lui ré- « pondait le Roi ; il ne faut jamais mettre le doigt « dans les affaires de l'Église, car on ne l'en « retire pas : il y reste. » . . . .

. . . .

Louis-Philippe aimait les lettres, et un des premiers actes de son règne fut d'assurer, sur sa cassette personnelle, une pension aux descendants de Corneille : l'Académie française fut chargée de ce soin. Grâce aux bontés du Roi, le républicain Fontan eut ses derniers jours assurés, et Charles Nodier put éviter de vendre sa bibliothèque, dont il allait se séparer avec désespoir. On pourra juger à quel point le Roi favorisa les arts, les lettres et l'industrie, quand on saura que pendant tout son règne, Louis-Philippe alloua aux musées, aux manufactures royales, au service du mobilier de la Couronne, aux haras, et aux bibliothèques une somme de cinquante millions 868,000 francs, soit en moyenne à peu près trois millions par an.

Ce Prince s'intéressa beaucoup aussi à l'art dramatique et musical : la musique de Grétry, qui avait charmé sa jeunesse, était celle qu'il préférait. Ce fut sur son conseil qu'Adam orchestra,

selon le goût du jour, un des chefs-d'œuvre de Grétry, *Richard Cœur de Lion*. On le remonta tout exprès pour le Roi, et l'opéra fut joué d'abord au palais de Fontainebleau; deux ans après, le *Déserteur*, de Monsigny, était exécuté à Saint-Cloud et aux Tuileries. Il faisait aussi souvent venir aux Tuileries ou à Saint-Cloud les artistes de la Comédie-Française. Celle-ci avait beaucoup de dettes, mais le Roi était son principal créancier, et il lui remit successivement pour 324,000 francs de loyers; presque mourant, en 1850, il lui faisait encore une nouvelle remise de 124,000 francs. « La Comédie-Française, disait le Roi, est l'orgueil de notre pays; l'Opéra n'en est que la vanité. » M. Auber venait souvent le mardi aux Tuileries, diriger des concerts qui charmaient Louis-Philippe. Adam, mandé au palais, joua souvent, devant le Roi, qui y prenait un plaisir infini, des morceaux d'*Armide*, de Gluck, et la célèbre romance de Martini: *Plaisirs d'amour*. L'auditoire se composait uniquement de la famille royale et de la maison du Roi et de la Reine. On choisissait les vingt-quatre meilleurs élèves du Conservatoire qui chantaient, devant le Roi et Madame Adélaïde, sa sœur, les œuvres contemporaines de leur jeunesse. Le programme en était toujours arrêté par Madame Adélaïde.

Pour terminer ce tableau de la vie ordinaire du Roi, nous dirons que souvent, en sortant de

ses visites aux artistes, Louis-Philippe jetait un regard mélancolique sur la place du Louvre, se rappelant, avec regret, le temps où il parcourait seul les rues de Paris, son parapluie sous le bras, parapluie qu'on a tellement et si injustement tourné en ridicule. Un soir, ayant entendu un de ses aides de camp reprocher à un capitaine de la garde nationale de s'asseoir crotté à la table royale : « Ne lui faites donc pas de reproches, il est bien heureux de pouvoir se crotter ainsi..... » Les jours ordinaires, la Reine s'asseyait seule à table, avec ses enfants et Madame Adélaïde, quand venait l'heure du dîner, car le Roi n'arrivait souvent qu'au milieu du repas. Chaque soir, hors le mardi et le vendredi réservés à l'intimité de la famille, les salons des Tuileries s'ouvraient aux ambassadeurs, aux pairs de France, aux députés et à tous les fonctionnaires d'un rang élevé. De huit heures à dix heures et demie, le Roi était facilement accessible, se plaisant dans les conversations sérieuses et utiles, ayant lui-même une conversation pleine de savoir et d'abandon. Louis-Philippe avait beaucoup vu, il contait bien, et aimait à conter. Lorsqu'un étranger de distinction venait au Palais, le Roi, qui parlait plusieurs langues avec une extrême facilité, lui adressait la parole dans son idiome natal, et il le faisait de manière à séduire ceux qui étaient les moins bienveillants.

Vers dix heures et demie, onze heures au plus tard, le Roi retournait dans son cabinet, et, dans l'isolement des premières heures de la nuit, examinait les affaires les plus importantes qui lui étaient soumises. Souvent la Reine venait l'arracher à ses travaux, et, vers une heure ou deux heures du matin, il se décidait enfin à aller prendre quelques heures de sommeil, pour recommencer le lendemain sa vie laborieuse.

Louis-Philippe avait des mœurs austères ; jamais ses ennemis les plus acharnés ne purent attaquer sa vie privée. Doux et bon avec ses serviteurs, il tenait à ce qu'ils s'acquittassent exactement de leur tâche. Il exigeait une régularité ponctuelle, beaucoup d'ordre et de propreté. Enfreindre ces règles, c'était s'exposer à des reproches, d'autant plus pénibles qu'ils étaient adressés avec mesure. Ses adversaires eux-mêmes lui ont rendu justice. Victor Hugo, dans un magnifique portrait de ce Roi honnête homme [1] déclare qu'il était bon parfois jusqu'à être admirable . . . .

« Souvent, au milieu des plus graves soucis, après une journée de lutte contre toute la diplomatie du continent, il rentrait le soir dans son appartement, et là, que faisait-il ? il prenait un dossier, et il passait la nuit à reviser un

1. *Les Misérables*, par Victor Hugo.

procès criminel, trouvant que c'était quelque chose de tenir tête à l'Europe, mais que c'était une plus grande affaire encore que d'arracher un homme au bourreau. Il s'opiniâtrait contre son garde des sceaux ; il disputait pied à pied le terrain de la guillotine aux procureurs généraux, ces bavards de la loi, comme il les appelait. Quelquefois les dossiers empilés couvraient sa table, il les examinait tous ; c'était une angoisse pour lui d'abandonner ces misérables têtes condamnées. Un jour il disait à un de ses ministres : « Cette nuit j'en ai gagné sept..... Pendant les premières années de son règne, la peine de mort fut comme abolie, et l'échafaud relevé fut une violence faite au Roi,

. . . .

Après la machine de Fieschi il s'écriait : « Quel dommage que je n'aie pas été blessé ! j'aurais pu faire grâce ». Une autre fois, faisant allusion aux résistances de ses ministres, il écrivait, à propos d'un condamné politique,..... « Sa grâce est accordée, il ne me reste plus qu'à l'obtenir. » Louis-Philippe était doux comme Louis IX et bon comme Henri IV.

Or pour nous, dans l'histoire où la bonté est la perle rare, qui a été bon, passe presque avant qui a été grand. »

A l'appui de cette appréciation de Victor Hugo, nous rappelerons l'anecdote suivante :

Non seulement le Roi avait largement étendu le droit de grâce, mais lorsqu'il devait sanctionner les arrêts de la justice, il soumettait encore sa conscience à une dernière épreuve. Le comte de Montalivet raconte [1] qu'étant entré dans le cabinet du Roi à une heure avancée de la nuit, il le vit penché sur un cahier dont plusieurs pages étaient déjà chargées de son écriture. Il ne put s'empêcher d'adresser au Roi une question respectueuse, croyant que le Prince écrivait ses Mémoires :

« Mon Dieu, non ! me dit-il, vous me trouvez occupé d'un travail bien plus triste ; sur ce cahier que vous voyez, j'enregistre les noms des criminels condamnés à la peine de mort, de ceux que mon droit de grâce n'a pu protéger contre le cri de ma conscience ou les décisions de mon cabinet. J'y inscris le fait, les circonstances principales, les avis divers des magistrats, l'opinion de mon Conseil quand il a délibéré. J'y expose les motifs impérieux qui ne m'ont pas permis de faire grâce, chaque fois que ma prérogative laisse à la justice son libre cours. J'ai besoin de me justifier à mes propres yeux et de me convaincre moi-même que je n'ai pu faire autrement. De là, cette dernière et douloureuse épreuve à laquelle je soumets mon

1. *Le Roi Louis-Philippe. Liste Civile.* Pages 193 et 194.

âme ; je veux que mes fils sachent quel cas j'ai fait, quel cas ils doivent faire de la vie des hommes. Parce que l'on dit vulgairement le droit de grâce, je n'ai jamais cru que la clémence fut seulement un droit ; c'est encore, c'est surtout un devoir, qui ne peut être limité que par des devoirs d'un ordre supérieur. Je veux prouver à mes fils que je ne l'ai jamais compris autrement : là est ma consolation quand la justice a frappé [1] ». . . . .

Dans une circonstance peu connue, Louis-Philippe montra envers une princesse qui ne cessait de conspirer contre lui, une générosité toute particulière. On était à la fin d'octobre 1832 : la Duchesse de Berry, après avoir vainement tenté d'agiter et de soulever les fidèles populations de la Vendée, était cachée *depuis le mois de mai* à Nantes où aux environs. Le traître Deutz allait la livrer au gouvernement, et était d'accord pour cela avec M. Thiers.

A peine le Roi l'eut-il appris, qu'il manda la Reine dans son cabinet, et lui exposa ses intentions de faire fuir la Duchesse. La Reine, s'associant chaleureusement à cette pensée, cherchait comment on devrait s'y prendre pour cela, lorsque le comte de Montalivet (de qui nous tenons ce

1. La Providence n'a pas permis que ce précieux carnet périt au milieu du pillage et de l'incendie. Une main fidèle a pu le remettre au Roi, pur et intact des atteintes du 24 février.

récit), entra dans le cabinet royal. — Que faire pour que notre cousine échappe à une arrestation qu'il me sera impossible d'empêcher dans peu de jours ? — Sire, conseilla M. de Montalivet, que M. Pasquier fasse venir M. de Pastoret, et celui-ci fera prévenir, à Nantes, madame la Duchesse de Berry, de fuir sans perdre une heure ?..... Le Roi et la Reine donnent leur complet assentiment à la proposition. M. de Pastoret, alors un des représentants autorisés du parti légitimiste à Paris, est averti : avis est promptement donné à la Duchesse qu'elle est trahie, et qu'elle va être arrêtée. On sait le reste. La Princesse refusa de fuir, rêvant toujours un soulèvement impossible. Elle fut arrêtée, et les ministres, responsables devant les Chambres, exigèrent que sa détention fut prolongée jusqu'au jour où son union secrète avec le comte Lucchesi-Palli étant déclarée, en même temps que la naissance de son enfant, elle cessât d'être Française pour redevenir Italienne, et perdre ainsi tout prétexte à agiter le pays avec l'idée d'une régence éventuelle de son fils mineur, le Duc de Bordeaux.

On pourrait multiplier à l'infini les traits de bonté de Louis-Philippe.

Le 27 octobre 1833 le Roi, la Reine, les Princes et Princesses de la famille royale se rendaient au Bourget pour y attendre l'arrivée du Roi et de la Reine des Belges. Un courrier de poste

nommé Vernet [1] passait auprès de la voiture du Roi, au moment où les postillons montaient à cheval. Le Roi l'appelle : Vernet se penche pour entendre les ordres qui vont lui être donnés ; sa selle tourne, il tombe au moment où les postillons, sans le voir, lancent les chevaux au galop. Aux cris de la Reine et des Princesses, la voiture s'arrête. Le Roi et le Duc d'Orléans s'empressent auprès du malheureux Vernet, que les officiers ont relevé et porté auprès d'un arbre. Le Roi l'interroge, le palpe, s'assure par lui-même qu'il n'a rien de fracturé, puis, voyant qu'une saignée pourrait le sauver, s'écrie : « Aucun médecin « n'est proche ; j'ai fait des saignées dans ma « jeunesse, je m'en souviendrai..... du linge sans « perdre un moment..... » La Reine et les jeunes Princesses déchirent leurs mouchoirs. Le Roi bande le bras du pauvre courrier, tire une lancette de son portefeuille et fait une légère incision qui réussit. Le sang coule ; le blessé revient à la vie, et se désole en songeant qu'il ne pourra plus remonter à cheval. Le Roi le console, et par d'affectueuses paroles relève son courage. Puis d'une main sûre arrête le sang, ferme la veine, fait des ligatures, et ne s'éloigne que lorsque le courrier a pu être remis entre les mains du

1. C'est ce courrier qui, le 20 mars 1815, annonça à Paris l'arrivée de Napoléon.

médecin que l'on était allé chercher en toute hâte.

L'opposition avait beau jeu de railler ce Roi, le premier, a dit Victor Hugo, qui ait versé le sang pour guérir; c'est dans la mémoire du peuple que de pareilles actions trouvent leur récompense.

La bienveillance du Souverain était extrême. Un jour, se promenant à Neuilly, il aperçoit un gamin d'une dizaine d'années qui s'efforçait de dessiner sur une porte du parc, avec un morceau de craie, la figure du Roi, caricaturée sous la forme d'une poire. Louis-Philippe s'approcha doucement de l'enfant et, lui prenant la craie, lui dit : « Tu t'y prends mal, c'est comme cela qu'il faut faire! » et il acheva la caricature; puis, se tournant vers l'enfant confus et rougissant, il lui mettait dans la main une pièce de cinq francs, à la grande joie du bambin qui se sauvait en criant à tue-tête : Vive Louis-Philippe! pendant que le Prince, en souriant, lui faisait signe de se taire.

Une autre fois, un grand bal avait lieu aux Tuileries. Pour ces soirées, où l'affluence était toujours très grande, on prenait des domestiques supplémentaires, qu'on choisissait de préférence parmi les fournisseurs ordinaires du Palais. Le maître d'hôtel en chef, Lapointe, avait accepté les services d'un crémier de la rue des Pyramides qui avait une belle prestance, et souhaitait ar-

demment voir une fête aux Tuileries. A la fin du bal, le brave homme, en desservant le souper, avait été tenté par la bonne mine d'un perdreau froid, resté intact sur un plat et..... il l'avait rapidement fait entrer dans la poche de son habit. Mais il avait été vu par le Roi, qui sans affectation s'approcha de l'endroit où il se tenait, et tout à coup à demi voix lui dit : « Les pattes passent! » On peut se figurer la terreur de l'homme qui demeura foudroyé, n'osant plus bouger. « Allons, rassurez-vous, ajouta le Roi avec bonhomie, et filez vite, car si Lapointe vous voyait, il vous chasserait. » . . . .

La bienfaisance de la Reine Marie-Amélie envers les malheureux était inépuisable, et si parfois sa bourse se trouvait vide, elle ne s'adressait jamais en vain au Roi. Aussi recevait-elle des pétitions dont quelques-unes comme la suivante, œuvre d'Alexandre Dumas, étaient délicatement tournées. Le brillant romancier écrivit à la Reine, en apostillant la pétition d'une des pianistes les plus distinguées de l'époque dont on allait vendre les meubles :

Lisez avec le cœur cette plainte touchante,
Qu'en humble ambassadeur je mets à vos genoux.
Toute chose ici-bas, Madame, suit sa pente,
L'aiguille tourne au pôle, et le malheur à vous.

Le lendemain, Alexandre Dumas recevait cinq

cents francs pour sa protégée, de la part de la Reine.

Le Roi Louis-Philippe était doué, comme on l'a vu, d'une bonté à toute épreuve, d'une extrême finesse et d'une charmante bonhomie.

En 1835, après l'attentat de Fieschi, dont la machine infernale fit tant de victimes sur les boulevards, l'émotion en France fut extrême, et beaucoup de villes envoyèrent des députations à Paris, pour féliciter le Roi dont les jours avaient été préservés. La ville de Bordeaux était représentée par quelques gardes nationaux. L'un d'eux, marchand de vins, d'une haute taille, bel homme, ayant sous le bras son bonnet à poil de grenadier, se faufile peu à peu près du Roi, et sans hésiter, lui tient ce langage :

« Oui, Sire, s'écria-t-il, je le dis sans modestie, parce que c'est la vérité, il n'y en a pas un dans Bordeaux capable de vous servir comme moi. J'achète directement les premiers crus du Bordelais. Pas une pièce, pas une bouteille qui ne sorte de chez moi sans porter ma marque. Je vous enverrai une pièce, vous goûterez ; cela ne vous engage à rien, et si mon vin vous convient, comme j'en suis sûr, vous payerez quand vous voudrez ; j'ai confiance en vous..... »

Un de ses amis, mieux élevé que lui, comprenant l'inconvenance de son compatriote envers le Souverain, voulut rompre la conversation ;

poussant le coude de son ami, il s'approche et, avec la grâce la plus épanouie, il dit au Roi :..... Eh donc! Sire, n'aurons-nous pas le plaisir de déposer nos respects aux pieds de votre épouse? — Mon Dieu, non, répondit en souriant Louis-Philippe, elle est obligée, ce soir, de garder la maison!.....

Une autre fois, c'était le tour d'une députation de l'Orne. Après un discours assez bien tourné d'un maire, le Roi s'approche, le félicite, s'enquiert des besoins de sa commune, et dit : — Nous désirons vous avoir à dîner au palais : à mardi. — Impossible, Sire, répond le maire désolé, j'ai arrêté ma place à la diligence, et j'ai eu la bêtise de donner des arrhes. — Eh bien! fit gaiement le Roi, ce sera pour demain alors,..... à moins que vous ne soyez invité ailleurs!.....

Ce fut cette bonté, cette familiarité avec tous, qui rendit Louis-Philippe si populaire pendant tant d'années. Pauvre Prince! Combien, en 1848, il fut mal récompensé de tant de bonne grâce par ces bourgeois, si fiers de lui toucher la main!.....

Du 2 au 7 septembre 1843, le Roi reçut à Eu la visite de la Reine Victoria. On trouve, dans les notes écrites par cette Princesse, la profonde impression qu'elle ressentit de cette visite, où elle fut accueillie avec empressement et la cordialité la plus franche.

Un des amis les plus dévoués et un des grands

ministres de Louis-Philippe, M. Guizot, rapporte un mot significatif du Roi, pendant le séjour à Eu de la Reine d'Angleterre :

« Le Roi avait assisté à tant de désastres imprévus, vécu au milieu de tant de ruines, et subi lui-même de telles détresses, qu'il lui en était resté une extrême défiance de l'avenir et une vive appréhension des chances funestes qui pouvaient encore l'atteindre, lui et les siens. Tantôt il se rappelait avec un juste orgueil, ses jours de vie errante et pauvre, tantôt il en parlait avec un amer souvenir, et une prévoyance pleine d'alarme. En septembre 1843, pendant la première visite de la Reine Victoria au château d'Eu, on se promenait un jour dans le jardin potager du château, devant des espaliers couverts de belles pêches ; le Roi en cueillit une, et l'offrit à la Reine qui voulut la manger, mais ne savait comment s'y prendre pour la peler ; le Roi tira de sa poche un couteau en disant : « Quand on a été, comme moi, un pauvre diable vivant à quarante sols par jour, on a toujours un couteau dans sa poche » ; et il sourit, comme tous les assistants, à ce souvenir de misère [1]. »

Le 8 octobre 1844, le Roi, accompagné du Duc de Montpensier et de M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, rendit à la Reine d'Angleterre,

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot. Tome IV, page 217.

au château de Windsor, la visite qu'elle lui avait faite au château d'Eu l'année précédente. Ce fut à Portsmouth qu'il débarqua. Un souverain français en Angleterre, c'était un gros événement pour ce pays, qui n'en avait pas vu depuis la captivité du roi Jean II, prisonnier après la bataille de Poitiers en 1356.

La Reine Victoria, sous le charme de l'esprit de Louis-Philippe, lui prodigua les plus vives marques de sympathie, et lui conféra solennellement l'ordre de la Jarretière. La cour et le peuple anglais témoignaient avec éclat leurs sentiments pour un Prince auquel ils savaient gré d'être à la fois libéral et pacifique. Quand le Roi se promenait dans les environs de Windsor, il était beaucoup plus chaleureusement acclamé que le Czar Nicolas l'avait été, notait la Reine Victoria dans son journal.

Louis-Philippe, calquant sa visite sur celle de la Reine à Eu, avait décliné les invitations de la cité de Londres. Alors on vit un fait sans précédent dans les annales de cette fière cité : tous les représentants, le lord-maire, les aldermens, shérifs, les conseillers, vinrent au château de Windsor en grande cérémonie, apporter une adresse au Prince qu'ils regrettaient de ne pouvoir fêter à Londres [1].

1. Voir la correspondance de S. A. R. Madame Adélaïde avec le Roi Louis-Philippe, à propos de ce voyage. — Page 357 et suiv.

Lorsque Louis-Philippe, quelques jours plus tard, revint en France, les populations, sur son passage, témoignèrent, par la chaleur de leur accueil, leur satisfaction de ce voyage qui consolidait cette grande politique de paix et de bonne intelligence avec l'Angleterre, qui était bien l'œuvre personnelle du Roi et de son ministre, M. Guizot.

Un accident qui faillit coûter la vie à la famille royale presque tout entière, eut lieu à Eu, dans cet automne de 1844. Le Roi, accompagné de la Reine, de la Duchesse d'Orléans, du Comte de Paris, du Duc de Chartres, du Prince de Joinville, du Duc d'Aumale et des jeunes Princesses, était allé en char-à-bancs visiter une batterie d'artillerie, près du Tréport, avait fait tirer un coup de canon au jeune Comte de Paris, alors âgé de six ans et qui avait bravement mis le feu à la pièce. Pour revenir, il fallait traverser sur une écluse un pont, dont les garde-fous étaient à peine visibles. La Reine et la Duchesse d'Orléans voulaient descendre de voiture, le Roi s'y refusa. Au même moment, un coup de canon retentit, les chevaux prennent peur, trois tombent à l'eau. Heureusement le postillon des timoniers parvient à retenir les chevaux avec un rare sang-froid, au moment où ils allaient franchir le parapet. La famille royale était sauvée!

CHAPITRE X

La charité et la munificence du Roi (1830-1848). — Ses dépenses personnelles. — Ses dettes. — Les bienfaits du Roi envers les Bonaparte. — Le collier de la Reine Hortense. — L'échauffourée de Strasbourg (1836). — Clémence du Roi envers Louis-Napoléon, auquel il fait donner 16,000 francs. — L'échauffourée de Boulogne (1840). — Évasion du fort de Ham. — L'amnistie de 1837. — Lettre du Roi sur l'amnistie. — Mort du Duc d'Orléans (1842). — Ce que fut le Gouvernement de Juillet. — Quelle fut sa faute? — Les attentats contre le Roi. — La Révolution du 24 février 1848. — La vérité sur le départ du Roi Louis-Philippe, le 24 février.

Nous avons montré Louis-Philippe dans sa vie privée, accessible à tous, chef d'État aimant la paix, encourageant les lettres et les arts, enfin, ouvrant à la France une ère de prospérité réelle. Nous voulons raconter encore quelques traits de ce Roi trop méconnu, qui fut toujours simple, affable, bon, et, en même temps, fin politique.

Pour préciser davantage, nous rappellerons que les actes de la charité et de la munificence royale, de 1830 à 1848, s'élevèrent à la somme totale de 42 millions 850,000 francs. Un détail assez curieux : le Roi appliquait chaque année à

sa dépense purement personnelle, une somme de 10,000 francs au plus, et il ne voulut jamais que le trésor public dépensât rien pour les Princes, ses fils, dans leurs commandements ou dans leurs missions.

En résumé, a écrit, *avec preuves à l'appui*, M. de Montalivet, ce Roi accusé d'être avare, était usufruitier d'une portion du domaine de l'État, et l'a entretenu avec plus de soin et à plus grands frais que ne le fit l'État après 1848. Ce roi qu'on a dit être cupide, affecta à des améliorations, à des dons de toute espèce, une somme de 110 millions environ, dont l'emploi, *sans contrôle,* appartenait tout entier à son libre arbitre, à sa volonté absolue. En 1848, les ennemis les plus acharnés du gouvernement tombé constatèrent, avec autant d'étonnement que de dépit, que les dépenses de toute la liste civile, pendant le règne, avaient excédé les recettes de 55 millions 36,611 francs. Par conséquent, ce pauvre Roi, accusé d'économiser, dépensa *en trop,* chaque année, 3 millions 14,835 francs, qui avaient été payés sur sa fortune personnelle.

Un adroit ennemi du Roi et du gouvernement de Juillet, M. de Cormenin, répandit à profusion, pendant bien des années, des brochures où chaque ligne est un mensonge. Il reprochait au Roi une sordide avarice, et l'accusait de placer ses économies à l'étranger. Parlant sans contradicteur aux

classes populaires, il espérait lui nuire, et détruire sa grande popularité. Pendant les premières années du règne, ce pamphlétaire, dont l'histoire a depuis longtemps fait justice, insinuait que le Roi plaçait ses économies à l'étranger, et enfin, en 1837, il avait l'audace d'inventer le chiffre imaginaire de 97 millions et demi économisés à son profit : « Tout cet argent, disait-il, « est encoffré dans des tonnes, en bons écus, « parfaitement ronds, bien sonnants et bien pe- « sants »..... Certes, nous admettons des adversaires politiques qui attaquent loyalement un souverain ou un gouvernement. Mais comment faut-il juger des affirmations aussi perfides et aussi mensongères?..... Le gouvernement provisoire républicain de 1848 eut entre les mains toute la comptabilité de la liste civile et du domaine privé, et M. Vavin, le liquidateur, loin d'admettre les calomnies de M. de Cormenin, constata, non sans surprise, que le Roi avait volontairement fait don à l'État de 48 millions et demi, tous dépensés pour la splendeur de la France.

Montrerai-je maintenant la clémence de Louis-Philippe envers ses ennemis les plus avérés? Au commencement de son règne, vers 1832, la mère de celui qui devait être Napoléon III, la Reine Hortense, eut recours plusieurs fois à lui, non seulement pour se rendre en France, dont elle

était bannie, mais pour obtenir d'y être accompagnée par son fils Louis-Napoléon. A l'insu des ministres, le Roi avait accordé l'autorisation de traverser la France. La Princesse, dans une audience demandée pour lui faire ses remerciements, le pria d'excuser son fils qui, retenu par une indisposition, n'avait pu l'accompagner. Non seulement celui-ci n'était pas malade, mais il était en conférences avec des républicains et cherchait, avec eux, les moyens de renverser le gouvernement! A ce procédé inqualifiable, Louis-Philippe répondit par un nouvel acte de générosité. La Reine Hortense, pressée par des besoins d'argent, le fit prier de vouloir bien lui acheter un magnifique collier de saphirs et diamants qu'elle possédait. Elle souhaitait le vendre 400,000 francs. M. Bapst, joaillier de la couronne, l'estima 350,000 francs environ. Louis-Philippe fit remettre 700,000 francs, sur sa cassette[1], à la mère de Louis-Napoléon Bonaparte.

Quelque temps après, Louis-Napoléon cherchait vainement à soulever la garnison de Strasbourg. Arrêté immédiatement, il aurait pu être traduit en Conseil de guerre et fusillé. A ceux qui auraient voulu invoquer le nom de Napoléon, il aurait suffi de rappeler l'épouvantable assassinat du duc d'Enghien, exécuté dans les fossés de

1. Ce collier appartient aujourd'hui à Madame la Comtesse de Paris.

Vincennes, le 19 mars 1804, alors que le gouvernement de Bonaparte avait en mains les preuves évidentes de sa complète innocence. Mais les procédés sanglants et arbitraires du Consulat n'étaient pas ceux du Gouvernement de Juillet : la Reine Hortense accourut à Paris, implorant l'indulgence du Roi pour son fils, coupable seulement (disait-elle dans ses illusions) d'une étourderie de jeunesse. Louis-Philippe lui assura d'abord que la vie de son fils ne courait aucun danger, et mit le comble à sa bonté, non seulement en ne l'emprisonnant pas, mais en le faisant embarquer pour l'Amérique. A Paris, où Louis-Napoléon fut conduit, il apprit du préfet de police la faveur dont il était l'objet. Il écrivit aussitôt au Roi pour le remercier, et recommander à la clémence royale ses amis arrêtés avec lui. Le 21 novembre 1836, comme il allait s'embarquer sur la frégate l'*Andromède*, le sous-préfet, M. Villemain, lui demanda, par ordre du gouvernement, s'il avait assez d'argent pour faire face à ses premiers besoins en Amérique. Sur sa réponse négative, le sous-préfet lui remit, de la part du Roi, une somme de seize mille francs en or.

Quatre ans plus tard, le 6 août 1840, Louis-Napoléon débarquait sur la plage de Boulogne-sur-Mer, à la tête de quelques amis, pour renverser le gouvernement. Ni les habitants, ni

l'armée n'avaient été séduits par ce prétendant, qui arrivait avec un aigle apprivoisé sur le poing! Louis-Napoléon, se sentant perdu, crut, en tirant un coup de pistolet sur un pauvre grenadier qui fut cruellement blessé, réchauffer le zèle de ses partisans. Son illusion fut de courte durée, et il essaya vainement de regagner son bateau. La chaloupe chavira, et le prétendant, tout trempé, fut retiré de la mer et conduit en prison. Les gardes nationaux, en le poursuivant, tuèrent un des conspirateurs. Ce sang, inutilement versé, assombrit d'une teinte tragique un dénouement qui aurait dû appartenir exclusivement au domaine burlesque. Telle fut, en réalité, l'échauffourée de Boulogne, qui, quoiqu'en aient dit certains journalistes, n'eut aucune importance et aucune influence sur les événements ultérieurs.

Le Gouvernement n'eut garde de rendre une seconde fois la liberté au prince Louis-Napoléon, et Louis-Philippe laissa la justice suivre son cours. Le procès des accusés de Boulogne eut lieu au milieu de l'indifférence publique, et Louis-Napoléon fut condamné à un emprisonnement perpétuel dans une forteresse du royaume.

Renfermé au fort de Ham, il expia, selon son expression, par un emprisonnement de six années, « sa témérité contre les lois de son pays. » Grâce à la complicité de son ami, le docteur Conneau, et d'un maçon nommé Badinguet, dont

il prit les habits, il s'échappa de Ham, et put gagner l'Angleterre. Il ne devait en revenir qu'en 1848, pour se faire nommer Président de la République.

Nous pourrions citer encore bien des traits de bonté du Roi Louis-Philippe, envers d'autres membres de la famille Bonaparte, qui, pressés par des besoins d'argent, eurent recours à la générosité royale[1]; nous nous arrêterons ici, et avec M. de Montalivet, nous ferons remarquer seulement que « par un privilège unique peut-être dans l'histoire, la Providence faisait du Roi Louis-Philippe le protecteur des familles princières au nom desquelles d'implacables factions s'efforçaient incessamment de le perdre dans l'opinion du pays. »

N'oublions pas cependant de parler d'un acte dû à l'initiative personnelle du Roi, acte qui causa une vive satisfaction dans toute la France. Le 8 mai 1837, à l'occasion du mariage du Prince Royal, le Duc d'Orléans, avec la Princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin, parut l'ordonnance royale de l'amnistie, pleine et entière, pour tous les délits et crimes politiques. Toutes les prisons s'ouvrirent, les fautes, les crimes même furent pardonnés, et la joie fut générale.

1. Voir les lettres du prince Jérôme Bonaparte pages 419 à 421, et de la princesse Caroline, frère et sœur de Napoléon, pages 310 à 315.

Madame Adélaïde était alors à Bruxelles. Voici dans quels termes le Roi faisait part à cette sœur dévouée, à cette amie si fidèle, de la grande mesure qu'il venait de prendre.

Lundi soir, 8 mai 1837, 11 h. 1/2 du soir.

Tout est arrangé, ma chère bonne amie, et je m'empresse de te l'annoncer en descendant du Conseil . . . J'ai signé l'ordonnance d'amnistie pleine et entière à tous les condamnés *politiques*, par jugement définitif, actuellement détenus, et la peine de Boirot et de Meunier[1], qui ne sont pas politiques, est commuée en dix ans de bannissement. Elle sera demain dans le *Moniteur* que tu recevras en même temps que cette lettre. Cette séance du Conseil a été remarquable. J'avais fait venir Pasquier et Dupin, non pas au Conseil, mais dans le salon bleu, où les débats ont été très éloquents; Pasquier et Dupin ont été admirables, et finalement l'affaire est faite. Demain, au lever du soleil, le télégraphe l'apprendra à tout le royaume. A présent, discutera l'affaire qui voudra. Elle est faite. J'ai refusé l'amnistie tant qu'elle me paraissait une concession à la menace et qu'on pouvait y voir une faiblesse arrachée à la crainte; mais je l'accorde avec bonheur quand elle est devenue mon acte spontané à la suite du triomphe d'hier[2] *it is as it should be*. Je n'ai voulu ni rapport, ni proposition, ni considérant. C'est mon acte, et l'acte se défendra par lui-même.

1. Boirot, complice de Fieschi, Meunier, condamné à mort par la Chambre des Pairs pour avoir tiré sur le Roi le 27 décembre 1836.

2. Le Roi fait allusion à une revue de la garde nationale et de l'armée qui avait eu lieu le 7 mai; il y avait été accueilli avec le plus vif enthousiasme.

Mardi matin à 11 heures, 9 mai 1837.

Ma chère amie, avant de partir pour Versailles, j'ajoute quelques lignes à ma lettre d'hier soir. Je venais de la finir, et j'étais peu avancé dans la lecture des dépêches quand ma porte s'est ouverte! — Le Président du Conseil!..... Eh! mon Dieu, qu'est-ce qu'il y a encore?..... Puis les ministres en succession. — Enfin ce n'était qu'une modification de l'ordonnance qui avait été faite. Puis la nécessité d'un rapport. Enfin, après trois heures de séance dans mon grand cabinet, tout a été arrangé à la satisfaction commune, et à trois heures un quart ils ont été se coucher, et moi aussi. C'est un rude métier!..... Enfin tout est terminé, à présent nous verrons comment cela sera pris. J'espère bien, en somme toute.....

Cinq ans plus tard, une terrible catastrophe venait atteindre la famille royale et la France entière.

Le 13 juillet 1842, le Duc d'Orléans se tuait en sautant de voiture, alors que quelques minutes plus tard le postillon maîtrisait ses chevaux emportés.

Ce fut un deuil national; dans toutes les classes de la société, la mort du Prince Royal causa une immense douleur. Victor Hugo était bien l'écho de tous, lorsque s'adressant au Roi Louis-Philippe, il lui disait : « La nation pleure le Prince, l'armée pleure le soldat, l'Institut regrette le penseur . . . .

Populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué, excepté le temps; et l'on peut dire que tous les germes d'un grand Roi se manifestaient dans ce Prince, mort si jeune, hélas! qui aimait les arts comme François Ier, les lettres comme Louis XIV, la patrie, comme vous-même. ».....

Tout en maintenant haut et ferme le drapeau de la France à l'extérieur, le Roi Louis-Philippe consacrait ses soins vigilants à l'administration intérieure du pays. En 1846, sans faiblesse comme sans arrogance, il dédaignait la mauvaise humeur de l'Angleterre, irritée du mariage du Duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne Isabelle II, unie elle-même avec un Prince de la Maison de Bourbon, Don François d'Assise. La prospérité publique se développait, la misère et l'ignorance reculaient devant le travail et l'instruction. La loi sur les chemins vicinaux rapprochait la ferme et la chaumière de l'église, de l'école, du marché et de la mairie. « Enfin, l'édifice politique était couronné par la liberté, sous la protection d'un Parlement armé de prérogatives d'examen et de contrôle les plus étendues, et sous l'œil vigilant et passionné d'une presse ne relevant que de la justice du pays. »

De 1830 à 1848, Louis-Philippe observa scrupuleusement la Charte qui avait inauguré son

règne. « Quelques libéraux convertis avaient beau dire : « la légalité nous tue !..... il respecta cette légalité, comme un filleul bien appris respecte sa marraine. Homme de tradition, ce qui est bien permis, même à un Roi constitutionnel, persuadé que l'aristocratie est, en somme, la meilleure gardienne de la liberté, il regretta l'hérédité de la pairie. Il se résigna pourtant, comprenant qu'il fallait faire la part du feu ou du diable démocratique. C'est, tout au plus, s'il se plaignait, en souriant, que les conditions imposées à la nouvelle pairie fussent arrangées de telle façon qu'il lui était impossible de nommer pair de France le duc de Montmorency, son ancien ami. ».....

Le Gouvernement de Juillet, a dit avec tant de justesse M. de Salvandy, « fut constitué dans un jour d'orage qui n'était pas le fait de la nation, et c'est là sa gloire. Il avait été établi pour rendre le repos à la France, en conciliant l'ordre avec la liberté; il s'est employé, sans repos, à cette grande mission..... il a prouvé que le génie des hommes, la libéralité des institutions et le bonheur des peuples ne suffisent pas à fonder un gouvernement sur des bases solides »..... On doit cependant reconnaître une grosse faute commise par le Gouvernement de Juillet. Il avait un ennemi dangereux, implacable dans le journalisme. Tous les jours, les feuilles de l'opposition déversaient

l'injure et la calomnie contre le Roi; quelques-unes même osèrent prêcher ouvertement l'assassinat, et ne furent pas étrangères à certains attentats commis par de malheureux fous qu'égaraient de détestables lectures[1]. D'autres publiaient les pamphlets les plus odieux et les plus mensongers contre le Roi et les siens. Le Gouvernement ne se préoccupa pas assez de l'effet produit dans le peuple par ces calomnies quotidiennes, qui contribuèrent incontestablement à diminuer la popularité du Roi. Du haut de la tribune, M. Guizot s'écriait qu'on pouvait multiplier, entasser tant que l'on voudrait les injures et les calomnies, mais qu'on ne les élèverait jamais à la hauteur de son dédain. Magnifique langage assurément, mais qui ne suffisait pas.

Aussi, lorsque le 22 février 1848, eurent lieu les premiers troubles, sous prétexte d'organiser des banquets où l'on réclamerait la réforme électorale (que le Gouvernement entendait faire, mais

1. Huit attentats eurent lieu contre le Roi Louis-Philippe pendant son règne. Bergeron, sur le Pont-Royal, 19 novembre 1832. (Bergeron fut acquitté, et l'auteur du coup de pistolet tiré sur le Roi resta impuni). — Fieschi, machine infernale sur les boulevards, 28 juillet 1835. — Alibaud, dans la cour des Tuileries, 25 juin 1836. — Meunier, quai de la Mégisserie, 27 décembre 1836. — Champion, machine infernale avortée, quai de la Conférence, 1837. — Darmès, près du Pont de la Concorde, 15 octobre 1840. — Lecomte, forêt de Fontainebleau, 16 août 1846. — Henri, sur le balcon des Tuileries, 29 juillet 1846..... enfin Quenisset qui tira sur le Duc d'Aumale et ses frères, 13 septembre 1841.

à son temps et à son heure), en deux jours, l'émeute dégénéra en révolution. Louis-Philippe, tranquille et confiant dans les mesures prises par le nouveau cabinet Thiers-Odilon-Barrot, abdiqua le 24 février en faveur de son petit-fils, le Comte de Paris ; la légèreté et l'insuffisance de ses nouveaux ministres laissèrent s'accomplir la catastrophe qui devait coûter si cher au peuple français.

Pendant tout son règne, Louis-Philippe avait scrupuleusement obéi aux lois. Il ne supposa pas que lui parti, les Français pussent violer cette Charte de 1830, à laquelle il avait été si fidèle, et renverser le trône, devenu par son abdication, celui de son petit-fils, le Comte de Paris.

On a raconté très inexactement le départ du Roi du palais des Tuileries. Nous croyons pouvoir affirmer que les faits se sont passés de la manière suivante ; nous les tenons d'un témoin oculaire, le comte de Montalivet.

Lorsque l'invasion populaire menaça le château, le 24 février 1848, vers midi, le Roi, donnant le bras à la Reine, sortit du Palais par l'avenue centrale du jardin des Tuileries, accompagnés de six de leurs petits enfants, portés dans les bras, et entourés d'un fort détachement de la garde nationale à cheval, que le général Dumas avait prudemment commandé pour protéger le départ.

A la vue du Roi, les gardes nationaux expriment leur sympathie et leurs sentiments de fidélité par les cris de : Vive le Roi! Vive la Reine! Louis-Philippe s'attendait à trouver ses voitures à la grille du pont tournant. Il ignorait qu'elles venaient d'être brûlées place du Carrousel par la multitude insurgée, et que ses piqueurs avaient été froidement massacrés. Après quelques minutes d'une pénible attente près de l'obélisque, au lieu des voitures attendues, parurent deux voitures appelées broughams et un cabriolet à deux roues, *appartenant à la Maison du Roi.* Elles avaient été envoyées, grâce à la prévoyante sollicitude de M. le Duc de Nemours qui était resté place du Carrousel, et dans ce moment suprême avait pris le commandement d'un corps de troupes à qui le nouveau ministère avait interdit l'usage de ses armes!.....

Toutes les personnes de la famille royale que pouvaient contenir ces voitures y montèrent, ayant pour escorte le 2[e] régiment de cuirassiers du colonel Reibell, et un détachement de la garde nationale à cheval, commandé par le comte de Montalivet.

Le général Regnault de Saint-Jean d'Angély, ayant sous ses ordres la brigade de cavalerie concentrée sur la place, prit le commandement de l'escorte du Roi. Celui-ci avait, aux portières de sa voiture, ses aides de camp, le général

Dumas, le Comte Friant, puis MM. Perrot de Chazelles et de Pauligue, ses officiers d'ordonnance, ainsi que M. Fiereck, chef d'escadron d'artillerie, et officier d'ordonnance du Duc de Montpensier. Les voitures furent complètement enveloppées par les cuirassiers et la garde nationale à cheval.

Devant le pont des Invalides, une populace qui saccageait et brûlait un corps de garde, parut d'abord disposée à arrêter les voitures ; mais l'attitude d'une aussi forte cavalerie l'intimida, et celle-ci la fit reculer sans qu'un seul coup de fusil fut tiré. Le poste de la barrière de Passy, envahi déjà par les insurgés, présenta les armes en silence. Le général de Rumigny, aide de camp du Roi, put le rejoindre à Saint-Cloud, plus heureux que le général de Berthois, qui fut renversé de cheval, et s'échappa avec peine, au moment où la populace insurgée se dirigeait sur la Chambre des députés.

L'escorte royale n'alla pas plus loin que Saint-Cloud. Lorsque le Roi, avant de quitter le palais de Saint-Cloud pour se rendre à Dreux, où il coucha le soir même, prit congé des soldats dans la cour du château, ceux-ci témoignèrent au Souverain (qui, hélas! ne se doutait point encore que c'était là sa première étape pour l'exil), un enthousiasme et une fidélité dont fut vivement touché le Roi Louis-Philippe.

Tel fut le départ du Roi, départ travesti en fuite en fiacre par l'imagination non de sérieux historiens, mais de véritables romanciers.

CHAPITRE XI

Les derniers jours du Roi Louis-Philippe et de la Reine Marie Amélie en France, 25 février — 2 mars 1848.

Tant de récits inexacts ont été publiés sur les derniers jours du Roi Louis-Philippe en France, principalement par M. de Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de 1848* (nous devrions dire son roman), qui n'est qu'un tissu d'erreurs plus ou moins volontaires, que nous avons jugé utile et intéressant de rectifier des récits fantaisistes et de dire *très exactement* ce qui se passa alors.

Le Roi, persuadé que la Régence était proclamée à la Chambre des députés à Paris, croyait que son éloignement immédiat écarterait tout soupçon que son abdication eût été arrachée par la violence, et il avait songé à se rendre au château d'Eu. Mais le départ avait été si précipité, qu'aucuns préparatifs n'avaient été faits. Le général Dumas conduisit Leurs Majestés à Trianon d'abord, puis (dans deux berlines prises à Versailles), à Dreux, où l'on arriva dans la soirée du 24. Pour conserver l'incognito et

voyager avec plus de sécurité, on avait jugé prudent de se séparer.

Une des berlines fut donnée à la Princesse Clémentine de Saxe-Cobourg et Gotha qui, avec son mari, ses trois enfants et la petite fille du Duc de Nemours, la Princesse Marguerite, voyagea sous les auspices de M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, et arriva heureusement à Boulogne où, à bord du paquebot, elle rencontra le Duc de Nemours, avec lequel elle débarqua à Folkestone le 27 février.

Le 25 février au matin, à Dreux, le Roi et la Reine apprirent la proclamation de la République à Paris. Gagner la côte la plus proche et passer en Angleterre, fut le parti auquel ils s'arrêtèrent ; il fut décidé que l'on se dirigerait vers Honfleur, au pavillon de la Grâce, propriété de M. de Perthuis, officier d'ordonnance du Roi. Il y avait alors, à Dreux, un sous-préfet, M. Maréchal, homme de tête et de cœur, dont l'intelligence égalait le dévouement. Assis sur le siège de la berline, il conduisit le Roi et la Reine à Évreux. On passa par Anet, Pacy-sur-Eure et la Roche-Saint-André où c'était jour de marché. Là, les augustes fugitifs furent reconnus, mais M. Maréchal s'étant nommé, aucune difficulté ne fut faite pour leur départ. On passa la nuit du 25 dans les environs du château de Malleville, appartenant à M. Dorvilliers, agent du Roi pour

la forêt de Breteuil, qui était absent, ainsi que toute sa famille. Son fermier, un nommé Renard, crut d'abord qu'il avait devant lui des amis de M. Dorvilliers, et ne dissimula pas l'indignation, l'horreur même que lui inspirait la nouvelle venue de Paris de la proclamation de la République. Ce langage inspira confiance, et on lui nomma les fugitifs. Très ému, il offrit de rendre tous les services que l'on souhaiterait. On courut à Évreux chercher M. Dorvilliers qui se mit aux ordres du Roi, et assura que l'on pouvait compter sur son fermier, homme courageux et intelligent. M. Maréchal, qui n'était plus dans son arrondissement, prit congé de Louis-Philippe, que Renard se chargea de conduire d'Évreux à Honfleur, dans son cabriolet, pendant que son valet de ferme prendrait la Reine dans la berline. Le secrétaire général de la préfecture d'Évreux, averti par M. Maréchal, était accouru à Malleville, et guida le valet de ferme, pour que la berline évitât la partie la plus fréquentée de la ville.

Renard conduisit tout d'un trait, avec de courts arrêts dans les auberges sur la route, le cabriolet où il se trouvait avec le Roi et son valet de chambre.

La nuit était venue. Pendant la soirée du 26, le temps était froid. Le Roi, déjà âgé, souffrit du vent et de la pluie pendant les quelques heures

que dura le trajet jusqu'à Honfleur, distant de vingt-quatre lieues. La Reine était avec sa femme de chambre et le général de Rumigny, dans la berline. A trois heures et demie du matin, au relais de Pont-Audemer, le Roi et la Reine purent échanger quelques mots. Les deux voitures arrivèrent le 27 février, au point du jour, au pavillon de M. de Perthuis à Honfleur. Là, le brave Renard se retira, sans vouloir rien accepter, heureux, disait-il, d'avoir pu servir son Roi !

Le général Dumas, qui avait quitté celui-ci à Dreux, ainsi que M. de Pauligue, avaient gagné Rouen par le chemin de fer, et, le dimanche 27 seulement, arrivaient à Honfleur. Au Havre, le général Dumas et M. de Perthuis s'étaient rejoints, et ce dernier s'était occupé, avec M. Besson, un de ses amis, officier de marine, de trouver un bâtiment. Le jardinier du pavillon, nommé Racine, se montra non seulement dévoué, mais actif et intelligent. Il demanda la permission de consulter un de ses amis intimes, nommé Hallot (un ancien matelot de la *Belle-Poule*, le bâtiment du Prince de Joinville, et qui avait été décoré par le Roi). Hallot, également plein de zèle, proposa de se procurer un bateau-pêcheur à Trouville, et il s'offrit ensuite pour conduire Louis-Philippe en Angleterre : on ne pouvait songer à faire partir la Reine sur une aussi petite barque. Sa Majesté consentit à laisser le Roi

s'éloigner seul, à la condition absolue que s'il était arrêté, elle irait le rejoindre. Tout fut convenu pour la nuit de 28 février, mais le vent était si violent et la mer si houleuse, qu'il y aurait eu danger à s'embarquer. Le général de Rumigny arriva à Trouville quelques heures avant le Roi, et prit des mesures pour le cacher, jusqu'au moment de son embarquement. Il avait mis dans la confidence le capitaine du port, M. Henri Barbet.

Le Roi se confia alors à cet homme. Cet honnête militaire le conduisit chez son frère, Victor Barbet, dont la fille, veuve d'un marin, avait pour la Reine et la famille royale une grande vénération. Ce fut une joie pour elle de recevoir le Roi, qui accepta cette hospitalité du 29 février au 1er mars au soir. Ceux qui accompagnaient le Prince étaient allés loger dans une auberge voisine. Pendant ce temps, du lundi soir 28 au 2 mars, la Reine resta seule à la Grâce, avec Mlle Muser, sa dévouée et intelligente femme de chambre.

Pendant ce temps, le Gouvernement provisoire de Paris envoyait l'ordre de doubler les sentinelles sur toutes les côtes, et d'exercer la surveillance la plus rigoureuse dans les ports. Le capitaine Barbet, alarmé de ces dispositions, eut la fâcheuse idée de rompre le marché conclu avec le premier bateau qui n'avait pu prendre la mer à cause du mauvais temps. Il offrit 1,000 fr. à

chacun des deux matelots. L'un d'eux, mécontent, répandit le bruit qu'on lui avait offert de l'argent pour transporter, en Angleterre, un étranger caché chez Victor Barbet. Cette nouvelle occasionna une vive rumeur dans toute la ville de Trouville.

Tout à coup, le 1er mars, à huit heures du soir, le capitaine Barbet se précipite dans la chambre où se trouvait le Roi, lui apprenant que les autorités allaient faire une perquisition dans la maison, et qu'il fallait fuir, sans perdre une minute. Il l'entraîne, le confie à M. Guestier, un des propriétaires de Trouville, qui venait d'y exercer les fonctions de maire. Chez M. Guestier, famille et serviteurs s'étaient mis aux ordres du Roi, lui déclarant que sur une population de trois mille habitants, il n'y avait pas six républicains. La suite du Roi, qui s'était dispersée à la première alarme, le rejoignit chez M Guestier. Là, on resta quelques heures attendant que les rues fussent à peu près désertes. C'était à qui montrerait le plus de zèle pour avoir l'honneur de conduire le royal fugitif et de se dévouer pour son service.

Le Roi et ceux qui l'accompagnaient partirent en avant à pied. On avait dû aller chercher chez le bourrelier le harnais du cabriolet de M. Guestier. Ce harnais heureusement était raccommodé. On passa devant trois corps de garde, qui ne firent pas attention aux voyageurs. Au village de

La Touque seulement, Louis-Philippe put monter en voiture et entre quatre et cinq heures du matin, arriva à peu de distance de La Grâce, où il ne tarda pas à être réuni à la Reine. Puis, M. Guestier se dirigea seul vers Quillebœuf pour chercher une retraite sûre, car il ne croyait pas probable que le Roi pût parvenir à s'embarquer à Honfleur.

M. Besson, le 27, avait cru pouvoir demander en confidence, au capitaine du paquebot anglais l'*Express* qui faisait le service entre Le Havre et l'Angleterre, de prendre un *voyageur* dans une barque en mer. Celui-ci avait répondu qu'à son grand regret il ne pouvait s'écarter de sa route, mais en arrivant à Southampton il avait avisé l'Amirauté anglaise qui, devinant qu'il s'agissait d'illustres proscrits, avait envoyé de suite, sur divers points de la côte, plusieurs bâtiments à vapeur, chargés de recueillir la famille royale en fuite.

Le jeudi 2 mars, à la pointe du jour, M. Jones, vice-consul anglais au Havre, vint à La Grâce annoncer, de la part du consul, M. Featherstonhaugh, que le bateau à vapeur l'*Express* était de retour, et mis entièrement à la disposition du Roi. Il apprenait, en même temps, que le Duc de Nemours, la Princesse Clémentine et leurs enfants étaient heureusement arrivés en Angleterre. On trouva plus prudent d'attendre le soir; et le

2 mars, entre 5 et 6 heures, Louis-Philippe descendit, sous une pluie battante, la colline de Notre-Dame-de-Grâce, pour aller prendre passage, avec la Reine, sur le paquebot qui faisait le service entre Honfleur et Le Havre. Ce paquebot, le *Courrier*, sur le pont duquel le Roi et la Reine, confondus avec les passagers, firent la courte traversée de Honfleur au Havre[1] ne devait pas partir dans cette soirée du 2 mars. Ce fut M. Adolphe d'Houdetot, receveur des finances au Havre, frère du comte d'Houdetot, aide de camp du Roi qui, mis dans la confidence, frèta le bateau, sous le prétexte d'aller chercher des fonds attendus pour le service de la recette.

Pendant ce temps, le procureur de la République cherchait vainement le Roi à Trouville, et quelques heures à peine après son départ, faisait,

1. Pour donner une idée de la légèreté avec laquelle M. de Lamartine raconte la révolution de février, nous croyons devoir citer ses propres expressions : . . . .

.... « *Cinq jours* entiers, dit-il, un vent contraire, une mer ter-« rible s'opposent au départ de ces bâtiments. Le roi, dévorant les « heures, se ronge d'impatience et d'inquiétude*; il va et revient* « *plusieurs fois*, A TRAVERS CHAMPS, et par les tempêtes de la nuit, « de sa retraite (Honfleur) au port du Havre, et du Havre à sa re-« traite*..... »

M. de Lamartine parle du Roi, passant et repassant entre Honfleur et le Havre, *à travers champs!* il est le seul à ignorer qu'entre ces deux villes il y a *un large bras de mer!*.....

* *Histoire de la Révolution de 1848*, par M. de Lamartine. Tome II, pages 70 et 71.

avec des gendarmes une perquisition au pavillon de la Grâce.

Le vice-consul anglais, un moment oublieux de son rôle, se laissait aller à des éclats de voix bruyants, qui dominaient le bruit des vagues, et la musique discordante, exécutée à bord du *Courrier* par de pauvres artistes allemands qui jouaient l'air de Grétry : « *O Richard, ô mon Roi, l'univers t'abandonne!* » Le hasard a toujours de ces à-propos. La Reine avait suivi une autre route que celle prise par le Roi : elle était accompagnée de M. de Perthuis. Enveloppée d'un manteau fort simple, recouvrant sa robe de moire noire garnie d'hermine, elle s'assit sur un banc, en compagnie de sa femme de chambre : les amis du Roi observant entre eux la plus grande réserve, restaient isolés les uns des autres.

On arriva au Havre. Aucun gendarme ne veillait pour demander les passeports, les douaniers se promenaient silencieux, et la population semblait témoigner par son absence, d'une discrète et respectueuse protection. Le changement de bateau put donc s'opérer dans la plus complète sécurité.

En débarquant sur le quai du Havre, le Roi, avec le général de Rumigny, le général Dumas, le consul et le vice-consul anglais montèrent sur le paquebot l'*Express*. Louis-Philippe était muni d'un passeport anglais, au nom de M. William

Smith. La Reine, avec MM. Besson et Adolphe d'Houdetot, le rejoignait dans une cabine, et le consul put s'écrier : Enfin, grâce à Dieu, Sire, vous êtes sauvé !..... Puis, à la grande joie de Leurs Majestés, il leur apprenait que la Duchesse de Montpensier était à Londres, le Duc de Montpensier, la Duchesse de Nemours et ses deux fils en sûreté à Jersey. On n'avait encore aucune nouvelle de Mme la Duchesse d'Orléans, du Comte de Paris et du Duc de Chartres ; le lendemain, 3 mars seulement, on fut rassuré sur leur sort.

Le Roi et la Reine se croyaient sauvés quand, sans le savoir, ils échappèrent à un nouveau danger. Une femme, qui exerçait sur le port les fonctions de commissionnaire, pour recommander les logements, à l'arrivée des paquebots, reconnut Louis-Philippe et le dit à un officier du port. Celui-ci se dirigea aussitôt vers l'*Express*, il entrevit le Roi, et le reconnut aussi au moment où il descendait dans sa cabine. Il interrogea alors le capitaine, qui lui répondit qu'il partait avec des dépêches. L'officier lui demanda de visiter les cabines? — Très volontiers, répliqua le capitaine, à mon prochain voyage, à moins que vous ne vouliez faire la traversée avec nous? il est neuf heures précises et je dois prendre le large à cette heure. — Que signifie? — Voyez. — Le capitaine avait fait un signe, le câble, détaché rapidement par ses matelots, et le paquebot

s'ébranlant, l'officier n'eut que le temps de repasser sur le quai. De là il s'adressa à M. Featherstonhaugh, en le priant de lui dire qui il avait conduit quelques minutes auparavant à bord du paquebot? — Mon oncle! lui fut-il répondu d'un air narquois..... — Ah! monsieur le consul, qu'avez-vous fait!..... — Ce que vous auriez fait vous-même à ma place, monsieur!..... et le paquebot s'éloigna à toute vapeur. On apprit plus tard que cet officier avait envoyé de suite un rapport sur le départ du Roi au nouveau préfet de Rouen.

Malgré une mer assez mauvaise, la traversée, qui dura dix heures, s'accomplit heureusement et Leurs Majestés débarquèrent le vendredi 3 mars, à sept heures du matin, à Newhaven. Le 4, elles arrivaient au Palais de Claremont, où la Reine Victoria leur offrit l'hospitalité, d'accord en cela avec le gendre du Roi Louis-Philippe, Léopold I[er], Roi des Belges, qui avait la jouissance de ce château.

Chose frappante et digne d'être remarquée! Dans ce brusque départ de France, au milieu de tous les dangers et des péripéties d'une fuite, au milieu d'une population qu'on aurait pu supposer hostile, partout, à chaque instant, le Roi Louis-Philippe est reconnu, et partout, à Dreux, à Évreux, à Trouville, à Honfleur, au Havre, à mesure qu'il s'avance dans sa pénible route, les dévouements

se multiplient. C'est que, dès que les événements de Paris avaient été connus en province, la stupeur, la consternation avaient gagné les populations. La révolution de février ne répondait à aucun désir des français; elle était subie, mais non acclamée. Beaucoup de ceux qui réclamaient une réforme électorale n'avaient jamais eu la pensée de renverser le trône. On l'a dit avec raison : ce ne fut pas la nation française, mais cinquante conspirateurs, et deux mille bandits, qui, usurpant ses droits, proclamèrent la République le 24 Février 1848[1].

1. Il nous semble assez curieux de rappeler ici l'évaluation des dévastations qui eurent lieu dans le domaine privé du Roi Louis-Philippe, le 24 Février 1848. Nos chiffres sont empruntés au remarquable ouvrage : *Le Roi Louis-Philippe. — Liste civile*, par le comte de Montalivet, ancien ministre, exécuteur testamentaire et fidèle ami du Roi, qu'il servit jusqu'à sa mort avec le plus constant et intelligent dévouement.

Pendant trente ans, prince ou roi, Louis-Philippe s'était plu à embellir, par de grands travaux, le Palais-Royal et le château de Neuilly. Quelques heures ont suffi pour anéantir l'œuvre de tant d'années!

Trois résidences royales, les Tuileries, le Palais-Royal et Neuilly ont été envahies par les insurgés du 24 février. Le Palais des Tuileries faisait partie du domaine de l'Etat, et en 1840 le Palais-Royal avait fait retour à l'État, à la charge du paiement par le Trésor public, d'indemnités stipulées par les lettres-patentes de 1692 et la loi du 2 mars 1832.

Le château de Neuilly seul faisait partie du domaine privé. Cette résidence favorite du Roi a été incendiée et pillée de fond en comble. On remarquera que, pour l'évaluation seule des bâtiments détruits et saccagés, on trouve un peu plus de trois millions! Pour les 914 œuvres d'art, tableaux, dessins, gravures, etc., détruits au Palais-Royal ou à Neuilly, on constate une perte de 768,780 francs, et pour une magni-

« Il y avait, a dit justement M. Cuvillier-Fleury[1], un Roi bon politique, nullement charlatan, homme sérieux et positif, très actif et très prévoyant, qui se contentait de gouverner selon les lois, de donner protection à tous les intérêts, et qui disait aux gens : « Vivez tranquilles, semez, labourez, commercez, échangez, enrichissez-vous. Faites des livres, et tâchez de les écrire en bon français; faites des tableaux, et portez-les dans les musées. Soyez libres en respectant la liberté! Soyez religieux en respectant les consciences! Soyez libéraux sans troubler l'État! Soyez progressifs, si

fique collection de 813 médailles et un millier de volumes des bibliothèques, on arrive au chiffre de 85.100 fr. Si l'on récapitule, on trouve les chiffres suivants :

Bâtiments	3.065.246
Objets d'art	768.780
Bibliothèques.	85.100
Mobilier	2.460.750
Ecuries	231.757
Caves	326.421
Ce qui fait un total, pour les dévastations, de	6.938.054

Environ sept millions! et cette évaluation, faite en 1850, est entièrement indépendante des pertes de tout genre supportées par la Reine et par les autres Princes de la famille royale. M. de Montalivet n'a tenu compte, dans son travail (appuyé de documents justificatifs) que de ce qui était personnel au Roi Louis-Philippe. Que l'on juge maintenant si notre épithète de *bandits* est bien méritée pour les *vainqueurs* de Février!

1. *Portraits politiques et révolutionnaires*, par M. Cuvillier-Fleury, chez Michel Lévy (1850).

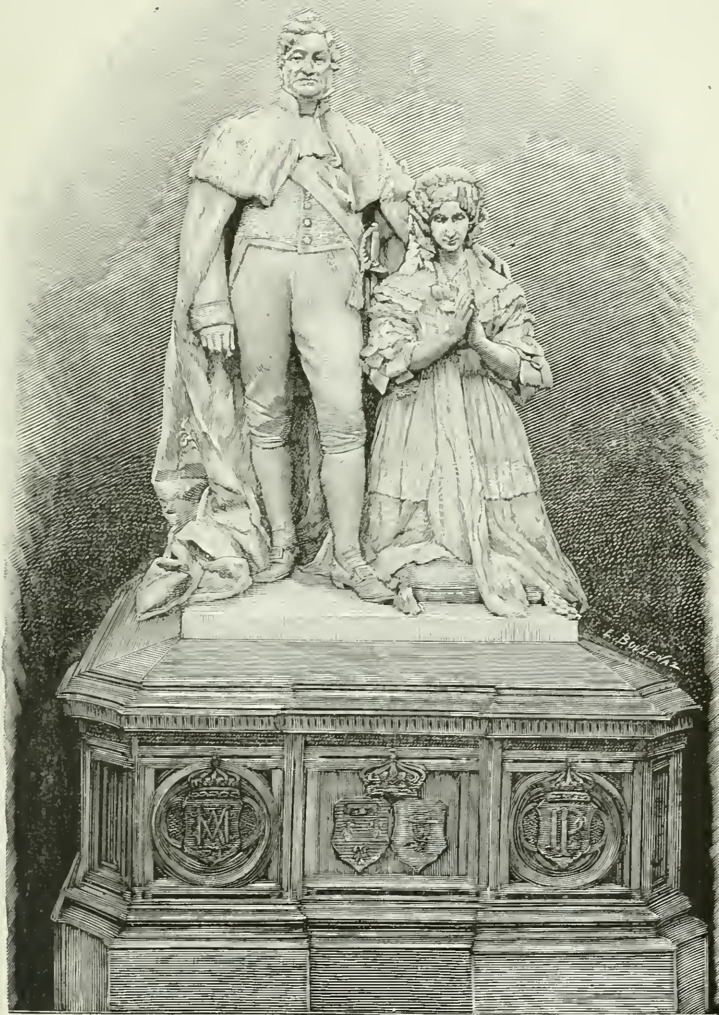
vous le voulez, pourvu que le mieux ne soit pas la corruption du bien. »

« Mais quoi ! un Roi qui parle un pareil langage, qui ne demande à son peuple que d'être heureux, qui ne lui procure aucun spectacle extraordinaire, aucune émotion exceptionnelle, qui ne sait ni inventer l'impossible, ni pourchasser le chimérique, ni exalter l'inconnu ; un Roi qui est franc, sincère, pratique, le Roi légal d'une nation libre ! un pareil régime avait duré dix-huit ans ! n'était-ce pas trop?..... Si vous recherchez les vraies causes de la révolution de février, les voilà ! » . . . .

. . . .

« La République est faible (dit un peu plus tard le Roi à M. Cuvillier-Fleury) ce n'est pas une raison pour qu'elle périsse. Les gouvernements, en France, ont plus de facilité à s'établir parce qu'ils sont faibles, qu'à durer quand ils sont forts. Faibles, tout leur vient en aide. « Les bourgeois de Paris ne m'auraient pas renversé, s'ils ne m'avaient cru inébranlable. »

Mot juste et profond, après lequel il n'y a plus rien à dire sur cette révolution qui a eu tout l'odieux d'une catastrophe, et tout le ridicule d'une duperie.



TOMBEAU DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET DE LA REINE MARIE-AMÉLIE
dans l'église de Dreux.

CHAPITRE XII

Le dernier exil. — Les premiers mois en Angleterre. — Maladie de la Reine. — Arrivée de la Duchesse d'Orléans avec ses enfants (1849). — Le Roi à Saint-Léonard. — Visite à Sir Robert Peel. — Le Roi Louis-Philippe et la fusion. — Note de M. Guizot sur la fusion. — Réponse de M. le Comte de Chambord. — Note de M. de Montalivet sur la fusion. — Première communion, à Londres, de Mgr le Comte de Paris (juillet 1850). — Les derniers moments du Roi Louis-Philippe. — Sa mort chrétienne (26 août 1850). — Ses obsèques. — Son testament. — Conclusion.

Les premiers jours passés au château de Claremont, par le Roi Louis-Philippe, la Reine, le Duc et la Duchesse de Nemours, le Duc et la Duchesse de Montpensier, la Princesse Clémentine, furent très tristes. La détresse de la Reine était extrême. Elle se trouvait sans linge, et n'ayant qu'une seule robe, celle avec laquelle elle avait quitté les Tuileries [1]. Les augustes exilés, rassurés sur le sort de la Duchesse d'Orléans et de ses enfants réfugiés en Allemagne, n'avaient aucunes nouvelles d'Afrique, où se trouvaient le Prince de Joinville et le Duc d'Aumale. Quelques

1. Robe que la Reine conserva toujours, et dont, en 1866, elle fut revêtue dans son cercueil, selon son expresse volonté.

journaux laissaient entendre que ces princes étaient partis pour l'Amérique. Tout à coup, dans la nuit du 20 au 21 mars, au moment de se coucher, le Roi et la Reine furent prévenus qu'on entendait une voiture dans le parc : « Ce sont mes enfants », s'écrie la Reine en proie à la plus vive émotion. C'étaient le Prince et la Princesse de Joinville, le Duc et la Duchesse d'Aumale, que quelques minutes plus tard, Louis-Philippe et la Reine avaient la joie de presser sur leur cœur.....

Le Roi éprouva, peu de temps après, une grande et douloureuse émotion quand, au mois de mai fut votée, par l'Assemblée nationale, la loi de bannissement. Les sanglantes journées de juin 1848 ne laissèrent pas indifférente la colonie exilée, et un moment le Prince de Joinville et son frère, le Duc d'Aumale, songèrent à partir pour Paris, malgré tout, pour défendre le pays, attaqué par les pires ennemis de la société.

La France commençait à reconnaître tout ce qu'elle avait perdu à la chute de la monarchie. « L'histoire allait mettre en regard de la simple grandeur et de la prospérité du règne de Louis-Philippe les hontes et les misères de la Révolution de 1848. Ce fut tout à la fois le châtiment de notre époque et l'enseignement de l'avenir », a dit, avec justesse, le comte de Montalivet.

Au mois de novembre, la visite de la Reine des

Belges, la fille dévouée du Roi, vint calmer, pendant quelques jours, l'amertume de l'exil.

Tout à coup, tous les Princes tombèrent malades, empoisonnés par les eaux du château qui servaient à la cuisine. Des tuyaux de plomb en étaient la cause. Le Roi, avec sa famille, quitta Claremont pendant le temps des réparations, et s'installa à Richmond, au grand hôtel du *Star and Garter* qu'il avait habité en 1815 et 1816. Les Princes furent promptement rétablis, mais il n'en fut pas de même de la Reine, dont la santé donna les plus vives inquiétudes.

Leurs Majestés furent, à cette époque, fort attristées par la mort de fidèles amis qui les avaient suivis en exil. M. Vatout, récemment nommé membre de l'Académie française, avait succombé le 3 novembre, et n'avait pu même aller prendre possession de son fauteuil, Mme la Comtesse de Montjoie, ancienne dame d'honneur de Madame Adélaïde, mourut le 3 décembre, et quelques mois après, la Marquise de Dolomieu, sa sœur, dame d'honneur de la Reine, la suivait au tombeau.

Au commencement de mars 1849 seulement, la Reine fut en convalescence, et pour hâter son complet rétablissement, le Roi alla s'établir à Saint-Léonard, près d'Hastings, sur la côte de Sussex. Ce n'est qu'au mois de mai que l'air de la mer lui rendit toutes ses forces. Pendant ce

séjour, Louis-Philippe reçut beaucoup de visites de Français, heureux de saluer le vieux Roi exilé, qui avait laissé en France tant de regrets. Ces marques nombreuses de dévouement, qui venaient le chercher sur la terre d'exil, ne trouvèrent pas Louis-Philippe insensible. Mais il ne se faisait aucune illusion et ne croyait pas à une réaction qui, aux yeux de beaucoup cependant paraissait certaine.

L'événement prouva plus tard que si cette réaction se porta sur un Bonaparte, dont le nom n'était pas encore usé, rien n'aurait empêché qu'elle pût se faire au profit de la Maison de Bourbon réconciliée.....

Un jour, dans une conversation avec un de ses meilleurs serviteurs, qui lui exposait les raisons qui lui faisaient croire que la République disparaîtrait bientôt : « Tout est possible en France, s'écria le Roi ; mais rien n'y durera, parce que le respect n'y existe plus ». . . . .

. . . .

Au mois de juin 1849, l'arrivée, à Saint-Léonard, de Mme la Duchesse d'Orléans, qui venait de Weimar avec ses deux fils, causa au Roi une grande joie. La Princesse fut si touchée des efforts affectueux que toute la famille royale fit pour la retenir, qu'elle promit de revenir au printemps de 1850, pour la première communion du Comte de Paris.

L'automne se passa à Claremont, dans une triste tranquillité. La Reine, entièrement rétablie, consacrait tous ses soins au Roi, dont rien n'annonçait alors la fin. Plus que jamais on distinguait toutes les exquises qualités de Louis-Philippe; son esprit était aussi clair, sa mémoire aussi fidèle, sa conversation aussi pleine de charme. Rentré en possession de ses biens, il avait pourvu à l'extinction progressive de toutes ses dettes, dettes contractées pour le bien de la France[1].

Le 18 décembre 1849 il se départit de ses habitudes de retraite, et fit, au château de Drayton-Manor, une longue visite à sir Robert Peel, qui avait présidé le Cabinet Anglais en 1844. Le célèbre homme d'État, qui appelait la Révolution de Février « un effet sans cause », le reçut en Roi, Louis-Philippe fut sensible aux paroles suivantes que Robert Peel lui adressa, à la fin du lunch suivant l'usage anglais.

« Sire, nous vous avons dû la paix du monde ; chef d'une nation justement susceptible, justement fière de sa gloire militaire, vous avez su atteindre ce grand but de la paix, sans jamais sacrifier aucun intérêt de la France, sans jamais laisser porter aucune atteinte à son honneur, dont vous étiez plus jaloux que personne. C'est surtout

1. Le Roi avait refait son testament sur de nouvelles bases, ne supposant pas qu'un jour viendrait, où un gouvernement régulier déposséderait arbitrairement ses héritiers de leur fortune.

aux hommes qui ont siégé dans les Conseils de la Couronne britannique qu'il appartient de le proclamer. »

Au milieu des tristesses de l'exil et en face de la mort prochaine, le vieux Roi déchu a dû trouver dans cet hommage d'un étranger, la consolation à tant d'injustices françaises[1]. A son retour à Claremont, il exprima le plaisir qu'il avait éprouvé dans cette excursion.

C'est à cette époque que Louis-Philippe sentit combien une réconciliation sincère entre tous les membres de la Maison de Bourbon était nécessaire et utile à la France. Ce fut un des derniers vœux manifestés par le Roi. Non seulement M. Guizot était entré sans réserve dans ces idées. Sa correspondance nous révèle combien le Roi Louis-Philippe les favorisait de tout son pouvoir et les appuyait de toute son autorité. Le Roi disait à M. Guizot en juillet 1850 :

« Mon petit-fils ne peut régner au même titre et aux mêmes conditions que moi, qui ai fini par échouer. Il ne peut être que roi légitime, soit par la mort, soit par l'abdication de M. le Duc de Bordeaux, soit à son tour. Mais je n'ai, quant à présent, ni résolution à prendre, ni démarche à faire. Je n'ai qu'à attendre. C'est un grand mal

1. « Il pressentait, dit M. Thureau-Dangin dans sa remarquable *Histoire de la Monarchie de Juillet* (Tome V), que l'Histoire s'approprierait les paroles de sir Robert Peel. »

que la désunion de la Maison de Bourbon : je n'y ajouterai pas le scandale de la désunion dans la Maison d'Orléans. Il faut que tous les miens soient de mon avis. Tous mes fils en sont, mais ce n'est pas tout. Il faut du temps ; il me faut du temps [1]. »

Toutefois, ni le Roi Louis-Philippe, ni M. Guizot n'estimèrent que ce fut assez dans les circonstances où se trouvait alors le pays, de former des vœux platoniques en faveur de la fusion. Avec les conseils, avec les encouragements du premier, le second se mit en mesure de faire parvenir à M. le Comte de Chambord l'expression des idées qui avaient cours au château de Claremont, et de préparer le terrain à une solution qui, dès cette époque, était chère aux meilleurs esprits. M. Guizot rédigea donc, à la fin de l'année 1850, une note développée, sur les conditions dans lesquelles pouvait s'accomplir la réconciliation des partis monarchiques.

Cette note est une des pages les plus judicieuses et les plus élevées qui soient sorties de la plume de l'illustre homme d'État qui, après avoir défini ce qui doit appartenir en propre aux légitimistes et aux orléanistes dans l'exercice du gouvernement royal, posait ainsi ses conclusions :

1. M. Guizot à M. de Barante, 9 juillet 1850.

En 1830, une grande, une très grande partie de la nation s'est sentie attaquée, et mise en péril dans ses droits, dans ses intérêts, dans son honneur. Elle a fait ou approuvé, contre le droit monarchique, une révolution. A tort ou à raison, elle n'a pas cru pouvoir défendre par un autre moyen ses intérêts, son honneur, ses droits. La révolution faite, le pays et son gouvernement nouveau se sont efforcés de l'arrêter, de la régler, d'en faire sortir, sous un prince de la Maison de Bourbon, une monarchie constitutionnelle. Cette monarchie a duré dix-huit ans, elle a maintenu l'ordre légal en France et la paix en Europe. Pendant dix-huit ans, la France a vécu libre et prospère. Nul autre gouvernement, depuis soixante ans, n'a duré davantage et n'a plus sincèrement et plus libéralement gouverné. En 1848, ce gouvernement a été soudainement renversé. Sans regarder plus avant, sans rechercher les causes secondaires de sa chute, on est en droit de dire qu'il ne possédait pas toutes les conditions vitales de la durée.

« Ce sont là deux grands faits qui planent maintenant sur tous les partis, et qui, pour M. le Comte de Chambord et pour la France, doivent présider à toute politique. On peut dire que Dieu a parlé. La France doit reconnaître que le respect du droit monarchique et l'union des partis monarchiques sont indispensables à la monarchie. M. le Comte de Chambord doit reconnaître que la monarchie de 1830 a été nationale et légale, et qu'elle a sauvé la France de l'anarchie. Par cette attitude simultanée, ni M. le Comte de Chambord, ni la France n'abandonnent leur dignité et leur droit. Ils se rapprochent sans se renier. Ils rendent ensemble hommage à la vérité et à la nécessité. »

« La note de M. Guizot fut mise sous les yeux

de M. le Comte de Chambord par l'intermédiaire de M. le duc de Noailles. Le Prince l'examina avec l'attention qui lui était due, et y répondit, comme on sait, par une des plus magnifiques lettres de sa correspondance. M. le Comte de Chambord, après avoir rendu hommage à la supériorité d'esprit, à la haute capacité et à la longue expérience de M. Guizot ajoutait : « Je les ai lues (ces pages) avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction que, sur la plupart des points et à quelques différences près, je partage les pensées et les vues qu'elles expriment.

« C'est donc le programme tracé par M. Guizot d'une main si magistrale en 1850, qui s'est exécuté en 1873. Libre au parti républicain de traiter de haut l'évolution si patriotique et si nationale que les conservateurs accomplirent alors, mais ce que nous contestons à nos adversaires, c'est de pouvoir prétendre qu'elle a eu lieu en opposition avec les traditions respectives des deux partis monarchiques. En réalité, leur union, désormais indissoluble, est au même degré l'œuvre du Roi Louis-Philippe et de M. le Comte de Chambord [1]. »

Nous trouvons un autre témoignage non moins important des sentiments du Roi sur la fusion.

1. *Le Comte de Paris*, par le Marquis de Flers, Paris, chez Perrin (1887).

Son serviteur et ami dévoué, le comte de Montalivet s'exprime ainsi..... :

« Louis-Philippe n'a pas su seulement se défendre de tout sentiment amer pour le pays qui l'avait repoussé, dans un jour d'égarement, il n'a pas même désespéré de la France, comme en désespérait Napoléon à Sainte-Hélène. Son orgueilleuse douleur ne l'a pas condamnée pour toujours à la République ou aux Cosaques. Il croyait encore à la Monarchie et à la grandeur qui l'accompagne. Mais sa haute raison fondait, avant tout, cette espérance sur la réunion des partis monarchiques, qu'il regardait comme la condition nécessaire du salut de la société. Louis-Philippe voulait et conseillait cette grande conciliation. Il ne la croyait pas moins compatible avec l'honneur de sa mémoire et de sa Maison, qu'avec l'avenir de la liberté en France.

« Ce vœu suprême d'une intelligence qui s'est éteinte dans toute sa force, d'un patriotisme, éclairé tour à tour par la puissance et par l'exil, sera-t-il un jour entendu par la France ? Qui pourrait le dire, hélas!..... J'ai le droit, du moins, de m'en emparer, pour résumer par un seul trait les sentiments qui éclatent dans les récits de ce livre[1] : la dernière pensée politique de Louis-Philippe a été une pensée d'union et de désintéressement personnel, une victoire remportée sur les préjugés et sur les passions vulgaires. »

L'hiver de 1850 fut très rude, et la santé du Roi s'en ressentit. Sans qu'aucun symptôme alar-

1. *Le Roi Louis-Philippe. Liste Civile*, par le Comte de Montalivet. Paris, Michel Lévy. 1851.

mant ne se fût encore manifesté, au mois de mai, on fut frappé du changement général dans son aspect. On pensa que l'air de Saint-Léonard, dont la Reine s'était si bien trouvée, lui serait aussi favorable, et l'on s'y rendit. Le Roi sembla, tout d'abord, s'en trouver bien, et les beaux jours amenèrent encore en Angleterre beaucoup de Français. Il tenait à les recevoir tous, et prenait un grand plaisir à leurs conversations. Mais, si tous constataient la plénitude de son intelligence, la netteté et la clairvoyance de son esprit, ils sortaient émus et frappés de son visible dépérissement. La Reine des Belges vint à cette époque embrasser son père qu'elle ne devait plus revoir. Souffrante, dès son arrivée, elle repartit pour la Belgique dès qu'elle put supporter le voyage.

Mme la Duchesse d'Orléans arriva bientôt avec ses enfants, et la première communion de M. le Comte de Paris fut fixée au 20 juillet. L'abbé Guelle, qui avait commencé l'éducation chrétienne du jeune Prince au Palais des Tuileries, et qui, depuis deux années, avait fait de fréquents voyages à Eisenach, pour achever sa mission spirituelle, s'était rendu en Angleterre au commencement de juillet.

« Mme la Duchesse d'Orléans avait très sagement compris combien il importait que le grand acte qui initie l'enfance à la vie catholique

s'accomplît, pour son fils aîné, avec la publicité la plus solennelle. C'était en outre un rendez-vous tout naturel à donner aux amis, encore assez nombreux alors, qui ne cherchaient que l'occasion d'apporter le témoignage de leur dévouement à la famille royale, dans son exil. Il avait donc été réglé que la cérémonie aurait lieu à Londres dans la chapelle française, avec toute la pompe religieuse que comportaient le lieu et les circonstances. On ne s'était pas trompé en comptant sur un nombre considérable de Français pour assister à cette auguste et touchante solennité. Il faut bien le dire, le vieux Roi, plus que son petit-fils, contribua à l'émotion universelle. Il avait voulu, ce jour-là, rajeunir, et en quelque sorte égayer son costume ordinaire, et il n'y eut personne qui ne fut tristement frappé du contraste de ce vêtement avec le visage et la démarche de celui qui le portait. Ce fut Mgr Wiseman, alors vicaire apostolique à Londres, qui célébra la messe. Les paroles qu'il prononça avant et après la communion du jeune Prince, furent d'une parfaite convenance, en même temps que d'une pieuse simplicité. Le Roi en fut très touché, et conserva de toute la cérémonie une grave et profonde impression. Il retourna le lendemain à Claremont[1]. »

1. *Vie de Marie-Amélie, Reine des Français*, par M. Auguste Trognon. Michel Lévy, éditeur, Paris (1871).

Mais les sources de la vie étaient taries chez lui, et le dépérissement général augmentait chaque jour. La Reine le voyait, et avec cette énergie et cette force d'âme, si remarquables chez elle, avait demandé au docteur Gueneau de Mussy de lui dire la vérité sans aucun ménagement. Le 25 août, le docteur lui déclara que tout espoir de prolonger la vie du Roi était perdu.

Louis-Philippe avait toujours déclaré son intention de mourir chrétiennement. La première communion du Comte de Paris, en le pénétrant d'une émotion toute religieuse, l'avait affermi dans son dessein. Il se sentait mortellement atteint, mais croyait avoir encore quelques mois ou quelques semaines à vivre. A onze heures du matin, la Reine s'agenouilla devant son lit et le conjura de faire appeler l'abbé Guelle. Louis-Philippe sourit tristement, et interrogea le médecin en disant que la Reine s'exagérait sa situation. Avec beaucoup de ménagements, M. de Mussy confirma le langage de la Reine.

« Allons, il faut prendre congé de tous, dit-il, avec calme et douceur. » Et il ne songea plus qu'à se préparer à mourir en chrétien, en Roi digne de sa race..... Toutefois, il se rappela qu'une page de ses Mémoires sur le maréchal Macdonald était restée inachevée. Il fit mander le général Dumas, et avec une grande netteté d'esprit, acheva le passage commencé. Ensuite

il resta seul un quart d'heure avec la Reine pour lui dicter quelques dispositions testamentaires relatives à des amis. Puis il signa le papier, d'une main déjà glacée par les approches de la mort. Il en avait fini avec les choses de la terre, et ne pensa plus qu'à Dieu.

A trois heures après-midi, l'abbé Guelle, son aumônier, entra dans sa chambre. Il était assis dans un grand fauteuil, la Reine se retira aussitôt. « Mon cher abbé, dit le Roi, je veux accomplir ce que j'ai promis. Je possède toutes mes facultés ; et mes devoirs de conscience, je les remplis avec une parfaite connaissance de ce que je fais..... Puis il fit le signe de la croix, prononça la déclaration la plus catholique, et se confessa. Lorsque le prêtre lui eut donné l'absolution, il dit lentement, avec foi et componction, un acte de contrition dont les termes étaient bien tirés de son cœur : « Vous m'avez fait du bien, dit-il à l'abbé Guelle, mais hâtez-vous de me donner la communion, car je sens que je m'en vais.....

La Reine, les Princes et les Princesses entrèrent, et le Roi les bénit tour à tour. Puis il communia, et demanda à recevoir l'extrême-onction. Pendant que ce sacrement lui était administré, Louis-Philippe en suivait avec recueillement les rites et les prières. « Vous oubliez les mains, dit-il à l'abbé. Celui-ci lui assura que ce n'était point né-

cessaire. — Puis se tournant vers la Reine : « Tu es bien contente, n'est-ce pas? eh bien! moi, je le suis aussi. » — Oui, répondit la Reine, et j'espère bientôt te rejoindre!.....

On amena ses douze petits-enfants qu'il embrassa, et bénit. Tous les assistants pleuraient. Qui n'aurait été ému en assistant aux derniers moments de ce Prince que le sort avait si cruellement atteint, et dont la résignation chrétienne et le calme étaient si grands.

Vers le soir, la fièvre lui donna une force factice, ce qui lui permit de répéter avec le prêtre la prière du soir. Puis un peu plus tard, se tournant vers la Reine : « Ma chère amie, je suis content; j'éprouve un vrai bien-être de m'être rapproché de Dieu; je ressens un vrai soulagement, et je te promets que si Dieu prolongeait ma vie, j'approcherais régulièrement des sacrements ». La nuit s'acheva sans crise, et le matin la fièvre étant tombée, la faiblesse augmenta. Le 26 août à sept heures, l'abbé Guelle le trouva dans son lit avec la même sérénité sur le visage, et dans l'esprit la même liberté. Il se sentait mieux, et ne souffrant pas, il crut avoir encore de longues heures à vivre. Il demanda à l'abbé s'il le croyait bien préparé à mourir. Il voulut prier encore cependant, mais les lèvres purent à peine articuler quelques sons. L'agonie commençait : « Mon bon docteur, dit-il à M. de

Mussy, faites revenir l'abbé..... Ce furent ses dernières paroles.

Il était près de huit heures. La Reine, Mme la Duchesse d'Orléans avec ses enfants, le Duc de Nemours, le Prince de Joinville, le Duc d'Aumale, les Princesses, la Princesse Clémentine et son mari, et avec eux les fidèles compagnons de leur exil étaient à genoux. L'abbé Guelle renouvela la sainte formule de l'absolution, et commença les dernières prières, en engageant le Prince à s'y associer. Celui-ci, par un signe, répondit affirmativement. Quelques minutes après, sans lutte, sans souffrances, le Roi rendait le dernier soupir. Il était huit heures un quart..... « La Reine lui ferma les yeux, et, montrant à ses fils les restes inanimés de leur père : « Sa dernière pensée, leur dit-elle, le dernier vœu qu'il m'a exprimé, est que vous restiez toujours unis. Promettez-moi que vous le serez. » Les Princes le promirent, et scellèrent leur engagement en embrassant leur mère. Puis tous se rendirent ensemble dans la chapelle, où la messe fut dite pour le repos de l'âme du défunt [1]. »

Le propriétaire de la modeste chapelle de Weybridge prêta le caveau de sa famille situé dans un petit jardin. Le 2 septembre eurent lieu les obsèques, au milieu d'un grand concours

1. *Vie de Marie-Amélie, Reine des Français*, par M. Auguste Trognon. Michel Lévy, éditeur, Paris (1871).

d'amis venus de tous les points de la France pour rendre leurs devoirs au dernier Roi des Français. Ses restes mortels, et plus tard ceux de la Reine et des autres jeunes Princes et Princesses morts en exil, reposèrent dans ce caveau jusqu'au jour[1] où ils furent transportés en France dans l'église de Dreux. La Reine Marie-Amélie, comme aux funérailles de son fils aîné le Duc d'Orléans, avait assisté à la cérémonie funèbre jusqu'au bout. On l'a dit avec raison : « C'était, dans la plus sublime acception du mot, la femme forte de l'Écriture, forte uniquement parce que la force venait d'en haut à sa faiblesse. »

Lorsque le testament du Roi fut ouvert, on y trouva cette page admirable, datée de mai 1849.....

« Fasse le Ciel que la lumière de la vérité vienne enfin éclairer mon pays sur ses véritables intérêts, dissiper les illusions qui ont tant de fois trompé son attente, en le conduisant à un résultat opposé à celui qu'il voulait atteindre. Puisse-t-elle le ramener dans ces voies d'équité, de sagesse, de morale publique et de respect de tous les droits, qui peuvent seules donner à son gouvernement la force nécessaire pour comprimer les passions hostiles et rétablir la confiance par la garantie de sa stabilité ! Tel a toujours été le plus cher de mes vœux, et les malheurs que j'éprouve avec toute ma famille, ne font que le rendre plus fervent dans nos cœurs. »

« Lorsqu'un vieillard auguste, a dit M. de

1. 9 juin 1876.

Montalivet, fait entendre de telles paroles devant Dieu même, lorsqu'en regard de cette vie si clémente et si patriotique on évoque le souvenir des trois exils de Louis-Philippe, des assassinats dirigés contre sa personne, de sa chute au 24 février, de sa mort sur la terre étrangère, l'âme demeure muette sous les décrets impénétrables de la Providence, et l'esprit n'a plus qu'un doute cruel sur les conditions nécessaires du gouvernement des sociétés humaines!..... »

Pour compléter à la fois son portrait et sa défense, je dirai avec Bossuet :

« Il était juste, modéré, magnanime, très instruit de ses affaires et des moyens de régner; jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère à ses peuples. Que lui peut-on reprocher, sinon la clémence? Je veux bien avouer de lui ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir. *Cœsari proprium et peculiare sit clementia insigne quâ usque ad penitentiam omnes superavit*[1]. Que ce soit donc là si l'on veut l'illustre défaut de ce prince, aussi bien que de César; mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux comme dans les vaincus, ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage, ni la vigueur à ses conseils. »

Selon la noble expression de sir Robert Peel,

1. Pline l'Ancien. *Hist. natur.* Liv. VII. Chap. 26.

c'était un grand homme de bien que le Roi Louis-Philippe, et qui eut, comme la plupart des Princes qui gouvernèrent la France au XIX[e] siècle, la douleur de mourir en exil.

Mais, comme l'a dit avec tant de justesse M. Cuvillier-Fleury : « le Roi Louis-Philippe n'avait pas, comme l'Empereur Napoléon, poussé à bout la fortune de nos armes sur tous les champs de bataille de l'Europe. En lui, au contraire, c'est l'esprit constitutionnel qui a été vaincu par l'esprit de révolte ; c'est la fidélité aux lois et aux institutions qui a été châtiée par l'exil ; noble exil après tout, car les plus amers regrets de la France y ont suivi le Roi de Juillet, et le respect douloureux du monde plane aujourd'hui sur son tombeau. » . . . .

. . . .

Quarante années se sont écoulées, depuis la mort du Roi Louis-Philippe, et quand on songe aux événements étranges ou terribles dont la France a été le théâtre depuis lors, il est impossible, si l'on jette un regard en arrière, de ne pas considérer comme un immense malheur public la journée du 24 février 1848 et ses conséquences.

On a vu qu'en avril 1793, à dix-neuf ans et demi, Louis-Philippe partait pour un premier exil qui devait durer près de vingt-deux ans.

Mais, quand, en 1848, il dut s'éloigner pour la dernière fois, les sources de la vie étaient taries chez lui. La douleur de se sentir à tout jamais exilé, jointe au sentiment que la France se montrait si ingrate envers lui, a dû hâter sa fin.

Que de fois, un de ses amis, qui nous le racontait, ne l'a-t-il pas entendu répéter dans ses deux dernières années : «... Et mes fils! pourquoi sont-« ils exilés? Que peut-on leur reprocher? N'ont-« ils pas toujours fait leur devoir, Nemours à « Constantine, Joinville à Mogador, comme d'Au-« male, le héros de la Smala d'Abd-el-Kader?...»

Après le second Empire, qui accumula fautes sur fautes, fit le royaume d'Italie, n'empêcha pas l'unité allemande qui devait amener nos désastres de 1870, un gouvernement plus équitable ouvrit un moment les portes de la France à tous les princes d'Orléans. Un tel acte de justice ne pouvait durer en République! Les iniquités devaient se succéder vite.

Après avoir arbitrairement dépouillé les princes de leurs grades dans l'armée, aussi bien le général Duc d'Aumale, le vice-amiral Prince de Joinville, que le colonel Duc de Chartres, le Robert le Fort de 1870, que le lieutenant de vaisseau Duc de Penthièvre, ou le capitaine d'artillerie Duc d'Alençon, tous épris de leur métier, et officiers des plus distingués, on votait d'abord une loi qui empêchait d'entrer à l'École de Saint-

Cyr le fils aîné du duc de Chartres, le Prince Henri, qui devait être l'intrépide explorateur de l'Asie Centrale.

Peu après, on chassait de France les aînés de la famille royale, Mgr le Comte de Paris et son fils, le Duc d'Orléans. A l'ancien officier de la République américaine, au nouveau chef de la Maison de France, on imposait un exil que certains s'imaginent éternel! On fait subir un emprisonnement de quatre mois au Duc d'Orléans, puis on le reconduit à la frontière. Quel était le crime de celui-là?... Il était venu demander, le jour de sa majorité, à servir son pays comme simple soldat. Il avait osé vouloir être l'égal du plus obscur des citoyens?.....

Les voilà donc tous frappés tour à tour, ces fils et petits-fils du Roi Louis-Philippe, de ce Prince à qui la France doit les dix-huit meilleures et plus prospères années de ce siècle. Si l'ardent patriotisme de ces Princes est condamné à rester stérile, deux d'entre eux doivent subir les amertumes d'un cruel exil, quand jamais leur cœur n'a battu plus fort, pour l'ingrat pays qui les bannit!

Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de nous écrier, avec ce Français qui, en 1850, arrivait de Londres tout ému de sa visite aux exilés :

« O chère France! voilà des épées qui de-
« mandent à te servir, et tu les cloues dans leur
« fourreau!

« Voilà des intelligences honnêtes, vives, « éclairées, qui voudraient t'apporter leur con- « cours, et tu le rejettes!

« Voilà des cœurs qui s'élancent vers toi, et « tu leur défends de venir à toi!

« O chère France! es-tu donc trop riche en « épées, en intelligences et en dévouements?

. . . .



PHILIPPE DE FRANCE DUC D'ORLÉANS

Né le 21 Septembre 1640 - Mort le 9 Juin 1701

de ...
que ...
clai...
que ...
lorsqu...
bien...
comm...
d...

...e Marquis de Flers.

qui plus que cois...
car si cela est...
absolus et de m...
les autres cela ...
pour toute ma vie, ...
parler la libr...
bien et me fer...
entièrement

c...

de St Clou ce 4 de iuillet 1670

Je vous suis infiniment obligé de la peine
que vous m'aves fait de m'avoir ecrit le
destail du voyage de ma fille je vous avoue
que dans la peine qu'il me fait j'ay eu une
sensible joie de voir par cette lettre les
peines que vous avés prises a milan
comme toutes les nouvelles d'Italie le
disent car il me sembloit que ce n'estoit
pas un lieu pour telles gens que vous
autres je croi que vous estes bien de mon
avis plustost [illegible] que mon oncle fils [illegible]
eust voulu avoir et vous et moi il ne
seroit pas dans l'embarras ou il est a
present je le sens autant que toute la
maison et je vous [illegible] que vous n'en
doutiés pas par toutes sortes de raisons et
ce que je vous demande en grace est de vous

qui plus que vous pouvez quon aille a milan
car si cela est voila les espagnols maitres
absolus et de mr de savoye et du pere de
les autres cest le zele et lamitie que jay
pour toute vostre maison qui me fait
parler si librement vous mavez envoiez
bien et me ferez la justice de me croire
entierement a vous

Philippe

Collection de M. le Marquis de Flers.

pedevert qu'on aille a milan
voila les espagnols mettre
de la ruse et ... de
la ville et lonestre que lay
te maison qui me fit
ment vous m'en envoiere
la lettre de me crever
a vous

Philippe

DEUXIÈME PARTIE

LETTRES DES DUCS D'ORLÉANS
DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A LA RÉVOLUTION
1670 — 1792

I

1670

Lettre de S. A. R. Philippe de France, Duc d'Orléans, etc., second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, frère de Louis XIV. Né en 1640, mort en 1701. Il épousa, en premières noces, la Princesse Henriette d'Angleterre (1661), fille de Charles Ier, et en secondes noces (1671), la Princesse Charlotte-Élisabeth de Bavière, dont il eut une fille et un fils qui fut le Régent.

1re — Lettre adressée « à mon cousin Mons Don Gasparo Altieri » : Félicitations sur l'exaltation au trône pontifical du pape Clément X (Altieri), qui succéda au pape Clément IX (Rospigliosi), et régna six ans.

23 mai 1670.

Mon cousin,

Je ne pouvais recevoir une nouvelle qui me fust plus agréable que celle que vous m'avez apprise de l'exaltation du Très Saint-Père Clément dixième, elle a donné de la joie à tous ceux qui s'intéressent au bien de la chrétienté ; en mon particulier, j'en ai ressenti une très grande, je vous prie d'en estre persuadé, et que je prends beaucoup de part aux choses qui vous touchent, je voudrais bien vous le pouvoir témoigner, et que je suis très véritablement, mon cousin,

Votre affectionné cousin,

PHILIPPE.

A L'isle, le 23 de may 1670.

II

1690

—

2e — Lettre de S. A. R. Philippe de France, Duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

La lettre suivante est relative à la guerre de 1690, entre son gendre, le Duc de Savoie, et le Roi d'Espagne.

De Saint-Cloud, ce 4 de juillet 1690.

Je vous suis entièrement obligé de l'honneur que vous m'avez fait de m'avoir escrit le destail

du voiage de ma fille. Je vous avoue que dans la peine qu'il m'a fait, j'ai eu une sencible joie de voir par vostre lettre et les siennes que vous n'estiés point à Milan, comme toutes les nouvelles d'Italie le disaient, car il me semblait que ce n'estait pas un lieu pour telles gens que vous autres. Je crois que vous estes bien de mon avis. Plust à Dieu que M. vostre fils vous eust voulu croire, et vous, et moi. Il ne serait pas dans l'embarras où il est à présent. Je le sens autant que toute la maison, et je suis persuadé que vous n'en doutés pas, par toutes sortes de raisons. Tout ce que je vous demande en grâce, est d'empescher du plus que vous pourrés, qu'on aille à Milan, car si cela est, voilà les Espagnols mestres absolus, et de M. de Savoye, et du siège de ses États. C'est le zèle et l'amitié que j'ai pour toute vostre maison qui me fait parler si librement, vous m'en excuserez bien, et me ferés la justice de me croire entièrement à vous.

PHILIPPE.



PHILIPPE D'ORLEANS, DUC D'ORLEANS

RÉGENT DU ROYAUME

Ne le 2 Aout 1674 - Mort le 2 Decembre 1723

Soit capable d

chose. le com

sans doute r

n'a pu en ef

raisons solid

Je souhaite,

votre voiage

que tous mes

vous ne vou

Ph

Il y

mon

ceren

rien

nou

uis de Flers.

A Paris ce 18 de moy 1719.

Il y a plus de contrainte et par consequent
moins damitié, Monsieur, a observer le
ceremonial en secrivant. cest pourquoy —
nen usons point entre nous et ecrivons —
nous desormais s'il vous plaist en billet
comme ie fais aujourdhuy. iay été ravi
de recevoir de vos nouvelles et d'etre assuré
par vous tant du calme des religionnaires
de la province quon avoit séduits par de
faux bruits que des bonnes dispositions de
la noblesse. on ne m'a donné aucune
mauvaise impression contre elle, ne
pouvant pas m'imaginer que fidelle
au Roy comme elle a toujours été, elle

soit capable de lui manquer en quelque chose. le comte de Chamilli a ignoré sans doute votre arrivée a Poitiers, ou n'a pu en effet s'y rendre par quelques raisons solides qui l'en auront empeché. Je souhaite, Monsieur, que le reste de votre voiage soit d'autant plus heureux que tous mes sentimens d'amitié pour vous ne vous sont point inconnus.

Philippe d'Orleans

è lui manquer en quelque
te de Chamilli à ignoré
otre arrivée a Poitiers, ou
et s'y rendre par quelques —
es qui l'en auront empeché.
Monsieur, que le reste de
soit d'autant plus heureux
sentimens damitié pour
s sont point inconnus.

ilippedorleans

III

1706

Quatre lettres de S. A. R. Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, Régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. Né en 1674, mort en 1723. Marié en 1692 à Mademoiselle de Blois, fille légitimée de la marquise de Montespan et du Roi Louis XIV.

Lettre relative à la guerre en Espagne.

1re — A Valence, ce 25 d'aoust 1706 [1].

La cavalerie que je laisserai ici, monsieur, sera comme vous le souhaités, aux ordres de M. des Colmenero. Il nous vient de mander que les partis des ennemis qu'ils avaient envoyés en avant jusques a Bosco et Figaroles au bord de la Bormida, s'en sont retournés rejoindre leur armée à Castelnuovo de Serinia et à Woghere et que personne n'a passé la Bormida. Quoique cela mérite confirmation, je ne laisse pas de faire faire alte à nos troupes, à l'infanterie à Candie, et à la cavalerie icy, de l'autre costé du Pô. J'écris

1. Au moment où commencèrent les revers de la France, Louis XIV oublia ses défiances envers son neveu, et lui donna le commandement des armées françaises en Espagne pour y soutenir la cause de son petit-fils Philippe V. Le Duc d'Orléans s'y rendit en 1706, soumit les royaumes de Valence et d'Aragon; prit Xativa, Alcaraz, emporta d'assaut Lérida (1707), prit Tortosa, et réussit en 1708 dans les expéditions de Denia et d'Alicante.

à M. de Sartirane d'envoyer du costé des Stradelles pour observer tous les mouvements que les ennemis pourraient faire de ce costé là et m'en avertir aussitôt. Je vous prie d'ordonner qu'on y prenne bien garde, et de me faire part des nouvelles qu'on vous donnera. J'ai reçu aujourd'hui vos deux lettres, dont je vous suis, monsieur, très obligé.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

IV

1718

2e — Lettre de S. A. R. Philippe, Duc d'Orléans, Régent du royaume de France.

Lettre relative à la guerre en Espagne.

A M. le maréchal de Berwick,

A Paris, ce 13 d'aoust 1718.

Je crois, monsieur, que vous connaissés assés comment je pense sur les choses qui vous intéressent, pour ne pas douter, que quand même je n'aurais pas pris des mesures, pour assurer quelques-unes des pensions que la Reine d'Angleterre donnait, celle de votre nièce n'aurait couru aucun risque, il me suffit qu'elle vous appartienne sans



LOUIS D'ORLEANS, DUC D'ORLEANS

Ne le 4 Aout 1703 - Mort le 4 Février 1752

avoir eu besoin des autres raisons dont vous me parlés pour m'y déterminer.

J'ay reçu votre lettre du 6 de ce mois, par laquelle vous me mandés avoir ecrit au cardinal Alberony au sujet des déserteurs que l'on engage à Saragoce et à Pampelune, je suis persuadé qu'il fera rendre la justice que vous demandés, sinon il faudra en user de même, et ne leur pas rendre les leurs.

J'ai vu le Ch. d'Asfeld, il m'a rendu compte de ce dont vous l'aviés chargé, dont je vous suis, monsieur, très obligé ; il vous écrira sur tout cela plus amplement.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

V

1719

—

3e — Lettre de S. A. R. Philippe, Duc d'Orléans, Régent du royaume de France. Il se réjouit du calme des religionnaires (les protestants) dans le Poitou.

A Paris, ce 18 de may 1719.

Il y a plus de contrainte et par conséquent moins d'amitié, monsieur, à observer le cérémonial en s'ecrivant. C'est pourquoy n'en usons point entre nous, et ecrivons nous desormais s'il

vous plaist en billet, comme je fais aujourdhuy. J'ay été ravi de recevoir de vos nouvelles, et d'être assuré par vous, tant du calme des religionnaires de la province, qu'on avait seduit par de faux bruits, que des bonnes dispositions de la noblesse. On ne m'a donné aucune mauvaise impression contre elle, ne pouvant pas m'imaginer que fidelle au Roy comme elle a toujours été, elle soit capable de lui manquer en quelque chose. Le comte de Chamilli a ignoré sans doute votre arrivée à Poitiers, ou n'a pu en effet s'y rendre par quelques raisons solides qui l'en auront empéché.

Je souhaite, monsieur, que le reste de votre voiage soit d'autant plus heureux que tous mes sentimens d'amitié pour vous ne vous sont point inconnus.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

VI

1722

4e — Lettre de S. A. R. Philippe, Duc d'Orléans, Régent du royaume de France, sur la mort de sa mère, Madame la Duchesse douairière d'Orléans.

A S. A. E. Monsieur le Duc de Bavière, mon cousin.

Monsieur,

Comme il a plu à Dieu d'appeler à lui Madame ma très honorée mère, après une maladie de plusieurs semaines, où elle a donné les plus grandes marques de piété et de résignation à la volonté divine, et que cette perte est un des plus rudes coups que la Providence pust m'afliger, je m'assure qu'elle donnera à Votre A. E. tous les sentimens que je puis attendre de la part qu'Elle prend à ce qui me touche. Je ferai un très grand cas de cette nouvelle marque de l'amitié de V. A. E. et je chercherai toujours avec empressement à lui faire connaître que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné
cousin et serviteur,

PHILIPPE D'ORLÉANS.

A Versailles, le décembre 1722 [1].

VII

1707

Lettre du Roi Louis XIV au Duc d'Orléans pour le

1. La date est enlevée sur la pièce originale.

féliciter de ses succès à l'armée d'Espagne au moment de la prise de Lérida (29 octodre 1707).

Mon neveu,

J'ai recu les lettres que vous m'avez escrites les 8 et 14 de ce mois. La dernière m'a fait un grand plaisir par l'espérance prochaine qu'elle me donne de voir Lérida rentrer sous l'obéissance du Roy mon petit-fils, il devra en entier à vostre fermeté la paisible possession de l'Arragon, je ne scaurais assez vous dire combien je suis content de la manière vive et prompte, avec laquelle vous avez soumis cette ville, les suittes n'en sauraient estre que très heureuses et quoyque l'entreprise du chasteau vous paraisse difficile, j'ay lieu de croire, par les soins infinis que vous vous donnez, que vous en viendrez à bout.

J'aprouve le party que vous avez pris de refuser la sortie des paysans qui s'estaient jettez dans la ville de Lérida, et que vous les ayez fait entrer dans le chasteau. Cet exemple de sévérité et de justice, intimidera ceux qui auraient dans la suitte, esté portez à se maintenir dans l'esprit de révolte, qui ne se peut destruire que par la force et par la crainte.

J'ay veu avec plaisir la manière distinguée avec laquelle tous les officiers servent, et la parfaite intelligence qu'il y a entre les ingénieurs et les

officiers d'artillerie; je suis persuadé que vous les entretiendrez aisément dans cet esprit d'union, Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Neveu, en sa très sainte et très digne garde, Escrit à Versailles ce 29 octobre 1707.

Louis.

Chamillard.

A mon neveu, la Duc d'Orléans, commandant mes armées en Espagne.

Le P. d'orl
au Sr de fleury ancien Eved frejus

Les derniers devoirs ayant esté rendus hier
a Madame la duchesse d'orleans Monsieur
je n'ay rien de plus pressé que de me rendre
auprès du Roy je vous prie de me mander
si je ne puis pas aller faire ma reverence
dimanche avant sa messe en grand
manteau. si vous l'approuvez je
recevrai mes visites de compliment
l'après dinée a versailles je suis en
cela le ceremonial de l'hostel de Condé
comme il a esté suivi dans les ceremonies
qui ont esté faites a ma femme
le plus tost que tout cela se peut finir
me paroist le plus convenable le
ministere fait a la reine ne doit

rien changera cela puisqu'il
m'est bienaise de n'y point aller
et que ce secret n'est pas plus difficile
a garder que celuy qu'on leur a luy
garde depuis plusieurs jours je vous
demande un mot de reponse Monsieur
et de me rendre la justice de croire
que j'ay pour vous tous les sentiments
que je dois

Louis dorleans

a Trinel ce 17e aoust 1726

ce page attendra votre
reponse

Collection de M. le Marquis de Flers.

Monsieur l'Eveque de
Frejus
a Versailles

VIII

1726

—

1re Lettre de S. A. S. Louis, Duc d'Orléans, né en 1703, mort en 1752, à l'abbaye Sainte-Geneviève, où il s'était retiré; marié en 1724 à la Princesse Marie de Bade, morte en 1726.

Lettre autographe signée, adressée au cardinal de Fleury, à Versailles, après la mort de Mme la Duchesse d'Orléans.

A Trénel, ce 17 aoust 1726.

Les derniers devoirs ayant été rendus hier à Mme la Duchesse d'Orléans, Monsieur, je n'ay rien de plus préssé que de me rendre auprès du Roy. Je vous prie de me mander si je ne luy puis pas aller faire ma révérence Dimanche avant sa messe, en grand manteau. Si vous l'approuvez je recevrai mes visites de compliment l'après-dînée à Versailles. Je suis en cela le cérémonial de l'hôtel de Condé, comme il a esté suivi dans les cérémonies qui ont esté faites à ma femme. Le plus tost que tout cela se peut finir me paraît le plus convenable. Le mistère fait à la Reine ne doit rien changer à cela, puisqu'il m'est bien aise de n'y point aller, et que ce secret n'est pas plus difficile à garder que celuy qu'on luy garde depuis plusieurs jours. Je vous demande un mot de

réponse, Monsieur, et de me rendre la justice de croire que j'ay pour vous tous les sentiments que je dois.

Louis d'Orléans.

Ce page attendra vostre réponse.

IX

1749

—

Lettre de S. A. S. Louis, Duc d'Orléans. Lettre scientifique adressée à Dortous de Mairan, physicien célèbre, membre de l'Académie Française. Il lui rend compte d'une expérience qui pourra servir à une nouvelle édition de son ouvrage sur la glace.

Comme vous travaillez actuellement à une nouvelle édition de vostre ouvrage sur la glace, je crois, Monsieur, devoir vous informer d'un fait qui vient de m'arriver et qui me paroist y avoir rapport en faisant évaporer à feu lent une eau mere de sel de Glaubert fait avec le sel marin et le vitriol de Chypre, tandis qu'il se formoit au fonds de la capsule des cristaux cubiques comme ceux du sel marin, nous avons aperçu a la superficie une pellicule en stries divergentes comme celle de la glace quand elle se forme. Nous avons

versé par inclination la liqueur, et la pellicule s'est soutenue à l'aide de cristaux cubiques qui se forment en dessous, et se joignent par les parois avec les cristaux du fonds, mais le bord de la pellicule où les stries sont mieux marquées n'a point de cristaux en dessous, cependant se soutient l'espace d'environ un demi pouce. Cette pellicule me paroist devoir estre formée par les parties onctueuses du vitriol, mais il me semble qu'on peut conclure de son rapport avec la formation de la glace que l'eau contient, une telle matière onctueuse qui devient sensible en s'épaississant par le froid, et est la source des stries de la glace, qu'il me semble qui ne sont qu'à la 1[re] pellicule et ne se conservent point dans l'épaisseur où l'on n'apperçoit que des espèces de cilindres. Si vous voulez me venir voir Monsieur vous direz au porteur le jour et l'heure où il vous faudra un carrosse, j'espère que ma glace qui s'est formée au feu ne se fondra pas à la chaleur de l'air.

A Sainte-Geneviève, le 16 septembre 1749.



LOUIS PHILIPPE D'ORLEANS DUC D'ORLÉANS
Ne le 12 Mai 1725 - Mort le 18 Novembre 1785

Fac-similé. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe, Duc d'Orléans, grand-père du Roi Louis-Philippe (1773).

Mr Desmary ira dire a Gobert
~~de part~~ que je lui ordonne
de porter parole de ma part
a Mr de Montulet que j'achette
sa terre au prix qu'il en sont
convenus ensemble ~~pourvu~~ il
ne donnera cet ordre a Gobert
qu'autant que Mr de Montulet
persistera a ne vouloir que
40000lt de rente viagere au lieu
des 120000lt que je veux lui
donner a paris ce 23 mars 1773

L. Phil d'Orleans

Collection de M. le Marquis de Flers.

X

1773

—

Huit lettres autographes de S. A. S. Louis-Philippe, Duc d'Orléans, grand-père du Roi Louis-Philippe. Né en 1725, mort en 1785. Marié en 1743 à la Princesse Henriette de Bourbon Conti, dont sont issus deux enfants; veuf en 1759. Remarié morganatiquement après de longues démarches auprès du Roi Louis XV, avec la marquise de Montesson, en 1773[1].

Cinq de ces lettres sont adressées à M. Demary, son secrétaire des commandements, et ont trait à son union avec la Marquise de Montesson.

1756

—

1° — Lettre autographe signée de S. A. S. Louis-Philippe, Duc d'Orléans.

1. Charlotte Béraud de la Haie de Riou, marquise de Montesson, née en 1737, avait épousé en 1754, le marquis de Montesson, lieutenant-général des armées du Roi. Devenue veuve en 1769, elle épousa morganatiquement le Duc d'Orléans, le 24 avril 1773.

Dans ce rang élevé, elle se conduisit avec autant de réserve que de dignité et d'esprit. Devenue veuve en 1785, elle fit un noble usage du douaire que Louis XVI lui reconnut. Arrêtée sous la Terreur, elle se lia en prison avec Mme de Beauharnais (plus tard l'Impératrice Joséphine), et fut sauvée comme elle par le 9 Thermidor. Elle mourut en février 1805. Elle laissa quelques romans et de nombreuses comédies qu'elle avait composées et jouées elle-même, pour charmer les loisirs du Duc d'Orléans, qui avait presque complètement quitté la Cour en 1763.

Lettre adressée au Dauphin, pour lui dire qu'ayant appris son intention de demander le commandement des armées du Roi, il renonce absolument à briguer ce commandement pour lui-même, et se borne à solliciter l'honneur de servir sous ses ordres [1].

5 décembre 1756.

Monseigneur,

Je vous demande la permission de vous rendre le dépositaire de tous les sentiments que j'éprouve. Il n'y a personne dans l'État, qui, lorsque vous désirez le commandement des armées, ne doive, s'il est possible, vous en respecter, et vous en chérir davantage. De tout temps, la nation française a aimé à voir ses Roys et les fils de ses Roys, à la tête des armées: ils n'exposent point leurs jours, qu'ils n'inspirent le plus vif désir de pouvoir les conserver, et d'en voir prolonger la durée. J'ay désiré, j'ay sollicité avec ardeur le comandement, j'ay suivi en cela le mouvement du sang qui coule dans mes veines; mais du moment que j'ay appris que vous le demandiez, il ne m'est resté d'autre ambition que celle de servir sous vos ordres, et de tâcher par la manière dont je les exécuterais, de mériter votre estime et votre confiance.

Voilà, Monseigneur, quels sont mes sentiments,

1. Musée des Archives nationales.

ils sont vrays, et ne se démentiront jamais : mais il est de faux serviteurs, des personnes dont le zèle est trompeur, qui paraissent faire des vœux pour l'accomplissement de ce que vous désirez, et qui, infidèles aprétiateurs des rangs, come s'il y avait une confraternité entre l'héritier immédiat de la couronne, et un prince du sang, se repaissent de l'espérance que ce que Monsieur le Dauphin n'aura pas, un prince du sang ne l'aura pas non plus, parce que Monsieur le Dauphin en serait blessé. Je vous suplie que cette vile intrigue soit confondue : puissiez-vous la confondre, en obtenant du Roy le comandement de l'armée. Ce n'est que dans le cas où vous ne l'auriez pas, que j'oserais me remettre sur les rangs. Pui-je me flater, Monseigneur, que j'aurais votre sufrage, que vous continuerez vos bontez et votre bienveillance au cœur le plus sensible et le plus reconnaissant, à la personne du monde qui scaid le mieux ce qui vous est dû, et qui se plait le plus à vous le rendre.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L. Phil. d'Orléans.

XI

1773

Billets adressés à son secrétaire des commandements, et relatifs à son prochain mariage avec la Marquise de Montesson.

2e — M. Desmary ira dire à Gobert que je lui ordonne de porter parole de ma part, à M. de Montalet, que j'achète sa terre au prix qu'ils en sont convenus ensemble. Il ne donnera cet ordre à Gobert qu'autant que Mme de Montesson persistera à ne vouloir que 80,000 fr. de rente viagère au lieu des 120,000 fr. que je veux lui donner.

A Paris, ce 23 mars 1773[1].

L. PHIL. D'ORLÉANS.

XII

3e — (sans date).

Il faut que vous ayez l'extrait mortuaire avec les noms de bathème de Mme de Montesson. Il faudra aussi que vous disiez demain matin à M. de Sartinnes que je le prie de voir M. le lieutenant civil pour avoir nos feuilles volantes, parce que s'il était besoin d'un ordre du Roy pour cela, il serait bon que je le seut avant d'aller à Versailles, jeudy, pour que le curé puisse toujours faire les actes d'avance.

M. du Pont s'appelle Jean.

2. Nous avons maintenu l'orthographe telle qu'elle est dans les lettres. Le Prince appelle son secrétaire tantôt *Demary*, tantôt *Desmary*.

XIII

—

4e — Billet autographe (sans date, probablement en 1773), relatif aux préparatifs de son mariage avec la Marquise de Montesson, adressé à son secrétaire des commandements.....

(A M. Demary en main propre).

On dit que l'archevêque de Paris se meurt, s'il n'est mort voyez à vous informer de cela et à faire ce qu'il faut, pour tacher, en cas qu'il meure, d'avoir les papiers qui peuvent assurer notre affaire, n'épargnez point d'argent pour cela, s'il est nécessaire, pour gagner ceux qui pourront nous être utiles.

XIV

—

5e — Billet autographe (sans date, avril 1773), très probablement la veille du mariage du Prince avec la Marquise de Montesson.

Le cuisinier et le garçon de cuisine de Mme de Montesson ne sont pas encore ici, il faut que vous leur fassiez dire, aussitôt cette lettre reçue,

de partir sur le champ pour s'y rendre, sans quoy nous les trouverions le soir dans la maison, et d'ailleurs on en a besoin ici heureusement.

Bon soir, je crois que je ne dormiray guère cette nuit, mais cette insomnie ne me fera pas de mal, vu ce qui la cause.

XV

—

6e — Billet autographe, sans date (avril 1773).

M. des Mary remplira pour Mme de Montesson les formalités que M. de la Mouche jugera nécessaires, conformément à ce qui aurait été signé par M. le Duc de Villeroy, et paraffé par moi.

L. P. d'O.

XVI
1779

—

7e — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe, Duc d'Orléans. Depuis 1773 la Marquise de Montesson était mariée morganatiquement avec le Prince, mais non reconnue. Aussi refusait-elle de signer : *Marquise de Montesson*. Dans cette lettre, relative à l'échange d'une terre avec le Roi, on verra comment le Prince espérait tourner la difficulté.

Ce 14 octobre 1779.

La réflexion que ma femme a faite hyer, dans le cas d'échange, trouble infiniment le plaisir qu'elle avait de cette idée, et come dans ce moment cy, nous avons besoin de lui fournir des idées agréables, je serais bien aise que vous vissiez avec Gobert, et cela plus tôt que plus tard, au moyen de parer à cet inconvénient. Il est bon que vous scachiez qu'elle m'a dit positivement ce matin, qu'elle manquerait plus tôt tout, que de signer le nom de Montesson, qu'elle se repentait de l'avoir signé une fois, que c'était faire un faux, que certainement elle ne ferait plus. Voilà où nous en sommes : tâchez de nous tirer de là, car il serait affreux de nous manquer cette affaire pour cette raison, et il serait inutile d'aller en avant ; si nous étions surs d'être arestés par cette formalité ne serait-il pas possible, si on ne peut pas vous donner en marge de la procuration un pouvoir plus ample, de mettre dans l'acte : Charlotte, etc., portant toujours dans le monde le nom de Marquise de Montesson ; c'est une idée qui me vient dans le moment, et qui peut être retournée. Et comme c'est avec le Roy que sera passé l'acte, on ferait dire à S. M. : *lequel nom de Marquise de Montesson nous trouvons qu'elle ne peut signer, pour cause à nous connue, mais seulement ses noms de baptême et de famille.* Je scais

bien qu'il n'y a jamais eu d'acte fait de cette manière, et s'il était avec un autre que le Roy, il pourrait paraître ridicule, et même ne rien valoir, mais avec le Roy, je crois qu'il peut être bon et utile.

Voyez, digérez cette idée : je crois qu'elle peut être bonne, soit sous cette forme, soit sous une autre, mais ce serait une reconnaissance tacite de ce qu'elle est, de la part du Roy, qu'il serait bon d'avoir, et possible à obtenir, parce qu'elle ne l'engage à rien, du moins cela se peut dire.

XVII

1780

8e — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe, Duc d'Orléans, relative au cérémonial à employer en écrivant aux frères du Roi.

à Vilers-Coterest, ce 14 juin 1780.

Je me suis trouvé hyer dans un grand embarras, j'ay reçu une lettre de Monsieur[1] frère du Roy à laquelle il m'a fallu répondre, et je ne savais pas un mot du cérémonial. Cela m'a fait songer qu'il fallait que j'eusse toujours avec moi un exemplaire du protocole. Je vous prie de m'en

1. S. A. R. le Comte de Provence (depuis Louis XVIII).

faire faire une copie. Il se pourait bien qu'il n'y eut rien dans le mien, quant aux frères du Roy, parceque mon père n'est né que depuis qu'il n'y en a plus. Il n'y aura rien surement non plus par rapport aux Altesses Royales, ou petits-fils de France, mais ces deux choses doivent se trouver dans la maison de Condé, soit du temps de Gaston, soit du temps de Monsieur, mon bizayeul. Voyez au secrétariat de M. le Prince de Condé ces 2 articles, tirez en copie. Adjoutez les à mon protocole ; après quoi vous m'envoyerez la copie que je vous en demande, et qui me suivra partout où j'yrai.

Quand vous recevrez des nouvelles de Sainte-Assise, faites les moi passer tout de suite.



LOUIS PHILIPPE JOSEPH D'ORLEANS DUC D'ORLEANS

Ne le 13 Avril 1747 _ Mort le 6 Novembre 1793

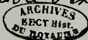
FAC-SIMILÉ. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, père du Roi Louis-Philippe, et fac-similé de la signature du conventionnel Roland (1789).

27 7bre

Roland

Sire,

Conformement aux ordres de Votre majesté, je me suis rendu à boulogne sur mer où je comptois m'embarquer ce matin: mais le peuple s'est absolument opposé à mon départ. les différents passeports dont j'étois muni n'ont pas suffi pour calmer son inquiétude. il n'a pas voulu davantage me permettre de partir pour Paris, où je me serois empressé d'aller, moi même, rendre compte à Votre Majesté de cet événement. quelques citoyens ont été nommés pour accompagner l'un de mes secrétaires, aller prendre des informations à l'assemblée nationale, ce ne sera qu'après leur retour qu'il me sera possible d'exécuter les ordres que Votre Majesté a confiés à mon zèle.



Sire,

de Votre Majesté,

Très humble, très obéissant, et très fidèle sujet et serviteur.

L P J d'Orléans

Boulogne sur mer ce vendredi 16 8bre 1789.

Musée des Archives nationales.

XVIII

1787

—

1°. — Seize lettres de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe Duc d'Orléans, et de la Princesse Henriette de Bourbon-Conti. Né en 1743, mort le 6 novembre 1793. Marié en 1769 à la Princesse Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du Duc de Penthièvre, dont il eut quatre enfants.

Lettre autographe signée, adressée au Roi Louis XVI pour accuser réception de l'ordre d'exil à Villers-Cotterest qui vient de lui être notifié[1].

Novembre 1787.

Le Roi Louis XVI se rendit au Parlement le 19 novembre 1787 pour faire enregistrer deux édits portant création d'un droit de timbre, et d'un impôt graduel de 440 millions. Le Duc d'Orléans, qui siégeait au Parlement comme Pair de France, protesta contre les édits, en déclarant qu'il n'appartenait qu'aux États généraux de voter les impôts. Le résultat de cette opposition fut un ordre d'exil à Villers-Cotterets adressé au Duc d'Orléans, qui écrivit alors au Roi la lettre suivante[1].

Sire,

M. le baron de Breteuil me remet dans l'instant même les ordres de Votre Majesté ; je vais les executer sur le champ, avec l'exactitude que j'ai

1. Musée des Archives nationales. K. 163, n° 16.

toujours mis et metterai toujours à executer les ordres de Votre Majesté après lui avoir expliqué ce que ma conscience me prescrit, quand elle me le permettra.

Je suis, en attendant les ordres de Votre Majest,

Sire,

de Votre Majesté

très-humble et très-obeissant, fidel serviteur et sujet.

L. P. J. d'Orléans.

XIX

1787

—

2°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Roi Louis XVI, pour demander la permission de venir de Villers-Cotterets à Paris, régler quelques affaires[1].

Novembre 1787.

Sire,

Monsieur l'archevêque de Sens m'a écrit que Votre Majesté trouverait bon que je fusse passer quelques moments à Paris, et que j'y eusse une conférence avec lui, au Palais Royal. Comme je

1. Archives nationales. K. 163, 16.

ne puis m'y rendre, sans la permission de Votre Majesté, ou sans manquer à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle j'ai suivi, et suivrai toujours ses ordres, attachant un trop grand prix à meriter les bonnes grâces de Votre Majesté pour m'en ecarter jamais, je suplie Votre Majesté de m'accorder cette permission

Je suis de Votre Majesté très-humble très-obéissant très-fidel serviteur et sujet

L. P. J. d'Orléans.

XX

1787

—

3°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Roi Louis XVI [1]. Même sujet.

Novembre 1787.

Sire,

L'état actuel de mes affaires, me forçant indispensablement, de les faire moi-même, et ne pouvant faire venir aussi loing de Paris toutes les personnes dont j'ai sans cesse besoin, je suplie

1. Archives nationales. K. 163, 16.

Votre Majesté de me permettre de m'en raprocher. l'air de Villers Coteret, que l'on dit mauvais dans cette saison, sera peut-être encore une raison qui engagera Votre Majesté à m'accorder cette grâce que j'attends de sa justice, et de sa bonté.

Je suis de Votre Majesté, très-humble très obeissant, très-fidel serviteur et sujet,

L. P. J. d'Orléans.

XXI

1787

—

4°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Roi Louis XVI, relative à l'ordonnance royale qui lui interdira à l'avenir de présenter lui-même au Roi le tableau d'avancement des officiers de hussards[1].

Louis XVI, voulant témoigner au Duc d'Orléans (alors Duc de Chartres), sa satisfaction pour le zèle et la capacité qu'il avait montré pour son service, dans toutes les occasions, et particulièrement au combat naval d'Ouessant contre les Anglais, le 27 juillet 1778, avait créé pour lui, à cette époque, la charge de Colonel-général des hussards et troupes légères, avec un régiment, colonel-

1. Archives nationales. K. 163, 16.

général, pour lequel le Prince travaillait depuis lors, avec le Roi.

Novembre 1787.

Sire,

Voici l'époque où j'ai coutume de mettre sous les yeux de Votre Majesté, la liste des officiers de hussards susceptibles d'avoir des récompenses, la promotion faisant vaquer différentes places. Votre Majesté trouvera ici les noms de ceux que je la suplie d'accepter pour les remplir. Ce serait ajouter à la peine que je ressens d'être éloigné de Votre Majesté, que de ne pas me permettre de lui présenter moi-même le travail des grâces pour les officiers de hussards, surtout dans un moment où l'ordonnance que Monsieur de Brienne m'a communiqué de la part de Votre Majesté, m'annonce que c'est la dernière fois que je jouirai de cet avantage. Je ne lui parle pas de la peine que cette ordonnance me cause, j'attends le retour de ses bonnes grâces pour lui parler de ce qui m'est personnel. Si malheureusement contre mes désirs, il était trop éloigné, Votre Majesté me donnerait ses ordres, sur la manière dont elle veut que ce travail lui parvienne, je ne puis exprimer à Votre Majesté le regret que j'aurais, de voir différer encore, le moment de lui

faire ma cour, et lui présenter moi-même l'hommage de mon respect.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté, très-humble
très-obéissant, très-fidel
serviteur et sujet,

L. P. J. d'Orléans.

XXII

1789

—

Lettres de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, relatives à sa mission diplomatique à Londres en 1789.

5e — Lettre adressée au Roi Louis XVI[1].

Paris, 13 octobre 1789.

Sire,

Daignez agréer mes sincères et très respectueux remerciements pour la mission particulière dont Votre Majesté vient de me charger près du Roi d'Angleterre. Cette marque de confiance est

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. R., à Paris, 1800, chez Debraye, libraire. Palais du Tribunat; gallerie de bois.

dans les circonstances présentes, le témoignage le plus flatteur de ses bontés pour moi, en même temps qu'elle fait connaître à toute la France la justice que Votre Majesté rend aux sentimens de zèle et de dévouement que je n'ai cessé un instant d'avoir pour la personne de Votre Majesté, sa gloire, ses véritables intérêts, et ceux de la nation qui en sont inséparables. En exécutant ses ordres, je vais m'efforcer d'obtenir la continuation de la confiance dont Votre Majesté m'honore, et de conserver l'estime de mes compatriotes.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant et très fidèle

sujet et serviteur,

L. P. J. d'Orléans.

XXIII

1789

6e — Lettre autographe signée de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans au Roi Louis XVI[1]. Il raconte son arrestation à Boulogne-sur-Mer.

1. Musée des Archives nationales : Cette lettre fut trouvée dans l'armoire de fer des Tuileries, le 20 novembre 1792, où elle était classée sous le n° 275 *bis* contresigné par le conventionnel Roland, ainsi que l'on peut le voir dans le fac-similé ci-contre, page 220.

Le 18 octobre, les envoyés de Boulogne se présentèrent au Président de l'Assemblée Nationale qui leur délivra un certificat constatant l'exact accomplissement de leur mission, et l'ordre de laisser partir le Duc d'Orléans.

Boulogne-sur-Mer, ce vendredi 16 octobre 1789.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, je me suis rendu à Boulogne-sur-Mer, où je comptais m'embarquer ce matin; mais le peuple s'est absolument opposé à mon départ. Les différens passeports dont j'étais muni n'ont pas suffi pour calmer son inquiétude; il n'a pas voulu davantage me permettre de partir pour Paris, où je me serais empressé d'aller moi-même rendre compte à Votre Majesté de cet événement. Quelques citoyens ont été nommés pour, accompagnés d'un de mes secrétaires, aller prendre des informations à l'Assemblée nationalle. Ce ne sera qu'après leur retour qu'il me sera possible d'exécuter les ordres que Votre Majesté a confiés à mon zèle.

Sire,

de Votre Majesté
très humble, très obéissant,
très fidèle sujet et serviteur.

L. Ph. J. d'Orléans.

XXIV

1789

—

7e — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au comte de Montmorin, Ministre des Affaires étrangères, à Paris[1]. Relative à sa réception par le Roi d'Angleterre.

Londres, 29 octobre 1789.

J'ai remis hier, Monsieur le Comte, au Roi d'Angleterre, la lettre dont Sa Majesté m'avait chargé pour lui. Il m'a longtemps entretenu du Roi et de la France. Il m'a témoigné en tout, les sentimens les plus pacifiques, et particulièrement les dispositions les plus amicales pour la personne du Roi. Je compte avoir, sous peu de temps, à vous entretenir d'autres objets; mais M. Pitt est encore absent pour quelques jours.

Vous connaissez, Monsieur le Comte, les sentimens d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

L. Ph. J. d'Orléans.

---

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. R. à Paris, 1800, chez Debraye, libraire Palais du Tribunat, gallerie de bois.

XXV

1790

—

8°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans au Président de l'Assemblée nationale [1].

Il envoie, comme député, son serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi.

A Londres, ce 13 février 1790.

Monsieur le Président,

Absent de l'Assemblée nationalle, d'après la permission qu'elle m'en a donnée le 14 octobre dernier, pour aller remplir la mission que le Roy m'a fait l'honneur de me confier, j'ai dû, depuis ce moment, diriger sur d'autres objets les efforts du zèle qui m'anime pour l'avantage de la nation, et la gloire du monarque. Mais, je n'en suis pas moins resté uni d'esprit et de cœur à l'auguste Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, et qu'il me soit permis de le dire, j'ai suivi ses travaux avec d'autant plus d'intérêt, que j'ai eu le bonheur de trouver toujours mon vœu particulier conforme au vœu général, exprimé par ses décrets.

1. Musée des Archives nationales.

Je partage, également, les sentiments d'amour et de respect qu'a inspirés à l'Assemblée la démarche vraiment Royalle et paternelle de Sa Majesté, quand, sans autre cortège que ses vertus, sans autre motif que son amour pour son peuple, elle est venue se réunir aux représentants de la nation pour affirmer et pour presser, si il est possible, l'heureuse régénération qui assure à jamais la gloire et le bonheur de la France.

Il etait naturel qu'en ce jour mémorable, chacun des membres de l'Assemblée fut empressé de faire publiquem[t] profession des principes qu'elle a si constament pratiqués : et pour me consoler de ne m'être pas trouvé à portée de participer à ce grand et beau mouvement, j'ai eu besoin de me rappeller que je pouvais être ici de quelque utilité à la patrie.

Dans ces circonstances, je vous prie, Monsieur le Président, de suplier l'Assemblée de ma part, de vouloir bien recevoir mon adhésion formelle au serment que ses membres ont prêté le 4 de ce mois ; et de trouver bon que comme eux :

Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationalle et acceptée par le Roy.

L. P. J. d'Orléans.

Par là j'exécute autant qu'il est en mon pou-

voir le décret porté le 4 de ce mois par l'Assemblée nationalle, et je me trouverai heureux d'avoir été constament uni à elle, en sentiments comme en principes.

Je suis avec respect,

Monsieur le Président,

votre très-humble, et très-obeissant serviteur,

L. P. J. d'Orléans,

Député à l'Assemblée nationalle.

XXVI

1790

9°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Roi Louis XVI, pour lui envoyer copie de la lettre précédente qu'il venait d'adresser au Président de l'Assemblée nationale, à Paris [1].

Londres, 14 février 1790.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, la copie de la lettre que j'ai écrite au

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans,* publiée par L. C. R., à Paris, 1800, chez Debraye, libraire, Palais du Tribunat, gallerie de bois.

Président de l'Assemblée Nationale, portant mon adhésion au serment prononcé par chacun de ses membres, dans la séance du 4 de ce mois. Cette lettre contient l'expression de mes sentimens, et je désire que Votre Majesté connaisse toujours ceux qui m'animent. Je ne crois pas avoir besoin de dire à Votre Majesté, quel bonheur j'ai éprouvé, en la voyant approuver et consacrer, par sa démarche du 4, les principes qui ont toujours servi de règle à mes opinions et à ma conduite. Cette démarche, Sire, qui, dans l'histoire, placera Votre Majesté au-dessus des plus grands Rois, et qui, dès ce moment, lui assure le respect de toutes les nations, augmenterait, s'il était possible, les sentimens d'amour et de fidélité que tous les Français ont toujours eu pour elle, et qu'ils lui doivent à tant de titres.

Je supplie Votre Majesté de croire à la sincérité de ceux dont je lui présente l'hommage, et d'être persuadée que s'il a été facile de les calomnier, il a cependant été impossible de les affaiblir.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté,
très humble, très obéissant,
très fidèle serviteur et sujet,

L. P. J. d'Orléans.

XXVII

1790

—

10° — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au comte de Montmorin, ministre des Affaires Étrangères, à Paris, pour lui envoyer la lettre précédente, adressée au roi Louis XVI avec la copie de sa lettre au Président de l'Assemblée nationale [1].

Londres, 14 février 1790.

Vous trouverez ci-jointe, monsieur le Comte, une lettre que je vous prie de remettre à Sa Majesté, et qui contient copie de celle que j'adresse au Président de l'Assemblée nationale, pour adhérer au serment prêté par chacun de ses membres, dans la séance du 4. Vous ne doutez pas de la satisfaction que j'ai eue, en voyant que le Roy s'était déterminé à ce dont je vous avais prédit, il y a quelque temps, l'heureux et favorable effet. J'espère que cette démarche de sa part, qui montre à la fois tant de vertus et tant de bonté, assurera et hâtera le bonheur de la France et celui du Roy. C'est le vœu de tous les bons ci-

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. R., à Paris, 1800, chez Debraye, libraire, Palais du Tribunat, gallerie de bois.

toyens; c'est bien particulièrement celui que je forme, de préférence à tout autre.

Vous connaissez, monsieur le Comte, les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

L. P. J. d'Orléans.

XXVIII

1790

—

11°. — Lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au roi Louis XVI pour le remercier de la réponse que le Roi avait faite à sa lettre du 14 février[1].

Londres, 12 mars 1790.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, le 28 du mois dernier; celle-ci n'a pour objet que de lui en témoigner ma respectueuse reconnaissance. J'y ai vu, avec une satisfaction bien vraie, que Votre Majesté rendait justice à mes sentimens, et qu'elle en recevait l'hommage avec bonté. Le bonheur et la gloire de Votre Majesté seront toujours, comme ils ont toujours

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans,* publiée par L. C. R., à Paris, 1800, chez Debraye, libraire, Palais du Tribunat, gallerie de bois.

été, l'objet de mes vœux et le mobile de mes actions, et mon plus grand désir sera toujours, comme il a toujours été, de trouver l'occasion d'en donner de nouvelles preuves à Votre Majesté.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté,
très humble, très obéissant,
très fidèle serviteur et sujet,

L. P. J. d'Orléans.

XXIX

1702

—

12°. — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph Duc d'Orléans, à ses deux fils le Duc de Chartres et le Duc de Montpensier[1].

Il se plaint de ne pas avoir de leurs nouvelles, et leur demande s'ils désireraient être élus députés dans la nouvelle Assemblée.

Paris, ce 26 juillet 1792.

Je ne comprends pas pourquoi depuis que je suis à Paris, il ne m'est pas arrivé encore de vos

1. Archives nationales.

nouvelles, il faut qu'il y ait quelque diablerie dans la poste de l'armée. Je n'ai point à vous mander de nouvelles d'ici, mes chers enfants, parce que vous les trouverez toutes, dans les papiers publics. J'ai vu hier ma sœur[1] qui m'a paru fort contente de vous, excepté que vous ne lui envoiez pas des nouvelles de votre sœur, dont elle ne reçoit pas directement; je lui ecrirai pour l'en avertir, mais comme je suis très-capable de l'oublier, ecrivez lui aussi de votre côté, que sa tante se plaint d'elle, à cet égard.

On dit ici, et Mr de Sillery me l'a dit, que Mr de Lukner était invité à ne plus me bien traiter, et même à m'eloigner de son armée. Vous sentez qu'il m'est très-intéressant de savoir à peu près la vérité de ce fait. Emploiez, touts les 2, votre intelligence, pour en savoir ce que vous pourrez, et me le mander.

Je ne serais pas étonné du tout de voir, d'ici à fort peu de temps, une nouvelle assemblée constituante, je crois que, dans ce cas, vous devez désirer d'en être; faites y vos réflexions, car ni vos âges, ni vos principautés françaises ne s'y opposent.

Adieu, chers enfants que j'aime et embrasse de toute mon âme.

1. Mme la Duchesse de Bourbon.

XXX

1792

—

10°. — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, à son fils aîné le Duc de Chartres[1].

Nouvelles sur l'armée. Il demande s'ils veulent se faire élire députés, de choisir Sarreguemines, et parle de l'échauffourée des Marseillais aux Champs-Élysées.

Au Raincy, ce 4 aoust l'an 4[2].

Dans le même moment où je recevais hier votre lettre, mon cher enfant, Mr Laumar, aide de camp de Dumouriez entrait chez moi, pour m'apprendre l'ordre qu'il avait reçu du Mal, sa réponse que vous savez sûrement aussi, et ce que vraisemblablement vous ne savez pas, parceque cela n'est pas fait encore, et que cela ne se fera peut-être pas, quoique le dit Laumar m'ait assuré que cela n'était pas douteux. C'est que l'on donne satisfaction au Mal, en le débarrassant de Dumouriez mais c'est en lui laissant la division qu'il a, et en

1. Archives nationales.

2. Le Raincy avait d'abord été une abbaye de l'ordre de Saint Benoît; elle fut démolie et achetée par Bordier, conseiller d'État, qui avait dépensé des sommes folles, plus de 4 millions, à y construire un beau château. Mme la Duchesse d'Orléans, mère du Régent (la Princesse Palatine) l'avait acheté, et en avait fait sa résidence de prédilection.

lui donnant le comandement en chef, indépendament de La Fayette, Dilon, et du M^al^, depuis Valenciennes, jusques à la mer. Ma lettre a été lue à l'Assemblée, et fait un très-bon effet pour moi, dans Paris. Vous sentez bien que la copie que je vous en ai envoié, est pour la montrer en cas de besoin. J'ai oublié de vous dire de remercier de ma part, le M^al^, des choses honnètes qu'il vous a dit pour moi. Quant au fonds de l'affaire, ma lettre est la seule réponse que j'aie à y faire, il n'y comprendrait rien du tout. Ainsi il ne faut la lui lire, que dans le cas où on lui aurait dit que je m'étais plaint de lui, ou bien si il vous la demandait; en un mot, faites ce que vous jugerez à propos; j'ai confiance en vous comme vous savez. Si j'avais cru possible que la Convention nationalle dont on parle, fut dans le mauvais sens que vous supposez, je vous aurais mandé que c'est une idée des malintentionnés, mais bien au contraire, cette idée n'est venue aux gens qui l'ont conçue à ce que je suppose, que d'après la connaissance qu'ils ont de la façon de penser des Départements, c'est à dire de ce qui composera les assemblées primaires, qui certainement ne changeront rien à ce qu'il y a de bon dans notre Constitution, et corrigeront ce qu'il peut y avoir de mauvais. Voidel pense qu'il vaudrait mieux que vous fussiez choisi ailleurs qu'à Paris, et que, si il vous convenait de l'être, il lui serait fort facil de vous faire choisir

par Sarguemines qui est son pays. Si cela vous convenait, vous n'auriez qu'à lui en ecrire un mot. Dites donc à Antoine[1] qu'il s'explique aussi, pour savoir, si il le veut ou non, personne ne peut le conseiller sur cela ; il faut qu'il se tâte bien lui-même. Comme je n'ecris jamais à son adresse, n'oubliez pas de lui donner mes lettres à lire, parcequ'elles sont toujours pour vous deux.

Étant ici depuis hier, je ne sais pas quel effet l'empoisonnement du pain à Soissons aura produit, je crains bien que cela n'excite encore des troubles. C'est un miracle qu'il n'y en ait pas eu davantage, car les contrerevolutionnaires ont emploié touts les moyens possibles pour cela : jusqu'ici ils ont touts échoués. Le fils de Mr de Meulan qui, je crois, devait epouser Melle de Sercey était un des grenadiers nationaux qui ont été dans cette querelle des Champs-Élisées, avec les Marseillais. Il a eu un coup de sabre sur la main, qui lui fera perdre 3 doigts au moins. On m'a assuré que M. Macrant, garçon de la chambre de la Reine, y avait eu le poignet coupé ; presque touts ceux qui etaient là, étaient de cette espèce. Au surplus, les Marseillais qui devaient partir hier, ou aujourdhui, pour le camp de Soissons, ont déclaré que comme on avait intenté un procès contre quelques uns d'entre eux, comme assassins,

1. Son second fils, le Duc de Montpensier.

ils resteraient touts en ôtage à Paris, jusques après le jugement du procès.

Voilà mes chers enfants toutes les nouvelles que j'ai à vous donner; je vous embrasse, et vous aime de toute mon âme.

XXXI

1792

14e — Extrait d'une lettre de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Duc de Chartres et au Duc de Montpensier, relative à leurs candidatures éventuelles de députés à la Convention [1].

Paris, le 15 août 1792.

..... L'Assemblée a fixé à l'âge de vingt-cinq ans, pour être députés à la Convention nationale. Je crois que les assemblées primaires se conformeront à cette règle; ainsi, je ne prévois pas que vous puissiez en être. Je vais en raisonner avec Voidel. Mandez-moi ce que vous en pensez; et comme il n'y a plus de choix du Roy, et que vous n'aurez plus la même répugnance de vous laisser choisir par la nation, ou ceux qui auront sa con-

1. *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. à Paris, 1800. Chez Debraye, libraire, Palais du Tribunat, gallerie de bois.

fiance, si vous n'êtes pas content des nouveaux arrangemens qui vont se faire dans les armées où vous êtes, mandez-moi ce que vous aimeriez le mieux, pour que je voie à vous le faire avoir.

XXXII

1792

—

15°. — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, au Duc de Chartres et au Duc de Montpensier pour les engager à se présenter à la députation.

Paris, ce 18 août l'an 4.

Je reçois dans l'instant, mon cher enfant, 2 lettres de toi, l'une du 13 l'autre du 14; depuis que je t'ai ecrit, j'ai vu Voidel qui dit qu'il est sûr que tu seras élu à Sarguemines. Il dit t'avoir ecrit à cet sujet; reste à savoir si la Convention une fois assemblée, ratifiera les choix au-dessous de l'âge propposé par l'Assemblée. Il croit que oui, et qu'il faut toujours accepter et venir plaider ta cause ici. J'attends avec impatience des nouvelles des commissaires, et des détails en réponse à ce que je te demande de relatif à tes pro-

1. Archives nationales.

jets, en supposant que tu ne pusses pas être de la Convention, pour me conduire en conséquence.

Adieu je vous embrasse touts les deux de toute mon âme.

On sait que le Duc de Chartres et le Duc de Montpensier avaient déjà refusé très nettement la proposition éventuelle qui leur avait été faite de se faire élire députés, et qu'ils servirent brillamment dans les armées françaises qui repoussaient l'invasion des Prussiens et des Autrichiens, jusqu'au jour où le gouvernement sanguinaire, qui allait faire la terreur en France, donna l'ordre de les arrêter. On a vu plus haut comment le Duc de Chartres parvint à passer la frontière (4 avril 1793), et le Duc de Montpensier fut arrêté à Nice (8 avril 1793), pour être conduit dans les prisons de Marseille où il fut détenu trois ans et demi, avec son frère, le Comte de Beaujolais.

XXXIII

1792

16° — Lettre autographe de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, adressée à son fils aîné le Duc de Chartres, alors lieutenant-général dans l'armée du général Dumouriez [1].

Il exprime ses inquiétudes sur l'absence de sa fille la Princesse Adelaïde.

1. *Iconographie des Contemporains*, par G.-S. Delpech (1832).

Paris, le 17 novembre 1792.

(L'an 1er de la République)

Il me parait que la Convention ne se pretera à entendre aucune réclamation, ni explication au moins pour le moment, de la part des Français ou Françaises, absents de France dans ce moment ci. je vous avoue que j'ai un mortel chagrin de penser que je serai encore bien longtemps sans voir ma fille. Mais je n'ose pas moi-même, d'après la loi rendue contre les émigrés, et qui porte peine de mort, prononcer qu'elle ne l'est pas, et lui en faire courir le risque. Cette idée me tracasse, et me tourmente au point qu'il ne m'est pas possible d'en avoir d'autres. Je ne sais pas encore si elle est en France ou non, et je ne sais pas si je désire ou non qu'elle y soit. Montre ma lettre à Antoine[1] et sois bien sur que je vous cheris toutes les deux bien tendrement.

L'aide de camp Maubrun ne m'a remis vos deux lettres qu'hier matin.

1. Son second fils, le Duc de Montpensier.

TROISIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

I

28 *juillet* 1830.

Rapport autographe signé de M. Odilon-Barrot, adressé de l'Hôtel-de-Ville à M. le général de La Borde, au Palais-Royal. 28 juillet 1830.

Rapport : 2 heures 1/2.

La garde nationale se rassemble difficilement, nous avons fait battre le rappel dans tous les arrondissements. Nous aurons environ 2,000 hommes ce soir à l'Hôtel-de-Ville; ceux qui s'y trouvent sont bien disposés; nous fesons de fortes patrouilles sur les quais et dans les abords de nos faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Un homme qui voulait enfoncer une boutique d'armurier a été arrêté. Nous fesons garder *Notre-*

Dame et *Saint-Gervais* — il importerait que nos communications fussent établies, et que des rapports fussent échangés toutes les heures entre le Palais-Royal, l'Hôtel-de-Ville, et le Luxembourg.

ODILON-BARROT.

Nous avons laissé deux compagnies à la place *Maubuée* où l'ordre est rétabli.

II

29 *juillet* 1830.

Pièce de la main du Duc d'Orléans pour servir de passeport, vue et contresignée par tous les membres de la Commission municipale réunie à l'Hôtel-de-Ville, à Paris, pendant les journées de juillet 1830.

Nous, Louis-Philippe d'Orléans,
Duc d'Orléans, etc., etc.

Voulant envoyer Félix Lerebours, à Joigny, où se trouve actuellement notre fils aîné le Duc de Chartres, nous lui avons expédié nous mêmes la présente que nous avons signée, espérant que toutes les autorités quelconques auxquelles il pourrait être dans le cas de l'exhiber, voudront bien la considérer comme un passeport, l'état actuel des choses ne me permettant pas de lui en

faire expédier un dans les formes ordinaires, et désirant vivement qu'il arrive à Joigny dans le plus court délai.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

A Neuilly-sur-Seine, ce 29 juillet 1830.

Au verso on lit (de l'écriture de M. Horace Sébastiani).

Vu par nous, membres de la Commission municipale qui invitons tous les Gardes Nationaux d'y obtemperer et de lui montrer les égards dus à son haut rang, en l'entourant de confiance.

Paris, le 30 *aout* (sic) 1830.

CASIMIR PÉRIER, AUDRY DE PUIRAVEAU,
HORACE SÉBASTIANI, LOBAU,
Le général Cte GÉRARD.

Vu à 9 heures 3/4 par le maire de Batignolles-Monceaux.

Le maire,
JAIQUE.

III

31 *juillet* 1830.

Le Duc d'Orléans reçut au Palais-Royal le 31 juillet 1830, à neuf heures du matin, les commissaires de la réunion des Députés qui lui présentèrent la résolution

prise la veille par les députés présents à Paris, dont le fac-similé, pris sur la pièce originale, est page 92.

Le Duc d'Orléans dicta alors à son secrétaire, le baron Fain, la pièce suivante, et la signa en présence des commissaires.

Habitants de Paris,

Les Députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale, pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.

Les Chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

La Charte sera désormais une vérité.

Louis-Philippe d'Orléans.

Cette proclamation, dont nous avons aussi un exemplaire imprimé, fut répandue dans Paris, pendant la journée du 31 juillet.

IV

1er *août* 1830.

Lettre autographe signée du Duc de Chartres, fils aîné du Duc d'Orléans, adressée à sa mère, Madame la Duchesse d'Orléans.

Ma chère Maman,

Je ne vous écris qu'un mot, pour vous embrasser de tout mon cœur, vous, ma tante, et tous mes frères et sœurs. Mercredi, probablement, je vous reverrai, et cela me tarde bien. Je suis heureux plus que je ne puis le dire, d'apprendre que vous êtes tous bien. Quel beau mouvement que celui de Paris et de toute la France ! Tout le département de l'Yonne a les couleurs nationales. Le régiment les a prises ce matin. Je me loue bien maintenant d'être revenu ici, après ma tentative pour arriver à Neuilly ; je ne pouvais être mieux qu'à la tête du régiment. C'était là mon véritable poste.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ferdinand d'Orléans.

Joigny, 5 h. du soir, 1er août (1830).

V

4 août 1830.

Rapport du général Pajol au Duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, lorsqu'à la tête de 20,000 hommes il se dirigeait sur Rambouillet où se trouvait la veille le Roi Charles X et la Garde Royale.

Le bruit s'était répandu dans Paris que Charles X avait envoyé soulever la Vendée, et l'agitation des trois journées s'était réveillée dans la capitale. De tous les points de Paris, gardes nationaux et ouvriers se dirigeaient vers les Champs-Élysées; beaucoup étaient sans armes. C'était une cohue moitié grotesque, moitié terrible. Le Gouvernement provisoire avait envoyé l'ordre à toutes les mairies de calmer et de retenir la population. Le duc d'Orléans recommanda vivement au général Pajol, chargé de la direction de ces bandes indisciplinées, de tout faire pour éviter un combat, qui aurait pu dégénérer très vite en une véritable boucherie, car aucun militaire ne se faisait illusion sur le sort qui attendait cette multitude, en face des régiments de la garde royale.

Il y a une heure que j'ai prévenu le ministre de la guerre que le Roi, sa famille et toutes les troupes qui sont avec eux, sont partis de Rambouillet hyer à dix heures du soir, se dirigeant sur Chartres, sûrement ensuite de ma marche.

La Commission les a suivis. Mais comme je n'en ai reçu aucune nouvelle, j'ignore si elle a communiqué avec eux.

A la pointe du jour, j'extrairai de mes troupes les hommes *armés* et *de bonne volonté*, et poursuivrai ma route sur Chartres.

Je n'ai trouvé aucune espèce de ressources, mes troupes sont sans pain et sans organisation, de sorte que je ne puis prendre que les hommes qui sachent souffrir. Enfin je ferai plus que possible pour réussir et satisfaire le Duc d'Orléans.

Le général PAJOL.

A Coignières, à 2 h., ce 4 août (1830).

VI

2 *août* 1830.

Minute de la main de M. Guizot, chargé alors du Ministère de l'Intérieur. Instructions données aux commissaires du nouveau Gouvernement pour veiller à la sûreté du Roi Charles X et assister à son embarquement à Cherbourg.

MM. le maréchal marquis Maison et le duc de Coigny, pairs de France, MM. le colonel Jacqueminot et de Schonen, députés, et M. Odilon-Barrot, avocat à la Cour de cassation, sont chargés de se rendre immédiatement, partout où besoin sera, pour veiller à la sûreté de S. M. le Roi Charles X, et des Princes et Princesses de sa famille, réunis auprès de sa personne, ainsi que de toute leur suite ; et pour les aider et assister

de tout leur pouvoir, jusqu'au port de Cherbourg, où des batimens seront mis à leur disposition.

Paris, ce 2 août 1830.

VII

8 *août* 1830.

Minute de la main de M. Guizot, donnant l'ordre à M. de la Pommeraye, député, de s'adjoindre aux commissaires chargés d'accompagner le Roi Charles X jusqu'au lieu de son embarquement.

M. de la Pommeraye, membre de la Chambre des députés, se rendra immédiatement à Caen, et de là, sur le point où il pourra rejoindre les commissaires chargés d'accompagner S. M. le Roi Charles X et les Princes et Princesses de sa famille jusqu'au lieu où ils doivent s'embarquer. Il s'adjoindra auxdits commissaires jusqu'au terme de leur mission et est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour adresser aux gardes nationales du Calvados, de l'Orne et de la Manche les réquisitions qu'il jugera convenables.

Paris, 8 août 1830.

VIII

Août 1830.

Minute de la main de M. Guizot. Instructions détaillées données aux commissaires qui accompagnaient le Roi Charles X (août 1830).

Messieurs,

S. A. R. a reçu vos deux dépêches d'hier. Elle n'aurait, pour son compte, aucune objection à ce que le Roi Charles X se dirigeât sur Honfleur, dont le rapprochement serait sans doute un avantage. Mais l'embarquement à Honfleur peut offrir beaucoup d'embarras, de dangers mêmes, et S. A. R. ne veut pas que le Roi et sa famille y soient exposés. Tout est prêt à Cherbourg, et l'embarquement y sera prompt et facile. Cependant S. A. R. acquiert de plus en plus la conviction que la lenteur du voyage du Roi Charles X peut avoir pour sa propre sûreté et pour la tranquillité du pays, des inconvénients graves. Il est donc extrêmement important de décider le Roi Charles X à se séparer de son escorte et à prendre la poste pour Cherbourg, où il peut très aisément arriver en deux jours, en passant par Caen. S. A. R. fait partir immédiatement pour cette dernière ville M. de la Pommeraye qui en est le député et y exerce une grande influence; il

est investi, a les pouvoirs nécessaires et toutes les gardes nationales de Caen, Bayeux et lieux voisins sont à sa disposition, il prendra des mesures pour que S. M. puisse non pas coucher à Caen, mais y passer avec plus de sécurité. et se rendra aussitôt à Argentan, pour s'entendre avec vous, messieurs, et accompagner, ainsi que vous, le Roi Charles X jusqu'au lieu de son embarquement. S. A. R. ordonne en même tems au général Raymond, qui est aussi du pays et y est fort accrédité, de se rendre auprès de vous, messieurs, et de se concerter avec vous pour représenter au Roi Charles X la nécessité de prendre le parti que je viens d'indiquer, et l'entretenir des fâcheux résultats que pourrait attirer l'agitation du peuple si elle se prolongeait davantage.

Quant à l'escorte actuelle du Roi Charles X, vous prendrez, au moment où elle se séparera de lui, et de concert avec ces messieurs, toutes les mesures nécessaires pour la diriger sur ces points où elle pourra être licenciée et où la remise des chevaux et des armes devra s'opérer. Les officiers peuvent être tranquilles sur leur grade et leur situation; ils seront traités avec tous les égards qui leur sont dus.

Si le général Raymond avait besoin de quelque argent, S. A. R. vous prie, messieurs, de le mettre à sa disposition.

Quant aux rentes et actions sur la Banque qui

appartiennent à Madame la Dauphine, elles doivent, sans nul doute, lui être restituées. C'est ici une propriété particulière régie par le droit commun.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

IX

Août 1830.

Minute de la réponse de M. Guizot aux Commissaires chargés par le nouveau gouvernement d'accompagner le Roi Charles X et sa famille à Cherbourg. Il recommande d'avoir tous les égards dus au Roi proscrit, et de ne pas mettre la cocarde tricolore devant lui. (Août 1830.)

MM.

Nous recevons votre dépêche d'hier, et nous sommes charmés d'avoir de vos nouvelles; elles nous manquaient absolument depuis plus de trente-six heures, et des bruits fâcheux commençaient à circuler. Le Roi est pleinement satisfait des détails que vous lui donnez sur les mesures auxquelles vous avez décidé le Roi Charles X; plus son voyage s'accélèrera, plus le calme sera prompt à renaître. Vous avez eu raison d'insister pour Cherbourg; c'est là que sont les bâtimens, que tous les préparatifs ont été faits, tout changement auroit pu entraîner des délais et des mé-

prises. Le général Gérard donnera des ordres pour assurer la situation des militaires licenciés qui rejoindront leurs corps. Les paquebots qui vous attendent à Cherbourg ont ordre formel de ne point conduire le Roi à Jersey, s'il le demandait. Des îles si voisines des côtes de France ne pourraient évidemment être pour lui un séjour convenable.

Nous regretterions vivement que vous vous fussiez mépris un moment sur ce que nous vous avons demandé au sujet de la cocarde tricolore. Le Roi a pleine confiance dans votre fermeté aussi bien que dans votre prudence. C'est précisément parce que vous réunissez les qualités si *rares*, parce qu'il était sûr de trouver en vous de dignes représentants de l'honneur français et de ses sentiments personnels, qu'il vous a chargés de cette importante et délicate mission. Vous vous en êtes acquittés de la manière la plus satisfaisante et la plus honorable. Le Roi approuve complètement les motifs qui vous ont déterminés à vous présenter sans cocarde devant le Roi Charles X; vous ne sauriez lui témoigner trop de soins et d'égards; et puisque sur vos représentations il s'est décidé lui-même à mettre, dans son voyage, plus de promptitude, le Roi n'a maintenant d'autre désir que de voir ce voyage continuer et se terminer ainsi qu'il a été réglé.

Le colonel Jacqueminot n'est point parti et ne

partira point pour aller vous rejoindre. Quand le Roi a pensé à vous l'envoyer, il n'avait d'autre but que de vous fournir une nouvelle occasion d'insister fortement auprès du Roi Charles X pour qu'il accélérât sa marche. C'est aussi dans cette intention que toutes nos dépêches officielles ont été rédigées.

Vous trouverez à Cherbourg le général Hulot, qui a les instructions et les forces nécessaires pour faire exécuter le licenciement des gardes du corps.

Agréez, MM., etc.

X

17 *Août* 1830.

Ordre, donné par les Commissaires du nouveau Gouvernement, le maréchal Maison, M. de Schonen et M. Odilon-Barrot, chargés de protéger et de veiller à la sûreté du Roi Charles X et de sa famille. Ils s'adressent au colonel de la gendarmerie à Caen, et lui enjoignent de se rendre à Saint-Lô, avec tous les gendarmes dont il dispose, pour surveiller l'embarquement de Charles X, qui eut lieu le même jour à Cherbourg. (Valognes, 17 août 1830.)

Les Commissaires, délégués par S. M. le Roi des Français, invitent M. le colonel de la légion de gendarmerie résidant à Caen, à se rendre de suite, de sa personne, à Saint-Lô, et d'y diriger

les gendarmes dont il pourra disposer ; il recevra, dans cette ville, des instructions ultérieures.

Fait à Valognes le 17 août 1830, 10 h. du matin.

Le Maréchal de France, Marquis Maison.

de Schonen, Odilon-Barrot.

reçu à 8 heures du soir, le 17.

XI

2 *Août* 1830.

Procès-verbal de l'arrestation à Tours, le 2 août 1830, de M. le comte de Peyronnet, ministre de l'Intérieur, un des signataires des ordonnances de Juillet 1830.

Aujourd'hui deux août mil huit cent trente sur les environs une heure de l'après-midi.

Nous, René Verrier, âgé de soixante passé, garde champêtre de la commune de Saint-Étienne, extra canton de tours faisant notre tournée ordinaire. Étant décoré suivant la loi, passant par la ferme du murier, propriété appartenant au sieur delusy près la Venüs de grand mont route de Bordeaux, je aperçu un étrangé qui m'a suspect, je aussitôt marché après lui et layant acosté, je le sommé aux noms du peuple français et de la loi, de s'arêter, sommation réitérée trois fois, il a obéi

à la troisième sommation. Étant arrêté, je le commandé de faire demie tour à droite, afin de le faire retrograder a tours, aussitôt est arrivé à mon aide le sieur Suzanne m[d] boucher, et une autre individu à moi inconnü, comme nous faisions route pour tours, est arrivé également, deux garde nationnal armés de chaqu'un un fusil, nous garde susdit, lavons mis entre les deux garde armé, et nous lavons cond'huit a la poste aux chevaux, ou était sa voiture arrêtée, apprès lui a voir fait plusieures questions, il n'a fait au cune réponse que davouer que la voiture lui appartenait, et que la populace l'effrayée, craignant d'être mutilé, je lui ai dit qu'il ne crégné rien, vu qu'il nétait pas connü. que si on lui portait quelque coups, que ma personne les recevrait pour lui, mais sil était coupable tems pire, sil neletait pas, tems mieux. dapprès tous les renseignements prie. il a été reconnu pour être lex ministre de l'intérieur nomé peyronnét ; alors je me suis adressé aux poste des gardes nationaux, en leur disant je fait mon devoir. faitte le votre, aussitôt toute la populace a crié Vive legarde champêtre Vive le vieux troupier Vive le père Verrier et ont mie une cocarde aux trois couleurs à mon chapeau.

moi en merétirant je crié Vive la france, et tous les bravent qui la défande, et je signé

VERRIER.

pour copie conforme remie à M. Lepréfet.

N[ta]. — Voila trente cinq ans que je sert ma patrie, douze ans dans les armées, comprie trois années dans les prisons dans gleterre, cinq ans dans la taxe d'entretient des grande routtes, et dix huit ans garde champêtre,

j'observe sette première arestation adonné éveille atoute la garde nationale pour les autres ministres en déroutte

---

XII

1835

Pièce de vers autographe signée de M. le comte de Peyronnet, Ministre de l'Intérieur du Roi Charles X et signataire des ordonnances de Juillet 1830; vers faits au château de Ham, où il était encore détenu en 1835.

Réponse à M. Antonia M...

Non, leur haine est sans fin; non, la haine est leur joie;
Non, *l'avare acheron ne lâche point sa proie.*

Elle eût osé, leur haine, impie et sans remord,
Perpétuer pour moi, la douleur et la mort.
Mais le Ciel irrité, trompa leur folle envie,
Dans cette lente mort, je goûte encor la vie.
J'aime, et des nobles cœurs je suis peut-être aimé;
Je prie, et Dieu descend dans mon âme ravie;
J'écoute, et des beaux vers je suis toujours charmé.

Toujours, quand ta voix pure apporte à mon oreille,
Ces chants religieux que t'apprit la pitié,
Dans ma tour solitaire aussitôt se réveille,
Et la joie ignorée, et l'espoir oublié.

Je m'enivre d'orgueil au doux bruit de ta lyre;
Je crois, nouveau Saül, sortir d'un long délire,
Et tranquille, achevant mon douloureux chemin,
Tout bas, j'enseigne aussi ma voix faible à redire :
Cessons enfant de le maudire,
Le présent n'est qu'un jour..... l'avenir est demain!

DE PEYRONNET.

Château de Ham, 6 septembre 1835.

XIII

1830

Lettre autographe signée de la princesse de Polignac, femme du président du Conseil des ministres, principal auteur et signataire des ordonnances de Juillet 1830, au moment où la Chambre des Pairs allait juger les ministres du Roi Charles X. La lettre est adressée au baron Pasquier.

Ce 14 décembre 1830.

Monsieur le Baron,

Je viens d'arriver de la campagne pour voir Monsieur de Polignac, après en avoir été privée aussi longtems, j'espère que vous aurez l'extrême obligeance de m'envoyer une autorisation pour être admise au Luxembourg, et que vous voudrez bien l'adresser chez le duc de Guiche, où je l'enverrai chercher.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma haute considération.

LA PRINCESSE DE POLIGNAC.

QUATRIÈME PARTIE

LETTRES OU DOCUMENTS AUTOGRAPHES INÉDITS
DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE
1793—1847

1814

Lettre du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, adressée à l'abbé de Montesquiou, ministre et secrétaire d'État, pour réclamer la recherche et la remise d'une croix de Saint-Louis que portait feu le Duc d'Orléans son père, des médailles enlevées au Palais-Royal, et une statue en marbre blanc d'Henri IV [1].

Palais-Royal, 20 octobre 1814.

Monsieur l'Abbé,

On m'assure qu'il doit se trouver dans un petit sac, aux Médailles du Roi, 310 médailles de petit bronze, desquelles six sont de M le Duc d'Or-

1. Archives nationales.

léans, Régent de France. Elles ont été tirées du Palais-Royal, où elles étaient sous le séquestre, en même tems qu'une croix de St-Louis, qui était celle de feu mon père, et que l'on croit devoir être restée aussi dans le sac qui contient ces médailles. Vous me ferez un véritable plaisir, si vous pouvez me faire rendre cette croix de St-Louis, et ces faibles restes de la richesse numismatique que nous possédions autrefois. On me dit savoir qu'ils n'ont pas été réunis à la collection dont l'abbé Barthelemy avait soin, et qui est maintenant sous la direction de M l'abbé Gosselin ; et je mentionne cette circonstance parce qu'elle peut vous faciliter de me rendre le service que j'espère de votre obligeance accoutumée pour moi.

Recevez, mon cher abbé, l'assurance bien vraie de tous les sentimens avec lesquels je vous suis parfaitement attaché.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Permettés moi, mon cher abbé, d'ajouter à la demande ci-dessus, une autre demande qui me tient bien à cœur, et dont je crois vous avoir déjà parlé dans les premiers jours de mon arrivée à Paris, au mois de mai dernier ; c'est d'une statue en marbre blanc d'Henri IV, par Prieur, dont il s'agit. Cette statue fut seule exceptée de la vente de St-Cloud, par mon grand-père, qui la fit trans-

porter de la gallerie de St-Cloud, où elle était entre les deux fenêtres du bout. Elle est maintenant au Depôt des Monumens français aux Petits Augustins, et vous ne trouverés sûrement pas extraordinaire, que j'ajoute qu'il y a peu d'objets que je désire autant recouvrer que celui-là.

1817

Lettre autographe signée du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, adressée au directeur général des douanes, à Paris, en 1817. Sur ses bagages venant d'Angleterre et retenus en douane.

Neuilly, ce 27 mai 1817.

J'avais déjà donné, Monsieur, les ordres les plus précis, et même les plus sévères, pour que mes bagages, venant d'Angleterre, fussent examinés chez moi, par ceux que j'en ai chargés, de la manière la plus stricte, et que si on y trouvait des objets de spéculation commerciale, ils vous fussent remis à l'instant, et je tiendrai la main à ce que cela soit exécuté.

Quant à l'assertion que des collis, ou autres effets, avaient été, ou devaient être débarqués à Neuilly, je puis vous assurer qu'elle est de toute

fausseté. Rien absolument n'a été débarqué à Neuilly, et ma femme et ma sœur ont consenti à retarder de quelques jours la jouissance de leurs effets, qu'elles attendent avec impatience, afin que tout fut porté au Palais-Royal, et que, selon mes ordres, rien ne fut ouvert jusqu'à ce que tout y fut réuni.

Au reste, Monsieur, je ne puis que vous remercier de la communication que vous m'avés faite, et elle est en même tems pour moi une preuve de la vigilance avec laquelle vous remplissés vos importantes fonctions, et de votre obligeance pour moi.

Recevez, monsieur, l'assurance de tous mes sentiments.

Louis-Philippe d'Orléans.

Lettre de M. Dupin aîné au chevalier de Broval, secrétaire des commandements du Duc d'Orléans. Au Palais-Royal, ce 10 novembre, sans autre date; sans doute sous le gouvernement de la Restauration.

Monsieur le chevalier,

J'ai reçu la note ci-jointe, que j'ai promis de faire mettre sous les yeux de Monseigneur. Si, comme j'ai lieu de le croire, le fait qu'on y rappelle est vrai, je ne doute

pas que S. A. R. ne s'estime heureux de pouvoir faire quelque chose pour la fille d'une pauvre femme qui aurait eu le bonheur de lui offrir asile.

Votre bien affectionné,

Dupin aîné.

Le Duc d'Orléans a écrit au-dessous, la page suivante :

« Non, le fait n'est pas vrai, et même il ne peut pas l'être, attendu : 1° Que je n'ai pas été à Valenciennes en 1793. La dernière fois que j'y ai été, avant mon retour en France, était dans les premiers jours de décembre 1792[1]; 2° Je n'ai pas pu être sauvé à Valenciennes, attendu que je ne m'y suis jamais trouvé en position périlleuse, et qu'en fait, je n'y ai pas couru de dangers.

1. C'est peu auparavant, que le général Dumouriez, commandant en chef l'armée du Nord, rendait compte dans la lettre suivante, à Pache, ministre de la guerre, de la victoire remportée le 6 novembre sur les Autrichiens a Jemmapes.

Mons, 7 novembre 1792.

« ... A midy précise, toute l'infanterie se mit en un clin d'œil en colonne de bataillon, et se porta avec la plus grande rapidité, et la plus grande allégresse, vers les retranchements de l'ennemi, pas une tête de colonne ne resta en arrière; le premier étage de redoutes fût d'abord emporté avec la plus grande vivacité, mais bientôt les obstacles se multipliant, le centre courut des dangers, et je vis de la cavalerie ennemie prête à entrer dans la plaine, pour charger les colonnes par leur flanc; j'y envoyai le lieutenant-général Egalité [1], qui par sa valeur froide, rallia très vite les colonnes, et les mena au second étage de redoutes...

« ... Cette journée à jamais mémorable, couvre la nation française d'une gloire immortelle. Il n'est pas un bataillon, ni un escadron, il n'est pas un individu dans l'armée qui ne se soit battu et de très près... [2] ».

1. Il appelait ainsi le duc de Chartres.
2. Archives nationales.

Je me ressouviens que lorsque je fus à Valenciennes, au mois de mars 1815, j'allai voir la maison que j'y habitais, lorsque j'étais le commandant de cette place. Quoique j'eusse fait demander la permission d'entrer, mon arrivée avec le maréchal et tout notre etat-major fit une telle frayeur à la maîtresse de la maison. que je la trouvai en syncopes dans son fauteuil, où on lui administrait des flacons, des sels, et je ne sais pas quoi. Il fut impossible, au moins dans le moment, de la rassurer et de lui faire comprendre que je n'avais eu d'autre objet que celui de revoir une maison que j'avais habitée dans ma jeunesse. Si, ce que j'ignore, cette dame était Mme Roland, nul doute que ce ne soit là l'origine de la fable contenue dans la lettre ci-jointe, car sa tête, au moins la tête de la dame propriétaire de mon ancienne maison, a certainement été bouleversée par ma visite en 1815. Ce qui me fait pourtant douter que Mme Roland soit cette dame, c'est que la maison dont je parle (celle que j'ai habitée) n'est point sur la place, mais dans une rue peu large, qui conduit à la citadelle, dont cette maison est très rapprochée. Il ne peut donc être question de *droit* ou de *titre* à l'intérêt, de la part de Mme Fiérard, mais cela n'exclut pas d'autres considérations, et nous en causerons avec M. Dupin. »

1822

—

Minute d'une lettre autographe du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, à M. Étienne Jouy, pour le remercier de l'envoi de sa tragédie de *Sylla*, et le féliciter sur son succès [1].

J'ai reçu, monsieur, avec un plaisir infini et votre lettre et votre tragédie de *Sylla*. Je l'avais déjà admirée en assistant à la première représentation, et j'ai joui doublement de votre succès, en me rappelant le tems où j'ai été à portée de vous voir souvent.

Je vous remercie beaucoup de ne l'avoir pas oublié non plus, et je vous renouvelle de tout mon cœur l'assurance des sentiments que je conserverai toujours pour vous.

Ce 20 janvier 1822.

1822

—

Minute d'une lettre autographe (incomplète) du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, au général Dumou-

1. La tragédie d'Étienne Jouy, *Sylla*, avait été représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 27 décembre 1821 (au bénéfice du sociétaire Saint-Fal). Elle eut un grand succès, surtout à cause de Talma qui jouait *Sylla*, et qui s'était fait, dans ce rôle, la tête de Napoléon.

riez, relativement à ses *Mémoires* dont il allait faire paraître une nouvelle édition.

Neuilly, ce 11 septembre 1822.

Je reçois, mon cher général, le reste de votre excellent travail que j'admire infiniment. J'espère qu'il contribuera essentiellement à votre gloire et, à ce titre, j'en jouis doublement ; je vais donc donner cours à ce travail, comme vous le désirés, en le faisant transmettre à votre éditeur, mais je vous avoue que je retarde ses trois dernières feuilles, 35, 37 et 39, parce que je pense que vous ferés mieux de ne pas vous laisser arrêter par des égards particuliers. dans l'explication que vous donnés des motifs et de l'objet de votre conduite à l'époque du dix août. Ma mémoire est bonne, et elle me dit que les uns et les autres valaient mieux que ce que je trouve dans la notice. Par conséquent, si j'étais à votre place, je commencerais, comme vous le faites, avec une grande générosité. à rendre justice à votre voisin, à ses motifs, à ses vues, à son caractère personnel, etc..... rien de mieux que tout cela, mais quant à aller jusqu'à dire que, s'il vous en avait prié poliment, au lieu de vous en donner un ordre sec. qu'il n'avait pas le droit de vous donner, vous vous seriés joint à lui et vous auriés fait ce qu'il faisait, je trouve que c'est beaucoup trop, que

c'est vous ravaler sans motif, autant que l'exhausser sans cause. Ne faites pas la censure de ce qu'il a fait, cela doit être, mais dites ce qu'il était, et ce que vous dites même en partie, que sa tentative ne pouvait pas réussir, qu'il faisait bien de la faire, tant pour le motif honorable qui l'animait, que parce qu'il était perdu dans tous les cas, et devait périr ou fuir, que vous, au contraire, vous pouviés rester, que vous l'avés fait, tant pour, avant tout, défendre la France contre l'invasion étrangère, qui plombait sur elle, que pour rester en mesure de combattre ensuite l'anarchie, et le reste, selon moi, s'enmanchera mieux sur ce cadre que sur celui de ces trois feuilles que je garde par conséquent, jusqu'à ce que vous m'ayés répondu [1].

Deux autres observations importantes : l'une, ne dites pas que Brunswick répondit : Que L. 16 périsse! l'autre, que la faction montagnarde a voulu que vous soyés battu à Nerwinde.

. . . .

1829

Minute autographe de la lettre de S. A. R. le Duc d'Orléans à S. M. le Roi Charles X, sur la préséance des Ambassadeurs. Neuilly, le 10 juin 1829.

1. Il est probable que la personne à laquelle il est fait allusion est le général de Lafayette.

Sire,

Le Roi m'ayant ordonné de mettre par écrit ce qui s'est passé relativement aux ambassadeurs, pendant le voyage que je viens de faire en Angleterre, j'ai l'honneur d'en rendre le compte suivant à Votre Majesté.

Je suis arrivé à Londres, dans la soirée du vendredi 15 mai. Le samedi 16 dans la matinée, les deux ambassadeurs de Russie et d'Autriche, prince de Lieven et prince Esterhazy sont arrivés chez moi presqu'en même temps, et m'ont fait la première visite. Je les ai reçus et je la leur ai rendue le lendemain. Ils m'ont invité à dîner, et j'ai accepté leur invitation.

Le dimanche 17 mai, le Roi d'Angleterre ayant fait l'honneur à mon fils et à moi de nous inviter à dîner *sans cérémonie,* nous nous sommes rendus *en frac* à Saint-James, où le Prince Esterhazy est venu aussi. J'ai su que le Roi avait pareillement invité le prince de Lieven à dîner ce jour-là, mais qu'il s'en était excusé.

Au moment de passer dans la salle à manger, le Roi m'appela et me dit de lui donner le bras. Le duc de Cumberland, le seul des princes anglais qui se trouvât à ce dîner où il n'y avait point de dames, fit passer mon fils, et le prince Esterhazy ne passa qu'après eux.

Le prince Esterhazy me dit qu'il était fâché

que son collègue le prince de Lieven ne fut pas venu, parce qu'il espérait qu'ils auraient laissé dormir les difficultés de rang pendant mon séjour à Londres, mais qu'il ne pouvait pas se séparer de son collègue, et qu'à son grand regret il devrait s'excuser de paraître aux dîners où nous serions invités pendant notre séjour à Londres, afin de nous rendre par son absence tout ce que lui permettaient ses instructions et les ordres de sa cour. Je l'en remerciai, et je lui dis que cela me convenait d'autant mieux, que de mon côté je ne pouvais pas reconnaître que les ambassadeurs dussent avoir le pas sur nous, et que par conséquent je ne le leur céderais jamais.

En effet, ces deux ambassadeurs se sont constamment excusés de tous les dîners auxquels nous avons été invités, et ils se sont réciproquement abstenus de paraître l'un chez l'autre, dans les deux dîners qu'ils nous ont donnés, quoique les ambassadrices y ayent été.

Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à me parler de ces difficultés, et me fit l'honneur de me dire qu'il trouvait le système récemment adopté à cet égard, à la fois inconvenant et impolitique, que lorsqu'il avait eu connaissance de ce qui avait avait été convenu sur ce point au congrès de Laybach, il en avait été fâché, qu'il avait dit que c'était vouloir assimiler les ambassadeurs aux souverains, ce qui ne valait rien, que jamais les

ambassadeurs n'avaient été reçus dans aucun pays avec les mêmes honneurs que les souverains eux-mêmes, qu'on ne devait donc pas leur attribuer les mêmes préséances que celles dont jouissaient et devaient jouir les souverains, qu'il avait dit, dès le début, qu'on ne pourrait pas soutenir le système adopté à Laybach, et qu'en effet, on n'avait pas tardé à le modifier, parce qu'on avait reconnu qu'il était inexécutable dans la pratique, que lors de cette modification, qu'il avait encore dit qu'il était insuffisant d'accorder la préséance aux Princes voyageurs, seulement, quand ils seraient fils et frères de Roi, qu'il fallait la donner également à tous les Princes qui avaient le pas dans leurs propres cours, sur les ambassadeurs accrédités près de leurs souverains respectifs, parce qu'il était juste et convenable que les Princes qui voyagaient retrouvassent dans les cours des souverains qu'ils visitaient, les mêmes honneurs et les mêmes avantages que ceux dont ils jouissaient chez eux.

Le Roi d'Angleterre voulut bien me dire à cette occasion qu'il avait toujours regardée comme impolitique la distinction de titre que le feu Roi Louis XVIII avait maintenue envers les branches cadettes de sa Maison, et dont Votre Majesté nous a relevés à son avènement au trône, en nous accordant le titre d'Altesse Royale, et qu'aussitôt que lui-même en avait eu le pouvoir, il s'était

empressé de faire disparaître cette distinction dans sa propre famille, en donnant le titre d'Altesse Royale au Duc de Gloucester et à la Princesse sa sœur. Qu'il ne concevait pas pourquoi on l'avait ressuscitée en ne donnant la préséance sur les ambassadeurs qu'à ceux des Princes voyageurs qui se trouveraient être fils ou frères de Roi, et non indistinctement à tous ceux qui portent le titre d'Altesse Royale et qui jouissent de la préséance dans leurs propres cours. Qu'il croit qu'il est de l'intérêt des souverains de régler la préséance sur cette base, et qu'il est persuadé que tant des souverains que même le public de tous les pays, éprouvent une telle répugnance à voir des particuliers investis d'une fonction ou d'un rang temporaire, prétendre au pas sur des Princes qui tiennent leur rang de leur naissance et de leur droit éventuel à porter une couronne, qu'il est à la fois nécessaire, facile, de faire *attribuer aux Princes voyageurs la même préséance dans les cours étrangères que celle dont ils jouissent dans leurs cours respectives*, et le Roi d'Angleterre m'a spécialement chargé de dire de sa part à Votre Majesté, que si Elle voulait s'entendre avec Lui sur ce point, et en écrire à l'Empereur d'Autriche, à qui le Roi d'Angleterre en écrirait pareillement, il n'avait aucun doute que la chose ne fut arrangée immédiatement.

Le duc de Wellington m'a parlé de cette

affaire absolument dans le même sens. Il m'a dit que lorsque pour la première fois il avait été question, à Laybach, de donner la préséance aux ambassadeurs résidents, sur les Princes voyageurs généralement, il avait dit que cela ne valait rien, que ce n'était que créer des difficultés et des occasions de tracasseries sans avantages pour personne, et avec désagrément pour tous, parce qu'on ne viendrait jamais à bout de faire passer les ambassadeurs devant les Princes, et que c'était inexécutable, que dès lors il avait prédit cela aux ambassadeurs, et qu'il leur avait dit que tout ce qui en résulterait, c'est qu'ils seraient obligés de rester chez eux, et de se mettre, m'a-t-il dit, volontairement *à Coventry,* quand il arriverait des Princes voyageurs, et c'est, a-t-il ajouté, ce qu'ils se trouvent obligés de faire ici, à l'occasion de votre présence à Londres. C'est aussi, m'a-t-il dit encore, ce qui serait arrivé à Paris, quand le Prince de Salerne y est venu il y a trois ans, si je n'avais pas alors élevé ma voix sur cela dans notre cabinet, où nous avons décidé que M. Canning écrirait à lord Granville de faire la première visite au Prince de Salerne, et de lui céder le pas partout où il le rencontrerait; mais alors on s'est arrêté, je ne sais pourquoi, à dire que ce ne serait qu'aux Princes, fils ou frères de Roi, que les ambassadeurs cèderaient le pas, lorsque ces Princes visiteraient les cours étrangères, et j'ai dit encore,

continuait le duc de Wellington *you stop too short* il faut dire *à tous les Princes qui ont le titre d'Altesse Royale, et qui jouissent dans leurs propres cours du pas sur les ambassadeurs qui peuvent y être accrédités*. Le duc de Wellington a ajouté que tout cela avait été si peu réfléchi et si mal combiné, qu'on n'avait pas pensé à la position plus que gauche dans laquelle on mettait l'ambassadeur du Souverain à la famille duquel le Prince voyageur se trouvait appartenir, puisque les ambassadeurs prenant rang entr'eux, par l'ancienneté de leur réception dans chaque cour, il devait en résulter précisément ce qui était arrivé pour le Prince de Salerne à Paris, où l'ambassadeur de Naples disait avec raison, je ne peux pas plus passer devant le Prince de Salerne, que laisser passer devant moi les quatre ambassadeurs de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et d'Espagne, qui sont mes cadets à la cour de France, et voilà toutes les préséances brouillées et rendues inexécutables, par la simple force des choses, à moins que les Princes ou les ambassadeurs ne s'abstiennent de paraître, ce qui ne peut être dans l'intention d'aucun souverain, ni agréable à persone.

Aussi, le duc de Wellington ne met pas en doute que ce système ne doive être réformé, et il m'a dit, et m'a autorisé à dire de sa part à Votre Majesté qu'il était prêt à y concourir, et qu'il croyait désirable que cela se fît sans délai, pour mettre

un terme à tous ces embarras et en prévenir de nouveaux.

Il ne me reste plus, Sire, qu'à supplier Votre Majesté de nous donner à cet égard son puissant appui, ainsi que Vous l'avez déjà fait, en nous accordant le titre d'Altesse Royale, pour qu'une nouvelle modification du système de Laybach nous préserve désormais des désagréments qui pourraient en résulter pour nous, lorsque nous visitons des cours étrangères.

Que Votre Majesté daigne agréer, avec sa bonté ordinaire, l'hommage de mon profond respect et de mon dévouement,

Sire

de V. M.

très humble, très
obéissant, et très fidèle
serviteur et sujet.

Neuilly, ce 10 juin 1829.

1829

—

Note de la Reine Marie-Amélie, alors Duchesse d'Orléans, au mois de juin 1829.

« Extrait d'une lettre de mon mari au Roi « d'Angleterre. »

« L'affaire de notre rang avec les ambassa- « deurs dans les cours étrangères n'est toujours « pas terminée. Le Roi a daigné m'en témoigner « quelques regrets, en m'assurant qu'elle le serait « bientôt. Il m'a dit que c'était le changement de « ministres et la permutation du duc de Laval, de « Vienne à Londres, qui avait occasionné ce « retard. Il a ajouté qu'il avait chargé son nouvel « ambassadeur à Vienne, M. de Rayneval, de s'en « occuper, et le prince de Polignac que j'ai vu ce « matin, m'a dit qu'il lui avait donné les ordres « du Roi à cet égard, qui sont d'arranger *que les « Princes qui ont le titre d'Altesse Royale, et qui « ont le pas sur les ambassadeurs dans leurs cours « respectives, le conservent de la même manière « dans les cours étrangères*. Le Roi croit que dans « cette forme, cela n'éprouvera ni difficultés, ni « ne présentera d'inconvénient à personne. Je « recommande toujours cette affaire aux bons « offices de Votre Majesté, lorsqu'Elle sera dans « le cas de s'en occuper, ainsi qu'elle a daigné « m'en donner l'assurance, avec sa bonté et sa « grâce ordinaire. »

Note autographe du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, relative aux titres et qualifications à échanger avec les princes étrangers (sans date).

A l'époque où il était question de la préséance des princes sur les ambassadeurs, en France et à l'étranger, et où le Duc d'Orléans avait adressé au Roi Charles X la lettre précédente, nous trouvons une note (sans date) d'un secrétaire, adressée à M. Oudard, secrétaire des commandements du Duc d'Orléans.

Elle est ainsi conçue :

« J'ai entendu par protocole l'adresse en subscription, et le titre donné au duc d'York, dans l'intérieur et le courant de la lettre. M. le baron de Saint-Jacques compte sur l'obligeance de M. Oudard.

Son très humble et très obéissant serviteur ».

DUGUEST.

Ce mercredi.

Sur cette note, S. A. R. le Duc d'Orléans a écrit de sa main :

Le Duc d'York m'ayant toujours écrit *Monsieur* en vedette, j'ai suivi ce mode avec lui par réciprocité, quoique la plupart des autres princes anglais, et notamment le Roi Georges IV étant Prince de Galles, m'écrivissent *Monseigneur* en vedette, ce que je leur rendais comme de raison. J'ai suivi la même marche pour l'adresse donnant du *Monsieur* ou du *Monseigneur*, selon ce qu'on m'avait donné. Dans la conversation, le duc d'York et tous les princes anglais sans exception, m'appelaient toujours *Monseigneur*, ce que M. le Duc de Bourbon

a lui-même éprouvé bien des fois, et je le leur ren dais constamment. Au bas de mes lettres je mettais : Votre très affectionné serviteur et cousin, et toujours l'Altesse Royale, comme de raison.

1830

—

Lettres du Roi Louis-Philippe, alors Duc d'Orléans, au colonel de Rumigny, son aide de camp (juillet 1830).

Pendant les journées de juillet, alors que les députés présents à Paris disposaient du Duc d'Orléans, resté à Neuilly au milieu de sa famille, ce prince non seulement à l'approche des événements, n'avait eu aucun rapport avec les hommes engagés à un titre quelconque dans le mouvement; mais il avait si peu prévu ce qui allait arriver, que de tous les officiers de sa maison, il n'avait alors près de lui qu'un seul aide de camp, M. de Berthois. Les quatre autres, MM. Atthalin, de Rumigny, d'Houdetot, et de La Rochefoucauld, étaient en congé dans leurs départements. Les lettres ci-dessous montrent combien le Duc d'Orléans était éloigné de prévoir le coup d'État, et de quels soins était occupé, le jour même où se signaient les ordonnances, celui à qui les ordonnances devaient donner un trône.

« Son fils aîné, M. le duc de Chartres, était à Joigny, à la tête du 1er régiment de hussards, dont il était colonel. Il y a plus : tous les préparatifs étaient faits pour le séjour d'été au château d'Eu, où la famille d'Orléans devait se rendre sous quelques jours, et où le marquis de Strada, commandant les écuries, avait déjà emmené les

chevaux. Enfin c'est le 30 juillet au matin, c'est-à-dire lorsqu'il n'y avait plus rien à craindre de Saint-Cloud, où l'abattement avait succédé à la fièvre, que le Duc quitta secrètement Neuilly pour le Raincy, afin de n'être pas à la merci des Parisiens. Il ne voulait pas plus, il l'avait dit, subir les violences du peuple, que celles de la cour, et s'il ne croyait pas pouvoir longtemps se dispenser de paraître, il entendait du moins rester libre de ne le faire que quand il le jugerait opportun.

Il n'y a donc eu, chez le Duc d'Orléans, ni prévision de la catastrophe qui allait mettre la monarchie en péril, ni dispositions combinées pour la conduire à un dénouement prémédité, ni concert avec les hommes qui eurent une part d'influence sur les événements. Le Duc d'Orléans laissa faire une révolution qu'il ne lui avait pas été donné de prévenir, et qu'il aurait d'ailleurs vainement essayé d'empêcher. Trop convaincu de son bon droit pour la combattre, trop rapproché du trône pour vouloir la seconder, il s'abstint [1]. »

M. Guizot l'a dit avec raison : Le Duc d'Orléans était décidé à n'être ni conspirateur ni victime. Et l'éminent homme d'État ajoute : « Je demeure convaincu que s'il eut dépendu de lui de consolider définitivement la Restauration, il eût, sans hésiter pour lui-même et pour sa famille, comme pour la France, préféré la sécurité de cet avenir, aux perspectives qu'une révolution nouvelle pouvait lui ouvrir. » . . . .

Un peu plus loin, M. Guizot dont on a lu plus haut les curieuses dépêches, pour protéger l'embarquement du Roi Charles X, s'exprime ainsi : « J'éprouvai le 17 août, en apprenant que Charles X s'était embarqué la veille à

1 *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier, Roi des Français*, 1830. — 1848, par Victor de Nouvion. Tome Ier, pages 229, 494 et suiv.

Cherbourg, sous les yeux d'une foule silencieuse et respectueuse, un véritable sentiment de délivrance ; et le billet que m'écrivit à l'instant même le Roi Louis-Philippe, commençait par cette phrase : « Enfin voici des dépêches de nos commissaires qui me soulagent le cœur !... Émotion vraie, quoiqu'en puissent penser les esprits vulgaires; le Roi Louis-Philippe à ce moment, redoutait quelque tragique catastrophe, bien plus qu'il ne craignait un rival [1] ».

Paris, ce mardi 6 juillet 1830.

Je vous fais mon compliment bien sincère sur ce que vous n'êtes pas élu, et je viens d'en faire autant à Atthalin qui est dans le même cas, avec cette différence pourtant, que les élections du grand collège de Colmar sont en sens inverse de celles d'Amiens. J'espère qu'Atthalin me reviendra bientôt, mais je lui mande de ne pas se presser, puisque avec l'inéligible d'Houdetot, je suis bien pourvu et rien ne presse.

J'espère donc que quand vous aurez rempli vos fonctions de grand électeur, c'est-à-dire, d'électeur du grand collège, vous ferez votre tournée pour moi dans mes meilleures possessions de Bretagne, pour laquelle Oudard me dit qu'il vient de vous écrire quatre pages. Si vous voulez d'autres renseignements, vous me l'écrirez.

Je pense que vous viendrez me rejoindre à Eu,

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps*, par M. Guizot, tome II, pages 14 et 39.

où je me rendrai aussitôt après avoir rempli le devoir (peu important mais indispensable), de suivre le Roi à l'ouverture de la Chambre, le 3 août.

Chartres y sera aussi, mais j'ai demandé hier, et obtenu l'agrément du Roi, pour qu'il aille dans quelques jours à Joigny faire une visite à son régiment, et *houssarder* un peu, ce qui est toujours bon pour former la jeunesse.

Au mois de septembre, nous irons à Randan. Le prince de Salerne est parti hier à minuit, et aujourd'hui je vais m'établir à Neuilly, où je suis très pressé de ramener ma femme, que le départ des siens a jetée dans la tristesse.

Paris, 11 juillet 1830, dimanche.

C'est en attendant l'heure de partir pour le *Te Deum,* auquel nous allons assister pour remercier le Tout-Puissant de la victoire d'Alger, que je vous écris, pour vous dire d'abord que j'ai reçu votre dernière lettre de Laval, et que j'ai recommandé qu'on vous expédie de suite un étui contenant les cartes de la Bretagne que vous me demandez.

J'espère que vous me ferez bonne besogne dans cette tournée, et que vous ne vous presserez pas, quoique pour me trouver à Eu vous n'aurez pas de temps à perdre, puisque je compte partir le

4 ou le 5 d'août, et y passer le mois, pour revenir ici passer huit ou dix jours, et m'en aller ensuite à Randan pour un autre mois, ce qui nous mènera probablement au 15 d'octobre ou environ, car vous savez que ma sœur est toujours pressée de partir pour Randan, mais qu'elle l'est peu de le quitter. Au reste, je partage ce désir, pour avancer mes bucoliques, auxquelles je me serais attelé de nouveau dès aujourd'hui, sans le *Te Deum;* j'espère que ce sera pour demain. D'Houdetot vient de me dire qu'une affaire grave, dont la conclusion importait à son avenir, le portait à me demander de ne pas aller à Eu, et j'y ai consenti bien vite, conjecturant ce dont il s'agit, et d'autant plus que Berthois est déjà de retour, et qu'Atthalin le sera avant la fin du mois.

Ainsi, je ne vois pas que ceci doive vous empêcher d'aller en Bretagne, ni rien changer à vos projets.

S'il survenait du nouveau, et que je crusse avoir besoin de vous, je vous le manderais.

Berthois est enchanté de votre habitation de Laval.

Je reviens du *Te Deum*, à 5 heures trois quarts, je pars pour Neuilly, et je vous embrasse de tout mon cœur.

Neuilly, dimanche 25 juillet 1830.

C'est au moment de partir pour Saint-Leu où mes princesses auront la satisfaction d'assister au début du comte de Lowenhielm dans le rôle de Tony, que je vous remercie de la lettre que j'ai reçue de vous hier au sein de mon Conseil. J'ai soulagé M. Badouix que j'avais un peu serré, en lui apprenant que son paquet était arrivé à Laval le 20, et que vous seriez à Nantes. Croyez-moi, vive la chaleur! vous vous en trouverez bien en route, quoi qu'on en dise, mais je vois que vous n'arriverez à Eu que tard. Au reste, nous serons charmés d'y voir aussi votre chère moitié, si cela vous convient de l'y amener. J'espère bien entamer un peu le mois de septembre à Eu, mais c'est chatouilleux, pour ne pas arriver trop tard à Randan.

Cela dépendra aussi du temps, car mon objet serait de prolonger les bains de mer, dont les enfants ont un vrai besoin, Nemours surtout, qui par suite d'un nouvel arrangement universitaire de la distribution des prix, remise au 30 août au lieu du 15, va se trouver retenu tout seul à Paris jusqu'au 18, en tête à tête avec Larnac. *Il caso è triste*, mais sans remède. Cela dérange tous les papas et toutes les mamans de Paris, et je ne conçois pas à qui cela peut convenir. — Toutes nos santés sont trop bonnes.

Voilà une lettre de Chartres pour vous. Je crains qu'il ne danse un peu trop, mais cela va bien à Joigny.

Atthalin n'est pas arrivé, et ne vient que tout à la fin du mois, mais j'espère l'avoir pour Eu, ce que je présume que Berthois désire vivement, car il porte le collier depuis le départ de d'Houdetot sur les ailes de l'amour, c'est-à-dire depuis quinze jours, et je vais le mener à Dreux, en tiers avec Fontaine. Ce pauvre Jules est souffrant. Je vous embrasse, et il me tarde de savoir comment vous trouvez mes possessions bretonnes [1].

1830

—

Le Roi Louis-Philippe se fit remettre un extrait de l'ordonnance du Roi Louis XVI en date du 17 mars 1788, sur la hiérarchie et les nominations des emplois militaires, afin d'y prendre ce qui lui paraissait utile à mettre dans la nouvelle Constitution de la France.

Au titre 14 :

Des maréchaux de France, le Roi modifia ainsi l'article 1er, qui, avec le préambule, est entièrement de la main de Louis-Philippe :

1 Ces trois lettres sont extraites de l'*Histoire du Règne de Louis-Philippe Ier, Roi des Français*, 1830-1848, par Victor de Nouvion. Tome Ier, pages 494, 495 et 496.

Sa Majesté, voulant assurer à cette honorable et éminente dignité, la considération, l'éclat et les honneurs dont elle a toujours été entourée, a décidé que le nombre des maréchaux de France sera limité à douze.

Article 1er. — Le nombre des maréchaux de France continuera à être limité à douze. Néanmoins, ce nombre pourra être excédé momentanément, lorsque des services importants ou de grandes actions de guerre, détermineront Sa Majesté à conférer cette éminente dignité à ceux qui l'auraient ainsi méritée, mais à la paix, les nominations ultérieures devront être suspendues, jusqu'à ce que le nombre des maréchaux de France soit de nouveau réduit au-dessous de douze.

Titre 15 : *Des Princes du sang*, lorsqu'ils serviront dans les armées.

Article 1er. — Lorsque les Princes du sang serviront dans les armées, le brevet de maréchal de camp leur sera expédié, après la première campagne qu'ils y auront faite, et celui de lieutenant-général après la seconde.

Ils prendront rang ensuite, parmi les lieutenants-généraux à dater du brevet de ce grade.

1831

—

Lettre autographe du Roi Louis-Philippe sur l'émeute de mai 1831 qui fut réprimée avec les pompes à incendie du général Jacqueminot, et sur la situation en Allemagne à cette époque.

Saint-Cloud, ce mardi soir, 9 mai 1831,
à 11 heures.

Comme vous ne m'avés rien fait dire ce soir de l'état de Paris, j'en conclus que tout est tranquille et fini. Si cela se renouvellait demain, je vous prie de m'en faire instruire, afin que je sois toujours au fait de ce qui s'y passe, comme si j'étais au Palais-Royal. Un Russe, que le général Pozzo di Borgo m'a présenté ce soir, m'a dit qu'il avait assisté aux sommations qui avaient été faites à l'attroupement sur la place Vendôme, entre quatre et cinq heures, et ensuite au jeu des pompes qui l'ont dispersé. Il paraît, d'après ce qu'il m'a dit, que ce nouveau moyen de répression a été d'un grand effet. Mon fils m'a fait part de la visite qu'il vous a faite, et je lui ai témoigné que j'en étais fort satisfait.

Dans les dépêches que je renvoye au général Sébastiani, il y en a deux qui ont fixé mon attention et que je recommande à la vôtre. L'une est

celle de Francfort, sur l'arrestation de M. de Pontécoulant et sa conduite à travers les États de la Confédération germanique. L'autre est celle de Rumigny n° 144, dont les détails peuvent être inexacts, mais qui indique un état de désunion entre la Prusse et l'Autriche, qui mérite de notre part une sérieuse attention. Ce sont de nouvelles preuves de la bonté du système politique adopté par mon gouvernement, et de nouvelles raisons pour le suivre d'un pas ferme et assuré. Je ne sais si je me trompe, mais je doute que l'état de l'Allemagne puisse continuer longtemps tel qu'il est. Les détails qui nous viennent de toutes parts, sur ce qui se passe en Hesse, à Brunswick, en Bavière, dans le Nassau, en Saxe, enfin partout, me semblent l'indiquer d'une manière frappante. Il est absurde, en face d'un état de choses semblable, de vouloir nous entretenir de la crainte que les puissances, ou aucune d'elles, ayent seulement la pensée de vouloir nous attaquer. Nous avons fait bien des progrès depuis neuf mois, et je ne doute pas que nous n'en fassions bien d'autres, en persistant dans le sage et honorable système que nous avons adopté.

Bon soir.

On m'a dit que M. de La Fayette avait été maltraité dans les discours du festin d'hier au soir,

et que Cavaignac avait dit en parlant de lui qu'il n'était plus *qu'un homme du jutse milieu!* C'est aller sur mes brisées.

1831

—

Lettre autographe signée du baron Fain, chef du cabinet du Roi Louis-Philippe.

Lettre accompagnée d'une note autographe du Roi, relative à des tableaux du Salon de 1831, qui devront être achetés pour le Musée du Louvre.

Cabinet
du Roi
—

Mon cher Camarade,

Le Roi me charge de vous envoyer un supplément aux notes qu'il vous a données ce matin, pour des tableaux de l'Exposition. Ajoutez donc à vos notes, *le Jugement de Galilée*, par Triquety, n° 2009 du livre.

Saint-Cloud, 3 heures après-midi 1831.
Mille amitiés
Le Bon Fain.

A cette lettre est jointe la liste suivante, de la main du Roi, des tableaux que le Roi Louis-Philippe faisait acheter pour le Musée.

480. (Decaisne). *Portrait du Duc d'Orléans en pied.*
2613. *Faust.* Schœffer aîné (A)
2614. *Marguerite.* —
20. *Paysanne* —
H. Vernet, d'Horace Vernet (doit être achetée.)
2083. *La Confession d'un Brigand* (Horace (Vernet[1].)
1800. (Léopold Robert). *Une Femme Napolitaine.*
Le même.
Les Moissonneurs (n'a pas encore de numéro.)
1002. (Gué). *Notre-Dame-du-Puy en Auvergne.*
1003. Le même. *Cabanes aux Monts d'Or.*
Je crois 982 de Granet, je n'en suis pas sûr.

1831

—

Minute autographe d'une lettre du Roi Louis-Philippe adressée au Président du Conseil, M. Casimir Périer, relativement au maréchal Lobau. 20 novembre 1831.

Il semblerait que le Roi, dans cette lettre, fait allusion

1. Note de la main du Roi.

Il y a un autre tableau d'Horace Vernet qui est, je crois, le pendant de celui-là; il est beau, et il serait bon de le joindre à l'autre.

à la déception éprouvée par le maréchal Lobau, nommé, à la fin de décembre 1830, commandant en chef de la Garde nationale de Paris, en remplacement du général de Lafayette. Le maréchal Lobau s'attendait à être compris dans les trente-six nouveaux Pairs de France nommés par l'ordonnance royale de ce jour, et il n'en faisait pas partie.

Dimanche à midi, 20 novembre 1831.

Je viens de voir le Maréchal Lobau, mon cher Président, et il était très-irrité, cependant j'espère qu'après ma conversation, il est plus disposé à voir la chose sous son vrai point de vue. J'y ai fait de mon mieux. Il sera bien fait que vous alliés le voir, mais je crois qu'il faut que je vous aye vu auparavant.

Bonjour, mon cher Président.

1831

—

Note autographe du Roi Louis-Philippe au moment de l'élection d'un Prince au trône de Belgique.

NOTE SUR LE PROTOCOLE N° 20

Le Gouvernement français n'a pas manifesté l'intention d'exercer le droit d'intervention armée,

dans le cas de l'élection du duc de Leuchtenberg. Il s'est borné à déclarer qu'il regarderait cette élection comme un acte d'hostilité envers la France, et il n'a jamais expliqué comment il repousserait cet acte d'hostilité, dans le cas où il aurait été commis. Mais il est certain qu'il y en avait diverses manières, et il est probable même que celui d'une guerre d'invasion n'aurait pas été adopté par la France. En outre, il paraît nécessaire de faire observer que si la France ne reconnaît pas le droit d'un État voisin d'intervenir à main armée, pour changer la forme du Gouvernement, ou pour soutenir celle qui y est établie, elle n'a jamais contesté à aucun État indépendant, le droit de faire la guerre à un autre, ce qui est fort différent.

1831

—

Lettre du Roi Louis-Philippe au maréchal Soult, en mission pour réprimer l'insurrection de Lyon[1].

Paris, ce 29 novembre 1831, à 2 heures du soir.

J'ai reçu, mon cher maréchal, votre lettre datée de Macon le 27, et j'y réponds à la hâte. Toutes

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps*, par M. Guizot. Tome II, pages 505 et 506.

vos dispositions me paraissent excellentes, et telles qu'on pouvait les attendre de vous. J'en dis autant de tout ce que vous me demandez. Déjà vous devez avoir reçu les ordonnances que vous demandiez, tant pour le licenciement des divers gardes nationales de Lyon et de ses faubourgs, que pour la mobilisation des gardes nationales des départements voisins, avec la faculté de les en faire sortir.

Ainsi, vous êtes pourvu de tous ces moyens. Quant à la mise de la ville de Lyon, en état de siège, la question me paraît mériter un mûr examen et j'ai convoqué le Conseil pour ce soir à huit heures et demie, afin qu'elle y soit bien discutée avant de me former une opinion et de prendre un parti. Je n'arrêterai donc aucune opinion finale avant ce soir, mais ma disposition actuelle est d'espérer que cette mesure ne sera pas nécessaire. Je crois que le seul cas où elle le serait est celui où l'entrée dans Lyon serait refusée aux troupes, ou que cette entrée ne serait accordée qu'avec des conditions. Alors, il faudrait nécessairement cerner, bloquer, attaquer, et par conséquent l'état de siège deviendrait un fait qu'on devrait déclarer. Mais si au contraire, comme je l'espère et comme je le crois, et surtout comme je le désire vivement, les portes de la ville de Lyon s'ouvrent sans coup férir et sans conditions, et que les troupes y rentrent sans que nous ayons

à déplorer une nouvelle effusion de notre précieux sang français, alors la mesure de la mise en état de siège me paraît superflue, et je craindrais que, malgré la douceur que vous apporteriez dans son exécution, il en résultât des alarmes et des irritations dangereuses. Le grand point, le point culminant de notre affaire, c'est d'entrer dans Lyon sans coup férir et sans conditions. Tout sera, si ce n'est fini, au moins sûr de bien finir, quand cela sera effectué. Sans doute, il faudra le désarmement, et les mesures nécessaires pour l'opérer. Il faudra de la sévérité, surtout pour ces compagnies du génie et autres militaires qui ont quitté leurs drapeaux et sont restés à Lyon; mais vous savez pourtant que, quand je dis *sévérité,* ce n'est pas *d'exécutions* que je veux parler, et ce n'est pas à vous que j'ai besoin de le dire. Je suis bien sûr de votre modération sur tout; et elle est toujours nécessaire dans le succès, car alors les conseils violents arrivent de toutes parts, et surtout de ceux qui se tenaient à l'écart pendant la lutte. La bonne politique est d'être sage sans faiblesse et ferme sans violence.

Vous connaissez toute mon amitié pour vous.

1832

—

Minute autographe d'une lettre du Roi Louis-Philippe adressée au président du Conseil des Ministres, M. Casimir Périer, à propos du projet de loi sur la Caisse de Vétérance.

Vendredi matin, 23 mars 1832.

Mon cher Président, je voudrais bien que vous pussiés présenter plutôt que plus tard à la Chambre le projet de loi sur la Caisse de Vétérance, d'autant plus qu'après la résolution adoptée hier par les Pairs, il me semble opportun que le Conseil se fixe sur le projet de loi relatif à l'ancienne Liste Civile, afin qu'il pût être présenté à la fin de la semaine prochaine.

Il me paraît désirable que ces tristes questions soient résolues dans le cours de la session. Je serai bien aise d'en causer avec vous ce matin, ou ce soir, quand vous en aurés le tems.

Bonjour, cher Président.

M. Barthe desire avoir promptement un conseil pour statuer sur l'affaire de M. de Coislin.

1832

—

Note écrite en 1833 sous la dictée du Roi Louis-Philippe rectifiant la conversation célèbre du Roi, avec MM. Laffitte, Arago, et Odilon-Barrot, députés, venus au Palais-Royal pour lui offrir leurs conseils, après l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, lors des obsèques du général Lamarque.

Saint-Cloud, 24 août 1833.

Je n'avais pas encore lu le récit de ma conversation du 6 Juin avec MM. Laffitte, Arago et Odilon-Barrot, telle qu'elle est rapportée dans le livre de M. Pépin, intitulé : *Deux ans de règne*. Je viens de la lire, et les traits généraux m'en paraissent assez exacts, mais je vois avec regret dans les réponses qui me sont attribuées, quelques expressions dont je ne me suis sûrement pas servi, et quelques idées qui ne sont pas tout à fait les miennes.

La question de M. Odilon-Barrot est, je crois, assez exactement posée, mais ma réponse a été différente. Je crois avoir répondu à peu près en ces termes :

Le Roi

« L'honneur national! je ne m'attendais pas « à des reproches sur ce point. Je crois l'avoir « soutenu toute ma vie et en toute occasion; et

« je ne vois pas comment on pourrait spécifier
« contre mon Gouvernement l'accusation de n'en
« avoir pas constamment et énergiquement main-
« tenu la dignité. Mais la jeunesse veut de la
« gloire, dites-vous, et moi aussi, j'en veux pour
« elle et pour la France, mais je ne veux pas
« sacrifier à cette honorable ambition, la paix et
« le repos de la France, la tranquillité de l'Eu-
« rope, la conservation de l'ordre social et le
« bonheur de l'espèce humaine. Je crains, Mon-
« sieur Barrot, que les têtes exaltées dont vous
« me parlez, ne voulussent avant tout, que la
« France allumât un incendie général en Eu-
« rope, et que ce soit pour l'avoir empêché que
« j'ai encouru leur disgrâce. Mais je n'achèterai
« point leurs faveurs en déviant de la ligne que
« me tracent ma conscience et ma manière d'en-
« tendre mes devoirs. Je suis fidèle à mes enga-
« gements, et ce ne sera jamais en m'écartant
« de ce qu'ils me prescrivent, que je rechercherai
« la popularité ou l'approbation de qui que ce
« soit. »

M. Odilon-Barrot.

« Nous ne devons pas taire à V. M. qu'il existe
« une désaffection dont nous voudrions voir
« arrêter les progrès, et c'est un des objets qui
« nous a déterminés à nous rendre auprès de
« vous. Nous craignons que vous ne vous fassiez

« illusion sur l'étendue du mal. Nous croyons
« qu'il est bien grand. »

LE ROI.

« Je ne partage pas cette opinion. Je crois que
« la masse de la nation est dégoûtée des diatribes
« de certains journaux, et qu'elle est peu disposée
« à ajouter foi à des insinuations calomnieuses,
« dont l'absurdité devient chaque jour plus
« frappante. »

M. ODILON-BARROT.

« Ah! sire, ne vous trompez pas à cet égard.
« Il y a un mécontentement qui résulte de ce
« qu'on a mieux aimé continuer la Restauration
« que fonder le Gouvernement de Juillet sur une
« base nouvelle, c'est-à-dire toute nationale. »

LE ROI.

« C'est précisément sur ce point, que je ne
« crains pas l'analyse la plus minutieuse de ma
« conduite personnelle, ou de la marche de mon
« Gouvernement. J'ai toujours été national. Je
« n'ai jamais été avide de pouvoir; je n'ai jamais
« cherché à en obtenir par des voies tortueuses
« ou illégales; et vous, Messieurs, vous qui me
« connaissez, vous savez si j'ai convoité le trône,
« et si mon acceptation a été dictée par d'autres
« motifs que ceux de répondre à l'appel de la

« nation et de la préserver des maux auxquels « mon refus aurait pu l'exposer. Assurément la « manière dont je suis monté sur le trône, et je « le dis avec confiance, celle dont je l'ai occupé, « diffèrent assez de la restauration, pour que j'aie « le droit de m'étonner de l'analogie qu'on vou- « drait y trouver. »

M. ODILON-BARROT.

« Oui, sire; Mais cependant on a trouvé qu'on « avait usé de trop de ménagements à l'égard du « parti déchû... »

Je ne pousserai pas plus loin cette rectification pour laquelle le tems me manque. Je veux seulement dire encore, que jamais je n'ai dit qu'il était plus facile de gouverner avec le *bon plaisir* qu'avec la liberté. D'abord, je ne le pense pas, et ensuite je suis certain que je n'ai pas parlé de *bon plaisir*. Je n'ai pas parlé davantage de l'*avenir de ma famille* et je n'ai pas dit que *je méprisais la couronne*, etc.

1833

—

Lettre autographe du Roi Louis-Philippe à M. Casimir Delavigne après la première représentation à la Comédie-Française de sa tragédie : *Les Enfants d'Édouard.* 18 mai 1833 et réponse de Casimir Delavigne au Roi :

Neuilly, samedi soir à minuit, 18 mai 1833.

J'apprends avec grand plaisir, mon cher Casimir, le succès de votre pièce, et je ne veux pas me coucher sans vous en avoir fait mon compliment. Vous savés combien j'ai toujours joui de ceux que vous avés si souvent obtenus, mais je jouis doublement de celui-ci, et je vous en félicite de tout mon cœur. Il vous vaudra une bonne nuit, et à moi aussi.

Bon soir.

Casimir Delavigne répondit au Roi, la lettre suivante :

Sire,

Votre lettre m'a touché jusqu'au fond de l'âme. Permettez-moi d'aller à Neuilly dans la journée, vous remercier d'un succès que je vous dois doublement. Je me sens le besoin d'épancher auprès de vous, tous les sentiments d'un cœur plein de joie et de reconnaissance.

Casimir Delavigne.

1834

Note autographe du Roi Louis-Philippe sur une phrase à insérer dans le Discours du Trône en 1834.

Dépêche de Londres du 25 juillet 1834.

Phrase proposée par M. de Talleyrand, pour être insérée dans le Discours d'ouverture (de la session) par suite d'une conversation avec lord Palmerston qui a ensuite demandé une modification.

« L'Angleterre pense avec nous, que le but du « Traité du 22 avril n'est pas atteint, et dans ce « moment-ci les quatre Puissances signataires de « ce Traité s'occupent à fixer les mesures qui « doivent être prises, dans les circonstances ac- « tuelles.

1834

—

Minute autographe de la lettre adressée par le Roi Louis-Philippe au marquis de Barbé-Marbois, premier président à la Cour des Comptes, qui venait de prendre sa retraite, et auquel il envoie son portrait.

4 avril 1834.

Mon cher Premier Président,

Je veux vous exprimer moi-même, au moment où vous allés enfin jouir de ce repos que vous avés si bien mérité, mais que vous avés si peu

connu dans le cours de votre longue et honorable carrière, combien j'apprécie vos travaux, vos services et votre caractère. Je vous ai suivi dans le cours de cette proscription que je partageais avec vous dans une autre partie de l'Amérique, et lorsque j'ai encore partagé avec vous le bonheur de revoir la patrie, l'intérêt que vous m'inspiriés s'est accru par l'accord des sentimens que nous avons manifestés l'un et l'autre pendant le peu d'instants où j'ai siégé avec vous, à la Chambre des Pairs.

Permettez moi donc, mon cher Premier Président de consacrer ces souvenirs, en vous offrant mon portrait, et en vous priant de le recevoir comme un gage de tous les sentimens que je vous porte, et que je vous conserverai toujours.

Votre affectionné,

Louis-Philippe.

1835

—

Lettre du Roi Louis-Philippe au maréchal..... (sans doute Mortier, duc de Trévise) probablement à la suite de la démission du Cabinet, le 20 février 1835.

(Sans date).

Le Cabinet fut reconstitué le 12 mars 1835: (Ministère de Broglie — Thiers — Guizot).

L'amiral de Rigny fut nommé Ministre sans portefeuille. Le maréchal Maison désigné comme Ministre de la Guerre était ambassadeur à Londres, et l'intérim fut confié à l'amiral de Rigny.

La lettre paraît donc avoir été adressée au maréchal Mortier, au moment de la constitution de ce Ministère. Le Roi ne voulait pas donner de publicité à cette lettre, parce que le Ministère du 18 novembre 1834 avait eu pour cause de sa chute, l'insuffisance et les fautes répétées du maréchal Mortier.

Mon cher Maréchal, la crise ministérielle est enfin terminée, et il me reste à remplir envers vous le triste, et pour moi bien pénible devoir, de vous informer que j'ai accepté votre démission dans la forme ordinaire, qui est malheureusement la seule que je puisse employer ; j'aurais voulu pouvoir manifester d'une manière éclatante, combien j'apprécie le noble dévouement avec lequel vous avez surmonté votre répugnance à entrer au ministère, pour me tirer d'un des plus grands embarras, que j'aie éprouvés dans ma vie, et pour m'aider à préserver la France des maux qui pouvaient en résulter. J'aurais voulu aussi rendre un juste témoignage à votre honorable conduite, et aux sentiments dont vous m'avez donné tant de preuves pendant votre ministère. J'aurais encore voulu vous dire avec quel zèle, avec quelle exactitude, vous avez rempli vos

fonctions ministérielles, en sacrifiant sans relâche vos habitudes et vos goûts, pour accomplir les devoirs dont vous aviez accepté le fardeau. Mais ce que je ne peux pas dire avec autant de publicité que je le voudrais, vous pouvez être sûr que mon cœur en est trop pénétré pour que la voix ne trouve pas moyen d'être entendue, et elle le sera. On connaîtra, de même, tous les sentiments que je vous porte, et on saura que mon amitié pour vous ne finira qu'avec ma vie.

C'est le maréchal Maison que j'appelle à vous remplacer à la Guerre. Je ne sais s'il acceptera. En attendant l'amiral de Rigny que j'ai nommé, comme j'avais fait pour le général Sebastiani, ministre sans portefeuille, sera chargé de l'intérim, comme il l'a déjà été. Venez me voir le plutôt que vous pourrez, mon cher Maréchal, il me tarde de vous embrasser.

1836

—

Minute d'une lettre autographe du Roi Louis-Philippe, au maréchal..... (sans doute Clauzel); sans date, très probablement en 1836. Relative au départ, pour l'Afrique, du Duc de Nemours.

Mon cher Maréchal,

L'année dernière à pareille époque, je vous annonçais que mon fils aîné partait pour l'Afrique, et qu'il voulait s'associer aux fatigues et aux dangers de l'expédition[1] que vous alliés entreprendre avec les braves troupes qui sont sous vos ordres. Aujourd'hui mon second fils, le Duc de Nemours, réclame de moi le même avantage, et je le lui accorde avec d'autant plus de plaisir, que c'est une preuve de plus de l'affection que je porte à l'armée, et du désir de mes enfans de s'identifier partout à sa fortune et à sa gloire.

Je suis bien aise, mon cher Maréchal que ce soit auprès de vous, et sous vos ordres, que mon fils fasse cette campagne. Vous veillerés sur lui, comme vous avez veillé sur son frère, et ce sera un nouveau titre à tous les sentimens que vous me connaissés déjà pour vous. Je vous en renouvelle l'assurance bien sincère, mon cher Maréchal.

Votre affectionné,

LOUIS PHILIPPE.

1. L'expédition de Mascara.

1836

—

Minute autographe de la lettre du Roi Louis-Philippe à Ferdinand Ier, empereur d'Autriche; après l'attentat d'Alibaud (25 juin 1836), qui, avec une canne-fusil, avait tiré sur le Roi sortant en voiture du Palais des Tuileries.

Neuilly, 12 juillet 1836.

Mon très-cher Frère et Neveu

Je reçois avec une vive sensibilité la lettre que Votre Majesté m'a adressée de Schœnbrun le 4 juillet, et je m'empresse de vous témoigner combien je suis touché de tous vos sentimens pour moi. Je rends grâces à la Divine Providence, qui en continuant de protéger mes jours, m'a épargné cette fois la douleur d'avoir à regretter autant de victimes. Ainsi que vous l'aviez prévu, ce déplorable attentat a excité une indignation générale dans toutes les classes de la nation, et les témoignages d'affection dont j'ai été entouré de toutes parts, m'ont procuré de bien douces consolations. La manifestation de ces sentimens achèvera de décourager les coupables manœuvres de ceux qui veulent renverser tous les Thrônes, et bouleverser l'ordre social. Elle facilitera le

succès de la grande tâche à laquelle ma vie est consacrée, celle de préserver la France du fléau de l'anarchie, et d'assurer le maintien de la paix générale.

J'ai été charmé que mes deux fils ayant eu l'occasion de voir Votre Majesté et de s'entretenir avec Elle. Je le serais bien plus, si la suite de son voyage pouvait l'amener en France. Vous savés, Sire, combien je l'ai toujours désiré, et que je serais bien heureux, ainsi que tous les miens, de vous recevoir à Paris.

Je vous renouvelle l'assurance bien sincère des sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels je suis,

de Votre Majesté

le Bon Frère et affectionné Oncle,

Louis Philippe.

1836

—

Lettre de la Princesse Caroline Bonaparte, sœur de Napoléon Ier, femme de Murat, roi de Naples de 1808 à 1815, adressée au Roi Louis-Philippe et signée Comtesse de Lipona, nom qu'elle avait adopté.

Elle demande au Roi d'appuyer ses réclamations auprès du Gouvernement français.

Paris, le 10 octobre 1836.

Sire,

Dès mon arrivée à Paris, j'éprouvai le besoin de vous exprimer ma reconnaissance, et trop malade alors pour en offrir personnellement le témoignage à Votre Majesté, je priai M. le général Sebastiani d'être auprès d'elle mon interprète, quoiqu'il m'ait été impossible de le revoir avant son départ pour Londres, j'espère qu'il aura rempli la commission dont je l'avais chargé.

De grands malheurs m'ont frappée, et je me résignerais encore à ma mauvaise fortune, si elle ne me ravissait la consolation d'adoucir le sort de mes enfans. Votre cœur, Sire, comprendra celui d'une mère. Mes inquiétudes à cet égard cesseraient, si nos réclamations, qui vous ont été soumises, étaient accueillies par Votre Majesté.

Des objections, je ne l'ignore pas, ont été élevées dans vos conseils ; mais les jurisconsultes

les plus éclairés assurent que la discussion les ferait disparaître, et que nos droits sont evidens. Sans m'arrêter aux subtilités de la controverse, je m'adresse à Votre Majesté seule, qui est à mes yeux un tribunal de conscience et d'équité. Je la prie de se faire rendre compte du mémoire que je joins à ma lettre, et je mets toute ma confiance dans les déterminations que sa noble loyauté lui inspirera. Ne serait-il pas possible d'entrer dans une voie de conciliation et de transaction, pour faire cesser à toujours nos justes plaintes?

J'aime à espérer, Sire, que vous porterés sur cette affaire, l'intérêt dont vous m'avés donné une preuve à laquelle j'attache tant de prix. Il me sera doux de vous devoir la tranquillité de ma vie.

Je prie Votre Majesté d'agréer les sentimens profonds de gratitude dont je suis pénétrée, et de croire d'avance à ceux que portera dans mon âme un acte de justice si nécessaire à ma famille.

COMTESSE DE LIPONA.

Minute de la réponse du Roi Louis-Philippe à la princesse Caroline Bonaparte, comtesse de Lipona.

Madame,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, la lettre que vous m'avez ecrite de Paris, le 10 octobre. Je

suis bien sensible à la confiance que vous me témoignez; je vous en remercie, et je désire qu'il soit en mon pouvoir d'y répondre, en vous donnant une nouvelle preuve des dispositions où je suis pour vous, et pour vos enfans. Lorsque j'ai pu vous rouvrir les portes de la France, je l'ai fait, Madame, avec empressement; et je souhaite vivement que votre séjour ici soit favorable au rétablissement de votre santé, comme à vos intérêts de fortune. J'écris à mon ministre des finances, de faire examiner avec toute l'attention, et toute la bienveillance sur laquelle vous pouvés compter de ma part, le mémoire que vous m'avés adressé. Je désire que cet examen consacre vos droits, et rien ne me serait plus agréable que de pouvoir accueillir vos réclamations.

Croyés, Madame, à la sincérité de tous les sentimens que vous m'inspirés.

Louis Philippe.

De Neuilly le
Octobre 1836.

à Madame la Comtesse de Lipona.

1838

—

Minute de la main du baron Fain, de l'ordonnance royale de..... 1838 ordonnant la présentation du projet de loi en faveur de la princesse Caroline Bonaparte, sœur de Napoléon Ier, veuve du roi de Naples Murat, et ayant pris le nom de comtesse de Lipona.

LOUIS PHILIPPE,

Roi des Français

A tous présens et à venir, Salut.

Nous avons ordonné et ordonnons que le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en notre nom, à la Chambre des Députés par notre Ministre Secretaire d'Etat au Departement des Finances, que nous chargeons d'en exposer les motifs, et d'en soutenir la discussion.

Article 1er

Il est accordé à Madame la Comtesse de Lipona une pension annuelle et viagère de cent mille francs.

Cette pension sera incessible et insaisissable; et inscrite sur le Grand Livre de la Dette publique, avec jouissance du premier janvier mil huit cent trente huit.

Article 2

La moitié de la dite pension sera reversible par égales portions sur les enfants de Madame la Comtesse de Lipona, existant à l'époque de son décès.

Fait au Palais des Tuileries, le
mil huit cent trente huit.

Par le Roi,

Le Ministre Secretaire d'Etat au
Département des Finances.

1838

—

Minute de la main du baron Fain, chef du Cabinet du Roi, de sa lettre au général comte du Rosnel, aide de camp du Roi Louis-Philippe, et ancien aide de camp de Napoléon, pour lui annoncer la signature, par le Roi, de la loi accordant cent mille francs de rente à la princesse Caroline Bonaparte, Comtesse de Lipona.

Tuileries, juin 1838.

Cabinet
du Roi.

—

Affaire de Madame
de Lipona.

Des Tuileries, le... juin 1838.

Monsieur le Comte

Le Roi vient de sanctionner la loi qui accorde une pension de cent mille francs à Madame la Comtesse de Lipona. Sa Majesté a voulu que je visse de mes yeux sur la table du Conseil, cette loi signée, et que je vous en fisse part, au moment même où la signature est encore fraîche. A vous maintenant, mon Général, à transmettre cet avis à Madame de Lipona. Le Roi vous en a reservé le plaisir.

Veuillez agréer, etc.

1836

—

Lettre du Roi Louis-Philippe (sans date) adressée à M. Pascalis, au moment où l'on travaillait à la restauration du Palais de Versailles, achevée en 1837.

Ce vendredi soir.

Je serais bien aise qu'au lieu de mettre sur la chaise une carte de France, qui est déjà suffisamment indiquée sur le globe, M. Couder y pla-

çat une carte des Grisons, ce qui serait une sorte d'indication du lieu de la scène. Je vous en envoye une d'une autre forme, il est vrai que la longuignole du Golphe de Gascogne, et qu'il trouvera peut être trop bariolée; mais elle a pourtant un double mérite, c'est que je l'ai achetée sur la montagne de San Bernardin dans le cours du voyage très-pénible que je fis à pieds dans les montagnes des Grisons, avant de professer dans le collège de Reichenau[1], et que j'ai souvent examiné cette même carte dans la salle d'étude, dont M. Couder vient de faire un si joli tableau. On y trouve les anciens écussons des Ligues des Grisons, et leurs bannières. Si M. Couder veut s'en servir, laissés la lui jusqu'à vendredi, mais recommandés lui d'en avoir le plus grand soin, car je suis fort attaché à cette vieille carte, et je serais désolé qu'elle fut perdue, ou seulement tachée. Je vous la recommande vivement.

1837

Notes de la main du Roi Louis-Philippe pour indiquer certaines modifications que Sa Majesté croit devoir être

1. 1793-1794.

adoptées dans la rédaction des articles de la nouvelle loi municipale du 18 juillet 1837.

. . . .

Article 6. — Au lieu de dire : *Au nom et sous l'autorité du Gouvernement du Roi*,

Je mettrais

Au nom du Roi et sous l'autorité du Gouvernement.

Je crois que ce serait plus correct.

Art. 30, — Je crois qu'il serait utile d'insérer dans cet article une clause autorisant *les plus forts contribuables à se faire représenter dans ces réunions par un fondé de pouvoirs.*

Cette faculté *quelquefois accordée*, *plus souvent refusée*, est nécessaire pour la conservation des droits des propriétaires absens ou non residans, et de ceux qui ont des propriétés, non seulement dans diverses communes, mais dans plusieurs départemens, aussi bien que pour les femmes et les mineurs, dont l'impossibilité où ils sont d'être représentés, compromet les intérêts, et souvent très gravement.

Art. 33. — Il serait à propos d'ajouter ici, *une clause* ou un *article séparé*, qui interdit formellement aux conseils municipaux de se réunir ensemble, *sous quelque prétexte que ce soit*, et de prendre des délibérations en commun.

Art. 38. — Cette faculté de poursuivre les

actions de la commune, accordée à chaque habitant indistinctement, me paraît une innovation du plus grand danger, et j'avoue que je ne la crois ni désirée, ni réclamée par personne.

Art. 42.— Je retrancherais le mot *intenter* et je substituerais le mot *défendre* à celui de *soutenir*. Sans doute, le maire doit être investi du droit de *défendre contre toute action au possessoire, sans attendre l'autorisation supérieure*, mais *intenter* et *soutenir* me paraît autre chose que *défendre*, et je pense que la nécessité de l'autorisation supérieure pour *intenter et soutenir*, c'est-à-dire *pour entamer des procès*, doit être maintenu.

1837

—

Minute de la lettre du Roi Louis-Philippe (avec corrections de la main du Roi), adressée à l'Archevêque de Paris pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Constantine (octobre 1837).

Monsieur l'Archevêque de Paris

Constantine est en notre pouvoir. L'armée d'Afrique vient de se couvrir de gloire. Voulant toujours reporter à Dieu les succès de nos armes,

je desire qu'un *Te Deum* en actions de grâces, soit célébré dans toutes les eglises de Paris

Votre affectionné,

Louis Philippe.

Trianon le

1840

—

Minute d'une lettre avec corrections autographes de la main du Roi Louis-Philippe, à S. A. R. la duchesse de Leuchtenberg, princesse de Bavière, relative au retour des cendres de Napoléon. Neuilly, le 30 mai 1840.

Madame ma Cousine,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez ecrite de Munich, et je vous en remercie vivement. Je suis heureux qu'il m'ait été réservé de rendre à la terre de France, les restes de celui qui ajouta tant de gloire à nos fastes, et d'entourer le tombeau de l'Empereur Napoléon, de tous les honneurs que lui devait notre commune patrie. Je m'applaudis, Madame, d'avoir obtenu votre suffrage, et d'avoir reçu de V. A. R. l'assurance que le Prince votre Epoux aurait partagé les sentimens que vous venez de me temoigner d'une manière qui m'a profondément touché.

Je suis bien sensible à vos félicitations sur le mariage de mon fils, le Duc de Nemours. La Reine, ma sœur, et ma fille, ne le sont pas moins à votre souvenir, et à celui de Madame la Princesse Théodelinde. Soyez assuré, Madame, que je fais les vœux les plus sincères pour votre bonheur. Veuillez recevoir l'expression de la parfaite estime et de l'inviolable affection avec lesquelles je suis

Madame ma Cousine,

de Votre Altesse Royale

le très-affectionné Cousin,

Louis Philippe.

Neuilly
le 30 mai 1840.

1840

—

Minute autographe d'une lettre du Roi Louis-Philippe (probablement à M. Guizot, président du Conseil) sur les relations du Roi avec l'Empereur de Russie, Nicolas I[er].

Neuilly, vendredi 29 mai 1840.

Veuillez, aussi, faire garder note
de ceci dans votre bureau du protocole.

Mon cher Président

Je trouve dans la dépêche de Weimar, de Polydore de la Rochefoucauld du 19 mai n° 37, une erreur dans laquelle il ne faut pas laisser nos agents diplomatiques. Cette erreur consiste à croire que j'ai ecrit à l'Empereur Nicolas en 1838 pour lui faire part du mariage de ma fille avec le Duc Alexandre de Wurtemberg, et que ma lettre est restée sans réponse. Il n'en est rien. Je n'ai point ecrit cette lettre, et je n'ai jamais ecrit aucune lettre de part à l'Empereur Nicolas, parcequ'antérieurement, et dès 1831, l'Empereur Nicolas ne m'ayant pas fait part du décès du Grand Duc Constantin son frère, je me suis de même abstenu depuis, de lui faire part des évènements survenus dans ma famille. Ainsi, s est vrai qu'il n'y a eu entre l'Empereur Nicolas et moi aucune communication de ce genre, il est faux qu'aucune lettre de moi, soit restée sans réponse de sa part.

Fragment d'une lettre autographe du Roi Louis-Philippe, adressée à un souverain étranger, son parent, vraisemblablement le Grand-Duc de Toscane [1].

(Sans date).

. . . .

Vous devés être bien sûr aussi que tout ce qui peut concerner vos États est pour moi l'objet d'un intérêt spécial, d'une surveillance particulière. Mais j'espère que vous pardonnerés à ma vieille expérience, et à l'intérêt sincère que je vous porte, de vous dire franchement que le meilleur moyen de déconcerter les tentatives révolutionnaires, consiste à rattacher les peuples aux Gouvernemens qui les régissent. Car il est certain que si on y parvient, ces tentatives cessent d'être dangereuses, et ceux qui voudraient les faire, s'en dégoutent bien vite, quand une fois ils ont perdu l'espoir d'entraîner les masses, et d'être secondés par elles. Ce que les nations redoutent le plus, c'est l'arbitraire, et ce que leurs vœux appellent partout, c'est que le règne des loix le remplace, et que l'ordre légal les protège, contre les vexations irrégulières des agens de l'autorité. C'est là le seul grand changement qui est universellement désiré, et c'est pour cela que je voudrais le voir s'operer chez vous, par votre vo-

1. Voir plus loin les deux lettres de 1847.

lonté. La tâche est sans doute difficile, mais elle est belle, et glorieuse, et c'est ce qui redouble mon désir de vous la voir remplir.

Vous êtes jeune, mon cher Neveu, vous avez devant . . . .
. . . .

1840

—

Note autographe du Roi Louis-Philippe sur les ressources militaires du Caire, au moment où l'Égypte était en lutte avec la Turquie.

25 août 1840.

On fait au Caire quatre canons par mois avec leurs accessoires; 80 quintaux de poudre, et mille sabres par mois.

Il y a 40,000 fusils vieux modèle,
17,000 fusils faits au Caire,
9000 achetés en Europe,
30,000 gibernes, et 30,000 havresacs,
3,200 hommes dans la Citadelle,
5000 dans la ville du Caire
800 élèves de cavalerie régulière, montés,
plus 4000 hommes à Tourah, et Ater-el-Nebi près du Caire.

1842

—

Minute d'une lettre du Roi Louis-Philippe (de la main du baron Fain, son chef du cabinet), au Garde des Sceaux, M. Martin, du Nord, relative à des soldats en prison, et mis tardivement en jugement.

Neuilly, 25 juin 1842.

Mon cher Garde des Sceaux, je recommande à votre attention, la note marginale que j'ai crû devoir faire de ma main, sur le rapport que vous m'avez remis hier, proposant des commutations de peines à divers degrés, en faveur de cinq chasseurs du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, condamnés à mort à Oran, pour le même crime commis le 7 juin 1841, et tous arrêtés *immédiatement*, circonstance qui rend inexplicables les lenteurs et l'irrégularité signalées dans ma note. Je crois donc qu'il est convenable, et même nécessaire, d'instituer une enquête à cet égard.

Je demande pourquoi les quatre accusés (considérés d'après les commutations, comme les moins coupables), ont été mis en jugement, séparés de celui que la commutation plus sévère fait considérer comme le plus coupable des cinq qui ont commis le crime, ensemble, au même lieu, le

même jour, quoique tous les cinq aient été incarcérés ensemble, et par conséquent tous les cinq mis à la fois sous la main de la justice militaire.

Je demande pourquoi les quatre moins coupables ont attendu leur jugement, depuis le 7 juin jusqu'au 23 novembre de la même année 1841, c'est-à-dire, pendant *cinq mois et demi.*

Je demande pourquoi, le plus coupable a attendû son jugement *depuis le 7 juin 1841* jusqu'*en février 1842* (huit mois et demi !)

Je demande comment les jugements ne nous parviennent qu'à la fin de juin c.-a.-d. plus d'un an après la commission du crime.

Bonjour, mon cher Ministre.

Note autographe du Roi Louis-Philippe, relativement au droit de grâce du Souverain à propos d'une tentative d'assassinat sur lui.

(Sans date).

Le droit de remettre ou de commuer les peines infligées par l'application des loix, n'étant dans mes mains qu'un dépôt sacré dont je ne dois faire usage que pour le bien général, et l'intérêt de l'État, ce serait méconnaître mon devoir, et le cri de ma conscience, que de l'exercer pour mon avantage personnel, ou la satisfaction de mon cœur. Je reconnais donc le pénible devoir que

m'impose l'arret de la Cour des Pairs, et j'ai seulement voulu me donner la consolation de déclarer, que je ne suis mû que par ce sentiment, et que j'aurais regardé comme un beau jour dans ma vie, celui où j'aurais pu exercer le droit de grâce envers l'homme qui a tiré sur moi.

1847

Note avec corrections de la main du Roi Louis-Philippe.

Allocution aux élèves de l'École de Saint-Cyr, rencontrés pendant une promenade du Roi, en 1847.

En 1847, le Roi Louis-Philippe faisait une promenade près du Palais de Versailles.

Pendant que Sa Majesté visitait le haras, qu'elle avait fait établir dans l'ancienne ménagerie, le bataillon des élèves de Saint-Cyr, qui, en promenade militaire, passait sur la grande route, s'aperçut de la présence du Roi, et sur le vœu spontané des élèves, le commandant fit entrer le bataillon dans l'enceinte où se trouvait Sa Majesté. Le Roi se porta immédiatement au devant d'eux, les fit mettre en bataille, et après avoir passé devant le front, Sa Majesté fort émue des acclamations des élèves, et de l'accueil chaleureux qui lui était fait, se plaça devant le centre, et adressa à cette brave jeunesse la courte allocution suivante qui fut recueillie par un témoin oculaire :

Mes chers Camarades

Je suis toujours heureux de vous voir, et je vous remercie de la visite que vous venez me faire aujourd'hui *en bons voisins*. Je suis très-touché de l'accueil que vous me faites, et je saisis avec plaisir cette occasion de vous manifester moi-même combien il m'est doux d'avoir à vous feliciter de votre bon esprit, de votre zèle, et de ce sentiment du devoir et de discipline dont vous vous montrez toujours animés. J'aime à vous prédire que, de même que vos devanciers, vous serez un jour la gloire de l'armée, comme vous en êtes aujourd'hui l'espérance.

Note autographe du Roi Louis-Philippe (sans date). Allocution à la Chambre des pairs.

Les sentimens que vous venés de m'exprimer m'ont vivement ému. La Chambre des Pairs connaît depuis longtemps le prix que j'attache à son suffrage. Je suis heureux d'entendre d'elle que j'ai réussi dans mes constants efforts pour préserver mon pays des maux qui le menaçaient, et pour le faire jouir des avantages dont il est actuellement en possession. Je m'enorgueillis avec vous, de voir la France occuper enfin la haute

position sociale qui lui appartient, et dont la meilleure garantie est l'honorable exemple qu'elle donne à toutes les nations, de la pleine et entière exécution des loix qui la régissent, et des rapides progrès que le calme et le repos dont elle jouit, font faire à sa prospérité. J'aime à reconnaître combien l'appui que m'a donné la Chambre des Pairs a facilité l'accomplissement de cette grande tâche. Mais pour conserver ces heureux résultats, il ne faut pas nous relâcher dans notre vigilance, et il faut convaincre ceux qui voudraient encore entreprendre de troubler la paix publique, que leurs tentatives seraient impuissantes, et que la France est toujours prète à les réprimer. C'est ainsi que nous pourrons prévenir le retour de ces jours d'épreuves, dont vous m'avés rappellé le douloureux souvenir, et que nous aurons le bonheur de voir la France jouir en paix des succès qu'elle a obtenus. Je suis heureux d'entendre la Chambre des Pairs m'en attribuer une partie.

C'est au nom de ma famille et au mien, que je vous remercie des vœux que vous m'apportés. Je suis profondément touché de tous les sentimens que vous m'avés exprimés.

Note autographe du Roi Louis-Philippe (sans date). Allocution à la Chambre des pairs.

Messieurs les Pairs

Je suis bien touché des sentimens que vous venés m'exprimer, pour mes enfans et pour moi, et c'est comme Père et comme Roi que je jouis de ceux que vous me manifestés pour mon Fils aîné.

L'accroissement de la prospérité de la France, les témoignages de confiance et d'affection dont je me vois de plus en plus entouré par la nation, sont pour moi de nouveaux motifs de recevoir avec bonheur les félicitations que vous m'offrés.

Je partage avec vous l'espérance que tous nos vœux seront accomplis, et que nos efforts, couronnés par le succès, continueront à conserver à la France, ce repos, cette liberté, et cette grandeur que je suis heureux d'avoir contribué à lui assurer.

Note autographe du Roi Louis-Philippe (sans date). Fragment d'une allocution à la Chambre des députés.

Je compte sur vous, Messieurs, pour m'aider par votre loyal concours à raffermir de plus en plus nos institutions, à calmer les passions qui s'agitent encore, à réprimer avec une égale vigueur les tentatives coupables de ces factions,

tantôt opposées et tantôt réunies, et surtout à atteindre ce but constant de tous mes efforts, celui de voir la France heureuse et libre, jouissant en paix et en sécurité de tous les avantages que sa sagesse et sa valeur sont parvenus à obtenir et à conserver et d'entendre tous les bons Français, toujours ralliés avec moi autour du Thrône et de la Charte de 1830, m'exprimer cette affection, qui est ma plus douce récompense, et dont les témoignages excitent en moi une sympathie aussi vive que profondément sentie.

Note autographe du Roi Louis-Philippe.

Fragment d'une allocution au Ministre de l'Instruction publique. (Sans date.)

. . . .

Vous connaissés le prix que j'attachais à ce que mon règne fut marqué par les progrès de l'instruction publique. Les éloquentes paroles que je viens d'entendre, me prouvent votre zèle à seconder mes vues, dans la direction qu'il importe de lui donner. C'est en encourageant ce respect et cet amour de la religion, que la jeunesse se forme dans les voies de la morale et de la vertu, c'est en lui inculquant de bonne heure des idées saines, sur la nature des Gouvernements,

sur l'étendue de la liberté, et de la protection que les hommes ont droit de réclamer d'eux, que vous préparerés les générations futures.

. . . .



S. M.

LA REINE MARIE-AMÉLIE

Née à Caserte le 26 avril 1782, morte au château de Claremont le 24 mars 1866

1804

—

Lettre autographe signée de la Reine Marie-Amélie, alors Princesse des Deux-Siciles, cinq ans avant son mariage avec le Duc d'Orléans.

Lettre intime, à une amie, sur la vie que la jeune Princesse, alors âgée de dix-huit ans, menait à la cour du Roi des Deux-Siciles, son père.

Naples, le 4 mars 1804.

Ma chère Greibich.

Je profite de cette occasion, pour vous donner de nos nouvelles, et pour vous en demander de votre chère santé à laquelle je prends le plus vif intérêt. Nous nous portons parfaitement bien. Il y a eu quelque petit rhume, mais cela va avec la saison, qui est si inconstante, qu'un jour nous sommes en printemps, et l'autre en hiver. Notre carnaval a été très-brillant, nous avons eu dix bals, des mascarades, des comédies de société de la noblesse, mais tous ces amusements ne m'ont

pas fait oublier un seul instant ces beaux bals, et ces délicieuses journées chez le meilleur des oncles. J'ai eu le plus vif plaisir du parfait retablissement de la marquise de Mansi car je l'aime et je l'estime de tout mon cœur. A présent dans la sainte tranquillité du carême, je m'occupe davantage des ouvrages : je me brode tout un meuble sur satin blanc, en arrachant les fils du canevas ; je fais toutes sortes de dessins, mais votre bonne main y manque, et je regrette toujours ces belles matinées passées en travaillant ensemble. Pour ouvrage à la main, je fais un mouchoir à filet de 730 mailles qui me donne bien de l'impatience, et puis un gilet tricoté qui avance très-lentement.

Adieu, ma chère, ne m'oubliez pas et soyez sûre des eternels sentiments de reconnaissance et d'amitié de votre

très-attachée

AMÉLIE.

1815

—

Lettre autographe de S. M. la Reine Marie-Amélie, alors Duchesse d'Orléans, pendant son séjour en Angleterre.

Sur la mort du roi Murat qui venait d'être fusillé.

Twickenham, ce 20 novembre 1815.

Je vous remercie, mon cher abbé, pour votre lettre du 1[er] de ce mois au sujet de la fin de Murat; il est certainement bien satisfaisant pour moi de voir mon cher et respectable père, délivré d'un aussi juste sujet d'inquiétude, mais j'ai éprouvé en même temps une espèce d'horreur, en pensant que cet homme, guidé par sa follie, a été finir comme un assassin dans ce même pays, où 6 mois auparavant, il comandait encore en Roi. Je suis bien peinée d'apprendre que vous souffriez toujours de la goutte, je voudrais bien vous en savoir entièrement délivré, et j'espère que vous ne doutez pas de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, et du plaisir que j'eprouverais à vous revoir; puissent des circonstances plus heureuses, et des jours plus calmes, me le procurer bientôt. En attendant, nous continuons à vivre tranquilles et retirés, dans cette paisible campagne. Nos santés y sont très-bonnes, bien que le froid comence à se faire sentir, et mes enfans surtout, se sont bien fortifiés; croyez qu'ils ne vous ont pas oublié. Veuillez bien faire tous mes complimens à l'abbé de S[t] Albin, et à M[me] de Brossart. Agrées ceux de mon mari, et recevez l'assurance de ma sincère amitié.

1834

—

Lettre autographe de S. M. la Reine Marie-Amélie à son fils, le Prince de Joinville, qui venait de passer, avec succès, ses examens à l'École navale de Brest.

Paris, ce 13 août 1834

Mon bien cher Enfant, le télégraphe nous a annoncé hier au soir, que tu avais passé un brillant examen, à l'admiration d'un nombreux auditoire; je t'en félicite du fond de mon cœur, le Père est accouru avec un bougeoir sur la terrasse, où nous avons passé la soirée, à cause de la chaleur, pour faire à haute voix la lecture de la dépêche télégraphique, qui a causé une joie générale, j'espère que nous en recevrons une pareille ce soir, et je jouirai bien pour toi, de te savoir hors de cette anxiété. Toutes les santés sont bonnes, le temps est superbe, mais la chaleur toujours croissante, depuis Palerme je n'ai pas vu un été aussi chaud. Chartres[1] est parti ce matin, à 8 h. 1/2, pour Compiègne, où il restera jusqu'au 15 8bre, faisant de temps en temps des courses à Paris, et une au camp de St-Omer. Nemours nous arrivera le 20, pour passer une dizaine de jours. Le projet de voyage du Roi me

1. S. A. R. le Duc d'Orléans, Prince Royal.

paraît tout à fait abandonné; la Chambre commence aujourd'hui la discussion sur l'adresse, on dit qu'elle sera longue et vive, malgré cela, on pense que la session sera terminée le 21, après cela je ne sais où nous irons, et si même nous irons du tout à la campagne. Pour le voyage dans lequel tu désirais m'accompagner, il n'y en a plus d'apparence. Quant aux affaires de D. Carlos, il n'est pas dans une position avantageuse, il ne fait pas de progrès, mais cela pourrait bien traîner en longueur. D'après les informations que j'ai reçu de Londres, j'hasarderai de t'écrire un petit mot à Madère, et à Fayal, s'ils sont perdus, patience, je tenterai de t'écrire encore demain, mais si tu es déjà sorti du port, bon voyage, bon voyage mon chérissime enfant, que Dieu te bénisse et te préserve de tous les dangers de l'âme et du corps; sois respectueux envers tes supérieurs, attentif à tes devoirs, bon, aimable et bienveillant avec tout le monde, affectueux et docile envers l'excellent M. Trognon, et le bon M. Hermann, et n'oublie pas la promesse que tu m'as faite de ne pas laisser passer un jour sans faire tes prières. Le Gal Meynadier m'a fait l'autre jour, un grand éloge de M. d'Oysonville qu'il connait beaucoup, fais mes compliments à ce dernier. Je t'envoie un livre que j'ai pensé pourra t'amuser, si tu ne le connais pas encore, mais je désire qu'il soit préalablement soumis à l'inspection de

M. Trognon. Adieu, adieu mon bon gros, je te bénis, et je t'embrasse de tout mon cœur, je serai bien heureuse lorsque le Père m'annoncera que *la Sirène* est entrée dans la rade de Brest!...

1841

Lettre autographe signée de la Reine Marie-Amélie, à l'évêque d'Évreux, pour le remercier de ses compliments, à l'occasion de l'attentat contre le Duc d'Aumale, le 13 septembre 1841.

Compiègne, 24 7bre 1841

Monsieur l'Évêque, c'est au nom du Roi, autant qu'au mien, que je viens vous remercier de tout ce que vous m'avez exprimé, avec autant de cœur que de piété, au sujet du cruel événement du 13 de ce mois. Oui, vous avez bien raison de dire, que c'est un nouveau miracle de la divine Providence, c'est en Elle que je mets toute ma confiance, et je ne saurais jamais assez lui prouver ma reconnaissance. Je vous suis avec un vif intérêt, dans vos travaux apostoliques, et les détails que vous m'avez donnés de la satisfaction que vous y avez trouvé jusqu'à présent, m'ont fait bien plaisir ; j'ai la confiance qu'il en sera tou-

jours de même, car plus on vous connaîtra, plus on aura le bonheur de vous entendre, plus on vous appréciera. Vous n'avez qu'à vous adresser à moi, lorsqu'ainsi que le Roi, nous pourrons soulager quelque malheur, contribuer à quelque bonne œuvre. J'espère qu'à Évreux comme à S[t]-Roch vous n'oublierez pas dans vos bonnes prières, le Roi, mes enfants, et moi, c'est surtout le salut des âmes qui me sont chères, que je vous prie de demander à Dieu.

Recevez l'expression de tous les sentiments de votre ancienne paroissienne.

Votre bien affectionnée,

MARIE AMÉLIE.

S. A. R.

MADAME ADELAIDE

SŒUR DU ROI

Madame Adélaïde, née à Paris le 23 août 1777, était jumelle d'une autre sœur, son aînée d'une demi-heure, morte des suites de la rougeole à cinq ans, en 1782. La comtesse de Genlis fut sa gouvernante. En 1791, elle se rendit en Angleterre pour prendre les eaux de Bath; M[me] de Genlis l'accompagnait et fit, avec son élève, d'intéressantes excursions dans le Royaume-Uni. Quand elle revint en France, en novembre 1792, le procès du Roi Louis XVI allait avoir lieu, et son père, Louis-Philippe-Joseph, Duc d'Orléans, dit Philippe-Égalité, ne put empêcher l'inscription du nom de sa fille sur la liste des émigrés, à cause de ce voyage en Angleterre [1].

Et, cependant, les deux frères aînés de Madame Adélaïde combattaient dans les rangs de l'armée française pour repousser l'invasion. Le Duc de Chartres (Louis-Philippe),

1. Le Duc d'Orléans avait dû subir ce nom absurde de *Philippe-Égalité*, qui venait de lui être donné par le procureur de la Commune de Paris, Manuel.

Il en parlait avec une pitié ironique, et comme Sergent, membre du Conseil général en riait, il lui répondit : « Vous savez bien que je « ne suis pas venu à la Commune pour changer mes noms, et que « l'on m'a imposé celui-là. Vous avez entendu les tribunes applaudir « ce lourd Manuel. Que pouvais-je dire et faire ? Je venais solliciter « pour ma fille, qui va être déclarée émigrée, et j'ai dû sacrifier à ce « puissant intérêt ma répugnance à prendre ce nom burlesque « pour moi. » . . . .

le Duc de Montpensier, ne songeaient qu'à chasser l'ennemi du sol français. Les victoires de Dumouriez, à Valmy et à Jemmapes, où les Princes se distinguèrent et contribuèrent puissamment au succès, n'avaient pas désarmé l'envie et la calomnie. Il était évident qu'au premier revers le général Duc de Chartres et ses frères seraient considérés comme suspects.

Le 18 mars 1793, l'armée française ayant subi un échec à Neerwinde, fut forcée d'évacuer la Belgique. Madame Adélaïde et Mme de Genlis étaient à Tournay, et le Duc de Chartres, ne voulant pas laisser sa sœur en pays ennemi, la conduisit dans le camp français, où le général Dumouriez lui offrit un asile provisoire. En effet, le 4 avril 1793, le général Dumouriez, le général Duc de Chartres, déclarés suspects par la Convention, quittaient l'armée pour sauver leurs têtes menacées [1] ainsi qu'il a été dit plus haut.

1. Une note, entièrement de la main du Roi Louis-Philippe nous donne une indication très exacte de son départ de France à cette époque. Elle est ainsi conçue :

« Ma sœur a quitté Tournay avec moi le 31 mars 1793 et est venue à Saint-Amand où elle est restée jusqu'au 3 avril.

« Elle s'est rendue à Mons, le 3 avril, où je suis arrivé dans la nuit du 5 au 6. Elle y gagna la rougeole, et en était malade dans son lit, dans une auberge sur la place, le 12 avril, quand je suis parti pour la Suisse où ma sœur est venue me rejoindre aussitôt qu'elle a été en état de se mettre en route. Elle a été directement de Mons à Bruxelles, et ne peut par conséquent pas avoir été à Tournay le 11 avril 1793. »

On a vu plus haut (page 39) que cela n'empêcha point, quelques jours plus tard, que la princesse Adelaïde d'Orléans ne fût inscrite sur la liste des emigrés, et sommée de quitter la France immediatement. Voir (page 244) la lettre du Duc d'Orléans, du 17 novembre 1792, où il exprime ses inquiétudes sur la situation de sa fille, Madame Adélaïde.

Nous avons déjà raconté que le Duc de Chartres, séparé tout d'abord de Madame Adélaïde, se dirigea sur Liége, Cologne, Francfort, où il apprit l'arrestation des siens à Paris. De Bâle, il alla à Schaffhouse, où il rejoignit sa sœur.

Ils y restèrent jusqu'au 6 mai, puis allèrent à Zurich, et enfin à Zug, où ils purent vivre quelques mois, dans une maison isolée, en se faisant passer pour Irlandais. Grâce au général de Montesquiou, Mademoiselle d'Orléans et M[me] de Genlis furent reçues au couvent de Sainte-Claire, à Bremgarten, non loin de Zurich. C'est alors que la jeune princesse écrivit à son oncle, le duc de Modène [1], la lettre suivante, actuellement entre nos mains.

Mon cher oncle,

Je me trouve dans la plus cruelle situation, et je vais vous confier mes peines, avec la confiance que me donne la tendresse que vous avez pour ma mère, et votre bonté, dont elle m'a souvent parlé.

Il y a près de deux ans, que mon père m'envoya en Angleterre, pour ma santé et pour mon éducation. J'avais alors treize ans, j'y suis restée quinze mois ; au bout de ce temps, mon père me fit revenir, parce qu'on faisait alors une loi contre ceux qui étaient hors de France ; trois jours après mon arrivée à Paris, on termina cette loi, et,

1. Madame la Duchesse d'Orléans, mère de Madame Adélaïde, avait pour père le Duc de Penthièvre, et pour mère Anne-Félicité d'Este, Princesse de Modène.

comme on lui donna un effet rétroactif, je m'y trouvais comprise; mon père fut obligé, à cause de cela, de me renvoyer dans les pays étrangers.

Cinq jours après mon arrivée, ma gouvernante, Mme de Sillery[1], avait donné sa démission tout de suite en arrivant à Paris, parce qu'elle voulait retourner en Angleterre; mais, comme on n'avait personne pour me conduire à Tournay, dans la Belgique, où mon père voulait que j'allasse, Mme de Sillery consentit à m'y mener, à condition que, sous quinze jours, on enverrait une personne pour la remplacer.

Mon père le promit, et nous partîmes dans les premiers jours de décembre dernier. Mon père n'envoya personne. Mme de Sillery ne voulut pas m'abandonner toute seule, quoiqu'elle eût marié une de ses élèves à lord Fitz-Gerald : elle la fit partir pour l'Angleterre, et resta avec moi; la guerre se déclara bientôt après avec l'Angleterre, ce qui lui ôta toute possibilité d'y aller, et c'est un grand sacrifice qu'elle m'a fait.

J'espérais toujours retourner en France, parce qu'on avait décidé qu'on établirait un tribunal, chargé de prononcer les exceptions sur la loi générale contre les émigrés, et on ne doutait pas que je ne fusse exceptée; mais on tarda tant à former ce tribunal, que toute la Belgique fut re-

1. La comtesse de Genlis, gouvernante de la princesse, était désignée sous le nom de son mari, le marquis de Sillery, depuis 1785.

prise par les Autrichiens. Il ne restait plus que deux ou trois villes et Tournay, où nous étions toujours. Nous envoyâmes à Paris courrier sur courrier, pour dépeindre notre situation, et demander qu'on nous permît de retourner à Paris. On nous répondit qu'on avait mis notre demande sous les yeux du conseil de surveillance, et qu'il avait positivement promis de nous envoyer incessamment notre rappel. Le jour où nous reçûmes cette réponse, M. Dumouriez arriva à Tournay.

Nous ne le connaissions pas du tout, mais il vint nous voir, et nous dit que les ennemis étaient très près de Tournay. Il nous offrit un asile dans son camp. Comme nous n'avions pas encore notre permission, nous n'avions pas d'autre parti à prendre; nous partîmes donc de Tournay pour l'armée, et très à la hâte, car les Autrichiens y furent trois heures après nous.

Nous restâmes deux jours au camp; sur la fin du second, M. Dumouriez s'étant déclaré contre la Convention[1], Mme de Sillery voulut alors partir tout de suite. J'étais dans le plus terrible embarras, car nous n'avions pas reçu notre permission de rentrer en France, nous ne pouvions y rentrer.

Mme de Sillery déclara à mon frère que, n'étant plus ma gouvernante depuis quatre mois, elle ne

1. 3 avril 1793.

croyait pas avoir le droit de disposer de moi, et qu'elle ne voulait pas m'associer aux dangers d'une telle fuite. Mon frère et moi la conjurèrent de m'emmener, en lui exposant le risque affreux que je courrais en France, et au milieu d'un camp révolté. Elle ne se décida qu'au moment de monter en voiture, et nous partîmes si précipitamment, que je n'eus pas le temps de prendre avec moi le plus petit paquet, et je partis seulement avec la robe que j'avais sur moi.

Nous prîmes des chemins détournés, et, après avoir couru une infinité de dangers, nous arrivâmes aux premiers postes ennemis. Nous nous donnions pour Anglaises, parce que nous parlons très bien anglais ; on nous mena au commandant autrichien, qui nous prit pour des Anglaises, nous reçut très bien, et nous donna une recommandation et une escorte, qui nous conduisit à Mons.

Nous ne comptions qu'y coucher, et, de là, aller en Suisse; mais je fus très malade dans la nuit, et le lendemain la rougeole se déclara, ce qui nous a forcées de rester dix jours à Mons. Ce séjour nous a fait reconnaître; mais les ennemis nous ont traitées avec toutes sortes d'égards, et nous ont donné des passeports sous noms anglais, avec lesquels nous avons traversé toute l'Allemagne, pour nous rendre en Suisse, où je suis. C'est là que j'ai appris les malheurs qui

m'accablent : la détention de mon père, de mes deux frères, et de ma tante Bourbon.

En arrivant en Suisse, je me vis absolument sans secours, sans argent, n'entendant pas parler de ma mère, à qui j'ai écrit plusieurs fois, pour lui rendre compte de ma situation, vivant entièrement à la charge de Mme de Sillery, qui n'a eu de moyen de pourvoir à mon existence qu'en vendant un ouvrage manuscrit.

Elle comptait d'abord m'envoyer en Italie, implorer votre protection, mon cher oncle, mais il fallait attendre que la saison permît de passer le mont Saint-Gothard. Lorsque ce temps fut venu, je tombai malade, ce qui a achevé d'épuiser les ressources que Mme de Sillery me fournissait.

Elle est venue avec moi s'établir dans un couvent, qui lui a paru l'asile le plus convenable pour ma situation ; dans cette extrémité, je m'adresse à vous, mon cher oncle, comme ayant l'honneur de vous appartenir, et comme à la personne que ma mère a toujours regardée comme un père ; d'ailleurs, je me rappelle qu'il y a quelques mois, une personne dit en ma présence, que ma mère avait dit qu'elle désirait passionnément que je fusse en Italie, avec vous, mon cher oncle ; si j'avais eu assez d'argent pour m'y rendre, j'y aurais été. Que dois-je faire ? Auriez-vous la bonté de me recevoir ? Voudriez-vous me donner un asile ? Jugeriez-vous convenable que je fusse dans

un couvent en Italie? Je ferai tout ce que vous voudrez.

Mais comme j'ai été obligée de renvoyer tous mes domestiques en France, il faudrait, si vous ordonniez que j'aille à Modène, que vous eussiez la bonté d'envoyer, pour me chercher, une femme, des domestiques, l'argent pour payer le voyage, et, en outre, deux cent cinquante louis, sur lesquels j'en dois, à Mme de Sillery, deux cents, qu'elle a avancés pour me faire subsister, et les cinquante autres, je les dois ici, dans la ville ; et, en outre, de quoi acheter un trousseau, afin que je puisse paraître décemment à votre cour, ayant l'honneur, mon cher oncle, de vous appartenir d'aussi près. Si mon cher oncle désirait que je reste ici, dans mon couvent, je ne demanderais pas tant.

Il suffirait qu'il voulut bien envoyer seulement 150 louis, pour payer une partie de ce que je dois (les 50 louis que je dois ici, et la moitié de la somme que je dois à Mme de Sillery, qui veut bien attendre), et, comme j'ai eu l'honneur de le dire à mon oncle, ma dépense, mon entretien, tout compris, ne coûtent que 13 louis par mois, et pour m'ôter absolument d'inquiétude, je voudrais bien pouvoir payer quatre mois d'avance, ce qui ferait la somme de 52 louis ajoutés aux 150. Je suis sûre que mon oncle me pardonnera ces demandes, en songeant qu'il est mon unique res-

source, et que je suis au comble du malheur.

J'ose supplier mon cher oncle de me donner ses conseils et ses ordres, et de me tirer d'une situation que je n'ai pas méritée, puisque, par mon âge, mon sexe, et le temps qu'il y a que je suis dans les pays étrangers, je n'ai pu contribuer en rien, à tous les malheurs de la Révolution, dont je souffre cependant plus que personne. Recevez, mon cher oncle, l'assurance du profond respect et du tendre attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre malheureuse nièce.

Adèle Bourbon d'Orléans.

Ce 22 aoust 1793.

P.-S. — Ne sachant aucune manière pour que ma lettre parvienne sûrement à mon cher oncle, j'ai pris le parti de la montrer à M. Honeygre, un des administrateurs de la ville, qui en a gardé une copie, dans le cas où celle-ci serait perdue. J'ose supplier mon cher oncle, avec la dernière instance, d'avoir la bonté de me répondre le plus tôt possible, et d'adresser sa lettre à ce même M. Honeygre, administrateur de la ville, à Bremgarten, par Zurich, avec une seconde enveloppe, adressée à Mme Lenox, au couvent de Sainte-Claire.

J'ai une raison de craindre que ma lettre ne

parvienne pas à mon cher oncle, ce qui fait que je l'envoie par *duplicata*.

Et sur l'enveloppe : ALL' ALTEZZA SERENISSIMA

DEL DUCA DI MODENA,

Italia. A Modena.

Cette lettre si curieuse, et qui montre combien était grande la détresse d'une princesse du sang royal à cette époque, parvint-elle à son adresse? Nous l'ignorons : mais il est vraisemblable que le duc de Modène n'appela pas sa nièce auprès de lui, car Madame Adélaïde d'Orléans ne put, faute d'argent, prolonger son séjour au couvent de Sainte-Claire et fut recueillie, à Fribourg, par sa tante, la princesse de Bourbon-Conti; elle la suivit en Bavière et en Hongrie, où elle resta huit années.

Ensuite, Madame Adélaïde put parvenir jusqu'à Figuières, en Catalogne, où avait été déportée, par décret du 5 septembre 1797, sa mère, la Duchesse douairière d'Orléans, après la confiscation de sa fortune.

En 1808, Figuières fut bombardée par les troupes françaises et les princesses furent forcées de fuir à pied, au milieu de la nuit. Après avoir rejoint son frère, le Duc d'Orléans, en 1809, à Portsmouth, Madame Adélaïde l'accompagna en Sicile, où ce prince épousa la princesse Marie-Amélie, fille du Roi de Naples, Ferdinand IV. Le frère et la sœur ne se quittèrent plus; en 1814 elle rentra en France, passa en Angleterre les Cent jours, puis recueillit, après 1815, le magnifique hôtel de la rue de Varenne, à Paris, que lui légua sa tante, la duchesse de Bourbon. Depuis lors, la famille du futur Roi des Français devint la sienne.

Après avoir souffert, à l'étranger, tant de vicissitudes,

pendant une vingtaine d'années, une pensée constante dominait tous les actes de Madame Adélaïde : ne pas retourner en exil !... Aussi, en 1830, s'écriait-elle, pendant les journées de Juillet : « Que l'on fasse de mon frère un président, un garde national, tout ce que l'on voudra, mais que l'on n'en fasse pas un proscrit ! »

Ce que Louis-Philippe et sa sœur, Madame Adélaïde, redoutaient le plus, en effet, c'était cet exil qui, pendant les plus belles années de leur jeunesse, avait si durement pesé sur eux.

Pendant tout le temps que dura la monarchie de Juillet, Madame Adélaïde, au jugement sûr et droit, donna les meilleurs conseils à son frère, qui ne prenait jamais une décision importante, sans lui demander son avis. Par une singulière fatalité, elle mourut le 31 décembre 1847, deux mois avant la révolution de février, qui allait de nouveau renvoyer en exil tous ceux qui lui étaient si chers.

Madame Adélaïde reçut la sépulture dans les caveaux de Dreux ; sa fortune fut partagée entre ses neveux et nièces. Le Duc de Montpensier eut son beau domaine de Randan, qu'il assura, avec son titre de Duc de Montpensier, à son petit-fils, le second fils de Mgr le Comte de Paris, le prince Ferdinand, né au château d'Eu, le 9 septembre 1884.

1834

Lettre de S. A. R. Madame Adélaïde, sœur du Roi, adressée au prince de Talleyrand, alors ambassadeur de

France à Londres[1]. Relative à la succession au trône de Belgique, et suivie de la copie d'une lettre du Roi Louis-Philippe, à son gendre le roi des Belges, Léopold Ier.

Neuilly, 23 mai 1834.

Qui croirait, mon cher Prince, que le roi Léopold n'ayant que quarante-trois ans, et une femme jeune et en parfaite santé, se laisse entraîner par l'amertume que lui cause la perte de son enfant, à vouloir *seul*, et de *lui-même*, assurer sa succession au trône de Belgique à ses neveux, à la Maison de Saxe, ce à quoi il n'avait pas pensé au moment de son mariage, ni avant, et certes, il a moins de motifs de le faire à présent qu'avant la naissance du cher petit que nous pleurons. Notre Louise a prouvé qu'elle pouvait avoir des enfants, et à vingt-trois ans, fraîche et bien portante comme elle l'est, il est probable qu'elle en aura d'autres. Vous ne serez pas surpris que notre cher Roi lui fasse sentir, par la lettre dont je vous envoie copie, d'abord, qu'il ne peut *seul* et par *lui-même* prendre une résolution de cette nature et de cette importance, sans se concerter d'avance avec l'Angleterre et la France, et que nous ne pouvons consentir à laisser germaniser la Bel-

1. *Le Prince de Talleyrand et la Maison d'Orléans*, par la comtesse de Mirabeau, pages 104 et suivantes.

gique, ni à la laisser affubler d'une série d'agnats comme ceux du Luxembourg, qui nous ont déjà causé tant d'embarras et de difficultés, ce que, mon cher Prince, vous savez mieux que tout autre. Notre Roi pense qu'il est utile et nécessaire que vous soyez au fait de cette affaire, pour, si on y donne suite en Angleterre et que vous en entendiez parler, prévenir, dans votre sagesse, les dangers et les difficultés qui en pourraient résulter pour la paix générale, en les faisant envisager en Angleterre dans toute leur étendue. Nous nous en remettons, pour cela, à votre esprit si juste et à votre zèle pour le bien de la France; cet incident nous fait sentir encore plus profondément et amèrement la perte du fils de notre pauvre Louise. Heureusement, malgré sa grande douleur, sa santé se soutient bonne, et nous avons l'espoir de la voir ici, le mois prochain, avec son mari; leur départ a été retardé par l'ouverture des Chambres belges, qui a dû avoir lieu hier.

Je suis bien aise que vous ayez fait un petit voyage à la campagne, cela vous aura fait du bien. M. Dupin compte partir demain pour Londres, et notre cher Roi désire et sera charmé, comme vous me le mandez, que vous mettiez tous vos soins à lui rendre son séjour agréable. Je me hâte de finir, pour que mon paquet puisse partir par l'estafette, et pour aller voir le prince Esterhazy qui est au salon avec notre Roi.

C'est de tout cœur, mon cher Prince, que je vous renouvelle l'expression de mes sentiments.

L. A. d'O.

1834

—

Copie de la lettre de S. M. le Roi Louis-Philippe, envoyée par Madame Adélaïde à M. de Talleyrand [1].

A Sa Majesté le Roi des Belges,

Paris, 22 mai 1834.

Mon très-cher frère et excellent ami,

Je vous réponds séparément, sur la partie importante de votre lettre du 19, que je viens de recevoir. Ce que vous me communiquez est d'une telle gravité, que je ne conçois pas que ce soit seulement pour que je ne l'apprenne pas par d'autres, que vous m'en faites part. Des résolutions de cette nature doivent non seulement être concertées entre l'Angleterre et la France, mais vous ne pouvez pas les prendre sans notre concours et notre approbation. Ni l'acte qui vous appelle au trône, ni la constitution belge, ni les

1. *Le Prince de Talleyrand et la Maison d'Orléans,* par la comtesse de Mirabeau, pages 104 et suiv.

traités qui vous l'ont garanti, ne confèrent ce droit. Il faut donc qu'avant d'aller plus loin dans cette *singulière* matière, vous en fassiez l'objet d'une négociation officielle de votre gouvernement avec les nôtres.

Je dis *singulière*, mon cher frère, parce qu'en vérité je ne conçois pas qu'à votre âge, avec une femme comme la vôtre, l'amertume de la perte que nous venons de faire vous entraîne à vous persuader qu'il est *urgent* de pourvoir aux chances de votre succession, et d'affubler la Belgique d'une série d'agnats comme ceux du Luxembourg.

1° Je suis loin de croire qu'un tel acte fût une garantie pour la solidité de votre trône, et je serais plutôt porté à croire que la pensée en plairait à ceux qui ne la désirent pas, par suite de difficultés de tout genre qu'il pourrait lui susciter. Je ne crois point qu'il soit nécessaire, pour rassurer la Belgique sur le danger du retour des Nassau, ou de l'établissement de la république, car personne n'ignore que la France ne souffrira jamais ni l'un ni l'autre.

2° Personne n'ignore que ce que nous voulons, c'est l'indépendance réelle, et *non nominale* de la Belgique; que nous ne voulons nullement qu'elle dépende de nous ni de l'Angleterre, ni de tous les deux, mais que nous voulons encore bien moins qu'elle dépende de la Prusse, de la Confédération germanique ou de l'Allemagne. Non seulement

nous avons voulu que la Belgique fût indépendante, mais nous avons établi qu'elle serait perpétuellement *neutre*, afin qu'elle ne pût pas être engagée dans de pareils liens. L'indépendance de la Belgique nous importe encore sous un autre rapport que vous connaissez bien, c'est que c'est la base, le lien de notre alliance avec l'Angleterre qui nous est si précieuse, et qui est la garantie de la paix et de l'ordre social ; nous résisterons donc à tout ce qui pourrait y porter atteinte, et à laisser *germaniser* la Belgique, soit en entrant dans la Confédération germanique, soit en tombant dans la dépendance d'un des États qui la composent.

J'espère donc, mon cher frère, que vous allez arrêter le message de vos Chambres dont vous me parlez, et que vous ne donnerez aucune suite à ce projet, avant d'en avoir entretenu les Cabinets de Londres et de Paris, et d'avoir reçu leurs réponses.

Sur ce, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, et je repars pour Neuilly, étant toujours pour la vie,

Votre bon frère et bien affectionné
beau-père et fidèle ami,

Louis Philippe.

1844

—

Lettre autographe de S. A. R. Madame la Princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du Roi Louis-Philippe, relative au voyage du Roi en Angleterre.

Eu, samedi 12 octobre 1844

Après l'arrivée de de Grave le matin, cher bon ami, nous avons eu à 5 h. et quart, la bonne dépêche télégraphique de jeudi 10, disant que tu étais très bien, que tu avais été en promenade en voiture (je pense dans ton char à bancs) avec Victoria, Albert[1], la D^{esse} de Kent, et Montp[2], et que tu étais, au moment de revenir de ta course, à *old* Twickenham ; tu y auras été reçu avec transport, je suis bien aise que tu l'ai revu, que de souvenirs cela aura réveillé en toi, j'espère que ton arbre est en bon état ; et au moment du diner, à 7 h. est arrivé ta chère lettre du 9 près de minuit, et le petit môt à la fin du 10, à 10 h. du matin, tu as gardé Lassalle ce dont je suis charmée, parce que j'espère qu'il nous rapportera des détails sur la cérémonie du 10. Quelle belle chose que cette demande de la Cité de Lon-

1. S. M. la Reine d'Angleterre et son mari le Prince Albert.
2. S. A. R. le Duc de Montpensier.

dres; j'espère que son adresse sera aussi bonne que celle de Portsmouth, les réponses sont délicates à faire, mais tu t'en tires si bien, que je suis tranquille; je sais grand gré à sir Robert Peel, et à sir James Graham, de leur satisfaction à cet égard, elle me fait grand plaisir, comme preuve de leur excellente disposition; je suis bien aise que sir James conserve le souvenir de Palerme, je vais faire son message à Malo[1], elle le voyait beaucoup et était très bien avec lui. Je suis bien fâchée du triste état de nerfs de mon bon lord Bristol, et qu'il n'ait pas pu se rendre à l'invitation de la Reine. La nôtre est, grâce à Dieu, très bien, elle est, dans ce moment en promenade en calèche à Ménival, je n'ai pas osé m'y risquer parce qu'il fait gris noir, un peu de vent, et il y vient d'y avoir un petit grain, mais peu de chose, et en calèche elle n'aura pas été mouillée, elle est avec la Marmier, et la Chabannes[2], le reste de la société en char à bancs; moi je me suis un peu promenée dans le parc, dans un bon moment.

Notre bon Fontaine est enchanté de ta réponse, je la lui ai fait lire en anglais, et il en a fait une traduction en français, qui, certes, vaut mieux que celle des *Débats* qui est détestable, ce

1. La comtesse de Montjoie, dame d'honneur de Madame Adélaïde.

2. La duchesse de Marmier et la comtesse de Chabannes, dames d'honneur de la Reine.

qui me fâche et me vexe au dernier point; celle du *Globe* pas meilleure; ni l'une ni l'autre ne rendent tes belles et bonnes pensées, elles sont défigurées par les traducteurs, cela me désole; les articles sur le voyage ne sont pas mieux faits, il n'y a de bon sur cela, que les articles des journaux anglais, surtout celui du *Standard* qui est admirable, la *Press,* le *Globe,* les *Débats,* veulent dire de belles choses, mais ce n'est pas comme je voudrais, pas moins, l'effet sera toujours excellent. La Malo, Montalivet, sont dans l'enchantement, j'ai envoyé d'ici, l'adresse de Portsmouth et la réponse copiée de l'*Hérald,* c'est la belle, c'est celle-là dont ils sont si contents.

La Reine rentre, elle n'est pas mouillée, et enchantée de sa promenade; Martin s'est annoncé ici pour le 15, et Gérente pour le 14. Après-demain tu te mets en route pour nous revenir, que cela fait de bien à penser, mon bon trésor, je voudrais qu'il fit le temps d'aujourd'hui pour ton voyage, cette petite lettre va partir par la poste pour Boulogne, je ne sais si demain il y aura encore le temps de t'écrire, je ne le crois pas : mon Dieu quel beau jour sera mardi! Bonnes nouvelles de St-Cloud, fais je t'en prie mes tendres amitiés à notre bon Vatout. Je t'embrasse mon bien aimé ami, comme je t'aime, de toute la tendresse de mon cœur et de mon âme.

1846

—

Lettre autographe de S. A. R. Madame Adélaïde, sœur du Roi.

Lettre adressée au Roi, parti pour La Ferté-Vidame. Détails sur la vie de famille au château de Neuilly. Opinion de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, sur le Roi des Français.

Neuilly, jeudi 21 mai 10 h. et demie du soir, 1846.

Cher bien aimé ami, tu fais tout pour nous adoucir ton absence, en nous donnant presqu'à tout instant de tes chères nouvelles, nous avons eue celle de ton départ de Dreux à une heure et demie par télégraphe, puis après ton bon petit mot en courant de 10 h. au moment de te mettre à déjeuner, puis ce soir la depeche télégraphique de ton heureuse arrivée à la Ferté Vidame à 5 h. Oh ! que cela fait de bien, aussi ce soir je me sens toute autre qu'hier, et toute remontée. Voilà une bonne journée de passée, et demain nous serons à la veille de ton retour. Sebastiani est venu me voir, il est dans la plus charmante disposition, et ne doute pas que les elections soient très-bonnes. Totone[1] est venu ici, et chez moi en même tems que Sebaste, il a été très-aimable ce cher enfant, et bien sensible à ton bon petit mot

1. Duc de Montpensier.

pour lui, il a diné avec nous, et Helène[1], malgré le dimanche, est venue ce soir au salon. Adolphe Barrot m'a ecrit une lettre parfaite sur l'attentat, que je te lirai à ton retour, mais je ne puis resister à te transcrire tout de suite, ce qu'il me dit de Méhémet Ali.

« Méhémet Ali, qui a pour le Roi une admi-
« ration qui serait excessive, si ce n'était le Roi
« qui en est l'objet, a été vivement affecté, quand
« il a su le malheur qui l'a menacé : le doigt de
« Dieu est là, m'a-t-il dit, et soyez en sûre, quand
« il étend d'une manière aussi visible sa main
« puissante sur la tête des Rois, c'est parce qu'il
« leur réserve encore une longue et belle desti-
« née. » Je trouve cela charmant, je le crois comme lui, j'en suis persuadée, bien que malgré moi il faut que j'en reste là pour ce soir, mon bon trésor, en t'embrassant comme je t'aime, plus tendrement que je ne puis l'exprimer. La Reine est bien, et toutes les autres chères santés sont bonnes.

A. d'O.

Mes amitiés aux chers Nemours. Demain les grandes affaires pour la Ferté, il me tarde de savoir ce qu'en dit Victoire[1] ; pourvu qu'il fasse beau tems !

1. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans.
2. S. A. R. Madame la Duchesse de Nemours.

1846

—

Lettre autographe de S. A. R. Madame Adélaïde, sœur du Roi.

Lettre adressée au Roi sur son voyage à La Ferté-Vidame.

Neuilly, vendredi à 10 h. et demi 1846.

Avant huit heures, nous est arrivée la bonne dépêche de 6 h. et demi de La Ferté Vidame disant, cher trésor, que tu venais de rentrer très bien portant, et content d'une longue promenade dans le parc et la forêt. Voilà Grave qui m'apporte ta lettre, quelle agréable surprise et que tu es bon malgré ton peu de temps, de nous écrire ainsi, j'aime bien cette population de Verneuil, j'espère qu'elle ne choisira plus Garnier-Pagès pour son député; voilà la bonne Reine qui m'apporte sa lettre, et je lui donne la tienne, tes projets sont bien bons, et assurément bien sages. Quelle delice de penser que demain, entre 6 et 7 h. du soir, tu nous reviens content, bien portant, et qu'a cette heure-ci je serai auprès de toi dans ton cher cabinet: tu recevras ce petit mot en route, ce qui m'engage à l'abréger, parceque je sais que tu n'aimes pas à lire en voiture; j'ai vu le pauvre Raoul[1] ici à 2 h. il est bien inquiet de

1. Le Duc de Montmorency.

l'état de sa mère. La Malo[1] a été bien reconnaissante de ton bon souvenir, elle a été déjeuner ce matin chez sa sœur.

Vatout a diné avec nous, et Montesquiou a continué ce soir la lecture de la Pr.^{esse} de Clèves ; il y a bien du bavardage, mais elle intéresse.

Je me laisse aller aussi à en faire, et c'est assez pour toi ; à demain soir donc, mon bon trésor, quel bonheur de te revoir, de t'embrasser, ce que je fais en attendant en idée, de toute la tendresse de mon cœur et de mon âme. Mille amitiés aux chers Nemours.

Mille choses à Fontaine et Migny.

A. D.

Nous aurons peut-être encore demain, des nouvelles de ton départ de la Ferté, par le télégraphe, avant ton arrivée ici.

1. La Comtesse de Montjoie, dame d'honneur de Madame Adélaïde.



FERDINAND PHILIPPE D'ORLEANS DUC D'ORLEANS

PRINCE ROYAL

Ne le 3 Septembre 1810 - Mort le 13 Juillet 1842

Fac

Outre le
chef d'état
permettez

e Marquis de Flers.

Constante prière :

Au surplus, j'espère avoir
vous ; car d'après les ordres que
vers l'une ou deux heures : une
Vilvorde, mais je suis flatté q
en reçu par le Roi des Belges

D'ici à demain, veuil
bien sincère de ma constante

Notre général en chef a
un seul cheval blessé —

Fac-similé. — Lettre autographe signée de S. A. R. Ferdinand-Philippe, Duc d'Orléans, Prince royal (1832).

Halle, le 26 novembre 1832

Outre le rapport régulier que je viens d'adresser, Mon cher Maréchal, à votre
chef d'état major général sur la marche de ma brigade de Condé à Halle,
permettez moi de vous dire qu'il est impossible de rien voir de plus satisfaisant
que ce que j'ai eu sous les yeux depuis 3 jours: les troupes sont comme vous le
savez, superbes & animées de la plus grande ardeur & du plus pur dévouement
et elles marchent avec une rapidité & une perfection rares: *Nous n'avons pas
laissé un seul homme en arrière*, quoique nous ayons fait vingt lieues en deux
marches. Quant à l'accueil de la population il est excellent, & de
nature à répondre victorieusement aux déclamations des ingrats, qui
lâches au moment du danger, voudraient aujourd'hui (sans la sagesse du
Roi Léopold) priver la Belgique du secours de ceux qui après l'avoir
été les créateurs, viennent la sauver pour la seconde fois.
Aussi ne nous reste-t-il plus qu'un voeu à former; & nous savons qu'il
est dans le cœur de notre digne & brave général en chef comme dans le
nôtre, qu'on nous donne des ennemis; c'est là notre unique &

constante prière.

Au surplus, j'espère avoir demain le plaisir de causer de tout cela avec vous, car d'après les ordres que j'ai reçu de vous, je serai à Bruxelles vers l'une ou deux heures. Une partie de ma brigade doit pousser jusqu'à Vilvorde, mais je suis flatté qu'elle ne partira pas sans avoir été passée en revue par le Roi des Belges, près duquel je vous prierai d'être mon avocat.

D'ici à demain, veuillez croire, mon cher maréchal, à l'assurance bien sincère de ma constante amitié.

Ferdinand Philippe d'Orléans

Notre général en chef apprendra avec plaisir que nous n'avons pas un seul cheval blessé —

demain le plaisir de causer de tout cela avec
j'ai reçu de vous, je serai à Bruxelles
rentrée de ma brigade doit pousser jusqu'à
si elle ne repartira pas sans avoir été passée
près duquel je vous prierai d'être mon avocat
Agréez, mon cher maréchal, à l'assurance
d'amitié.

Ferdinand Philippe d'Orléans

rendra avec plaisir que nous n'avons pas

S. A. R.

LE DUC D'ORLÉANS

PRINCE ROYAL

Né à Palerme, le 3 septembre 1810, mort le 13 juillet 1842
Marié à la Princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin
le 30 mai 1837, morte le 18 mai 1858.

1832

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc d'Orléans, Prince Royal, au maréchal Gérard.

Lettre écrite pendant la campagne de Belgique et relative à la marche de l'armée française. Le Duc d'Orléans commandait un corps d'avant-garde, et le Duc de Nemours faisait partie de l'expédition.

Halle, le 16 novembre 1832.

Outre le rapport régulier que je viens d'adresser, mon cher Maréchal, à votre chef d'état major

général sur la marche de ma brigade, de Condé à Halle, permettez-moi de vous dire qu'il est impossible de rien voir de plus satisfaisant que ce que j'ai eu sous les yeux depuis 3 jours. Les troupes sont, comme vous le savez, superbes, et animées de la plus grande ardeur, et du plus pur dévouement, et elles marchent avec une rapidité et une perfection rares. *Nous n'avons pas laissé un seul homme en arrière*, quoique nous ayons fait vingt lieues en deux marches. Quant à l'accueil de la population, il est excellent, et de nature à répondre victorieusement aux déclamations des ingrats, qui, lâches au moment du danger, voudraient aujourd'hui, sans la sagesse du Roi Léopold, priver la Belgique du secours de ceux, qui après avoir été ses créateurs, viennent la sauver pour la seconde fois. Aussi ne nous reste-t-il plus qu'un vœu à former, et nous savons qu'il est dans le cœur de notre digne et brave général en chef, comme dans le nôtre ; qu'on nous donne des ennemis, c'est là notre unique et constante prière.

Au surplus, j'espère avoir demain le plaisir de causer de tout cela avec vous, car d'après les ordres que j'ai reçu de vous, je serai à Bruxelles vers une ou deux heures. Une partie de ma brigade doit pousser jusqu'à Vilvorde, mais je me flatte qu'elle ne partira pas, sans avoir été passée en revue par le Roi des Belges, près duquel je vous prierai d'être mon avocat. D'ici à demain,

veuillez croire, mon cher Maréchal, à l'assurance bien sincère, de ma constante amitié.

FERDINAND PHILIPPE D'ORLÉANS.

Notre général en chef apprendra avec plaisir que nous n'avons pas *un* seul cheval blessé.

1839

—

Lettre autographe de S. A. R. le Duc d'Orléans, Prince Royal, à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Vœux à la Reine pour sa fête. Son appréciation sur la situation politique alors; détails sur l'esprit de l'armée, qui est *excellentissime*.

La crise ministérielle ouverte le 5 mars, par la démission du ministère Molé, ne prit fin que le 12 mai, par la formation d'un ministère présidé par le maréchal Soult.

Valenciennes, 25 avril 1839.

J'espère, chérissime Majesté, que ce petit mot, griffonné dans les entractes de mes fonctions, vous arrivera demain, pour le jour de votre fête. Je regrette bien de ne pas être là pour vous la souhaiter, et vous offrir avec mon bouquet, mon

vœu pour la formation d'un ministère, mais je doute fort, au train dont vont les choses, que cela soit fait avant mon retour, et en même temps je suis assez content d'être hors de ce guepier d'intrigues, où l'on n'entend que des gens qui disent du mal les uns des autres, et où l'on ne voit que des ambitieux impuissants. Je me trouve ici au milieu de braves gens, qui me comprennent, et sur qui les sentiments d'honneur et de dévouement peuvent encore beaucoup; car l'esprit de l'armée, et de toutes les troupes que j'ai vues, est *excellentissime*, et je suis enchanté de toutes mes relations avec elles; cependant, sous le point de vue militaire, l'incertitude et le relâchement, ont déjà produit des effets facheux, et si cela continuait, le mal s'étendrait promptement. Quant à la population, elle est inquiète et assez souffrante; la crise commerciale, le contrecoup des désastres de Belgique, la question des sucres et des lins, et les débâts politiques, ont répandu de la tristesse et du malaise. Néanmoins, aucun symptôme de désordre matériel ne se fait remarquer, et rien de ce genre n'est à craindre. Il n'y a même pas de mauvais esprit.

J'espère écrire au Roi, de Mézières, pour lui rendre compte de cette tournée que je m'applaudis beaucoup d'avoir faite, en voyant ce que les troupes m'ont témoigné; et d'ici là, chérissime Majesté, je vous prie de faire agréer mes hom-

mages au Roi et à ma Tante, et de me garder ma place en pensée dans le club de l'écrivanie[1].

F. O.

1839

—

Lettre de S. A. R. le Duc d'Orléans, Prince Royal, au général Schneider, ministre de la guerre, sur le renouvellement des drapeaux.

Le ministre de la guerre ayant résolu de renouveler les drapeaux de l'armée, qui lui paraissaient vieux et démodés, le Prince Royal lui adressa la lettre suivante pour lui demander de ne pas exécuter cette mesure. La protestation du Prince fut écoutée, le ministre revint sur sa décision, et l'armée conserva ses anciens drapeaux.

Tuileries, le 27 décembre 1839[2]

Même après avoir appris, mon cher général de manière à n'en pouvoir douter, que votre administration venait de passer un marché pour le renouvellement de tous les drapeaux de l'armée, mon cœur et mon esprit se refusent à croire à la possibilité d'une mesure, qui me paraîtrait fu-

1. On appelait ainsi le salon de la Reine, où toute la famille se réunissait.

2. *Lettres du Duc d'Orléans (1825-1842)*, publiées par ses fils, le Comte de Paris et le Duc de Chartres. A Paris, chez Calmann Lévy, éditeur.

24

neste. Cette conviction profonde et réfléchie me détermine à sortir de la réserve que j'ai constamment observée vis-à-vis de l'administration, et je regarde comme un devoir pour moi, de vous exposer fort succinctement, quelles atteintes cette mesure me semblerait devoir porter à l'esprit et à la considération de l'armée.

Les drapeaux sont l'emblème de la patrie au nom de laquelle ils ont été donnés aux troupes par le Roi, chef suprême de l'armée, et à laquelle s'adressent les honneurs que le soldat leur rend chaque jour; ils sont aussi le symbole de l'honneur militaire, qui cesse d'être entier quand un corps perd son drapeau.

Aussi, de tous temps et dans tous les pays, on n'a donné à l'armée de nouveaux drapeaux que lorsque la Patrie se transformant, son emblème, dans les corps des troupes, devait aussi se modifier; et, lorsque ces impérieuses nécessités ne justifiaient pas un acte aussi grave, on n'a retiré à des régiments leur drapeau, que pour les punir ou les licencier.

Rien de semblable ne peut être allégué aujourd'hui, aucune de ces grandes circonstances politiques où une solennelle distribution de drapeaux doit resserrer les liens de dévouement qui unissent l'armée au pays, aucune de ces fautes militaires que l'on ne peut punir qu'en brisant les drapeaux qui en ont été témoins ou complices,

ne sont là pour motiver une décision à laquelle il faut donc chercher d'autres causes.

Les drapeaux actuels sont d'un mauvais modèle ; un grand nombre en sont usés et détériorés : tels seraient les motifs apparents qu'on présente à l'appui de cette opération.

L'étendard ne sera-t-il donc plus qu'un effet d'équipement, un ornement régimentaire, sur lequel s'exerceront les fantaisies du bureau des modes militaires? A-t-on trouvé que le drapeau donné à l'armée par la révolution de Juillet eût mauvaise grâce sur les murs d'Anvers ou de Constantine?

Les drapeaux sont vieux et usés. — Ils ne le sont pas au gré de notre jeune armée qui, moins favorisée que ses devancières dans les chances de la carrière militaire, peut montrer du moins avec orgueil, ceux dont les cicatrices restent comme le témoignage vivant de ses bons services, et se féliciter qu'ils soient vieillis avant le temps. Aussi, l'opinion de l'armée profondément froissée, cherchera d'autres causes à une opération contre laquelle les mots de marché et de fournisseur soulèveront d'autant plus la méfiance, qu'en ne la jugeant même que de ce point de vue exclusif, elle sera tout aussi désavantageuse à l'État, sous le rapport financier que sous tous les autres.

Ces drapeaux, dont la valeur toute morale ne peut se payer, puisque pour les uns elle est au-

dessus, et pour les autres au-dessous de toute évaluation, ces lambeaux auxquels les années de bivouac de la Calle et de la Tafna n'ont rien laissé d'entier, sauf l'honneur, ne rapporteront certes pas, lorsqu'on les brisera pour les vendre à l'encan, ce que coûteront les nouveaux étendards, à moins que, pour accroître encore le scandale de cette vente, on ne compte sur l'empressement que ne manquerait pas de mettre chaque régiment à racheter son drapeau. Pour moi, je proteste ici que je renchérirais sur tous, pour conserver ces drapeaux qui seront toujours chers à l'armée. Et ne s'étonnera-t-on point de voir dépenser, pour amoindrir l'esprit militaire, une somme considérable, lorsque tant de dépenses de première urgence sont ajournées ou rejetées, lorsqu'il reste tant à faire pour le bien-être et la force de l'armée, tant à améliorer dans l'état de la cavalerie, des forteresses, des arsenaux, du casernement et des hôpitaux ! Mais ce qui paraîtra plus affligeant encore, c'est qu'en rapprochant ce fait, déjà si grave en lui-même, d'autres actes, que je ne veux pas rappeler dans cette lettre, il sera impossible de ne pas y voir l'effet d'une tendance persévérante contre le commandement, l'esprit et les traditions militaires. Il faut que cette tendance trouve des appuis bien infatigables et bien puissants, pour que des hommes, même dévoués au bien du pays et aux intérêts de l'armée, n'aient

pu entièrement échapper à une contagion, d'autant plus dangereuse qu'elle se déguise plus habilement.

Pour moi, je dois vous le dire sans détour, je vois dans la mesure dont il s'agit, la suite d'un plan, dans l'exécution duquel nous sommes malheureusement déjà beaucoup trop avancés, et qui a pour but de substituer dans l'armée, l'esprit, les formes et l'action administrative, à l'esprit, aux formes, et à l'autorité militaires. Cette lettre, où je ne veux d'ailleurs qu'effleurer la question, deviendrait un pamphlet, si je devais signaler ici tous les pas que, depuis quelques années, nous avons déjà faits dans cette voie déplorable.

Vous les connaissez d'ailleurs aussi bien que moi, mon cher général, vous qui partagez avec le soldat jusqu'à ses nobles préjugés.

Aujourd'hui on en est venu jusqu'à s'attaquer au drapeau. C'est que, seul dans l'armée, le drapeau est encore purement militaire et exempt de tout contact administratif. Tandis que tout ce qui est administré change et se renouvelle sans cesse, chefs, hommes, chevaux, effets, garnisons, réglements, etc., le drapeau seul est immuable; il est le signe de l'action militaire : il est au milieu des combattants dans les campagnes, il rallie le soldat dans les bivouacs où ne sont guère les faiseurs de modèles. Les souvenirs du drapeau

constituent l'esprit de corps, cet élément si puissant de la bonté des armées, cette force que le génie ne suffit pas pour donner, et que le temps seul peut créer.

Que deviendrait, avec des étendards éphémères et sans prestige, cette religion du drapeau qui à Fontenoy, à Arcole, à Ulm, enfanta tant de prodiges d'héroïsme, et à laquelle la France dut toujours sa gloire, et souvent son salut? N'en viendra-t-on pas ensuite, à passer des inspections administratives du drapeau, où les éloges seraient pour l'étendard le mieux conservé, c'est-à-dire celui qui aurait le moins servi? — Et quand un régiment perdrait son drapeau, il en serait quitte pour obérer sa masse générale d'entretien, et tout serait dit! — De la pensée d'un renouvellement de drapeaux, il n'y a pas loin à un système de fournitures régulières et périodiques, et alors il en serait de l'honneur, comme il en fut du crédit avec la planche des assignats.

Ceux qui ne voient dans la France qu'une ferme ou une maison de commerce, ceux qui substituent les faciles vertus du cosmopolitisme au culte exigeant de la nationalité, ceux qui voudraient se racheter au jour du danger au lieu de se défendre, ceux là poursuivent dans l'armée, l'expression vive et permanente de l'indépendance de la Patrie; ils cherchent à détruire dans cet asile du dévouement consciencieux au pays, de

l'abnégation de soi-même, ces sentiments qui dans tous les temps, ont fait la gloire et la sûreté de la France; et qui, malgré tout, ne périront pas.

Je m'arrête, le sujet est brûlant et je ne puis que l'indiquer. D'ailleurs, j'en ai la confiance, mon cher général, vous repousserez une pensée que vous n'avez pas conçue. Vous n'enlèverez pas au 65e régiment le drapeau avec lequel il monta à l'assaut du fort Saint-Laurent, ni à tous les régiments de l'armée du Nord, les drapeaux devant lesquels la garnison d'Anvers mit bas les armes. Vous ne reprendrez pas au 2e chasseurs d'Afrique un étendard veuf de son colonel tué à la tête du régiment [1]. Vous ne voudrez jamais séparer le 47e du drapeau qui porta, sur la brèche même de Constantine, le deuil de son brave colonel [2]. Vous laisserez à l'armée d'Afrique ces étendards témoins de tant de courage, de dévouement et de résignation, vous laisserez à toute l'armée, des drapeaux qui lui ont été donnés avec une solennité digne des grandes circonstances où le Roi les lui confiait, ces drapeaux auxquels chaque soldat a prêté le serment de ne jamais leur survivre. Vous ne voudrez pas enfin, que ces symboles de l'honneur et de la patrie, après avoir été arra-

1. Le colonel Oudinot, tué, le 26 juin 1835, à Muley-Ismaïl dans l'expédition qui se termina par le désastre de la Macta.
2. Le colonel Combes.

chés à ceux dont le dévouement les a noblement portés depuis dix ans, soient traités comme des effets de réforme, vendus à l'encan, ou jetés au magasin.

Vous penserez, comme moi, qu'enlever à un régiment son drapeau, c'est lui enlever ses souvenirs, son esprit militaire, son existence ; que c'est là un patrimoine qui appartient à toute la France, et dont le ministre de la guerre doit être un des plus zélés gardiens.

Vous ferez résilier un marché qui serait onéreux pour l'État, funeste à un esprit de corps à peine créé, destructif de l'honneur militaire, humiliant pour notre armée.

J'en ai pour gage, les sentiments que vous avez toujours manifestés dans toutes les positions que vous avez occupées, et l'étroite sympathie qui vous a toujours associé aux besoins moraux, comme aux intérêts matériels d'une armée, des rangs de laquelle vous êtes sorti, et qui a appris à compter sur votre sollicitude pour elle.

Recevez, mon cher général, la nouvelle assurance de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous, et avec lesquels je suis

Votre affectionné

FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS.

1840

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc d'Orléans Prince Royal, à S. M. le Roi Louis-Philippe, son père.

Cherchell, 9 mars 1840. Lettre écrite pendant une de ses campagnes en Afrique : il témoigne ses inquiétudes sur la santé de Madame la Duchesse d'Orléans.

Sire ;

J'avais commencé pendant une halte à Cherchell, une lettre à M. Thiers. Interrompu cent fois, je n'ai pas eu le temps de la rédiger soigneusement, maintenant la colonne part ; il *faut* que je monte à cheval : Si vous jugez à propos en lui montrant la lettre commencée, de lui faire voir que je m'étais occupé de lui écrire, je vous envoie mon griffonnage à tout événement, et m'en rapporte entièrement à vous. Je suis d'ailleurs trop cruellement préoccupé d'Hélène, pour pouvoir apporter toute liberté d'esprit à ce travail.

Adieu, Sire, daignez agréer avec bonté l'hommage de mon bien tendre attachement et mon respect.

Ferdinand Philippe d'Orléans.

Cherchell, le 9 mars 1840, 6 h. 1/2 du soir.

1840

—

Lettre autographe de S. A. R. le Duc d'Orléans Prince Royal, à S. M. la Reine Marie-Amélie sa mère.

Sur M. Thiers, la situation politique, et la loi des fortifications de Paris, qu'il désire avec passion.

St-Cloud 18 août 1840 — 5 h. du s.

J'avais été déjà cruellement tourmenté, chérissime Majesté en voyant le temps affreux d'hier; lorsque les deux dépêches télégraphiques de Calais sont encore venues confirmer mes inquiétudes.

J'ai bien songé à tout ce que vous avez dû souffrir lorsque vous étiez à Boulogne, pendant que le *Veloce* ne pouvait pas y entrer; et il me tarde bien d'avoir des détails sur ce pénible voyage dont nous ne savons pas encore l'issue [1]. En attendant, j'y songe constamment, et quoique fort peu écriturier de ma nature, surtout maintenant que j'ai mal aux yeux, j'ai pris la plume,

1. Le 19 août 1840, le Roi se rendait sur le vapeur le *Veloce*, du Tréport à Boulogne. Surpris par le mauvais temps, le navire dut prendre la haute mer, et chercher un refuge à Calais. En entrant dans le port, il toucha et s'arrêta enfoncé dans l'estacade qui est à l'extrémité de la jetée. Le sauvetage des passagers ne fut pas sans péril.

pour vous dire combien je suis préoccupé, et combien j'espère que le retour se sera heureusement effectué *par terre,* au milieu d'un accueil qui puisse faire oublier au Roi tout ce que cette course a dû avoir de désagréable. Ici, l'effet n'a pas été bon ; l'on trouve l'absence du Roi longue ; et le moment peu favorable pour prendre des vacances. Je ne sais rien de nouveau. Je vis en dehors de tout, ne voyant en fait de ministres que Thiers, que j'entrevois à peine, de loin en loin, au milieu du tourbillon dans lequel il se meut, ou pour mieux dire dans lequel il ne se meut pas, car il fait plus de bruit que de besogne, et je suis vraiment alarmé de voir aussi peu de résultat aux mesures prescrites pour mettre notre etat militaire sur un meilleur pied[1]. Je le prêche à outrance sur les fortifications de Paris, que je désire avec passion ; mais cela ne sera qu'utile, et cela peut devenir impopulaire. Aussi y crois-je peu de chances.

Adieu chérissime Majesté, puisse cette course ne pas vous avoir trop agitée ! Veuillez présenter mes hommages au Roi, à qui je n'ai rien de particulier à mander, si ce n'est qu'il ferait bien de lire les lettres parties d'Alger le 8 aout. . . . . .

1. La France était alors sous le coup de l'émotion produite par la nouvelle du traité du 14 juillet 1840. On sait que pendant près de trois mois, la guerre fut imminente, et que c'est à la sagesse et à l'habileté du Roi Louis-Philippe, qu'elle put être évitée.

J'espère que le temps va se remettre au beau, chérissime Majesté, que vous pourrez profiter encore de la villégiature. Hélène[1] va assez bien et vous présente ses hommages.

F. O.

1. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans.

S. A. R.

LE DUC DE NEMOURS

Né à Paris le 25 octobre 1814, marié le 27 avril 1840 à la Princesse Victoire de Saxe-Cobourg et Gotha, morte le 10 novembre 1857.

1841

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc de Nemours à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Au moment de s'embarquer pour l'Afrique, il fait ses adieux à la Reine.

Toulon, le 8 avril 1841.

Chère Majesté, je ne puis me décider à m'embarquer, sans venir vous faire une dernière fois mes adieux. Car ce n'est jamais sans être ému, sans avoir le cœur serré, que je peux voir le port de Toulon, et cette mer qui va bientôt être entre nous, pour me séparer de tout ce qui m'est cher. J'espère, j'ai la confiance que tout se passera bien en mon absence, et pour vous, et pour le

Roi, et pour toute la famille; mais enfin au moment de me séparer de vous tous, pour un temps, dont je ne puis prévoir le terme, j'éprouve un sentiment pénible, et je ne puis me défendre de vous le communiquer. J'ai fait ici vos messages à Parseval et à Jurien; ils en ont été fort touchés. J'ai encore vu ici q. q. unes de vos connaissances de la marine savoir : La Susse, Vrignaud (de *la Reine Amélie*) et Vaillant (dit l'aide de camp du ministre) et une infinité d'autres qui, je crois ne sont pas connus de vous. Tous m'ont parlé de Joinville avec affection et admiration. Je n'ai pas d'autres détails à vous donner chère Majesté ; je les ai mis dans ma lettre à Victoire[1]. Je tenais seulement à vous dire adieu avant de partir. Je n'oublierai aucune de vos recommandations, je tâcherai de faire le mieux qu'il me sera possible, et ensuite, je me fie à Dieu qui dispose de nos destinées. Veuillez, chère maman, offrir au Roi mes plus tendres et respectueux hommages, et lui exprimer le désir que j'ai qu'il soit satisfait de moi. Mille tendresses à ma tante et au reste de la famille. Puissiez-vous avoir tous bonne santé et prospérité en mon absence. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Tout à vous.

LOUIS D'ORLÉANS.

1. S. A. R. la Duchesse de Nemours.

1841

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc de Nemours, à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Détails sur la guerre d'Afrique, et sur son frère le Duc d'Aumale qui sait plaire à tous.

Mostaganem, le 17 mai 1841.

Deux mots, chère Majesté, par le bateau qui part en ce moment pour Alger, afin de vous informer en gros de nos projets, dont vous aurez le détail par Victoire[1]. Nous partons demain avec l'expédition. Nous emportons 30 jours de vivres, cela peut donc, à moins de prises peu probables, être considéré comme le maximum de durée de l'expédition; mais je pense que l'armée sera obligée de revenir à Mostaganem d'ici à 25 jours. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, la destruction de Tegdempt et l'occupation de Mascara étant sans doute faites alors, je compte repartir pour la France à cette époque, j'en ai averti le gouverneur. Je compte, en partant, repasser par Alger, afin de tâcher de voir Aumale, ou au moins d'avoir de ses nouvelles. En partant d'Alger, j'ai recommandé ce dernier, au général Baraguay, afin qu'il usât de son autorité, pour le faire soigner

1. S. A. R. la Duchesse de Nemours.

dans un endroit convenable, dans le cas où il viendrait à être malade. Je n'ai pas de doute qu'il ne le fasse, et qu'il n'en ait tout le soin possible. Je pense aussi qu'il le placera dans une position aussi bonne que son grade le comporte. Aumale a eu le talent de plaire à tout le monde ici, il fait parfaitement son affaire, supporte le climat et les fatigues à merveille, se porte on ne peut mieux, est toujours d'une gaieté qu'il communique à tout le monde, et vit en Afrique comme le poisson dans l'eau, d'une vie qui est pour bien des gens comme celle du poisson sur l'herbe. En sorte que, à part le chagrin d'être séparé de lui, et le risque des chances de la guerre, c'est avec autant de confiance que possible que je l'ai laissé dans cette armée. Je pense qu'il n'y aura pas, dans la province d'Alger, de combats très sérieux. Les Arabes ont été bien peu entreprenants dans notre dernière expédition, les résultats que nous avons obtenus les ont encore terrifiés. L'inquiétude que vous devez avoir, en est donc diminuée d'autant. Les chances favorables sont donc augmentées par suite de cela, pour Aumale, comme pour tout le monde. Du reste, son entourage est bon, les supérieurs Changarnier et le col. Gentil l'aiment beaucoup, et ne manquent pas d'en avoir soin. J'ai donc autant de confiance que possible que choses se passent pour lui, aussi bien que cela a eu lieu jusqu'à ce jour. Ici, nos santés sont bonnes

et nous mèneront, je l'espère bien, jusqu'au bout. Après avoir fait tout ce que je crois devoir faire, je serai bien heureux, chère Majesté, de vous revoir et de vous embrasser. Puissiez-vous, pendant le long temps où je vais être sans nouvelles, toujours bien vous porter, ainsi que le Roi, et le reste de la famille; puissent les choses aller à notre souhait. C'est ce que je désire bien apprendre à mon retour. Veuillez offrir mes hommages les plus tendres au Roi, et à ma tante, et mes amitiés à Clém. Chartres, etc.[1]. Mes officiers sont très reconnaissants des attentions que vous avez pour eux.

Je vous embrasse de tout mon cœur,

Louis d'Orléans.

Si vous voulez m'adresser toujours vos lettres, par le canal de l'amiral, à Toulon, je lui fais donner des instructions pour leur direction.

1. S A. R. la Princesse Clémentine, sa sœur, et son frère le Prince Royal.

S. A. R.

LE PRINCE DE JOINVILLE

Né à Neuilly le 17 août 1818, marié le 1er mai 1843
à la Princesse Françoise, fille de dom Pierre Ier d'Alcantara,
Empereur du Brésil, née le 2 août 1824.

1838

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Prince de Joinville, à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Lettre écrite le lendemain de la prise du fort Saint-Jean d'Ulloa, au Mexique.

Créole, Port de Vera-Cruz, 30 novembre 1838.

Chérissime Majesté,

On s'est battu et j'ai été au feu, cela seul suffit pour me transporter de joie ; je n'ai qu'un chagrin, c'est celui de n'en avoir pas fait davantage ;

mais ce n'est pas ma faute, mais bien celle de mon pauvre petit navire que du reste j'aime tant. Cette lettre vous sera remise par M. Doret, chef d'état-major de Baudin ; c'est un brave homme que j'aime beaucoup ; il était second de Baudin aux journées de Juillet.

Le fort s'est rendu, et nous l'occupons, c'est un point immense, mais je ne crois pas pour cela que tout soit fini. Il faut remettre au plus vite le fort en état de défense ; les biguernots[1] fesant peu de chose, je me suis mis à y travailler, et je suis fort occupé. La santé est très-bonne, et tout va bien.

Adieu, chère Majesté, je vous embrasse de tout mon cœur, et j'espère que tout est aussi bien qu'ici, dans notre vieille France.

Fr. d'Orléans

1841

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Prince de Joinville, à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Lettre relative à un voyage à Terre-Neuve, et à la visite des pêcheries françaises.

1. Appelation familière des fantassins.

Belle-Poule ; Havre de Saunder,
côte ouest de Terre-Neuve, le 22 juillet 1841.

Chère Majesté,

Je profite d'une occasion sûre et imprévue, pour vous écrire un mot. Elle est malheureusement trop prompte pour que je puisse écrire à tout le monde, et mettre le journal au courant ; faites-en mes excuses à tous, la bonne volonté ne manque pas. Dans ma dernière lettre, je vous disais que j'avais mis 35 jours de la navigation la plus longue et la plus dure, pour venir du Helder au Croc. Vous compter toutes nos peines, nos fatigues et nos misères, est chose bien inutile. Nous avons rencontré beaucoup de glaces, des brumes et une pluie presque continuelle, avec un froid de 4 à 5° au dessus de 0, c'est un joli petit été. Au Croc on s'est reposé, je me suis lancé dans la pêche de la morue, les règlements et la science de la pêche. J'ai visité nos principales pêcheries, reçu et hébergé à merveille par nos pêcheurs, en un mot, j'ai fait la fonction complète. Je suis aussi allé chasser le caribou avec mes jeunes gens sur l'île de Groais en face du Croc. Le 18 je suis parti, non sans avoir reçu vos bonnes lettres de l'*Églantine* qui m'ont fait tant de plaisir, et dont je vous remercie bien. J'ai passé par le détroit de Belle-

Isle, navigation incroyablement difficile à cause de la quantité de glaces, au milieu desquelles il faut louvoyer jour et nuit, à cause des brumes, des courants, du vent contraire. Heureusement que toutes les nuits, de magnifiques aurores boréales venaient nous éclairer ; il y a quelque chose de providentiel là-dedans. Après deux jours de louvoyage dans le golfe de Saint-Laurent, je suis venu ici, et je vais faire l'inspection de nos pêcheries sur cette côte. Je resterai ici un peu longtemps, parce que j'ai à bord une petite épidémie de fièvres à boutons, nullement inquiétante, mais que je veux étouffer, avant de retourner à la mer. Pour que vous ne soyez pas inquiète, j'envoie *le Cassard* à Halifax porter cette lettre, rapporter les vôtres, et faire des provisions. Pour moi, je suis tranquillement à l'ancre dans une belle baie bien verte et boisée ; elle n'a pour habitants que des ours, des caribous, et une quantité de gibiers ; je vais bâtir une maison pour mes malades, cultiver un petit jardin planté par un navire qui m'a précédé ici, et me poser en patriarche. Cela me convient assez ; d'ailleurs c'est mon devoir, et on fait toujours son devoir avec plaisir. Je me porte comme le Pont-Neuf, Dieu veuille qu'il en soit de même en France.

Mille et mille choses à tous ; je n'aime que vous sur cette terre, mais je vous aime bien. Pensez un peu à moi. Dites bien à cette bonne et

excellente Clem.[1] que je regrette de ne pas lui écrire, mais que le vent est bon, la brise belle, et que je ne veux pas retarder d'un moment le départ du *Cassard*. Mille choses à ma tante, au roi, à Tan[2], Aumale, le Piat[3], Hélène[4] et à Louise[5].

Adieu, chère Majesté, votre respectueux fils vous embrasse bien tendrement.

Fr. d'Orléans.

J'ai écrit longuement à Dupérré.

1842

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Prince de Joinville, à S. M. la Reine Marie-Amélie, sa mère.

Lettre relative à un voyage sur les côtes d'Afrique.

Goélette *La Fine*, rivière de Bonny,
7 février 1842.

Chérissime Majesté,

Vous voyez que ma santé continue d'être excellente, il en est de même de tout le monde à bord de nos navires. Quoique je compte avoir bientôt

1. S. A. R. la Princesse Clémentine, sa sœur.
2. S. A. R. le Duc de Nemours.
3. S. A. R. le Duc de Montpensier.
4. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans.
5. S. M. la Reine des Belges, sa sœur.

de bonnes occasions de vous donner de mes nouvelles, je ne veux pas négliger celle qui se présente maintenant, d'un navire anglais allant à Liverpool. Je suis au bas de la côte, dans la baie de Biafra. J'ai parcouru toute la côte depuis Sierra Leone jusqu'ici.

Avant-hier, j'ai quitté la frégate pour entrer en rivière, le roi de Bonny ayant souvent besoin de la présence de nos navires de guerre pour redresser ses torts envers nos navires marchands. Je compte ce soir être à bord de *la Belle-Poule*. J'irai encore à Fernando-Pô, au Gabon et à l'île du Prince. Dans 50 jours je serai à Rio, ayant accompli une tournée que je crois fort utile à nos intérêts dans ces parages, et ayant eu le loisir de secouer le mauvais air d'Europe, avant d'arriver à Rio. Je suis privé de vos nouvelles depuis longtemps, je n'en aurai pas de sitôt, j'en souffre cruellement, mais j'ai confiance, et je pense bien souvent à vous.

Adieu, chère Majesté, mes hommages au Roi, et mille choses à tous. Je vous embrasse bien tendrement.

Fr. d'Orléans.

S. A. R.

LE DUC D'AUMALE

Né à Paris le 16 janvier 1822, marié le 25 novembre 1844
à la Princesse Marie-Caroline de Bourbon, née le 26 avril 1822
Fille de Léopold des Deux-Siciles, Prince de Salerne
morte le 6 décembre 1869.

1841

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc d'Aumale à S. M. le Roi Louis-Philippe, son père.

Sur la guerre d'Afrique à laquelle il prenait part, et qu'il demande à continuer.

Alger, ce 14 avril 1841.

Sire,

J'ai été bien sensible à un petit mot que vous avez mis pour moi dans une lettre de la Reine, ainsi qu'à toutes les bonnes paroles que Nemours m'a apportées de votre part ; recevez en tous mes remerciements, votre approbation est ma meilleure récompense.

J'ai donc conservé ma santé parfaite, dans cette première expédition, malgré la fatigue, malgré le mauvais temps, grâce à ma sobriété et à l'observation des précautions hygiéniques que vous m'aviez recommandées. J'ai essayé de servir de mon mieux, la bonne grâce que chacun m'a témoignée m'a rendu la tâche facile. Tous les officiers avec qui je me trouvais en rapport de service, ont été avec moi d'une excessive réserve, et je n'ai aucune peine à conserver la double position que vous m'aviez indiquée. L'idée que je resterais quelque temps en Afrique a généralement plu ici; on a regardé cela comme un encouragement par vous donné à l'armée, si brave et si patiente, que vous avez ici. Je vous en conjure donc, Sire, faites un peu violence à votre bon cœur de père, et ne me rappelez pas trop tôt; laissez-moi attendre la vacance de ce beau 17e[1] que je vous ramènerai à Paris. J'espère ne pas avoir d'avancement encore, toute fausse modestie à part, je n'ai vraiment rien fait cette fois qui le put mériter. Quant au 4e léger dont vous m'offriez le commandement, j'ai développé avant-hier, dans une lettre à la Reine les raisons qui m'en feraient préférer un autre; elle vous les aura sans doute communiquées.

. . . .

1. Le 17e léger était alors commandé par le colonel Bedeau qui devait prochainement passer officier-général.

Adieu, cher papa, permettez-moi de vous embrasser comme je vous aime, du fond de mon cœur. Veuillez dire à ma tante, que je suis bien désolé de l'avoir sue souffrante, je lui aurais bien certainement répondu, mais le gouverneur s'est dépêché aujourd'hui, et on me demande mes lettres, ce sera pour le prochain courrier.

Votre respectueux fils,

HENRI D'ORLÉANS.

1841

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc d'Aumale à S. M. la Reine Marie-Amélie sur la guerre d'Afrique à laquelle il prend part, au moment où il vient d'être nommé colonel du 17e léger.

Au plateau des Réguliers, ce 9 juin 1841.

Ma mission est terminée, chère Majesté, et sans coup férir. L'occasion pourtant était bonne, jamais on n'avait lancé un convoi de ce côté de l'Atlas, avec une simple escorte de 4 bataillons, mais décidément ces messieurs n'en veulent plus. Enfin j'ai mené ma colonne aussi militairement

que possible, et, si l'ennemi m'avait tâté, j'aurais essayé de le recevoir de mon mieux, je vous avoue cependant que je me sens soulagé d'un grand poids, depuis 2 h. que je suis ici. Après demain, comme Baraguay a reçu mon brevet, je serai reconnu colonel du 17e, je crois que je serai le seul colonel qui ait pris le commandement d'un régiment de ce côté de l'Atlas. Maintenant, qu'on me laisse achever mon temps d'Afrique avec ces braves gens, et je ne demanderai qu'une chose au Roi, c'est de lui ramener le 17e tout droit de Toulon à Paris, et de le lui montrer avec sa vraie tenue africaine, avec la capote râpée, et la cartouchière au ventre.

La musique du 53e en garnison à Médeah, m'a fait faire ce matin un petit voyage en France, elle a joué les airs du *Pré-aux-clercs*, de *Gustave*, du *Domino*, etc., il y a 2 mois que je n'avais pas entendu une note de musique. Cela m'a fait un indicible plaisir. Mais ne parlons pas longtemps de la France; ces idées-là donnent trop d'émotions au bivouac; en ce moment il faut songer à régler tout avec le comptable; car je ne sais vraiment pas quel métier je n'ai pas dû faire ces 3 jours pour faire marcher la colonne mal outillée qu'on m'avait donnée : bouvier, gendarme, charretier, commis, rien ne m'a manqué, mais il paraît que c'est comme cela qu'on se forme.

En attendant, que je sois bien formé, j'avoue

que cela fatigue un peu, or, il est tard, j'ai encore à écrire au général, permettez-moi donc de vous souhaiter le bonsoir, ainsi qu'à toute la famille que j'embrasse de tout mon cœur.

Votre respectueux fils,

HENRI D'ORLÉANS.

S. A. R.

LE DUC DE MONTPENSIER

Né à Neuilly le 30 juillet 1824,
Infant d'Espagne, mort le 4 février 1890, marié
le 10 octobre 1846 à la Princesse Marie-Louise-Ferdinande,
. Infante d'Espagne, fille de Ferdinand VII, Roi d'Espagne,
et mère de Madame la Comtesse de Paris.

1844

—

Lettre autographe signée de S. A. R. le Duc de Montpensier, 5e fils du Roi Louis-Philippe; relative à sa nomination de colonel du 5e régiment d'artillerie.

Mon cher Général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite pour m'annoncer que le Roi avait signé ma nomination au grade de Colonel du 5e régiment d'Artillerie. Je vous remercie des termes obligeants dans

lesquels vous m'annoncez cette nomination, et je vous prie de croire à la sincérité de mes sentiments pour vous.

Votre bien affectionné,

ANTOINE D'ORLÉANS.

Vincennes, 13 avril 1844.

CINQUIÈME PARTIE

22 LETTRES OU PIÈCES INÉDITES PROVENANT DU CABINET DU ROI LOUIS-PHILIPPE, TOUTES ADRESSÉES AU ROI, PAR

MM. GUIZOT
THIERS
COMTE MOLÉ
COMTE D'ARGOUT
DUC DE BROGLIE
ABD-EL-KADER
LE PRINCE JÉROME BONAPARTE, FRÈRE DE NAPOLÉON Ier
MADAME LA PRINCESSE CAROLINE BONAPARTE, SŒUR DE NAPOLÉON Ier

ET DOCUMENTS INÉDITS
SUR LA POLITIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

1832

Lettre autographe signée du comte d'Argout, ministre de l'intérieur, adressée au Roi Louis-Philippe, relative à une émeute promptement réprimée. (Sans date, probablement en mai 1832 après la mort de Casimir Périer.)

Sire,

Tout est fini et bien fini.

Le cortège n'a pas dépassé 4,000 hommes; il ne s'y trouvait pas d'ouvriers.

Les jeunes gens des Écoles ont fait pareillement

défaut, la population a témoigné le plus grand mépris pour les républicains.

Les troupes et la garde nationale ont montré un excellent esprit :

La Chambre des députés paraît contente. Beaucoup de députés m'ont remercié des précautions prises ;

Cabet n'a pas voulu marcher avec ses collègues, il s'est mis à la tête de la Société des droits de l'homme.

Beaucoup de tentatives ont eu lieu pour entamer le carré où étaient le corps, et les députés ; elles ont échoué grâce à la prudence du capitaine de cuirassiers qui commandait le premier peloton de cinquante dragons.

Soixante bousingots réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville, l'ont quittée quand ils ont vu arriver les deux pièces d'artillerie, plusieurs se sont écrié : « Faites donc des révolutions avec cela ! »

Un autre noyau de républicains, rassemblés près de la banque, s'est dissipé au premier ordre donné par un commissaire de police.

Marrast a dit à l'un de mes agens — « C'est « abominable ! le gouvernement a quatre fois plus de soldats que nous n'avons de monde ! que voulez-vous que nous fassions ! »

Ils sont honteux et désespérés d'avoir été abandonnés par les élèves et par les ouvriers.

Lafayette faisait une très piteuse mine, il a paru fort aise quand la cérémonie a fini.

Il n'y avait dans le carré qu'une soixantaine de députés.

Quelques dégâts ont été commis par la foule, dans le cimetière du Père La Chaise. Cela ne rendra pas les républicains plus populaires.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet.

C[te] d'Argout.

1840

—

Lettre autographe signée de M. Guizot, au Roi Louis-Philippe.

Félicitations au sujet de l'attentat de Darmès, tirant sur le Roi, près du pont de la Concorde, attentat auquel le Roi avait échappé (15 octobre 1840).

Sire,

Votre Majesté ne sait peut-être pas que, de loin, on est encore plus troublé, plus ému que de près ; on voit ce qu'est le Roi pour la France. Dieu le montre lui-même, Sire, en vous sauvant toujours. Quand serons-nous au terme ? Malgré tant de coups, j'ai confiance, mais je me confie, en tremblant. Je suis sûr que Votre Majesté ne se décourage pas, que le dévouement de tous vous suive et vous soutienne sur cette brèche, où vous vivez sous le feu, pour le salut de tous.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant

et très-fidèle serviteur et sujet,

GUIZOT.

Londres, 19 octobre 1840.

1842

—

Lettre autographe signée de M. Guizot, président du Conseil des ministres, au Roi Louis-Philippe, sur l'Afrique et la nécessité d'y rester.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une lettre particulière de S[t]-Aulaire, plus intéressante que ses dépêches. Lord Aberdeen a été surpris des paroles de l'amiral, et je le conçois. Je les ai expliquées de mon mieux. Quant à l'Afrique, je conçois aussi son humeur; mais il faut qu'il se résigne à la publicité de ses paroles. Je les ai répétées bien à dessein. La publicité seule transforme les paroles en faits accomplis. Et si nous avons cinquante ans de paix, nous resterons en Afrique, *quand même*.

Voilà l'adresse votée à une très bonne majorité. Je rapporterai au Roi demain, un peu avant le Conseil, son projet de réponse. La séance d'aujourd'hui a été d'un bon effet.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble et très-

fidèle serviteur et sujet,

GUIZOT.

Samedi, 29 janvier 1842.

1843

Lettre autographe signée de M. Guizot, président du Conseil des ministres, au Roi Louis-Philippe, sur les rapports de la France avec la Russie (7 avril 1843).

Sire,

Le Comte d'Appony [1] ira ce soir, rendre ses devoirs à Votre Majesté. Je prie le Roi de ne lui rien dire des communications que m'a faites M. de Kisseleff. On est assez préoccupé en Allemagne des velléités de rapprochement que nous témoigne la Russie. Il importe, je crois, de n'en point parler.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble et très
fidèle serviteur et sujet,

GUIZOT.

Vendredi, 7 avril 1843.

1. Ambassadeur d'Autriche à Paris.

1833

—

Lettre autographe signée de M. Thiers, ministre des travaux publics, au Roi Louis-Philippe.

Félicitations au Roi sur son voyage dans les départements et sur la paix profonde à Paris.

Sire,

Je n'ai point encore écrit à Votre Majesté, parce que nous n'avons rien à lui apprendre, et qu'elle est d'ailleurs fort occupée. Le calme le plus profond règne à Paris. Ce ne sera pas un fait indifférent à citer, que cette dispersion du gouvernement, sans qu'il en résulte, ni un danger, ni même une inquiétude. Qui eut dit, il y a un an, que nous verrions si tôt une quiétude si profonde? On nous dit que Votre Majesté est reçue avec transport : nous en sommes charmés et pour Elle et pour le pays. Vous aurez, Sire, une gloire de grand pacificateur. Elle en vaut bien d'autres. J'ai fixé mon départ à samedi soir 31. Je serai fidèle à l'appel de Votre Majesté, vers le 18 septembre. Je ne me déplace que pour répondre plus sûrement aux intentions de Votre Majesté, en cherchant les moyens certains, et efficaces, de faire avancer la prospérité nationale. Je vais consulter les classiques. Je prie le Roi de croire à

mon sincère dévouement. J'ai toujours suivi l'étoile de 1788, et pas une autre. Je souhaite le bonheur de mon pays, et le vôtre, Sire, comme inséparables.

Recevez, Sire, l'hommage de mon
respect et de mon dévouement sincère.

A. Thiers.

Ministre des Travaux Publics.

Paris, 29 août (1833).

1833

—

Lettre autographe signée de M. Thiers au Roi Louis-Philippe, sur une mission en Angleterre qui lui avait été donnée.

J'écris à Votre Majesté pour m'excuser auprès d'elle de ne pas remplir à la lettre l'engagement que j'avais pris. Ma tournée dans l'intérieur de l'Angleterre m'a retenu un peu plus longtemps que je ne le supposais, mais elle m'a été si utile, que je prie le Roi de me pardonner un retard de quatre ou cinq jours. Je venais de voir les dépar-

tements de la Somme, de l'Aisne, du Nord, de visiter avec grand soin toutes nos manufactures, et en passant sur le champ, dans les filatures et les fonderies anglaises, j'ai pu faire une comparaison immédiate qui m'a été fort utile. J'ai vu tous les travaux publics, escorté, d'ingénieurs français et anglais. J'ai fait discuter chaque question en présence des objets même, je n'ai pas dormi, j'ai bien veillé, mais je suis en mesure de mieux remplir ma tâche, et de répondre moins imparfaitement aux intentions du Roi, dans le poste qu'il m'a confié, je prie donc le Roi de ne pas regretter l'autorisation qu'il m'a donnée, je serai de retour du 19 au 20.

L'effet du voyage du Roi[1] a retenti en Angleterre, nous nous en sommes vivement applaudis. Les succès de la maison d'Orléans sont ceux de la vraie monarchie constitutionnelle. Je ne me suis pas mêlé ici de politique. D'ailleurs il n'y en avait point à faire, car tout est au repos, à Londres comme à Paris. Nos conversations les plus intimes avec Lord Grey, et Lord Palmerston, ont roulé sur la paix du monde, à ce degré de généralité nous avons été les uns et les autres parfaitement d'accord, et parfaitement discrets. Cependant je dois dire au Roi qu'il s'est passé ici de vilaines choses, à l'occasion du voyage de Dona

1. Allusion au voyage du Roi en Normandie, où ce Prince fut acclamé.

Maria. Je le prierai de m'écouter là dessus un instant.

Je prie le Roi de recevoir l'hommage de mon profond respect, et l'assurance de mon entier devouement.

A. Thiers.

Londres, 16 septembre 1833.

1836

—

Lettre autographe signée de M. Thiers, à son ami le duc Decazes, au moment où il venait d'envoyer sa démission au Roi Louis-Philippe, comme Ministre des affaires étrangères, président du conseil.

Le cabinet du 22 février 1836 était démissionnaire à la fin d'août : le nouveau cabinet fut formé le 6 septembre 1836, par le comte Molé.

Paris, 8 septembre 1836.

Mon cher Duc

Je pars ce soir pour l'Italie. J'ai quitté le pouvoir, non par dégoût, mais par devoir, parce que je ne pouvais m'associer à la politique adoptée. Il ne s'agissait plus de l'intervention, mais uniquement de la question de savoir si on proclamerait l'abandon de l'Espagne, en licenciant les corps

réunis à Pau. Je n'ai pu y consentir. Je suis content de ce que j'ai fait. Je vais voyager, lire, réfléchir, me reposer. Je ne cesserai pas de me conduire en bon citoyen. Nous verrons ensuite. Je serai à Paris pour la session.

Adieu, mille tendresses. Présentez mes hommages et ceux de ma famille, à Mme Decazes.

Adieu,

Votre ami dévoué,

A. Thiers.

1838

—

Lettre autographe signée de M. Thiers, au Roi Louis-Philippe.

Félicitations sur la naissance de Monseigneur le Comte de Paris. — Côme, 29 août 1838.

Sire,

Je viens d'apprendre à Como, par un courrier de M. de Metternich, l'heureuse naissance de Monseigneur le Comte de Paris. Je m'empresse d'en feliciter Votre Majesté.

Vous savez, Sire, que la distance et le tems ne sauraient affaiblir les sentiments que je porte à votre auguste famille.

Je dépose aux pieds de Votre Majesté l'hommage de mon profond respect.

A. Thiers.

Como, 29 aout 1838.

1838

—

Lettre autographe signée du comte Molé au Roi Louis-Philippe, sur des dépêches de l'ambassadeur de France à Madrid.

Sire,

Je m'empresse de placer sous les yeux de Votre Majesté 1° l'intérèssante réponse que je reçois de M. le Maréchal Valée, 2° l'importante dépèche qui me parvient de M. de Latour-Maubourg, les difficultés s'accumulent tellement en ce moment, tant dans les Chambres que hors des Chambres, que le tems et les facultés n'y suffisent plus. Demain, lorsque j'aurai l'honneur de voir le Roi il aura eu le tems de réfléchir sur les idées de M. de Maubourg, et sa situation à Madrid. Je compte lui répondre vivement, sur la facilité avec laquelle il accueille d'absurdes et indignes rumeurs, comme celle qui représente M. Appony se mêlant de nos affaires et en décidant. Il est déplorable de voir un ambassadeur du Roi, si bien intentionné, et ordinairement si sensé, en croire des correspondances particulières, et des journaux, plus que les lettres et dépêches de son ministre. Quoiqu'il en soit, là comme ici, notre position est difficile. J'ai passé ma matinée à voir des députés influents,

demain la proposition Gouin se discute[1]. On en fait dans la Chambre une question de parti, et les deux partis qui voudraient renverser le ministère, attendent pour se prononcer, de voir l'attitude que nous prendrons : à la fin de la journée, mes collègues viendront en causer avec moi.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté
le très-humble, très-obéissant
serviteur et fidèle sujet,

MOLÉ.

4 h. du soir, 18 février 1838.

1841

Lettre autographe signée du comte Molé au Roi Louis-Philippe. Remerciements pour la statue de Mathieu Molé offerte par le Roi.

1. Le 15 février 1838 M. Gouin avait déposé un nouveau projet de loi pour la conversion des rentes. La discussion eut lieu du 17 au 20 avril et du 2 au 5 mai. Le comte Molé et le Ministère le voyaient avec déplaisir, mais se contentèrent de discuter l'opportunité du projet de loi, qui fut voté.

Sire,

Champlatreux est devenu un lieu où je rencontre à chaque pas une marque des bontés du Roi, j'y trouve aujourdhuy cette belle statue de Mathieu Molé, dont il a voulu dernièrement encore embellir ma retraite. J'éprouve le besoin de lui en témoigner toute ma gratitude, et de lui dire qu'il y a un souvenir qui surpasse tous ses dons, et ne s'effacera jamais ni de son cœur, ni de la mémoire de ma famille, c'est celui de la visite qu'une fois Champlatreux a reçue. Votre Majesté accueillera j'espère, avec indulgence, l'expression de sentiments qui lui étaient connus, et que la vue de cette statue m'a donné un nouveau désir de mettre à ses pieds. Jamais je ne laisserai échapper une occasion d'y déposer l'hommage de ma reconnaissance, de mon devouement, et de ma fidélité.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté

le très-humble, très-obéissant

serviteur et fidèle sujet,

MOLÉ.

Champlatreux, 3 septembre 1841.

1838

—

Extrait d'une lettre du baron Paul de Bourgoing, Ministre de France en Bavière, en 1838.

Sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris.

. . . .

« J'aurais désiré que les adversaires du projet de fortifier Paris entendissent les cris de fureur et d'indignation que jetaient les étrangers de toutes nations, à la nouvelle que nous étions sur le point de doter notre pays de cette garantie de longue résistance. L'appréhension de cette mesure, si évidemment de pure défense, irritait alors Prussiens, Russes et Autrichiens, autant qu'un acte de la propagande la plus excessive.....

« L'effet produit par nos discussions, la joie de nos adversaires, lorsque le projet de fortification a été abandonné, voilà ce qu'il est utile de connaître. Les Polonais avant 1792, se disputaient aussi sur une question militaire importante; l'ombrageuse jalousie d'une noblesse turbulente ne permettait pas à l'État d'avoir une infanterie suffisante, et c'est faute d'une infanterie suffisante que cette République chevaleresque a péri...

. . . .

1840

—

Copie d'une lettre du général Bertrand, compagnon de Napoléon à Sainte-Hélène, adressée au Roi Louis-Philippe sur le retour des cendres de l'Empereur (sans date).

Sire,

Les derniers vœux de l'Empereur vont enfin s'accomplir. En vous adressant mes félicitations sur un résultat, qui ne sera pas moins honorable à Votre Majesté dans le temps à venir, qu'il l'est dans le temps présent, résultat si conforme à l'honneur national et aux sentimens populaires, je ne suis que l'écho de la reconnaissance publique.

Pret à m'eloigner, pour aller remplir un devoir pieux, je remercie Votre Majesté de m'avoir associé au noble voyage de Ste Helène.

Ces armes du grand Napoléon que j'ai offertes à la patrie, en lui demandant de réclamer les restes mortels de l'Empereur, ces armes à présent, appartiennent à la France.

C'est à Votre Majesté, à sa démarche solennelle et patriotique, que nous devons l'accomplissement des derniers désirs de l'Empereur, désirs qu'il m'avait particulièrement exprimés à son lit de mort, avec des circonstances qui ne peuvent s'échapper de ma mémoire.

Sire, rendant hommage au grand acte de justice nationale que vous avez généreusement entrepris, animé d'un sentiment de gratitude et de confiance, je viens déposer entre les mains de Votre Majesté, ces armes glorieuses, que depuis si longtemps j'étais réduit à dérober au jour, et que j'espère placer bientôt sur le cercueil du grand capitaine, sur cette illustre tombe destinée à fixer les regards de l'univers.

Que l'épée du héros devienne le Palladium de la Patrie!

1843

—

Lettre autographe signée par M. de Saimson, adressée au baron Fain, chef du cabinet du Roi Louis-Philippe. (M. Fain a écrit au haut de la lettre : Famille Bonaparte, le Roi Jérôme. ») Paris, 13 décembre 1843. Il peint la misère du prince Jérôme, frère de Napoléon, qui songe à se suicider.

Lettre autographe signée du prince Jérôme Bonaparte au Roi Louis-Philippe, pour implorer le Roi, et lui exposer sa détresse, Florence, 5 décembre 1843.

Paris, le 13 décembre 1843.

Je remets en vos mains, cher bon ami, une lettre qui renferme peut-être la destinée et l'avenir d'un homme que la fortune éprouve d'une façon bien cruelle. Cette lettre est du prince de Montfort. Elle est destinée à être mise sous les regards du Roi, et je la crois conçue de façon à mériter l'auguste attention de Sa Majesté.

Tout est là, cher ami. Si cette demande n'est pas prise en considération, si le Roi et son Gouvernement ne daignent pas tendre la main au frère de Napoléon, il y aura cet hiver une triste et retentissante catastrophe. Je le sais, j'en suis sûr, et toute une famille, autrefois illustre, aura un amer chagrin de plus à subir.

Je joins ici le mémoire imprimé, qui expose la demande, et un autre mémoire qui est d'une nature plus particulière. Voilà donc le sort du malheureux Prince qui va se décider. Le Roi est si bon et si juste, que j'espère.

Mille fois à vous,

de Saimson,

14, rue de Bourgogne.

Lettre du Prince Jérôme Bonaparte.

Sire!

C'est après trente ans de malheur et de persécution, que je m'adresse à Votre Majesté, comme au Souverain de mon pays, et comme à un Prince qui Lui aussi a connu l'infortune!!

Votre Majesté connaît mes réclamations, et sait d'avance tout ce que je pourrais Lui dire à ce sujet; aussi j'invoque avec confiance sa justice, et je m'adresse à vous, Sire, pour obtenir qu'un Souverain, qu'un Prince que la fortune a trahi, qu'un vieux soldat qui a toujours bien servi son pays, ne soit pas réduit à recourir à une main étrangère, pour assurer dans ses vieux jours son

existence, et celle de ses enfans, qui méritent par l'ardent amour qu'ils portent à leur patrie, de rentrer dans son sein.

Je prie Votre Majesté d'accueillir avec bonté l'expression des sentiments de haute estime et considération,

avec lesquels je suis,

Sire,

de Votre Majesté

Le très affectionné concitoyen,

JÉROME.

Florence, ce 5 décembre 1843.

A la fin de 1847, le Ministère prépara, par ordre du Roi, un projet de loi pour demander aux Chambres un crédit annuel de 150,000 francs afin de constituer, au profit du Prince Jérôme-Bonaparte une pension, reversible en partie sur son fils Jérôme-Napoléon.

1844

—

Note de la main du baron Fain, chef du cabinet du Roi, sur un rapport adressé au Roi Louis-Philippe, relatif aux derniers moments de S. A. R. le Duc d'Angoulême (1844).

Copie d'une lettre de M. le comte de Montbel à M. le prince de Metternich, en date de Goritz, le 4 juin 1844.

L'état de M. le Comte de Marnes était de plus en plus grave; la disparution des grandes douleurs avait toutefois donné un peu plus de sécurité; un calme apparent avait permis à M. le duc de Bordeaux d'aller visiter sa mère à Venise; moi-même, je devais aller passer deux jours à Vienne, lorsque samedi, se manifestèrent des vomissements, et d'autres symptômes, qui nous firent craindre que ses forces épuisées ne supportassent pas cette nouvelle crise. Les nuits furent affreuses; mais le malade continua à nous étonner par son courage et sa patience. Le soir du dimanche, il donna ordre pour que le lendemain lundi on célébrât dans sa chambre l'anniversaire de sa mère; il se disposa à recevoir la communion, il suivit la messe comme à l'ordinaire, à huit heures, il ne peut pas communier, à cause des vomissements; j'allai pour lui faire la lecture à huit heures et demie: il me demande pourquoi je n'étais pas

parti pour Vienne. « Je suis bien mal », me dit-il ; « voyez s'il y a quelque fait intéressant dans les journaux ; je ne lirai que les gazettes anglaises. » Son calme moral était le même, malgré l'oppression qui croissait sans cesse. Nous étions réunis dans une pièce auprès de sa chambre, lorsque son valet de chambre se présenta tout à coup à la porte ; Mme la Comtesse de Marnes avait compris ; elle s'élança dans la chambre ; bientôt nous étions tous agenouillés autour du lit, récitant les prières des agonisants. Au dernier mot de la prière, il rendit, sans effort, son âme à Dieu. Il était dix heures et demie ; je puis bien assurer que pendant les six mois qu'il a si cruellement souffert, il n'a pas été un seul instant autre qu'aurait pu être saint Louis lui-même. Mme la Comtesse de Marnes lui baisa respectueusement les mains ; elle est restée la nuit en larmes et en prières, près de celui qui a partagé avec elle un demi-siècle d'amertumes et de calamités. Toutefois ses forces ne sont pas abattues.

M. le Duc de Bordeaux lui a demandé de prolonger en sa personne l'existence de son oncle, voulant être pour elle un fils soumis et respectueux, et de conserver tout ce qu'avait fait M. le Comte de Marnes, par respect pour sa mémoire. Le testament donne la jouissance de tous ses biens à Mme la Comtesse de Marnes, les deux tiers de la propriété à M. le Comte de Chambord, l'autre tiers

à Mademoiselle ; de nombreuses aumônes, des legs à ses gens, forment les autres dispositions. Il demande à être enterré simplement dans le lieu où il mourra. Il nomme M. le duc de Blacas, M. le baron Billot et moi, ses exécuteurs testamentaires.

M. le Duc de Bordeaux, en faisant connaître à tous les Français qui l'entourent, qu'il ne renoncerait jamais à ses devoirs et à ses droits, leur a déclaré qu'il n'acceptait aucune dénomination royale, qu'il voulait être pour tous sans distinction le Comte de Chambord, et qu'en s'adressant à lui, on devait le nommer comme précédemment Monseigneur.

Mme la Comtesse de Marnes vient de partir pour Canale avec Mademoiselle. M. le Comte de Chambord reste à Goritz pour rendre à celui qui lui a servi de père, tous les devoirs de respect, et de tendresse, qu'il lui doit à tant de titres.

Agréez, etc.

1846

—

Lettre autographe signée du duc de Broglie, au Roi Louis-Philippe.

Félicitations au sujet de l'attentat d'Henry qui, tandis que le Roi était sur le balcon des Tuileries, le 29 juillet, tira deux coups de pistolet sur le Roi, qui ne fût pas atteint.

Sire,

Le Roi connaît mes sentiments, comme Français et comme sujet ; il sait quelle affection respectueuse je porte à sa personne. Si je ne suis pas en ce moment aux Thuileries, il sait que je suis uniquement retenu par le bien de son service, et la nécéssité pressante des circonstances. Qu'il me permette de lui adresser de loin mes félicitations douloureuses, en bénissant la main qui l'a protégé, et en espérant qu'elle ne nous abandonnera pas.

J'ai l'honneur d'être,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-dévoué et très-fidèle sujet,

V. Broglie.

Broglie, 31 juillet 1846.

1847

Minutes autographes de la main du baron Fain, chef du Cabinet et secrétaire du Roi Louis-Philippe, de deux lettres de M. Guizot, président du Conseil des Ministres, Paris, 30 et 31 octobre 1847.

Elles sont adressées au duc de Glucksberg (depuis le duc Decazes, ministre des Affaires Étrangères du maréchal de Mac-Mahon), alors premier secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

Le Parti espagnol opposé à la Reine Isabelle II, désirait vivement voir le Duc et la Duchesse de Montpensier faire un voyage en Espagne (un an après leur mariage) pour, au besoin, avoir toute prête une Souveraine à placer sur le trône d'Espagne, si une révolution venait à éclater.

Dans ces deux lettres, où respire une grande hauteur de vues politiques, M. Guizot explique à merveille les raisons pour lesquelles ce voyage ne doit pas se faire.

M. Guizot
au duc de Glucksberg.

Paris, 30 octobre 1847.

Mon cher Louis, rien à coup sûr ne me frappe davantage, que l'opinion du duc de Valence et la vôtre; j'ai bien réfléchi à tout ce que vous me dites pour un prochain voyage de M. le duc et de Mme la duchesse de Montpensier en Espagne; j'y ai réfléchi en commun avec le Roi et la Reine;

j'y ai réfléchi seul; voici mon avis qui est celui du Roi, et qui serait j'en suis sûr, celui de tout le Conseil, si je l'entretenais de la question.

Vous savez à quel point je suis décidé pour le ferme maintien des droits de l'Infante, et pour le ferme appui que nous devons prêter au parti modéré espagnol. J'ai fait mes preuves; je serai aussi décidé dans l'avenir que je l'ai été dans le passé. Vous avez vu les instructions que j'ai donné à M. Rossi, sur la question du divorce tout à l'heure, avant que le duc de Valence eût repris le pouvoir. Vous m'avez dit qu'il en avait été frappé comme vous. Tenez pour certain que dans les moments décisifs, lorsqu'il y aura vraiment lieu de combattre nos adversaires, et de servir nos amis, nous le ferons comme nous l'aurons dit, plus que nous ne l'aurons dit.

Je ne suis pas du tout contraire, en principe, à un, à deux, à plusieurs voyages du duc et de la duchesse de Montpensier en Espagne; je suis convaincu que de tels voyages doivent avoir lieu, que le Prince doit connaître l'Espagne et se faire connaître de l'Espagne que des séjours bien placés en Espagne, seront utiles pour ses amis, nécessaires pour lui-même, et prépareront l'avenir pour l'Infante et pour lui, si Dieu leur réserve cet avenir.

Mais pour que leurs voyages produisent ces bons effets, il faut qu'ils soient effectivement bien

placés, placés à propos, il faut qu'ils ne soient pas, qu'ils ne paraissent pas un calcul d'ambition impatiente et illégitime; il faut que le duc et la duchesse de Montpensier n'arrivent pas à Madrid comme une menace à la Reine, comme un instrument hostile qui va se placer dans les mains des partis. Si cela était, le duc de Montpensier perdrait toute sa valeur d'avenir; car il se classerait dès à présent parmi les faiseurs d'intrigues et les préparateurs de révolutions.

Rappelez-vous l'attitude et la conduite du duc d'Orléans sous la Restauration; rappelez-vous sa réserve au milieu des sollicitations, des provocations à se montrer, à agir, qui lui étaient adressées tous les jours et de toutes parts, rappelez-vous son absence prolongée, son séjour en Angleterre, dans nos années de luttes vives, au moment où les partis auraient pu le compromettre et le lancer dans l'arène, quelques efforts qu'il eût fait pour leur échapper. Cette sagesse lui a réussi; il est resté intact, et le moment venu il s'est trouvé parfaitement propre et préparé à sa grande destinée.

La même attitude, la même conduite, sont naturellement indiquées, prescrites, à M. le duc de Montpensier, elles lui feront honneur s'il ne doit jamais être que ce qu'il est aujourd'hui; elles lui feront honneur et profit, si l'Infante et lui, sont un jour appelés à régner sur l'Espagne.

Incontestablement, évidemment, le voyage aurait aujourd'hui une physionomie de préméditation ambitieuse, d'espérance hostile; il ferait cette impression sur la jeune Reine, sur le Roi, en Espagne, en France, en Europe. Ce serait un voyage entrepris dans une perspective et presque dans une attente de révolution. Si en effet, une crise éclatait, le duc et la duchesse de Montpensier passeraient pour l'avoir faite. Si elle n'éclatait pas, ils passeraient pour être allés la chercher et pour l'avoir manquée; ils ne doivent pas s'exposer à cette alternative.

Vous craignez la situation actuelle; le parti modéré ne veut pas retomber dans le péril auquel il vient d'échapper. Je pourrais vous redire ce que je vous écrivais, il y a huit jours; je vous y renvoie et j'ajoute que ce qui vient de se passer, m'inspire, et doit inspirer au parti modéré lui-même, une grande confiance dans la force de sa situation. Tout était contre lui, les possesseurs du pouvoir, les passions de la Reine, les intrigues cachées, les insurrections naissantes; il a surmonté tout cela; il a repris tous ses avantages; preuve décisive et toute fraîche que c'est lui qui désormais est naturellement appelé à prévaloir en Espagne, et que, s'il est constamment condamné à la lutte, il peut, à travers les dangers de la lutte, compter en définitive sur la victoire. Je comprends qu'il s'inquiète et veille sans relâche; je ne compren-

drais pas qu'il eût un jour de découragement, et c'est surtout au duc de Valence que le découragement n'est pas permis, quand on a fait ce qu'il a fait, on ne doute pas de soi-même et de sa destinée.

Que le duc de Valence et le parti modéré marchent avec confiance dans la voie où ils sont rentrés; qu'à travers bien des périls et des difficultés, j'en conviens, ils continuent de rétablir progressivement l'ordre dans le palais, dans le pays, dans l'administration; que sous leur influence, les méfiances se calment, les mauvaises espérances et les mauvaises craintes s'abattent; qu'un voyage de M. le duc et de Mme la duchesse de Montpensier ne soit plus un grave événement politique, et presque une perspective de crise, alors plus ce voyage deviendra possible, en devenant simple. Nous n'y formons, je vous le répète, aucune objection fondamentale et permanente; mais voici nos deux convictions bien arrêtées :

Le premier intérêt du Duc et de la Duchesse de Montpensier, et par conséquent de l'Espagne et de la France, c'est de ne donner à personne aucun motif de croire, et aucun prétexte de dire, qu'ils vont exploiter un péril momentané, pour atteindre précipitamment un but illégitime.

Bien loin d'assurer par là l'avenir de la Monarchie espagnole et le repos de l'Espagne, on les compromettrait grandement.

De là, notre opinion et notre résolution en cette circonstance, mon cher Louis — plus j'y pense, plus je me persuade que le duc de Valence et vous, reviendrez à notre avis. Je ne puis même m'empêcher de croire que le duc de Valence, avec son habileté accoutumée, puisera dans cet incident de nouveaux et très efficaces moyens de justifier, auprès de la Reine Isabelle et dans le public espagnol, sa position et sa politique. La Reine ne pourra plus penser qu'il veut servir à tout prix les intérêts de l'Infante, sa sœur. Le public espagnol ne pourra plus se plaindre que le parti modéré et son chef, recherchent incessamment l'appui et l'influence française ; notre réserve donnera aux méfiances royales et nationales un éclatant démenti ; il y a là, si je ne me trompe, une somme de crédit et de force dont le duc de Valence peut tirer grand parti contre les obstacles et les périls qu'il a à surmonter.

Mille amitiés, mon cher Louis.

1847

M. Guizot au duc de Glucksberg.

Paris, 31 octobre 1847.

Mon cher Louis, je reprends, et pour vous seul, le sujet d'hier; il faut que vous sachiez bien

ce que nous pensons et voulons, et que vous vous régliez en conséquence.

Évidemment, la reine Isabelle ne veut pas du voyage; elle n'a pris aucune initiative; elle a même attribué l'initiative à sa sœur; ce qui n'est pas. L'Infante n'a jamais écrit à la Reine *qu'elle eut envie d'aller la voir;* elle lui a tout simplement exprimé le plaisir qu'elle aurait à la revoir, la Reine n'a point écrit la lettre qu'elle avait promise à sa mère, et au général Narvaez; non seulement il n'y a pas moyen de se tromper sur ses dispositions, mais elle ne veut pas qu'on s'y trompe.

Le Roi a formellement déclaré la sienne; ce qu'il a dit d'une conversation qu'il aurait entendue le lendemain de son mariage, entre la Reine mère, le duc de Montpensier et Bresson, n'a pas l'ombre de fondement, non seulement aucune conversation semblable, mais aucune conversation quelconque n'a eu lieu à cette époque, entre les trois personnes ensemble. Le duc de Montpensier est positif à cet égard; le Roi a donné un prétexte faux à son sentiment qui est très réel.

Le duc et la duchesse de Montpensier, n'ont certes pas besoin, pour aller en Espagne, de la permission de la Reine, et ils ne doivent jamais admettre qu'ils soient tenus de la demander et de l'attendre, mais qu'aujourd'hui, dans les circonstances récentes et actuelles, ils aillent en Espagne

non seulement sans provocation, mais contre le vœu clair, certain, de la Reine et du Roi, cela n'est pas possible. Il en résulterait, du côté de la Reine et du Roi, une méfiance, et dans le parti modéré, une confiance, qui pourraient amener les complications les plus graves. Le Roi et la Reine, dans leur méfiance, accueilleraient toutes les calomnies, se prèteraient à toutes les intrigues que nos adversaires de toutes sortes et de tous pays ne manqueraient pas de brasser. Le parti modéré, dans sa confiance, et se croyant sûr de son fait en cas d'extrémité, accepterait, peut-être bientôt, cette extrémité, et prendrait des résolutions auxquelles nous ne pourrions consentir, et dont nous ne pourrions nous défendre. Nous aurions perdu toute grandeur de position et toute liberté d'action. Nous ne serions plus, pour la Reine Isabelle, qu'une menace et un péril croissant chaque jour pour nos amis, qu'un instrument, chaque jour plus asservi; je ne veux pas descendre dans le fond des cœurs, mais j'y regarde un peu; il y a des cœurs très monarchiques, et même des cœurs royaux, qui ne seraient peut-être pas fâchés d'en finir promptement avec la Reine, s'ils étaient sûrs du lendemain, c'est-à-dire s'ils avaient l'Infante sous la main. Nous n'accepterons pas cette situation.

On ne nous donne, vous ne nous donnez, qu'une raison, grosse à la vérité, le danger. Voici mes

trois réponses : je ne crois pas le danger si grand qu'on le dit; témoin ce qui vient de se passer. Je crois qu'on s'en tirerait, comme on s'en est tiré. Je ne crains pas que le général Narvaez ni le parti modéré abandonnent la partie, et se livrent, pieds et poings liés, à leurs ennemis, carlistes et progressistes, parce qu'ils ne pourront pas disposer tout à fait, à leur gré et à leur heure, du duc et de la duchesse de Montpensier.

Je comprends que le général Narvaez, et vous même, mon cher Louis, qui avez gagné ensemble la bataille, vous soyez très préoccupés de la crainte de la reperdre, et que vous désiriez avoir tout près de vous votre plus gros canon, pour être sûrs que vous pourrez, en cas de besoin, et quand vous voudrez, tirer le coup décisif. Je regrette que nous ne puissions vous donner cette sécurité; mais nous ne le pouvons pas; nous gâterions tout à fait notre situation dans le présent, et nous la compromettrions à tort dans l'avenir.

Je répète ce que je vous ai dit hier — point d'objection générale et permanente à tout voyage du duc et de la duchesse de Montpensier en Espagne; — conviction sincère au contraire, que de tels voyages doivent avoir lieu, et pourront être utiles; mais ma conviction profonde est qu'aujourd'hui, dans l'état actuel des faits, ils seraient très dangereux, et bientôt peut-être funestes. Placez-vous sur ce terrain, et amenez-y

vos amis; plus vous avez insisté auprès de nous en faveur de leurs vœux et de leurs raisons, plus vous êtes en droit de faire valoir auprès d'eux les nôtres. Mon s'y est complètement rallié; il a écrit hier dans ce sens, à la Reine Christine, comme à vous.

Je ne vous réponds pas sur ce que vous me dites, quant à la Maison du duc et de la duchesse de Montpensier, en cas de voyage en Espagne. Il n'y a pas nécessité d'en parler à présent; donc il vaut mieux s'en taire; prenez garde seulement de vous engager à rien sur ce sujet, soit comme exclusion de la Maison Française, soit comme admission de telle ou telle personne espagnole. A chaque jour, sa peine.

Le duc de Broglie m'écrit :

« Isturitz a reçu de Madrid la nomination d'Es-« partero à l'ambassade de Londres, et la lui a « portée. Espartero a refusé. Isturitz lui a signifié « dès lors qu'il eût à attendre de nouveaux ordres, « avant de quitter Londres, s'il en avait le des-« sein. Espartero lui a dit qu'il obéirait, pure « manœuvre, je crois, concertée avec Isturitz, « lui-même.

« Il a ordre de demander le rappel de Bulwer; « il a écrit pour demander qu'on y réfléchît; je « l'ai fort exhorté à persister, ce serait le meilleur « moyen de garantir le maintien de Bulwer au-« quel tout le monde en veut en ce moment. »

Je suis, sur ce point, de l'avis du duc de Broglie; et puis je doute qu'il y eut grand profit pour le général Narvaez à faire écarter Bulwer pour avoir, à sa place je ne sais qui, mais à coup sûr quelqu'un qui serait aussi peu ami, et point décrié.

On m'envoie à l'instant de l'ambassade d'Espagne une lettre du duc de Valence en date du 25, qui me parle du voyage, et me presse; je lui répondrai; mais je n'ai pas le tems aujourd'hui, et j'aime mieux traiter la question avec vous et par vous.

Mille amitiés, mon cher Louis.

Minute d'une lettre que M. Guizot, président du Conseil, adressait au ministre de France en Toscane (7 octobre 1847), et où la situation politique de l'Italie en général, et de la Toscane en particulier, est exposée par le chef du cabinet français.

M. Guizot à M. le comte de La Rochefoucauld à Florence. — Particulière.

Paris, jeudi 7 octobre 1847.

Monsieur le comte,

C'est beaucoup, que le marquis Ridolfi et le comte Serristori soient entrés aux affaires. C'est le drapeau de la politique modérée et éclairée, placé sur le Gouvernement; de la seule politique

qui puisse à la fois ranimer le Gouvernement défaillant, et satisfaire, par degrés, aux vœux raisonnables du public. Prêtez, aux nouveaux ministres Toscans, dans la mesure d'une convenance mutuelle, tout l'appui qui pourra les servir et qu'ils vous demanderont. La Toscane était, en Italie, le point de notre principale inquiétude. Le Gouvernement semblait se laisser aller tout à fait. Le parti modéré semblait ne pas exister du tout. Là comme ailleurs, c'est dans l'intime et ferme union du Gouvernement et du parti modéré que réside le salut. C'est par les modérés que le Gouvernement peut reprendre de l'autorité. C'est par le Gouvernement que les modérés peuvent faire d'utiles réformes. Nous nous réjouissons donc fort ici, de ce que vient de faire le Grand-Duc. J'aurais voulu qu'il entendit, et ses ministres avec lui, ce qui se disait hier à Saint-Cloud, dans le cabinet du Roi, entre le Roi, la Reine et moi; j'ose croire que cette conversation lui aurait plu, et peut-être lui aurait-elle aussi un peu servi.

Je regrette la démission du marquis de Lajatico. Mais je comprends très bien les motifs du Grand-Duc. Nous ne saurions apprécier d'ici quelle mesure de concessions et d'institutions convient au gouvernement intérieur de la Toscane; nous n'avons ni les moyens, ni la prétention d'avoir, sur ce point, une opinion précise et arrêtée. Ce qui me frappe, c'est combien il im-

porte qu'une politique à peu près analogue, prévale dans les divers États Italiens, à Rome, à Naples, à Turin, à Florence; qu'en tenant compte de la diversité des situations et des besoins, ils marchent tous, à peu près du même pas, dans la voie des réformes modérées. La bonne intelligence et l'harmonie, qui s'affermiront ainsi entre eux, seront, pour eux, au dedans, un grand moyen de force, au dehors, un puissant gage d'indépendance. Si, au contraire, leurs politiques étaient très diverses et leur marche très inégale, si les uns se lançaient dans l'innovation extrême, tandis que d'autres se refuseraient à tout progrès, ils en seraient tous, au dedans et au dehors, grandement affaiblis. Pour la Toscane en particulier, il y aurait, ce me semble, un grave inconvénient à se jeter fort en avant des autres États Italiens, surtout des États Romains, et à se compromettre en s'isolant. Tenez donc votre langage dans cette mesure, la seule bonne pour notre politique à nous, comme pour le succès de la bonne politique en Italie. Je ne crois pas à l'unité Italienne; mais je crois à l'union des États Italiens; et je la désire beaucoup. Elle a ses conditions, dont il faut que, dans chacun de ces États, on tienne grand compte.

J'espère, du reste, que le Grand-Duc et ses ministres feront en sorte que la démission du marquis de Lajatico ne soit pas, pour lui, une dis-

grâce, et ne le jette pas dans l'opposition. Le parti modéré a grand besoin de toutes ses forces, et doit les tenir constamment unies. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. de Lajatico; mais je suis convaincu que, de son côté, il aidera les nouveaux conseillers du Grand-Duc, bien loin de les entraver. Il ne peut pas ne pas sentir que le premier intérêt de la Toscane c'est maintenant que le pouvoir se relève et s'affermisse, en marchant effectivement dans la voie où il vient d'entrer.

Monseigneur le Prince de Joinville est parti ce matin, pour aller reprendre le commandement de l'escadre. Je joins ici, pour vous seul, copie de ses instructions. Si vous jugez utile, pour Florence, et pour nous à Florence, qu'il aille, de sa personne, faire une visite au Grand-Duc, faites en sorte que le Grand-Duc l'invite. Ses instructions l'y autorisent; mais vous seul pouvez juger de l'opportunité. D'ici, je penche à croire que ce serait bon.

Adieu, monsieur le Comte, mille compliments affectueux.

Vous devez avoir reçu, depuis longtemps, les deux lettres du Roi au Grand-Duc, que vous attendiez.

1847

—

Copie de la main du baron Fain, d'une lettre du Grand-Duc de Toscane Léopold II, au Roi Louis-Philippe (Florence, 8 octobre 1847), sur le duché de Lucques. En tête de la lettre, le Roi a écrit au crayon : *Copie de la lettre du Grand-Duc de Toscane.*

Très cher oncle,

C'est dans une circonstance grave et difficile pour moi, que je m'empresse à exposer à Votre Majesté le vrai état d'une affaire, pour qu'Elle en puisse juger avec cette clairvoyance qui la met au-dessus de tant de ses contemporains.

Notre Italie est depuis quelque tems, agitée par des désirs, des espérances ; vous savez, très cher oncle, l'effet produit par le nom du Pape actuel, ses réformes. Placé à son côté, autre chance ne peut me rester pour conserver le calme et l'ordre, que faire des concessions réglées et sages concernant les rênes du gouvernement : que cette tâche fut difficile dans ces mois passés, vous en pouvez juger mieux que toute autre personne ; sur ces entrefaites, des désordres éclatèrent à Lucques. Le Duc en fût épouvanté et fit des concessions et abandonna son pays : il se retira à Modène. Là il déclare ne plus vouloir retourner dans son État, et une Régence nommée par lui, administre le

duché. Elle n'a pas pu se concilier la confiance et la sympathie des Lucquois ; on a craint même des nouveaux désordres à Lucques, et une compromission grave pour la Toscane, à cause des nombreux contacts avec les villes plus voisines du duché. Le Duc, tourmenté par le désir, le devoir de remettre l'ordre dans son pays, sans y vouloir remettre le pied, se résolut un jour de m'offrir, ne pouvant encore entrer en possession du Duché de Parme, en abdiquant sa souveraineté, d'anticiper la reversion du duché de Lucques à la Toscane à laquelle il est attribué par l'acte du congrès de Vienne.

Le duché de Lucques était menacé de dangers; j'en ai craint pour la paix de l'Italie entière. L'État de Lucques, par l'abdication du Duc, allait rester sans souveraineté ; j'ai cru rendre un service à l'ordre, à la tranquillité d'une partie de l'Europe, en acceptant l'abdication du Duc de Lucques. J'espère que réuni à la Toscane, toutes les améliorations pourront s'y opérer, que les temps présents réclament. Nous avons signé un traité à cet objet. Si quelques échanges territoriales ne sont pas entièrement conformes à ce qui est établi par l'acte du congrès de Vienne, la raison en est que pour mieux régler les délimitations des États de Toscane, Modène et Parme, lors de l'époque de la reversion de Lucques, un traité fut stipulé à Florence, le 28 novembre 1844, sous les

auspices et l'intervention de l'Autriche et de la Sardaigne, pour ce qui concerne la reversion de Parme :

Dans le présent traité, le Duc de Lucques conserve le titre de Duc de Lucques jusqu'à ce qu'il entre en possession de Parme, et la Toscane se charge de lui payer jusqu'à cette époque, la somme qu'il recevait du trésor lucquois, à titre de liste civile.

J'espère que Votre Majesté jugera avec la perspicacité qui lui est propre, et l'indulgence qu'Elle a toujours témoignée pour le zèle que j'ai employé pour conserver l'ordre, de mes actions. Je n'ai eu d'autre but que le bien de la Toscane, du duché de Lucques et la paix de l'Italie. Le Duc de Modène a fait acte d'adhésion.

Veuillez me rappeler au souvenir de S. M. la Reine, et me croire pour la vie, avec le plus profond respect et le plus sincère attachement,

très cher oncle,

votre très affectionné neveu,

Léopold.

Florence, le 8 octobre 1847.

1847

—

Minute de la main du baron Fain, de la réponse du Roi Louis-Philippe à la lettre précédente du Grand-Duc de Toscane, Léopold II.

Saint-Cloud, le 17 octobre 1847. Sur le duché de Lucques et la politique italienne.

A Son Altesse impériale et royale le Grand-Duc de Toscane.

Mon très cher Frère et Neveu,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 8 octobre, et je suis infiniment sensible à ce témoignage de votre confiance et de votre amitié. Vous connaissez depuis longtemps celle que je vous porte, ainsi qu'à toute votre famille, et vous savez combien je me suis associé de cœur aux sentiments de mon excellente Reine, pour les enfants d'une sœur qui lui était si chère.

Je vais vous répondre avec une entière franchise et en toute confiance ; car vous n'ignorez pas que dans notre système de gouvernement, auquel je me conforme toujours consciencieusement, mes paroles ne sont que l'expression de mon opinion personnelle, sans aucun caractère officiel quelconque. Mais, dans les objets qui nous occupent, je me sens d'autant plus à mon aise pour vous

parler à cœur ouvert, que la manière de voir et les opinions politiques de mon ministre des affaires étrangères, sont en parfaite harmonie avec les miennes, et que par conséquent le langage que mon gouvernement pourrait adresser au vôtre, serait d'accord avec mon langage personnel.

Je crois que vous avez bien fait d'accepter le résultat de l'abdication que le Duc de Lucques vient de faire en votre faveur, je ne dirai rien ici des échanges territoriaux que vous me dites devoir l'accompagner, puisque je ne connais que ceux prescrits par le traité de Vienne, et que c'est la première fois que j'entends parler du traité du 28 novembre 1844, auquel la France n'a pas été appelée à concourir, et qui nous est même entièrement inconnu. Néanmoins, l'incorporation du duché de Lucques à la Toscane me paraît une bonne mesure, dans l'état actuel des choses et des esprits. Je reconnais avec vous, que cet état est grave, mais je pense que c'est le mode d'action et la marche que suivront les gouvernements Italiens, qui décideront la question de savoir, si cet état s'aggravera, ou s'il s'amendera. Je ne doute pas de la possibilité de l'amender, mais j'avoue que je n'ai pas autant de confiance dans l'adoption par ces gouvernements, des mesures et du système politique, qui, dans ma manière de voir, sont nécessaires pour y parvenir. Il faut, avant tout, calmer les défiances réciproques des

gouvernements et des peuples, et c'est en marchant dans cette voie que nous avons eu le bonheur d'obtenir le résultat dont la France donne le spectacle depuis dix-sept ans. Les premières paroles que j'ai adressées à la France, en 1830, ont été : « *La Charte sera désormais une vérité* »

Elle a eu confiance en ma parole, et je n'ai point déçu cette confiance ; voilà ce qui a tout sauvé ; voilà ce qui a fait que ce qui aurait peut-être paru insuffisant à chacun, pour satisfaire ses passions ou ses illusions, est devenu cher à tous, comme le Palladium de tous les droits, et de la sécurité de tous.

Ne croyez pas, mon cher Neveu, que je veuille par là vous pousser à établir une charte en Toscane. Non, je n'émèts point d'opinion sur ce que je ne connais pas. Chaque pays, chaque peuple, a ses circonstances particulières, sur lesquelles on doit régler ce qui convient ou ce qui ne convient pas. Mais ce, sur quoi j'insiste avec conviction, c'est que, quoiqu'on fasse, on le fasse nettement, franchement, loyalement, et sans aucune arrière-pensée de revenir sur ce qu'on aura fait ; c'est là, selon moi, la seule chance de salut ; mais je la crois bonne, quand on l'observe religieusement.

Il semble que le projet inréalisable de réunir en une seule masse les diverses populations ita-

liennes, devrait éclairer, et les peuples et les gouvernements, tant sur l'immense danger de laisser les esprits marcher dans cette direction, que sur les mesures qui peuvent les conduire efficacement à atteindre le but réel de leurs vœux, et à les préserver par là même, de tous les désappointements, et de tous les périls, dans lesquels les illusions de la direction unitaire les précipiteraient inévitablement, s'ils continuaient à la poursuivre. Il me paraîtrait donc désirable, quoique je ne sente que trop combien cela peut être difficile, que les souverains italiens et leurs gouvernements cherchassent à se recorder, et si faire se pouvait, à se mettre d'accord sur les modifications et sur les changements à apporter, soit dans leur régime gouvernemental, soit surtout dans leurs administrations intérieures, de telle sorte qu'ils pussent satisfaire à l'exigence des temps, aux besoins de l'État social actuel de toutes les nations, qui est si différent de ce qu'il était, il y a encore peu d'années, et enfin, aux vœux justes et raisonnables de leurs populations.

Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Italie que je forme ce vœu ; c'est dans celui de l'Europe entière, et de la conservation de cette paix, qui est la base et la garantie du bonheur, et de la prospérité de tous les États, et de tous les peuples. Aussi, si j'étais appelé à donner un conseil à tous les souverains italiens, ou à leur gouvernement, ce

serait là la marche que je croirais devoir leur recommander.

A présent, mon cher Neveu, que j'ai répondu à votre confiance avec abandon, il ne me reste plus qu'à vous renouveler l'expression de toute mon amitié pour vous, à vous prier d'être mon interprète auprès de tous les vôtres, et de toujours compter sur la sincérité des vœux que je forme pour eux et pour vous,

Mon très cher Frère et Neveu,

de votre Altesse Impériale,

Le bon Frère et affectionné Oncle,

Louis Philippe.

Saint-Cloud, le 17 octobre 1847.

1848

—

Minute de la lettre autographe signée de l'Émir Abd-el-Kader (Sidi-el-Hadji-Ouled-Mehiddin) le dernier défenseur de la nationalité arabe en Algérie ; adressée au Roi Louis-Philippe. Du fort Lamalgue à Toulon, en mettant le pied sur le sol français, 2 janvier 1848.

Lettre écrite en arabe, traduite conforme à l'original, par M. Rousseau, interprète principal de l'armée d'Afrique.

Louanges à Dieu ! Elles doivent lui être rendues en proportion de ses nombreux bienfaits, et en aussi grande quantité que l'abondance de ses grâces. Dieu a béni Mohammed et sa famille, et tous les siens, les prophètes et les apôtres.

De la part d'Abd-el-Kader ben Mehhiddin, que Dieu le favorise !

Au Grand des Armées françaises, leur Chef choisi et placé à la tète de leur Puissance, l'Excellence des Monarques et leur guide et modèle en toutes choses, le Sultan des Sultans, sous les pieds duquel tous les souverains de la terre sont placés et sont considérés comme ses esclaves et ses serviteurs, le point fixe de la Royauté et de la magnanimité, le parfait, celui dont l'origine est pure et prend sa source dans une famille illustre, depuis un tems immémorial.

Louis-Philippe, que Dieu perpétue votre gloire et l'augmente, Salut, Miséricorde et Bénédiction de Dieu !

Dieu ayant ordonné à notre égard ce qui a eu lieu par le passé, nous avons songé à qui nous devions confier la charge que nous nous étions imposée ; nous avons réfléchi à ce sujet, et nous n'avons, pour ce moment et pour l'avenir, trouvé personne qui vous fût préférable pour diriger. Nous avons reconnu aussi que nul autre que vous ne possède mieux la sagesse et le pouvoir de calmer les peines par la bonté de votre cœur, que nul ne peut, si ce n'est vous, protéger efficacement celui qui est dans le malheur, et que vous seul êtes capable de conserver la puissance et connaissez tout ce qui lui est propre et convenable, en général et en particulier.

En conséquence, nous sommes venus à vous, après avoir correspondu avec les chefs de votre Gouvernement en Afrique, et principalement votre fils, l'illustre Seid Duc d'Aumale, à qui nous avons fait notre soumission et la remise de tout notre pouvoir ; il a accueilli favorablement la demande *d'aman* (grâce) que nous lui avons faite : nous l'avons vu à *Djama Ghazavnat* (Nemours) ; il a eu pour nous beaucoup de bontés et de considération.

Aujourd'hui nous sommes arrivés dans votre Gouvernement de France, nous sommes en-

trés dans une de vos villes, et nous vous sommes entièrement soumis. Nous nous sommes placés sous vos ailes protectrices qui donnent refuge à quiconque vient s'y abriter. Nous remettons, entre vos mains, toutes les affaires qui nous concernent. Nous vous faisons connaître notre situation, et nous espérons jouir de votre considération, de vos bontés et de vos bienfaits, dont vous êtes le généreux dispensateur. Nous attendons votre réponse avec impatience, ainsi que les ordres qu'elle renfermera. Si vous jugez que nous devions nous présenter à Votre Majesté, nous sommes prêts à nous conformer à l'avis qu'il lui plaira de nous donner.

Salut,

ABD-EL-KADER BEN MEHHIDDIN.

En date de la dernière dizaine de Moharrem, année mil deux cent soixante-quatre (2 janvier 1848).



Philippe
Duc d'Orléans

Clairvaux 25 Février 1890

FAC-SIMILÉ. — Lettre autographe signée de S. A. R. Philippe de France, duc d'Orléans (1890).

Voici, mon cher Marquis, la copie de ma lettre à Mr Carnot



Conciergerie,
8 Février 1890.

Monsieur le Président,

En 1886 le gouvernement de Mr Jules Grévy me jetait hors de ma Patrie.

En 1890, votre gouvernement fait plus il me jette en prison

Au moment où, pour la seconde fois, une douleur imméritée m'est imposée, je crois de mon honneur et de mon devoir de vous exposer, par écrit la seule pensée qui m'a guidé.

Je suis simplement venu, au jour de mes vingt et un ans, accom-

plis, et malgré mon deuil,  m'inscrire au bureau de recrutement de la Seine, pour faire mes trois ans de service comme soldat dans l'armée de mon pays.

J'en appelle à tous ceux qui ont au cœur l'amour du drapeau tricolore et du métier militaire, le souvenir des gloires de la France, comme de ses blessures, le sentiment de ce que tout Français doit à sa Patrie

Je ne crains pas leur jugement.

Je crois même, Monsieur le Président, ne pas avoir à redouter celui de votre conscience.

Si vous vous souvenez, avec raison,

de compter parmi vos ancêtres un grand nom patriotique, vous étonnerez vous que j'invoque la mémoire de tant de princes, mes aïeux, morts pour la France sur les champs de bataille, et que petit fils de Henri IV je demande à être simple soldat.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de ma haute considération

Philippe Duc d'Orléans

Copie de la lettre du Duc d'Orléans à M. Carnot, Président de la République, adressée à M. le Marquis de Flers.

S. A. R.

PHILIPPE DE FRANCE, DUC D'ORLÉANS

FILS AINÉ DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

Né à Twickenham (Angleterre), le 6 février 1869

Nous avons fait suivre le récit de la vie anecdotique du Roi Louis-Philippe, d'un grand nombre de lettres ou documents inédits du Roi, de la Famille Royale, ainsi que de tous les Ducs d'Orléans, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours [1].

Nous ne voulons pas nous éloigner de la période historique que nous avons embrassée, et qui ne va que jusqu'en 1848.

Nous ajournons à une publication ultérieure le récit détaillé de la vie de tous les Princes d'Orléans depuis 1848, y compris celle du Duc d'Orléans actuel. Mais nous intéresserons certainement le lecteur, en ajoutant aujourd'hui, à toutes ces lettres des chefs de sa race, le fac-similé de la lettre que ce prince écrivit l'année dernière, de la prison de la Conciergerie, à M. Carnot, alors que, pour être venu demander à servir son pays comme simple soldat, il subit une captivité de quatre mois (7 février — 4 juin 1890).

1. La presque totalité de ces pièces fait partie de la collection d'autographes de M. le marquis de Flers.

Monseigneur le Duc d'Orléans a bien voulu nous faire l'honneur de nous envoyer la copie de cette lettre, reproduite ci-contre, exactement conforme à l'original.

Nous prions ici Son Altesse Royale d'agréer l'expression de notre profonde et respectueuse gratitude.

En voici le texte :

Conciergerie, 8 février 1890.

Monsieur le Président,

En 1886, le gouvernement de M. Jules Grévy me jetait hors de ma patrie.

En 1890, votre gouvernement fait plus : il me jette en prison.

Au moment où, pour la seconde fois, une douleur imméritée m'est imposée, je crois de mon honneur et de mon devoir, de vous exposer par écrit, la seule pensée qui m'a guidé.

Je suis simplement venu, au jour de mes vingt et un ans accomplis, et malgré mon deuil [1], m'inscrire au bureau de recrutement de la Seine, pour faire mes trois ans de service, comme soldat, dans l'armée de mon pays.

J'en appelle à tous ceux qui ont au cœur l'amour du métier militaire et du drapeau tricolore, le souvenir des gloires de la France comme de ses blessures, le sentiment de ce que tout Français doit à sa patrie.

1. Le Duc d'Orléans venait d'apprendre la mort subite de son grand-père, le Duc de Montpensier.

Je ne crains pas leur jugement.

Je crois même, Monsieur le Président, ne pas avoir à redouter celui de votre conscience.

Si vous vous honorez, avec raison, de compter parmi vos ancêtres un grand nom patriotique, vous étonnerez-vous que j'invoque la mémoire de tant de princes, mes aïeux, morts pour la France, sur les champs de bataille, et que, petit-fils de Henri IV, je demande à être simple soldat?

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS.

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

DEUXIÈME PARTIE

33 LETTRES, PRESQUE TOUTES INÉDITES, DES DUCS D'ORLÉANS, DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A LA RÉVOLUTION, ET UNE DU ROI LOUIS XIV. — 1670 — 1792.

TROISIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

DOUZE LETTRES OU DOCUMENTS INÉDITS

QUATRIÈME PARTIE

LETTRES OU DOCUMENTS INÉDITS DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE. — 1793 — 1847.

S. M. LA REINE MARIE-AMÉLIE

S. A. R. MADAME ADÉLAIDE D'ORLÉANS, SŒUR DU ROI

S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, PRINCE ROYAL

S. A. R. LE DUC DE NEMOURS

S. A. R. LE PRINCE DE JOINVILLE

S. A. R. LE DUC D'AUMALE

S. A. R. LE DUC DE MONTPENSIER

CINQUIÈME PARTIE

22 LETTRES OU PIÈCES INÉDITES, PROVENANT DU CABINET DU ROI LOUIS-PHILIPPE, TOUTES ADRESSÉES AU ROI PAR
MM. GUIZOT
THIERS
COMTE MOLÉ
COMTE D'ARGOUT
DUC DE BROGLIE
ABD-EL-KADER
PRINCE JÉROME BONAPARTE, FRÈRE DE NAPOLÉON Ier
LA PRINCESSE CAROLINE BONAPARTE, SŒUR DE NAPOLÉON Ier
ET DOCUMENTS INÉDITS
SUR LA POLITIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

S. A. R. PHILIPPE DE FRANCE, DUC D'ORLÉANS, FILS AINÉ DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

FAC-SIMILÉ

TABLE DES GRAVURES

ERRATUM

Page 81, ligne 22, au lieu de *Duc de Saxe Cobourg et Gotha,* lire *Duc Auguste de Saxe Cobourg et Gotha.*

Paris. — Charles Unsinger, imprimeur, 83, rue du Bac.





